



SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU CAMBRÉSIS

Second bilan du SCoT 2018-2024

Analyse des résultats d'application du Schéma

*Version débattue en Comité Syndical
du 02 juillet 2024*



EDITORIAL

Voilà déjà presque 6 ans que la révision du SCoT Cambrésis a été engagée. Depuis le début de la procédure, le calendrier ne cesse d'être bouleversé nous obligeant à faire face à des crises successives (sanitaire, économique, énergétique, écologique, politique, ...) et à l'évolution incessante du cadre législatif et réglementaire.

Malgré ce contexte difficile, nous avons su adapter notre organisation et méthodologie pour continuer à avancer efficacement pour le territoire. Le Pays a rencontré en 2021, chaque Maire de l'arrondissement dans le cadre d'ateliers du foncier afin de construire un projet d'arrondissement tenant compte des problématiques concrètes des quotidiens. Un diagnostic partagé avec l'ensemble des partenaires a ensuite été validé en 2022. Des ateliers partenariaux et nombreuses commissions urbanisme ont été organisés courant 2023 afin d'écrire ensemble, les objectifs et orientations du schéma.

Si la procédure de révision est bien engagée, la loi nous impose la réalisation d'un nouveau Bilan sur la période 2018 à 2024. Ce dernier confirme les efforts de vertu portés par les communes et intercommunalités de l'arrondissement (priorité à la reconversion des friches, rénovation énergétique des bâtiments, reconquête des logements vacants, développement des énergies renouvelables et mobilités douces, actions en faveur de la trame verte et bleue, ...). Ces avancées locales et progressives tentent de répondre à des besoins qui ne peuvent plus attendre : crise du logement et énergétique, stratégie de développement économique, protection de la ressource en eau et de la biodiversité, ...

La planification urbaine doit également être à la hauteur de ces enjeux.

L'avancée du SCoT et des documents d'urbanisme locaux, ne devrait pas être freinée par un contexte législatif instable qui nous impose de travailler dans l'incertitude et cristallise aujourd'hui les débats sur des chiffres (consommation foncière, évolution démographique, ...). A l'heure où l'enjeu du maintien de la vie et de l'espoir dans les villes et villages prend toute son importance, l'application de contraintes réglementaires insurmontables ne doit pas prendre le pas sur le bon sens, la recherche d'équilibre et de cohérence, la réponse aux besoins du quotidien.

Sylvain TRANOY,

Président du Syndicat Mixte du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis

SOMMAIRE

Contexte législatif, documents cadre et suivi des documents d'urbanisme

Armature territoriale

Equipements, services, mobilité



Habitat, renouvellement urbain



Environnement, cadre de vie



Stratégie de développement économique



Analyse qualitative

La construction du second bilan

Contexte et méthode

6 ans se sont écoulés depuis le dernier bilan, qui date de juillet 2018. Il est donc nécessaire de refaire un bilan, 12 ans après l'approbation du SCoT. L'absence de nouveau bilan entrainerait la caducité du SCoT.

Pour rappel, comme précisé dans le bilan de 2018, 6 communes initialement non couvertes doivent être intégrées au périmètre du futur SCoT, ce qui implique la révision générale du document.

Méthode basée sur :

- le dernier bilan (de 2018), mis à jour de manière synthétique pour mettre en exergue les changements intervenus depuis cette date ;
- la mise à jour des indicateurs utiles à l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT, listés dans le rapport de présentation du SCoT.

Le calendrier :

- Entretiens avec les Intercommunalités, l'Agence d'attractivité et les Vice-Présidents thématiques : entre le 13 et le 23 mai 2024 ;
- Commission urbanisme : 23 mai 2024
- Réunion PPA : 28 mai 2024
- Bureau : 11 juin 2024
- Comité syndical : 02 juillet 2024

Une opportunité pour :

- réajuster certains éléments de diagnostic observés dans le cadre de la révision,
- prendre en compte l'évolution du contexte législatif,
- cibler de nouveaux enjeux,
- réfléchir à la création d'un outil de veille dynamique et partagé des principaux indicateurs d'évaluation du SCoT.

Limites :

- évolution des sources mobilisables pour observer certains indicateurs : disparitions, changements, nouvelles données (non existantes en 2018) ;
- contexte particulier car SCoT en cours de révision : le bilan permettra de confirmer le choix de cette procédure et de revoir éventuellement les objectifs poursuivis de la révision ;
- évolution du contexte législatif : regard plus stricte sur les indicateurs de consommation foncière et de projections démographiques depuis le dernier bilan

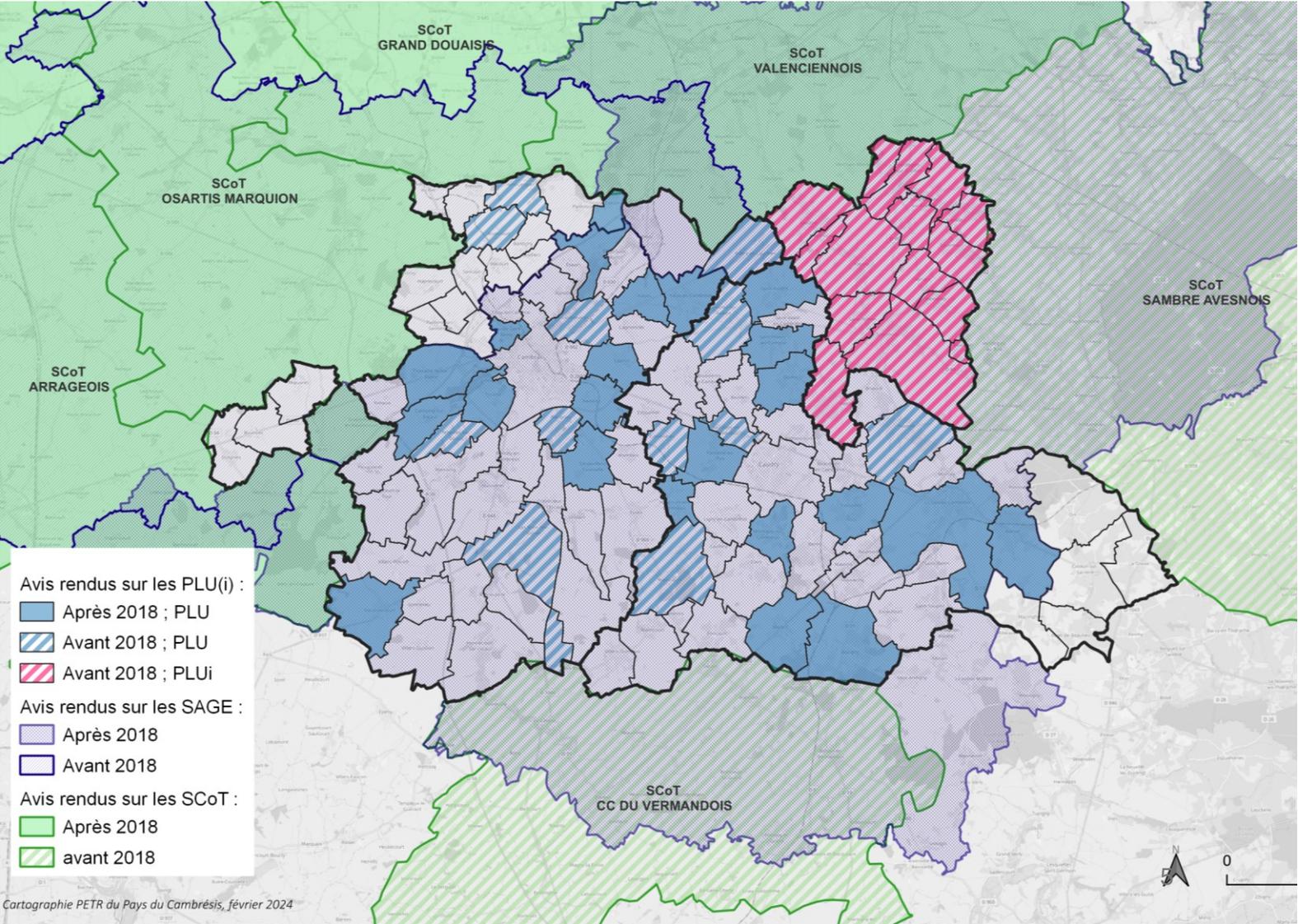
Précautions d'usage et d'interprétation :

- Le SCoT s'applique sur un périmètre de 110 communes (6 communes ne sont pas couvertes), et non sur l'ensemble de l'arrondissement de Cambrai (116 communes). Or, l'échelle de référence la plus utilisée dans ce bilan (et dans le bilan de 2018) est celle des 116 communes de l'arrondissement, d'une part parce que toutes les données ne peuvent être collectées à l'échelle des 110 communes (données parfois agrégées à l'échelles des EPCI voire de l'arrondissement), d'autre part par souci de cohérence avec le périmètre du futur SCoT, qui intégrera les 6 communes non couvertes. Lorsque l'échelle de référence n'est pas précisée dans le document, c'est qu'il s'agit du périmètre des 116 communes.
- Ce bilan est censé couvrir la période 2018-2024. Or, la plupart des données analysées ne couvrent pas cette période, faute de disponibilité. Les données Insee par exemple, couvrent la période 2014-2020. Les données utilisées sont donc les dernières disponibles/connues.

- De 2012 à 2018 (premier bilan) :**
- 18 avis du Pays du Cambrésis ont été formulés sur des arrêts de projet de PLU et 1 avis sur un PLUi (l'ensemble des avis concerne 27 communes) ;
 - 1 avis sur une Déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCoT (Musée du tank de Flesquières) ;
 - 2 avis sur des SCoT voisins ;
 - 1 avis sur le SAGE de la Sensée.

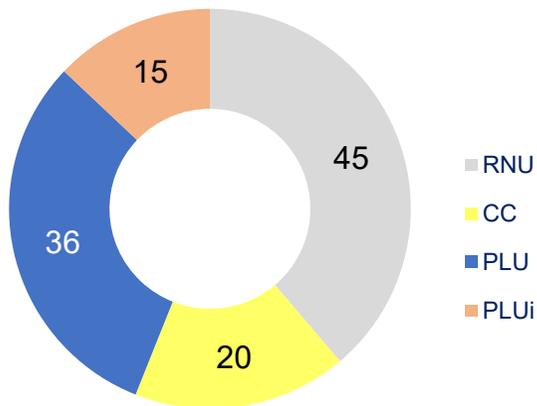
- De 2018 à 2024 (second bilan) :**
- 20 avis du Pays du Cambrésis ont été formulés sur des arrêts de projet de PLU (concernent 19 communes) ;
 - 1 avis sur une Déclaration de projet valant mise en compatibilité d'un PLU ;
 - 3 avis sur des SCoT voisins ;
 - 1 avis sur le SRADDET et 1 en cours sur le projet de modification ;
 - 1 avis sur le SAGE de l'Escaut

BILAN EN 2024 DES AVIS RENDUS PAR LE PAYS DU CAMBRESIS AVANT ET APRES 2018

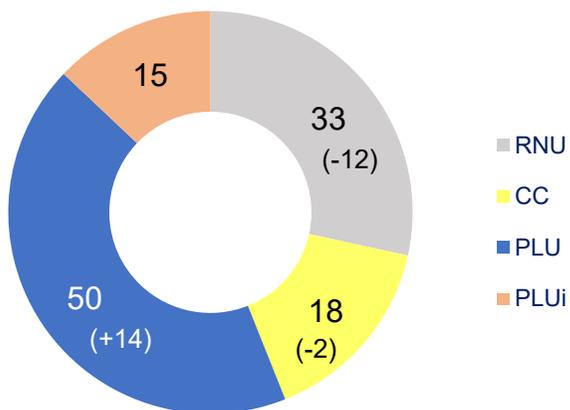


Evolution des documents d'urbanisme

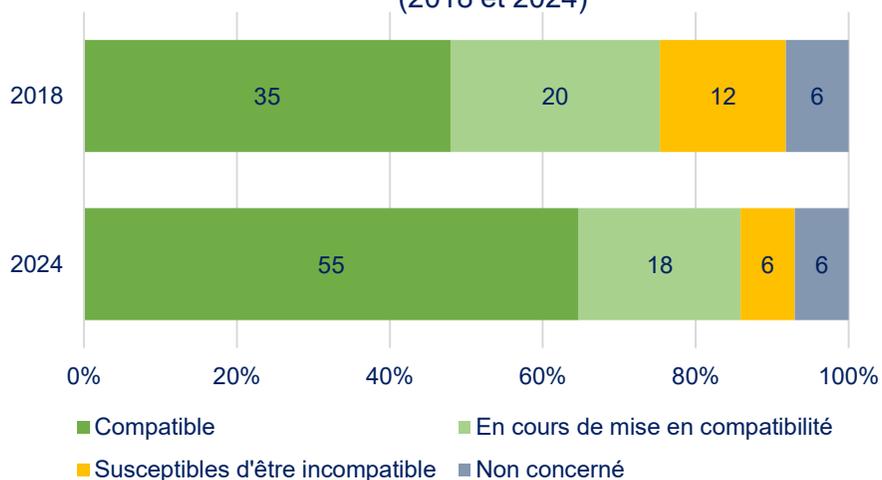
ETAT DES LIEUX DES DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS (mai 2018)



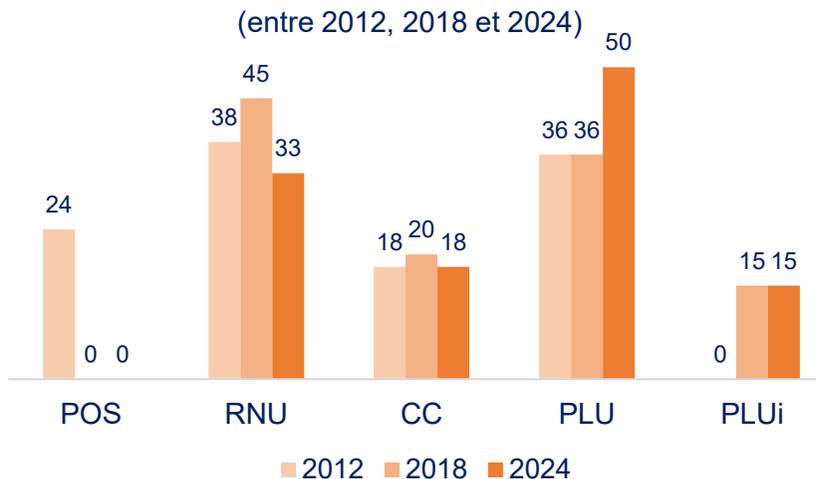
ETAT DES LIEUX DES DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS (mai 2024)



COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC LE SCOT (2018 et 2024)



EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME DU CAMBRESIS (entre 2012, 2018 et 2024)



Depuis 2018, 20 documents d'urbanisme ont été rendus compatibles avec le SCoT, dont 19 avant 2021 et 1 seul depuis. On assiste à un ralentissement des procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme.

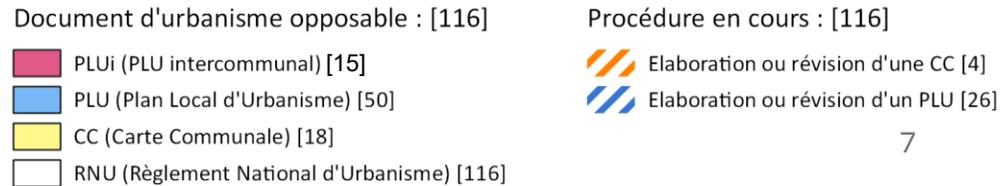
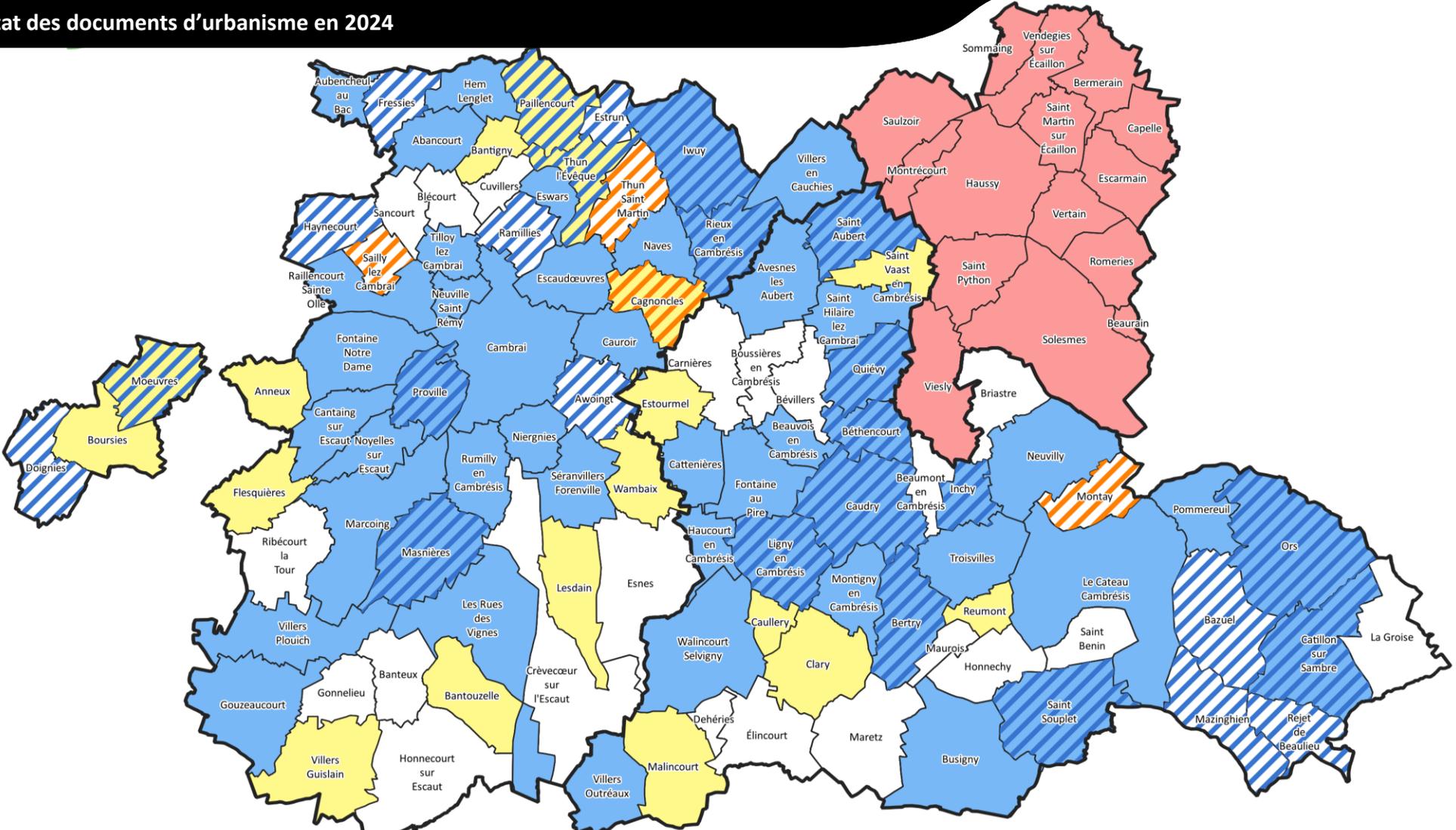
En 2024, il reste 6 documents susceptibles d'être incompatibles, et 20 sont en cours de mise en compatibilité.

Le nombre de communes en RNU a baissé, au bénéfice des communes couvertes par un PLU ou PLUi, qui atteignent 65 soit 56% des communes de l'arrondissement.

Aujourd'hui, 14 procédures PLU sont en cours de révision, 11 communes au RNU sont en cours d'élaboration de PLU ou carte communale.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat de la CAC a fait l'objet d'un bilan en 2023 et le PLH de la CA2C est en cours de révision. Le PLUi du Solesmois, approuvé en septembre 2017, intègre un Programme d'Actions et d'Orientations Habitat.

Etat des documents d'urbanisme en 2024



Accompagnement de l'équipe technique sur les sujets d'urbanisme

Ateliers du foncier 2021

En 2021, des ateliers du foncier ont été menés en collaboration avec les 3 intercommunalités, associant l'ensemble des maires de l'arrondissement pour faire le point sur :

- les besoins et enjeux locaux en matière d'habitat, de mobilité, d'équipements, d'urbanisme, d'environnement et de transition climatique et énergétique ;
- les projets (logement, trame verte et bleue, cheminements doux, équipements, rénovation énergétique...);
- Les enjeux de renouvellement urbain.

Ces ateliers ont été l'occasion de sensibiliser les élus locaux aux enjeux couvrant les différentes thématiques traitées par le Pays, notamment les thématiques structurantes de la révision du SCoT, en particulier les enjeux de densification des centres-villes/centre-bourg par la mobilisation d'outils de maîtrise foncière et de lutte contre la vacance.

Ces ateliers du foncier ont permis d'identifier les problématiques des quotidiens, reprises depuis comme fil conducteur de la révision du SCoT.

Les principales préoccupations des Maires concernent :

- la perte de dynamisme des villages (baisse des effectifs scolaires, dernier commerce, fermeture des services et équipement, manque de commodités...),
- la préservation de la qualité du cadre de vie (traitement des friches et de la vacance, attrait touristique...),
- la protection de l'environnement et la gestion des risques (pratiques agricoles, paysage, inondations...),
- la mobilité (vitesse automobile, problématiques d'accès à la mobilité, stationnement...).

En quelques chiffres :

448 entretiens thématiques	+ de 30 ateliers organisés
112 communes rencontrées	167 attentes exprimées sur la révision du SCoT
204 problématiques des quotidiens exprimées	650 projets remontés par les élus

Cas des quotidiens



Le SRADDET (approuvé, et en cours de modification suite à la loi CR)

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts de France a été adopté le 30 juin 2020 en séance plénière et approuvé par arrêté préfectoral le 4 août 2020.

Il comprend un rapport, un fascicule de règles et une carte de synthèse qui intègre une armature territoriale, quelque peu différente de celle du SCoT. Cambrai (et Proviville) fait partie des « pôles d'envergure régionale » et Avesnes-les-Aubert, Solesmes, Caudry et Le Cateau Cambrésis font partie des pôles intermédiaires.

Le Pays du Cambrésis avait formulé deux avis défavorables dans le cadre de la consultation de l'élaboration du document :

- Le premier en 2018, portant principalement sur des objectifs de modération de la consommation d'espace jugés préoccupants,
- Un deuxième en 2019, pour les mêmes motifs.

Le SRADDET fait actuellement l'objet d'une modification pour intégrer les objectifs de la loi Climat Résilience en matière de réduction de la consommation d'ENAF. Le SRADDET doit notamment intégrer une déclinaison territoriale des objectifs de réduction de la consommation et ajuster la période de référence pour le calcul de ces objectifs (2011-2021 plutôt que 2002-2012).

Le SRADDET fixe des objectifs en matière de sobriété foncière en imposant aux territoires des efforts de réduction de l'artificialisation par rapport à ce qui a été artificialisé entre 2005 et 2012 :

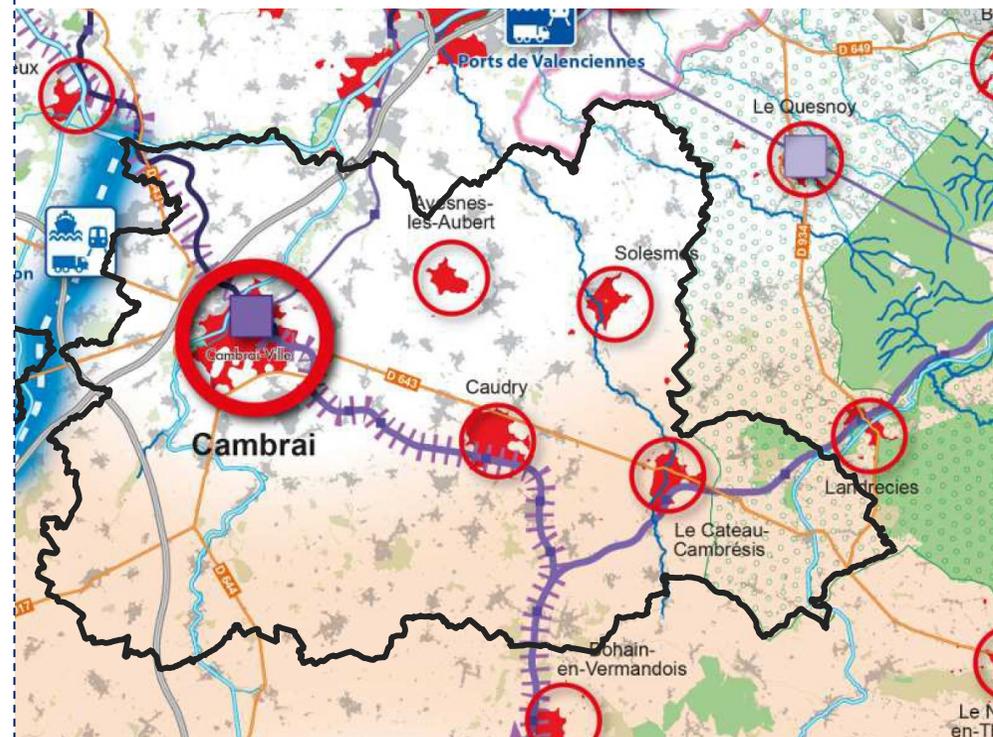
- Une division par 3 à l'horizon 2030 ;
- Une division par 4 à l'horizon 2040 ;
- Une division par 6 à l'horizon 2050 ;
- Après 2050, les territoires tendent vers le Zéro Artificialisation Nette.

Le projet de modification remet en cause ces trajectoires en déclinant de nouveaux objectifs différenciés selon les territoires de SCoT, et basés sur une période de référence plus récente, imposée par la loi Climat et Résilience (2011-2021).

Ces objectifs sont fixés par rapport aux extensions observées de la « tâche urbaine », notion définie comme l'ensemble des espaces artificialisés, excepté l'habitat isolé. Le lexique précise que les espaces naturels, agricoles et forestiers ne font pas partie de la tâche urbaine, même s'ils sont enclavés dans des espaces artificialisés. *Le projet de modification prévoit de retirer cette notion.*

Ces chiffres n'intègrent pas le foncier nécessaire pour la réalisation des grands projets régionaux, dont le Canal Seine Nord Europe ou encore le réseau Express Grand Lille font partie. *Le projet de modification prévoit d'ajuster ce point pour prendre en compte les récentes évolutions législatives.*

Pour mesurer l'atteinte de ces objectifs, le SRADDET propose le modèle type « OCS2D » (occupation du sol en 2 dimensions).



Autres documents cadres

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Artois Picardie a été révisé le 21 mars 2022 et couvre la période 2022-2027. La révision du SCoT devra donc intégrer ses objectifs. 2 des 3 SAGE qui couvrent le territoire (l'Escaut et la Sensée) ont été modifiés avant l'approbation du nouveau SDAGE et sont donc compatibles avec le SDAGE 2016-2021. Le troisième SAGE (de la Sambre) est compatible avec le nouveau SDAGE.

Le **SAGE de l'Escaut** dont la modification a été validée en Commission Locale de l'Eau le 9 mars 2021. Il établit une cartographie des zones humides selon les 3 catégories du SDAGE. La délimitation des zones humides de catégorie 2 (secteurs au sein desquels les zones humides pourraient être renaturées/réhabilitées) s'appuie sur les espaces à renaturer et espaces naturels et ruraux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique. La Commission Locale de l'Eau invite les collectivités à délimiter les zones humides dans un délai de 3 ans à compter de l'approbation du nouveau SAGE, à minima sur les zones ayant vocation à être urbanisées. Elle compilera les inventaires au fur et à mesure de l'investigation réalisée dans le cadre des projets.

Le **SAGE de la Sensée** dont la modification a été approuvée le 21 février 2020. Il dresse une cartographie des zones humides basée sur un inventaire réalisé en 2004 et complété en 2016. 83 zones humides ont été inventoriées selon le critère botanique et un travail de 2016 a permis de les classer en trois catégories pour répondre à la disposition A-9.4 du SDAGE. Les zones humides se trouvent en quasi-totalité dans la ZNIEFF de type I « complexe écologique de la vallée de la Sensée ».

Le **SAGE de la Sambre** dont la modification a été approuvée le 18 août 2020. Comme dans sa précédente version, une cartographie des zones humides y figure. Contrairement aux SAGE de l'Escaut et de la Sensée, les zones humides sont inventoriées selon le critère floristique. Le recensement des zones humides est réalisé sur les périmètres de crue décennale des cours d'eau (si la donnée existe) et à proximité des cours d'eau si la donnée manque. Il n'est donc pas exhaustif et a vocation à être complété au fur et à mesure des investigations réalisées dans le cadre de procédures de documents d'urbanisme ou encore de projets soumis à la nomenclature loi sur l'eau (tout projet de plus de 1000m² doit prouver qu'il n'impacte pas de zone humide).

La **Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois**, qui couvre la partie extrême Est du Cambrésis, est en cours de révision. Le SCoT devra se mettre en accord avec les nouveaux objectifs de la Charte.

Le SCoT de 2012, tel qu'il est rédigé, intègre d'ores et déjà une bonne prise en compte des objectifs des nouveaux SAGE. La révision du SCoT sera l'occasion d'éventuellement compléter les objectifs et orientations en matière notamment de préservation de la ressource en eau et des milieux humides.

Evolutions législatives

Loi ELAN : modernisation des SCoT

La loi ELAN (portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) promulguée le 23 novembre 2018, modifie la structure et le contenu des SCoT sur plusieurs aspects. 2 ordonnances ont été publiées le 18 juin 2020, et entrées en vigueur le 1^{er} avril 2021, dont les objectifs sont :

- Pour la modernisation des SCoT : Réfléchir à l'élargissement des périmètres, renforcer l'expression du projet stratégique et simplifier le contenu du SCoT tout en garantissant un contenu qualitatif ;
- Pour la rationalisation de la hiérarchie des normes d'urbanisme : Réduire le nombre de normes opposables aux documents d'urbanisme et une sécurisation juridique, limiter et simplifier les obligations de prise en compte pour les documents d'urbanisme.

Elles ont apporté 7 principales évolutions :

Les périmètres de SCoT



- > Le projet de périmètre proposé par les EPCI compétents devra prendre en compte les déplacements et modes de vie quotidiens, au sein **du bassin d'emploi**.
- > Pour les **EPCI ayant un PLUi à la même échelle que le SCoT**, une analyse devra être faite sur ce périmètre et un **débat** organisé sur son éventuelle évolution, au moment du **bilan à 6 ans**.

Le contenu du SCoT



- Une approche transversale des politiques publiques fondée sur **3 piliers obligatoires** :
- > **Activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles, et forestières** ;
 - > **Offre de logement** et d'habitat renouvelée, implantation des **grands équipements et services**, organisation des **mobilités** ;
 - > **Transitions** écologique et énergétique, lutte accrue contre l'étalement urbain et le réchauffement climatique, prévention des risques, préservation et valorisation des paysages, de la biodiversité, des ressources naturelles.

La gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation doit être prise en compte dans chacun des 3 piliers.

Les documents du SCoT



- > La place du **projet d'aménagement stratégique** (ex PADD) est affirmée, il devient le premier document du SCoT.
- > Le **DOO** est simplifié et articulé autour des 3 piliers.
- > Les autres documents figurent en **annexe** (Diagnostic, justification des choix retenus, Etat Initial de l'Environnement, Evaluation Environnementale).

La révision complète du SCoT ayant été prescrite le 11 juillet 2018, il n'est pas obligatoire d'appliquer, immédiatement dans le cadre de cette révision, les dispositions introduites par les ordonnances de la Loi ELAN entrées en vigueur en avril 2021. Cette application demeure possible.

La mise en œuvre des SCoT



Il est désormais **possible d'annexer un « programme d'actions »** qui permet de mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs, quels que soient les acteurs publics ou privés. Sont également concernées les actions s'inscrivant dans les objectifs nationaux ou régionaux ou les mesures prévues dans des dispositifs contractuels dès lors qu'elles concourent à la mise en œuvre du SCoT.

Décliner la stratégie



- > Le **PLU doit être compatible avec le Projet d'Aménagement Stratégique et le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT**.
- > Le **Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT peut tenir lieu de projet de territoire du PETA**.
- > La **possibilité de faire un SCoT valant PCAET**, si les EPCI membres transfèrent leur compétence à l'établissement public de SCoT.

Le rôle intégrateur réaffirmé



- > Le **SCoT intègre les documents de rang supérieur nationaux et régionaux**, leur nombre **est réduit** et le **principal lien juridique est la compatibilité**.
- > L'établissement porteur du SCoT **analyse tous les 3 ans si le document est compatible** avec ces documents de rang supérieur nationaux et régionaux et procède à une modification simplifiée le cas échéant.
- > Le **PLU voit le nombre de documents avec lesquels il doit être compatible réduits**, il doit s'assurer de sa compatibilité avec le SCoT (analyse et délibération).

Un dialogue amont renforcé

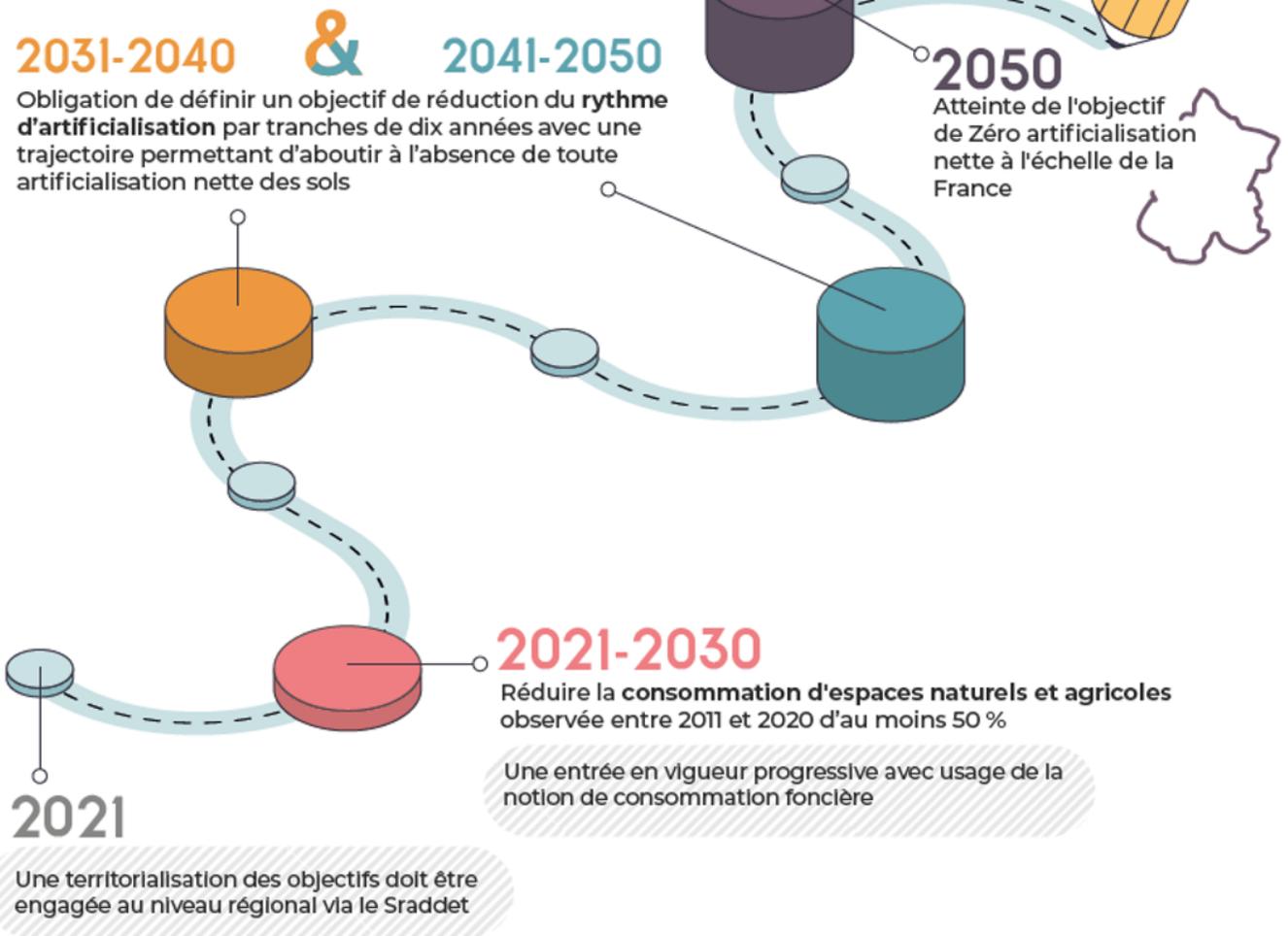


Le territoire pourra demander une **note d'enjeu** à l'Etat qui déclinera en transversalité les enjeux des documents de rang supérieur pour le territoire concerné.

Evolutions législatives

Loi Climat Résilience : le défi lancé d'atteindre le ZAN en 2050

Loi Climat et Résilience
22/08/2021
291 articles



OUTILS DE MESURE

La notion d'artificialisation est définie par décret, selon une nomenclature en 10 catégories de surface, dont 5 catégories considérées comme artificialisées, 5 considérées comme non artificialisées. L'outil de référence pour le suivi de l'évolution de l'artificialisation est l'OCS-GE (occupation du sol), en cours de déploiement à l'échelle nationale. En attendant, c'est le Portail de l'artificialisation, dont les chiffres de la consommation d'ENAF à l'échelle de la commune sont issus d'un retraitement des fichiers fonciers (base fiscale) par le Céréma, qui est l'outil de référence pour la mesure de la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

TEMPORALITE

La loi fixe des objectifs de sobriété foncière sur différentes périodes :

- La mesure des objectifs de sobriété foncière doit être effectuée selon la période de référence 2011-2021.
- La première décennie (2021-2031) d'application de ces objectifs doit permettre une réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) observée sur la période de référence.
- Ensuite, une trajectoire de réduction de l'artificialisation doit être fixée afin d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050.

Loi Climat Résilience : le défi lancé d'atteindre le ZAN en 2050

Les objectifs de sobriété foncière doivent être intégrés dans les documents de planification et d'urbanisme selon le calendrier suivant :



DECLINAISON DES OBJECTIFS

Les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) doivent intégrer les objectifs de sobriété foncière imposés par la loi en les territorialisant selon des critères particuliers, avant le 22 novembre 2024. **Le SRADDET de la Région Hauts de France auquel devra être rendu compatible le SCoT du Cambrésis est actuellement en cours de modification pour intégrer les objectifs de la loi.**

Si le SRADDET ne respecte pas le délai, c'est aux SCoT d'intégrer directement les objectifs de la loi Climat Résilience. Sinon, les SCoT se mettent en compatibilité avec les SRADDET pour intégrer les objectifs de la loi avant le 22 février 2027.

Les PLU doivent se mettre en compatibilité avec les nouveaux objectifs fixés dans les SCoT avant le 22 février 2028, ou directement avec le SRADDET ou la loi si les documents de rang supérieur n'ont pas intégré ces objectifs dans les délais impartis, sans quoi les zones à urbaniser sont rendues inconstructibles.

Le futur SCoT devra donc intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'ENAF et du rythme d'artificialisation imposés par le SRADDET (ou directement par la loi si le SRADDET n'est pas mis en conformité avec la loi au plus tard le 22 novembre 2024). Cela impliquera notamment :

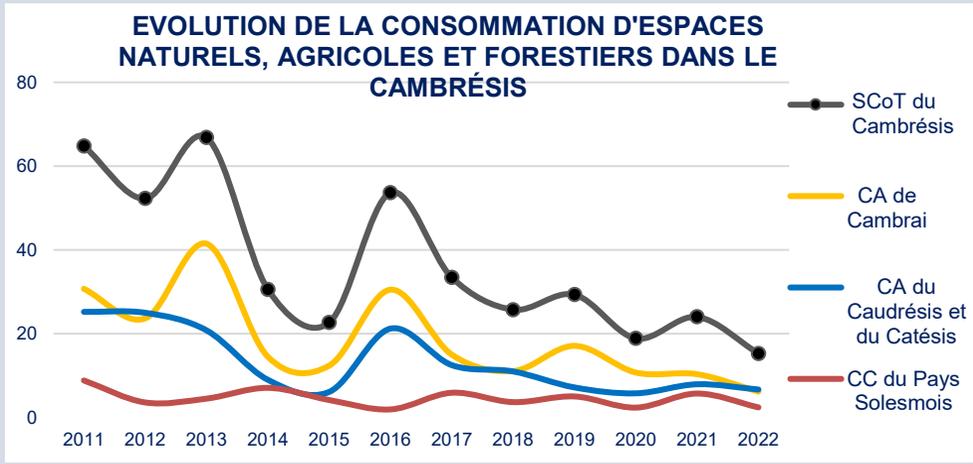
- D'introduire la période de référence fixée par la loi pour le calcul des objectifs de sobriété foncière : 2011-2021 ;
- D'assurer l'atteinte des nouveaux objectifs chiffrés du SRADDET ou directement ceux de la loi si le SRADDET n'est pas « climatisé » dans les délais ;
- De revoir la méthode de calcul pour la mesure de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers puis de l'artificialisation ;
- De prolonger l'horizon projeté du SCoT au-delà de 2020.

Au regard des ajustements nécessaires pour « climatiser » le SCoT, qui questionnent le projet d'aménagement et de développement durables, la procédure de révision semble la plus adaptée. Une approbation en 2027 est envisageable au regard du lancement de cette procédure en 2018 et de l'avancée des travaux en 2024. La possibilité d'intégrer les nouveaux objectifs par le biais d'une procédure de modification simplifiée ne semble pas nécessaire à ce jour étant donné que la révision générale du SCoT est déjà engagée, que son approbation est envisageable avant 2027, sans compter qu'il est de toute façon obligatoire d'en passer par une telle procédure pour intégrer les 6 nouvelles communes au périmètre couvert par le SCoT.

Evolutions législatives

Loi Climat Résilience : le défi lancé d'atteindre le ZAN en 2050

Analyse de l'évolution du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) ou d'artificialisation selon les données du **Portail de l'artificialisation*** de 2024 :



Depuis 2011, 437 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers auraient été consommés. Cela représente 27 m² par habitant. Depuis 2018, la consommation observée à l'échelle du Cambrésis s'élève à 7m² par habitant en moyenne.

La consommation a progressivement été réduite, passant d'une moyenne annuelle de **46 ha entre 2011 et 2018** à **22,6 ha entre 2018 et 2022**.

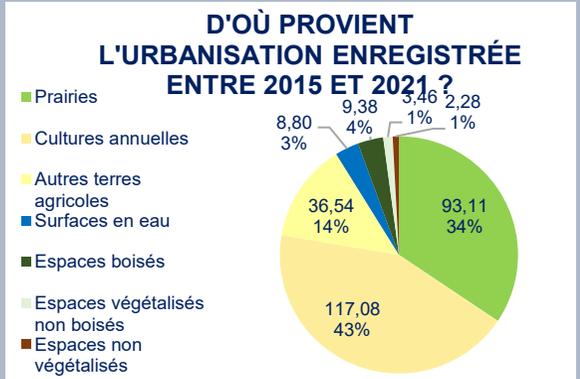
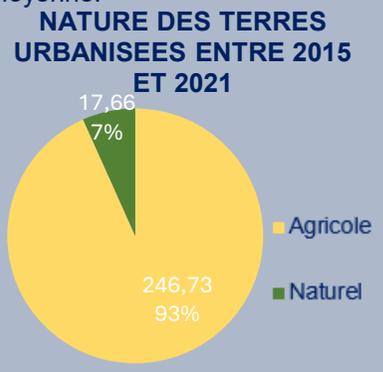


Le plus gros poste de consommation est celui de l'habitat, qui représente 57% de la consommation totale enregistrée entre 2011 et 2022. Il est suivi par le secteur de l'activité qui représente 27% de la consommation sur cette même période.

Source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/mesurer-la-consommation-despaces/telecharger-les-donnees>

Analyse de l'évolution du rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) ou d'artificialisation **selon l'OCS2D**, en comparant le millésime de 2015 et de 2021 :

Entre 2015 et 2021, 264 ha sont passés de « agricole » ou « naturel » à « urbanisé » ou « infrastructure », soit une moyenne de 44,1 ha par an. Si l'on extrapole ce chiffre sur 10 ans pour couvrir la période 2011-2021, on arriverait à 441 ha de surfaces dites « urbanisées » (comprenant les surfaces agricoles ou naturelles transformées en infrastructures). Cela représente 27,7 m² par habitant en moyenne.



93% des terres urbanisées sur cette période sont agricoles et seulement 7% sont naturelles. Les prairies représentent plus d'un tiers des surfaces urbanisées.

Entre 2005 et 2015, 745 ha avaient été urbanisés, soit 74,5 ha par an en moyenne. Cela représente une consommation par habitant de 46 m².

La consommation d'espace annuelle moyenne a donc été réduite de 41% entre les périodes 2005-2015 et 2015-2021.

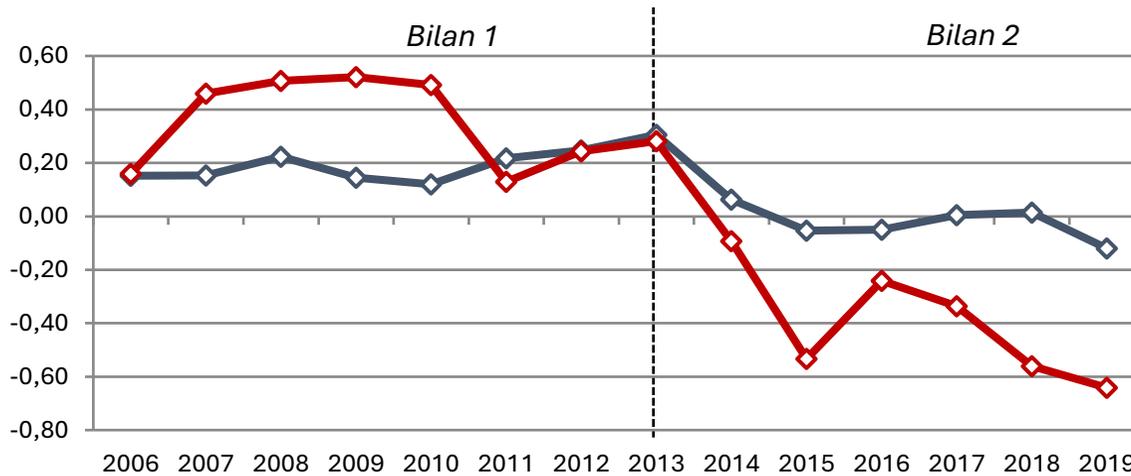
Ces deux outils d'observations ne peuvent être comparés car s'appuient sur des méthodologies et des temporalités différentes. En revanche, ils peuvent être regardés de manière complémentaire : le premier donne une idée des destinations des terres « consommées » et permet donc de comprendre pourquoi la consommation a été générée, le deuxième permet de qualifier la consommation générée et de mieux en comprendre les impacts (environnementaux, paysagers notamment). **Les deux analyses permettent d'arriver à une consommation d'espace proche de 40 ha par an entre 2011 et 2021 et les deux permettent de constater une forte réduction de la consommation d'espace sur la période récente.**



Une baisse démographique récente...

EVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION DANS LA REGION HAUTS DE FRANCE ET DANS LE CAMBRÉSIS

(de 2006 à 2020, en %)



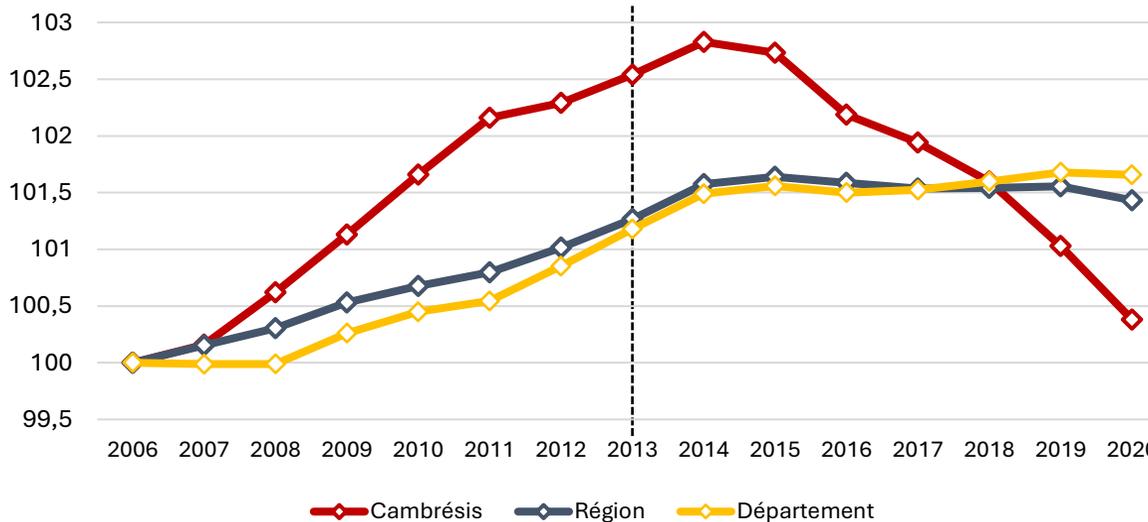
En 2020, le Cambrésis compte 159 180 habitants.

Depuis 2013, date à laquelle s'est arrêtée l'observation tirée dans le premier bilan (en 2018), la variation annuelle de la population du Cambrésis a diminué, excepté entre 2015 et 2016.

La Région a connu une meilleure stabilité démographique sur cette période, mais la même tendance à la baisse y est observée.

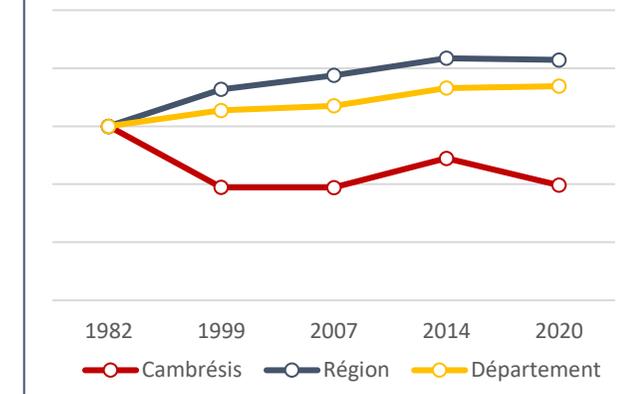
EVOLUTION ANNUELLE DE LA POPULATION

(en base 100)



HISTORIQUE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

(en base 100)



Entre 2014 et 2020, le Cambrésis perd 3900 habitants soit 2,38% de sa population.

Sur le plus long terme, la tendance démographique reste croissante.

Quelle évolution pour l'armature territoriale du Cambrésis ?



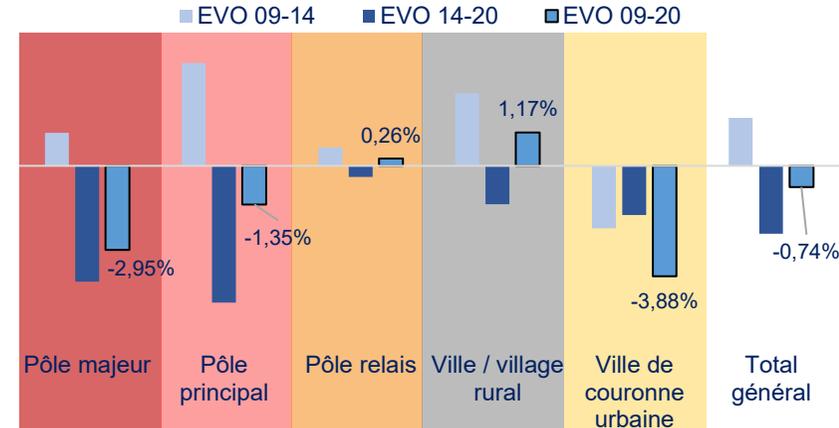
Une perte de dynamisme récente des pôles urbains et de certains villages de l'Est...

- Alors qu'entre 2006 et 2018, 76 communes enregistraient une hausse de population, elles ne sont plus que 49 entre 2014 et 2020. Ainsi, 27 communes (près d'1/4 des communes du territoire) subissent une baisse récente de leur population, en plus des 40 communes qui observent une baisse depuis plus longtemps.

- Les principaux changements par rapport à la précédente période sont :

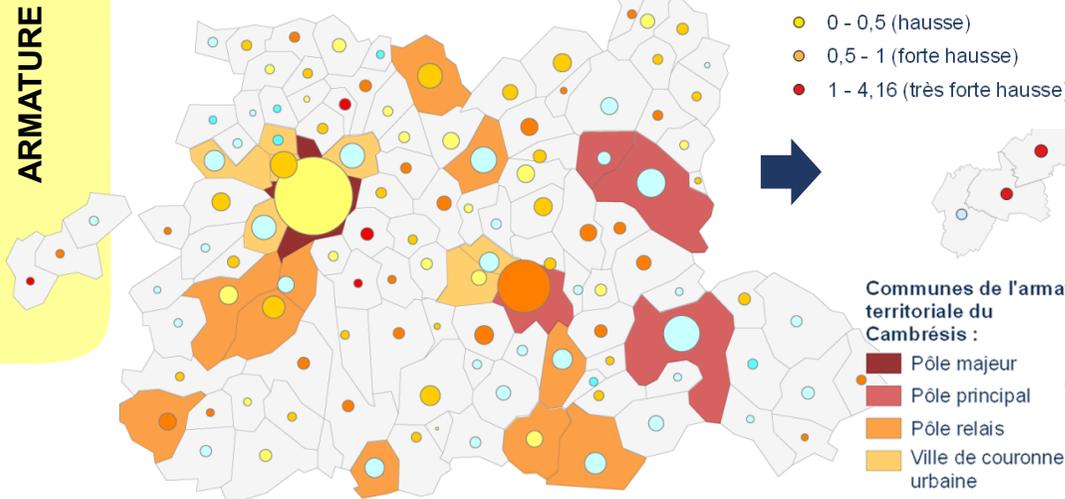
- Cambrai et Caudry, les deux villes les plus peuplées du territoire, passent d'une hausse à une baisse de population sur la dernière période.
- Les villages situés dans le triangle Caudry, Solesmes, Le Cateau et la plupart des villages du Solesmois subissent également une récente baisse de leur population, qui fait suite à une période de croissance.
- A l'inverse, Avesnes-Les-Aubert et Villers-Outréaux, pôles relais, ou encore Saint Python, pôle principal, observent une hausse de population alors que ces communes étaient en baisse sur la dernière période.

EVOLUTION DE LA POPULATION SELON LES DIFFERENTES CATEGORIES DE L'ARMATURE TERRITORIALE



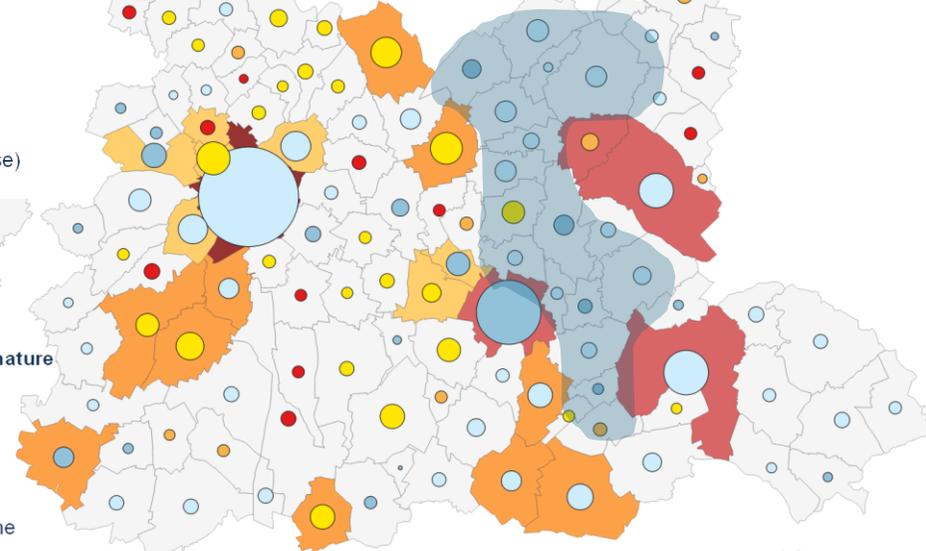
VARIATION DE LA POPULATION DU CAMBRESIS

(de 2006 à 2018, en %)



VARIATION DE LA POPULATION DU CAMBRESIS

(de 2014 à 2020, en %)



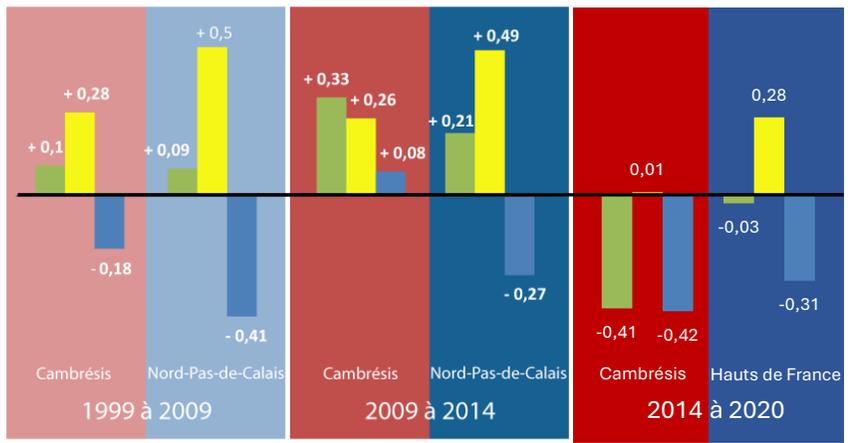


Quelle évolution pour l'armature territoriale du Cambrésis ?

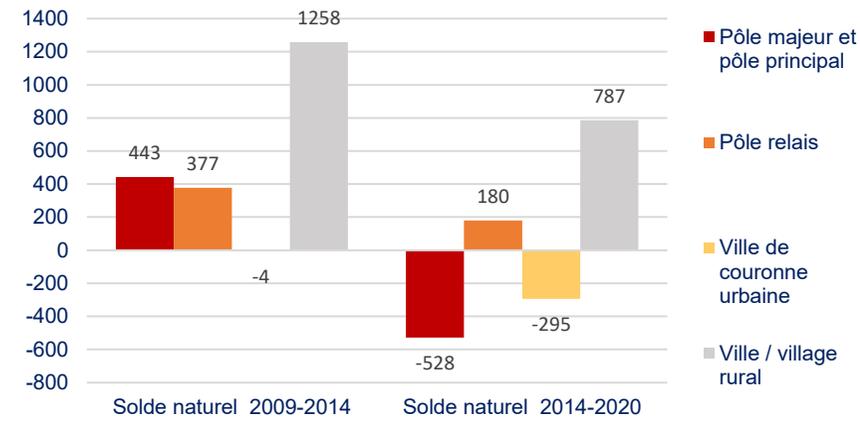


Un vieillissement qui s'accroît, à l'origine de la baisse démographique...

EVOLUTIONS DES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE DE LA REGION ET DU CAMBRESIS

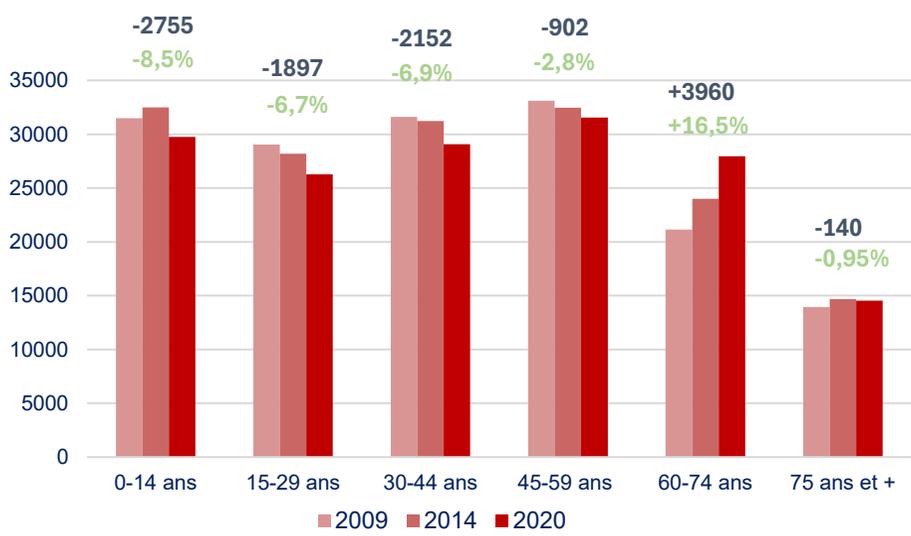


EVOLUTIONS DU SOLDE NATUREL DANS L'ARMATURE TERRITORIALE DU CAMBRESIS



EVOLUTIONS DES TRANCHES D'AGES DE LA POPULATION DU CAMBRESIS

(par classes d'âges, de 2009 à 2020)



La baisse observée depuis 2013 est liée à un solde migratoire négatif, qui n'est plus compensé par le solde naturel, devenu nul à l'échelle du Cambrésis, et négatif dans les pôles urbains et les villes de la couronne urbaine de l'armature territoriale.

A l'échelle Régionale, le solde migratoire, également négatif, est quant à lui compensé par un solde naturel qui reste positif. Ceci s'explique par le profil de la population, globalement plus jeune à l'échelle de la Région.

La baisse du solde naturel est liée à une hausse du nombre de décès, alors que la natalité est stable (même nombre de naissances entre 2014 et 2020 qu'entre 2009 et 2014).

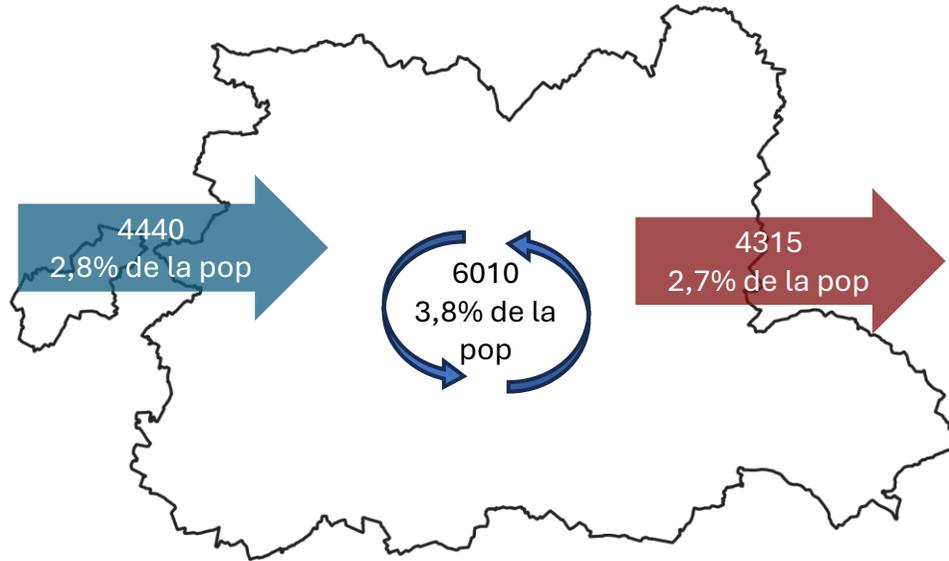
Ceci est lié à un vieillissement de population qui se prolonge et qui s'accroît : alors qu'entre 2009 et 2014, on observait une hausse des 0-14 ans, on observe entre 2014 et 2020 une baisse de cette tranche d'âges, en parallèle d'une forte progression des 60-74 ans.

Les plus de 60 ans ont augmenté de 10%, passant de 24% en 2014 à 27% de la population en 2020.

ARMATURE TERRITORIALE



Migrations résidentielles



Entre 2019 et 2020, 10% des habitants de l'arrondissement ont changé de logement, soit 15600 personnes.

10500 personnes ont changé de commune :

- La majorité d'entre elles ont changé de commune au sein même du Cambrésis (6010 habitants soit 3,8% de la population)
- 40% d'entre elles sont venues d'une commune extérieure au Cambrésis (4440 habitants soit 2,8% de la population)
- 4315 personnes originaires du Cambrésis sont parties s'installer dans une commune extérieure au territoire entre 2019 et 2020, soit un nombre légèrement inférieur à celui des personnes venues d'un territoire extérieur.

Evolution des migrations résidentielles internes et entrantes



- DOM ou étranger
- autre région
- Autre territoire de la Région
- Autre commune du Cambrésis

Evolution des migrations résidentielles internes et sortantes



- DOM ou étranger
- autre région
- Autre territoire de la Région
- Autre commune du Cambrésis

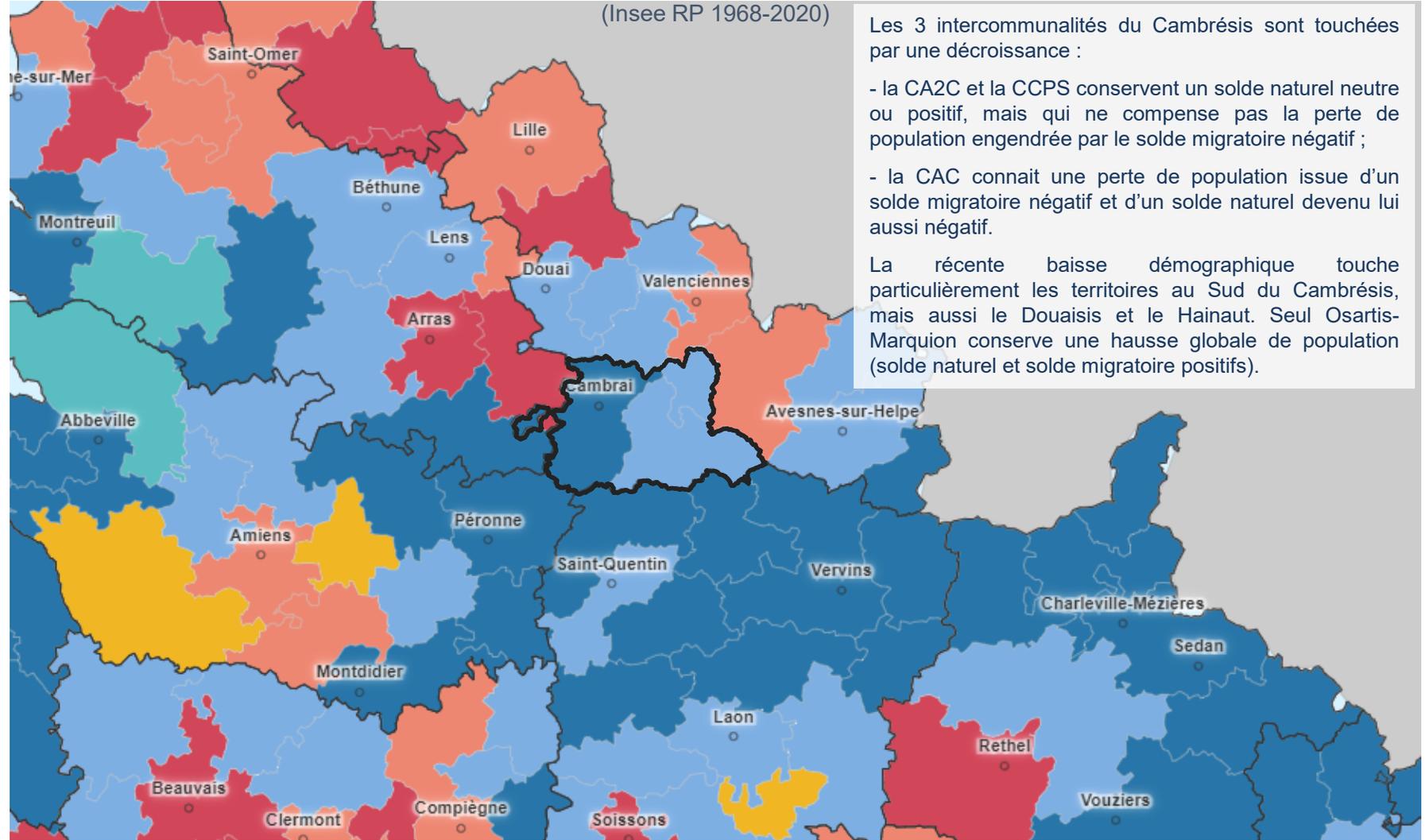
Bien que le solde migratoire apparent soit négatif sur la période 2014-2020, **on enregistre toutefois davantage d'entrées que de sorties entre 2018 et 2020**, ce qui peut témoigner d'un changement de tendance sur la période la plus récente et donc d'un regain d'attractivité.



Migrations résidentielles

TYPOLOGIE DES SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE APPARENTS ENTRE 2014 ET 2020

(Insee RP 1968-2020)



Les 3 intercommunalités du Cambrésis sont touchées par une décroissance :

- la CA2C et la CCPS conservent un solde naturel neutre ou positif, mais qui ne compense pas la perte de population engendrée par le solde migratoire négatif ;
- la CAC connaît une perte de population issue d'un solde migratoire négatif et d'un solde naturel devenu lui aussi négatif.

La récente baisse démographique touche particulièrement les territoires au Sud du Cambrésis, mais aussi le Douaisis et le Hainaut. Seul Osartis-Marquion conserve une hausse globale de population (solde naturel et solde migratoire positifs).

ARMATURE TERRITORIALE



© Observatoire des territoires, ANCT 2023 - IGN Admin Express

Quelle évolution pour l'armature territoriale du Cambrésis ?

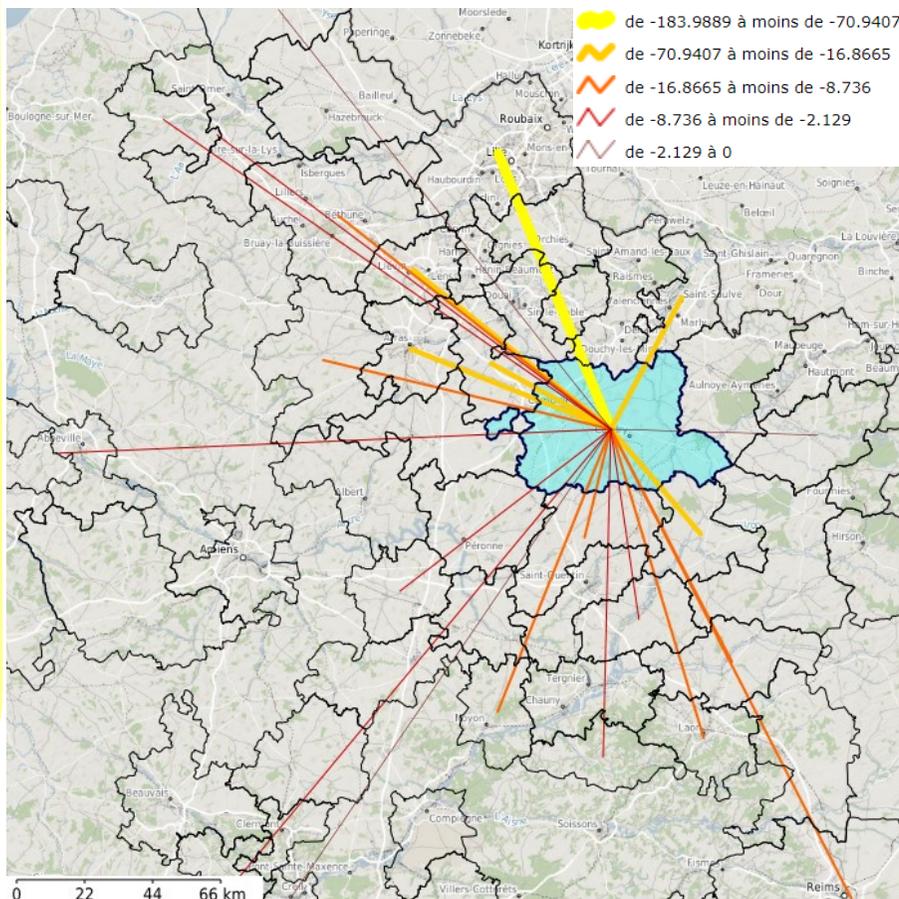


Migrations résidentielles

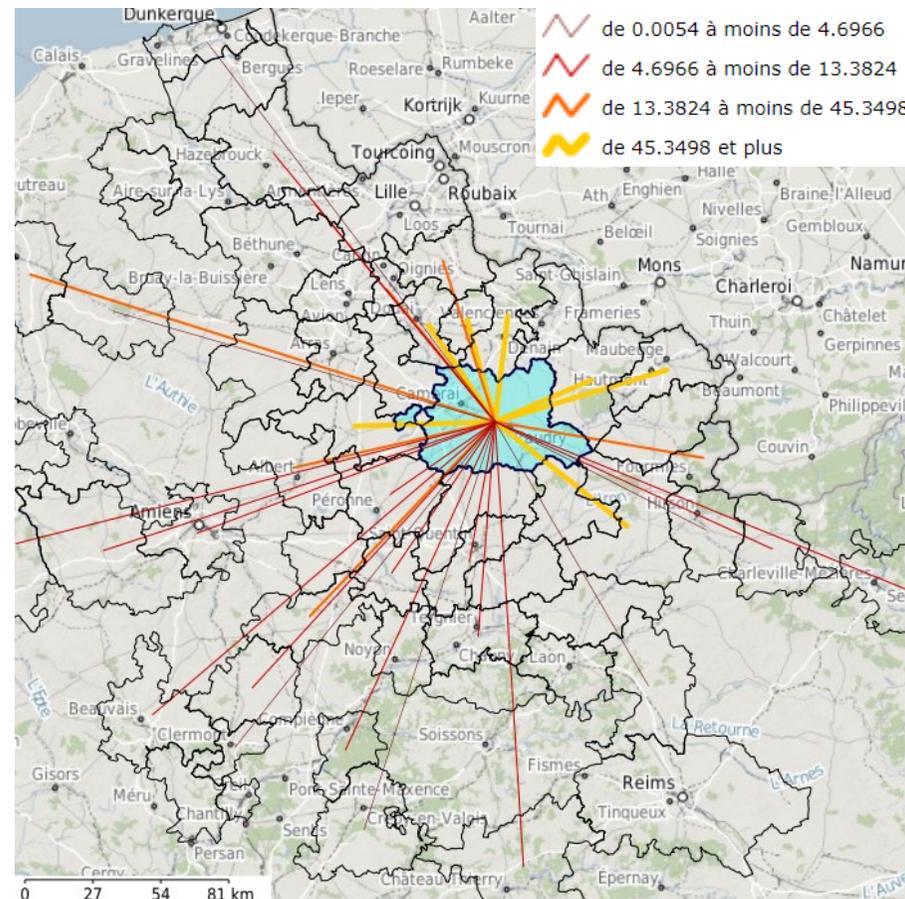
En tenant compte des flux de migrations résidentielles observés entre 2019 et 2020 dans un rayon de 100 km, le delta est positif entre 2019 et 2020 (davantage d'entrées que de sorties), ce qui montre une tendance attractive du Cambrésis à l'échelle de la Région. Cette même tendance est observée chaque année depuis 2013 et peut-être avant (pas de donnée disponible avant 2013).

De 2019 à 2020, il y a davantage de sortants que d'entrants en direction de la Métropole lilloise et du Valenciennois. En revanche, le territoire attire davantage de population en provenance de la Porte du Hainaut, de l'Arrageois, de la Sambre Avesnois Thiérache ou encore du Grand Douaisis.

Delta négatif des flux pour résider en 2020



Delta positif des flux pour résider en 2020



ARMATURE TERRITORIALE

Sources : INSEE (Migrations résidentielles - MIGCOM 2020), OSM, IGN (BD-Alt)



Synthèse sur l'évolution démographique et les perspectives à envisager

- A l'échelle du Cambrésis, après une hausse du nombre d'habitants entre 2009 et 2014, la population connaît une baisse de 3900 habitants entre 2014 et 2020, créant un déficit de 1200 habitants en 2020 par rapport à 2009 (159 180 habitants en 2020 contre 163 065 en 2014 et 160 372 habitants en 2009). **L'objectif de hausse démographique de 2,5% à l'horizon 2020 fixé dans le SCoT était presque atteint puis la récente baisse a amoindri la croissance constatée depuis 2006.**

- Toutefois, l'objectif du SCoT de **répartir la croissance démographique entre pôles de centralités et communes rurales** demeure d'actualité :
 - Il est encore plus **important aujourd'hui de soutenir un regain de population des communes pôles et relais**, qui concentrent une large part des commerces, services et équipements et qui sont les secteurs les mieux desservis par les transports en commun.
 - Quant aux **communes rurales**, il convient de **poursuivre un objectif démographique de croissance pour viser à minima le renouvellement de la population et assurer ainsi le maintien de la vie locale** (vie associative, équipements, commerces et services de proximité notamment les écoles...).

L'objectif de hausse démographique fixé dans le SCoT n'a donc finalement pas été atteint.

Ainsi, **l'enjeu est de viser un regain de population** pour garantir la pérennité des équipements, services et commerces, et la vitalité des centres-villes/centres-bourgs, en cohérence avec la dynamique économique mais aussi en tenant compte d'un phénomène de périurbanisation et des grands projets (CSNE, E-valley...).



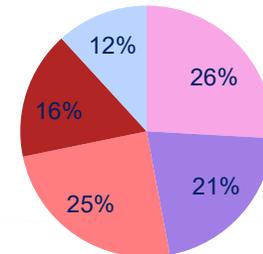
Evolution de l'offre en équipements et services

A l'échelle de l'arrondissement, l'offre en équipements et services, selon la base permanente des équipements de l'Insee, est relativement stable. On compte 4658 équipements en 2021, soit 92 (2%) de plus qu'en 2018 (4566 en 2018).

Les ateliers du foncier ont permis de faire remonter la parole des maires de l'ensemble des communes du territoire au sujet de l'offre locale en équipements et services. 37% des maires interrogés la considèrent insuffisante sur leur commune. Les manques exprimés concernent en premier lieu les commerces de proximité et les services, puis les équipements/lieux de vie, l'accès aux soins, et enfin la mobilité.

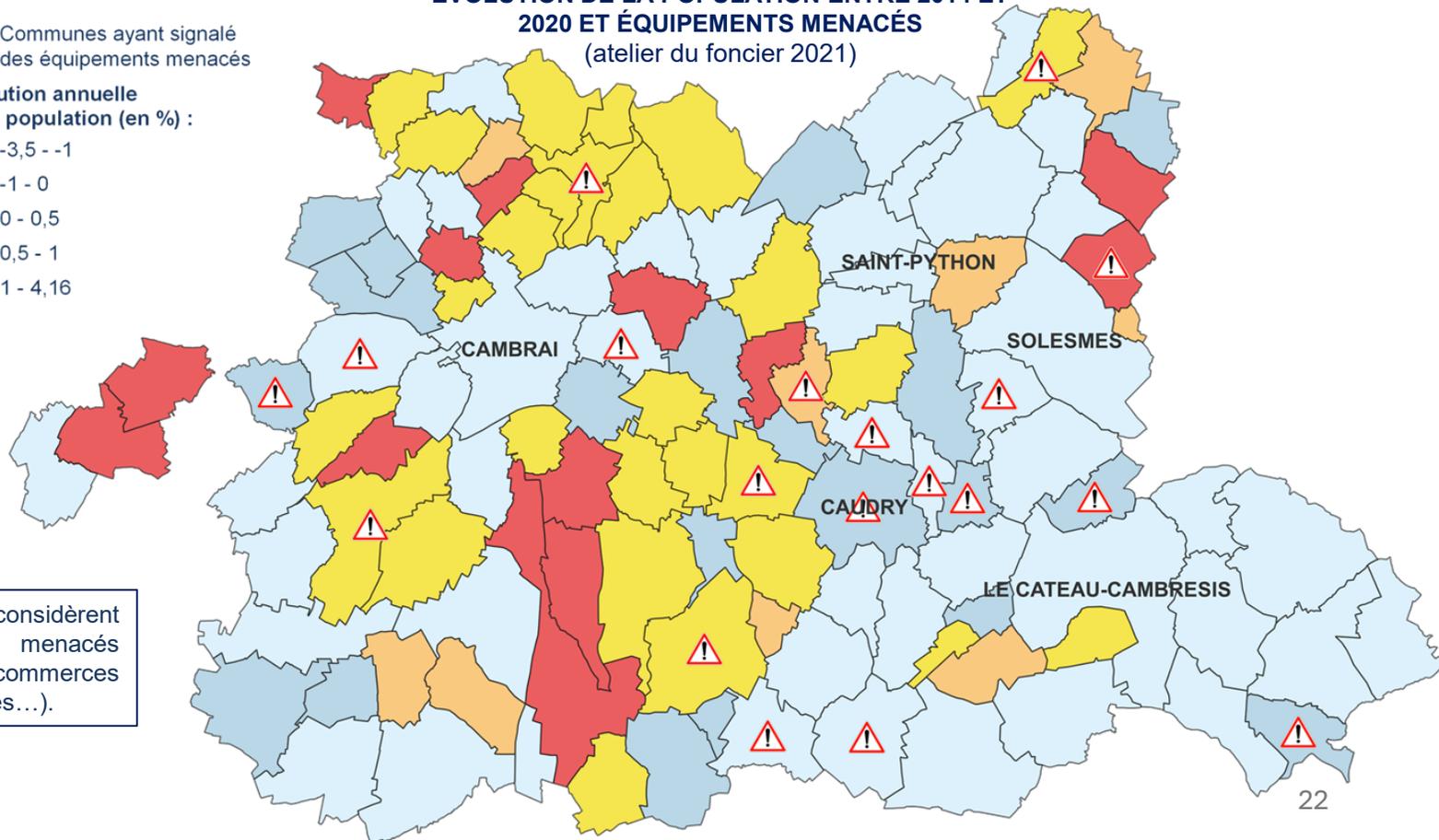
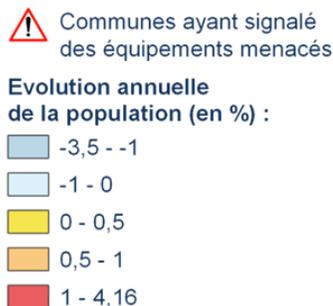
MANQUES EN ÉQUIPEMENTS ET SERVICES EXPRIMÉS LORS DES ATELIERS DU FONCIER 2021

- Commerces de proximité
- Équipements, lieux de vie
- Services
- Accès aux soins, santé
- Mobilité pour tous



EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE

EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2014 ET 2020 ET ÉQUIPEMENTS MENACÉS (atelier du foncier 2021)



18 communes considèrent leurs équipements menacés (médecins, commerces alimentaires, crèches...).



EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE

Evolution de l'offre en structures d'enseignement

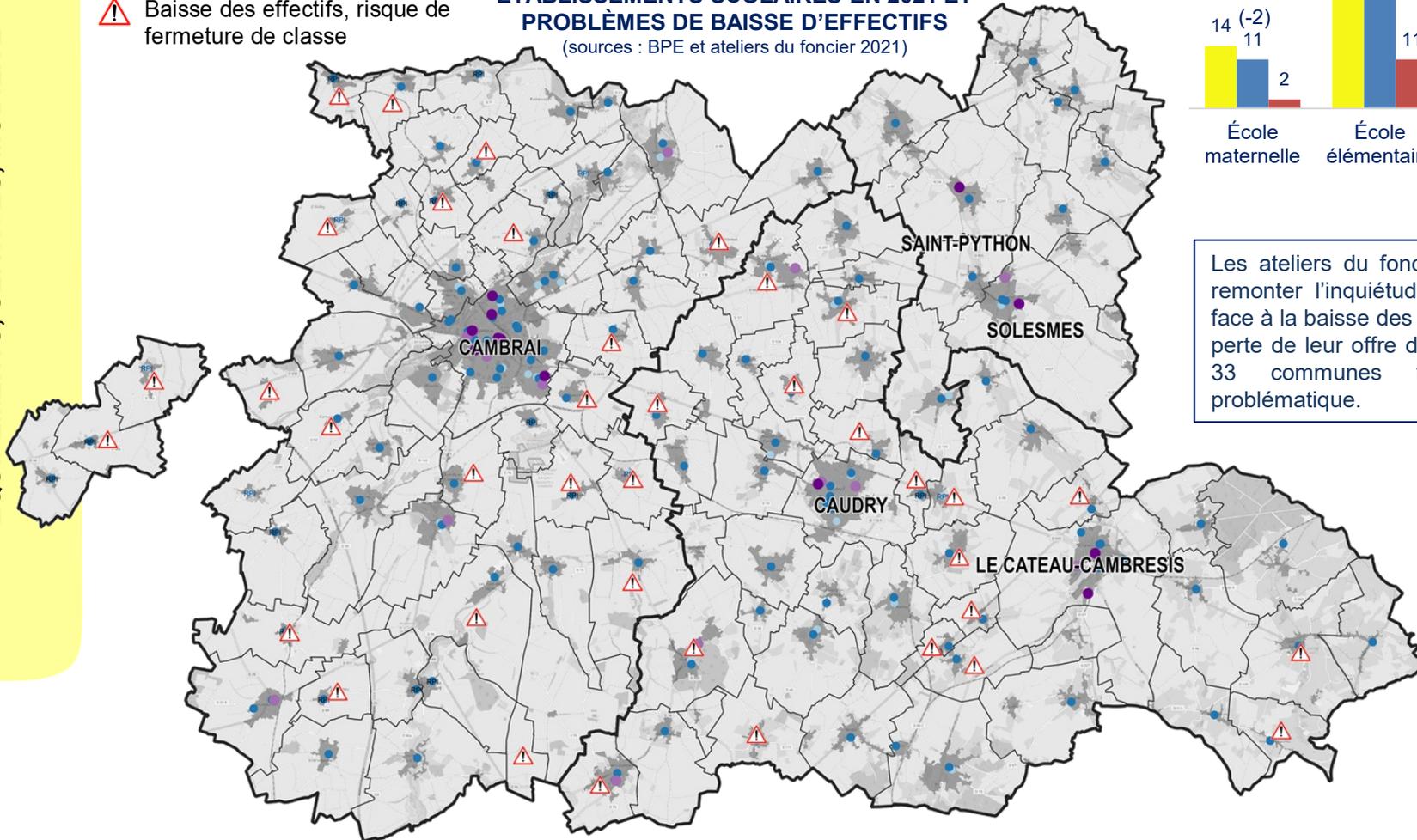
Selon la BPE 2021, on recense 181 établissements scolaires (école maternelle au lycée) sur l'arrondissement. 11 communes (9,5%) n'ont ni école, ni Rassemblement Pédagogique Intercommunal (RPI).

L'offre en structures d'enseignement reste stable depuis le dernier bilan, malgré la perte de deux écoles maternelles sur la CA2C.

Baisse des effectifs, risque de fermeture de classe

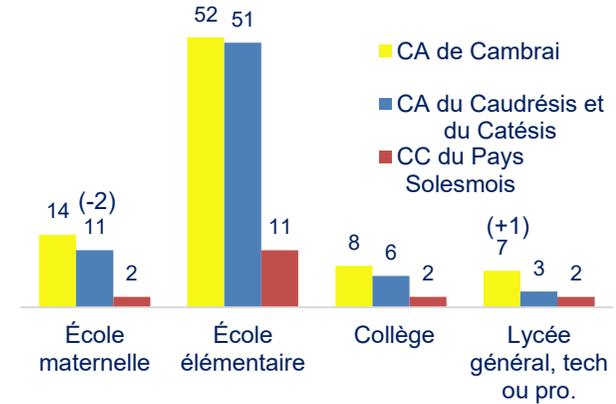
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN 2021 ET PROBLÈMES DE BAISS D'EFFECTIFS

(sources : BPE et ateliers du foncier 2021)



OFFRE DE STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT ET ÉVOLUTION DEPUIS 2014

(Source : BPE 2021)



Les ateliers du foncier ont permis de faire remonter l'inquiétude de nombreux maires face à la baisse des effectifs scolaires et à la perte de leur offre d'enseignement primaire. 33 communes font face à cette problématique.

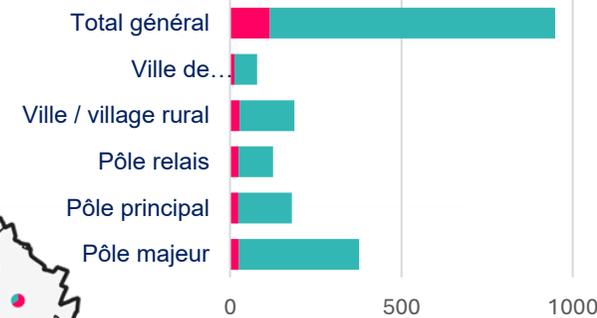
Quelle évolution pour l'armature territoriale du Cambrésis ?



■ Médecin généraliste ■ Spécialistes

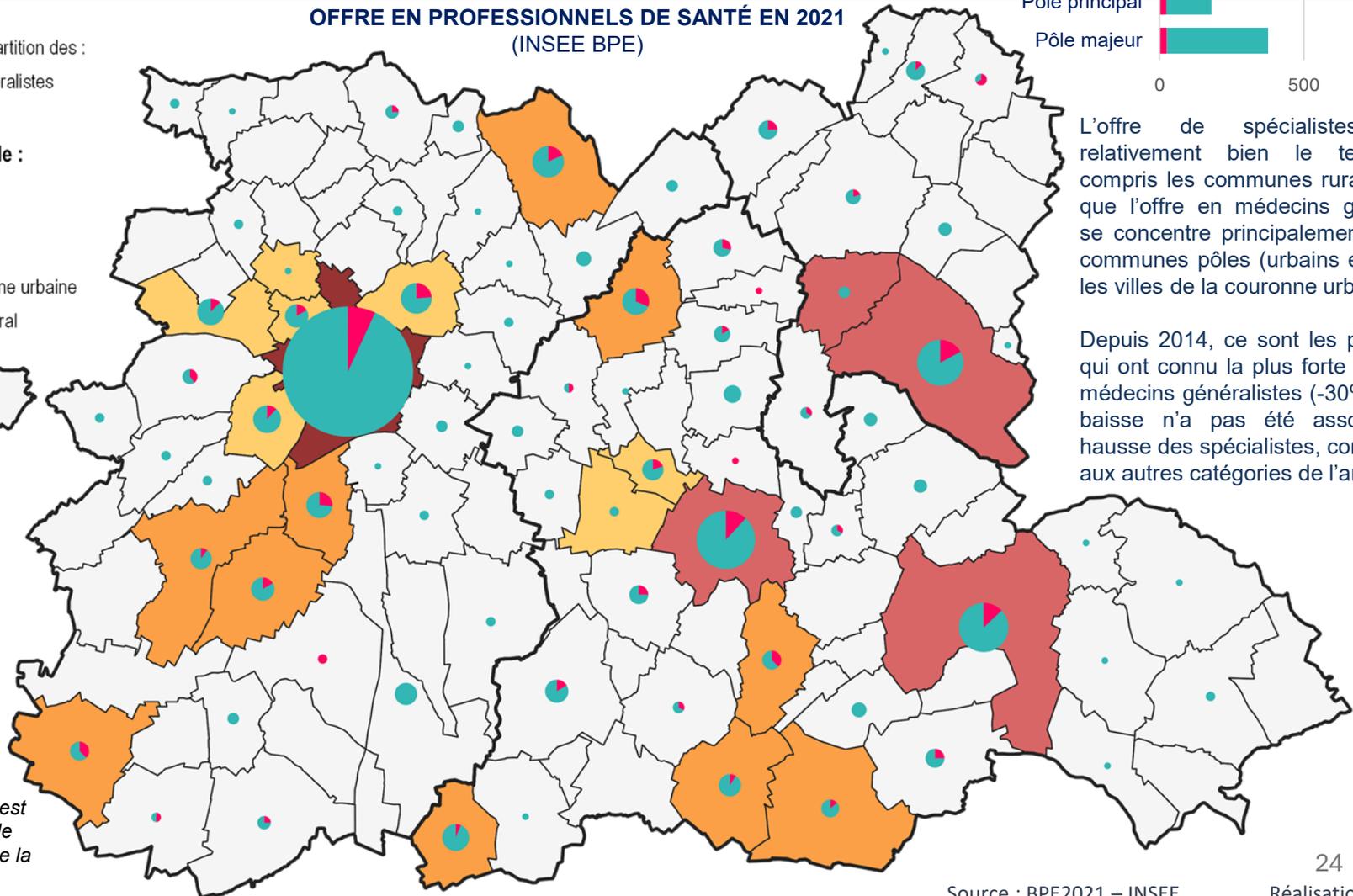
Evolution de l'offre en services de santé

La baisse du nombre de médecins généralistes s'est poursuivie entre 2014 et 2021, passant de 153 à 116, ou de 9,38 pour 10 000 habitants à 7,3. A l'inverse, le nombre de spécialistes a continué à progresser, passant de 682 à 833 sur cette même période.



OFFRE EN PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN 2021 (INSEE BPE)

- Nombre et répartition des :
- Médecins généralistes
- Spécialistes
- Armature territoriale :**
- Pôle majeur
- Pôle principal
- Pôle relais
- Ville de couronne urbaine
- Ville / village rural



L'offre de spécialistes couvre relativement bien le territoire, y compris les communes rurales, tandis que l'offre en médecins généralistes se concentre principalement dans les communes pôles (urbains et relais) et les villes de la couronne urbaine.

Depuis 2014, ce sont les pôles relais qui ont connu la plus forte baisse des médecins généralistes (-30%), et cette baisse n'a pas été assortie d'une hausse des spécialistes, contrairement aux autres catégories de l'armature.

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE

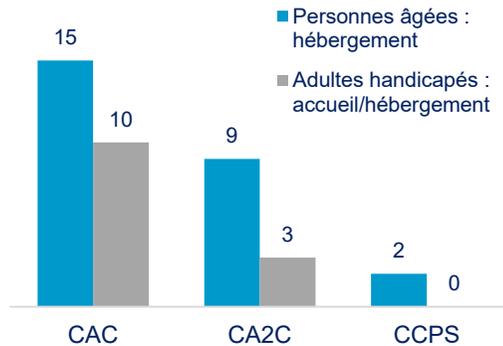
La taille des diagrammes est pondérée par le nombre de professionnels de santé de la commune



Evolution de l'offre en structures d'hébergement et services de santé

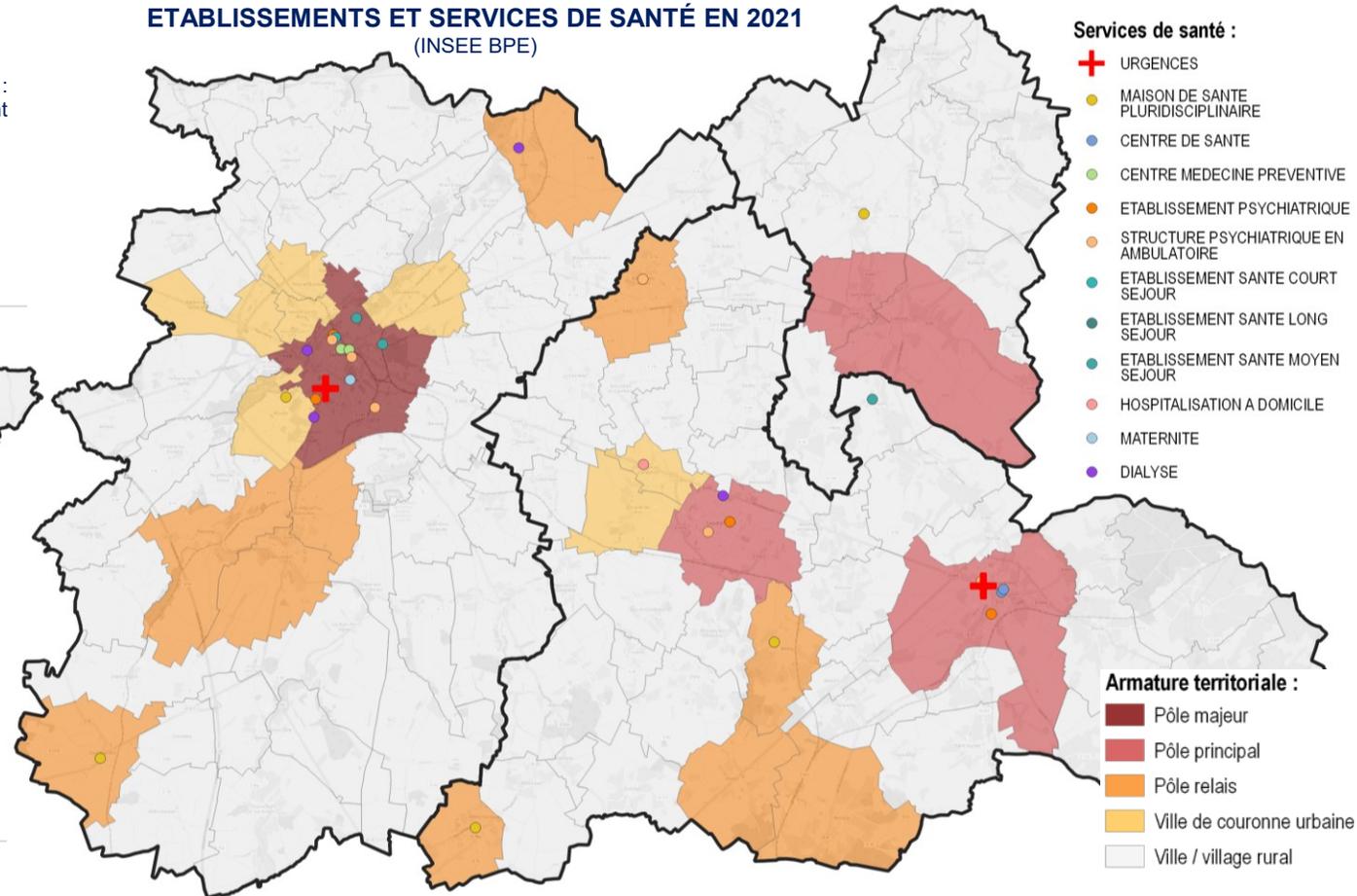
L'offre en structure d'hébergement pour personnes âgées et pour personnes handicapées s'est maintenue entre 2014 et 2021 et a même été complétée par 2 structures d'hébergement pour personnes âgées sur la CCPS et une structure d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapée sur la CAC.

STRUCTURES D'HÉBERGEMENT (INSEE BPE 2021)

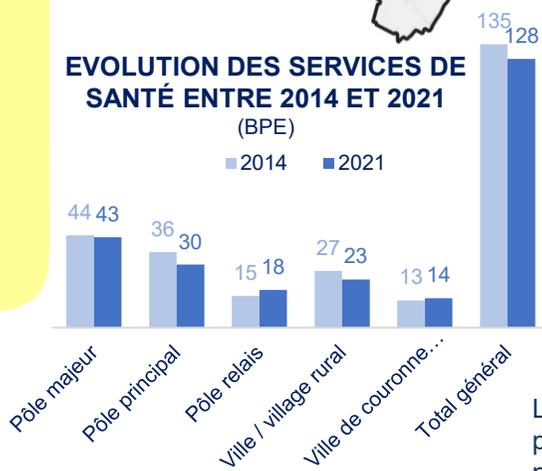


L'offre en établissements et services de santé est principalement concentrée sur le pôle majeur de Cambrai, Caudry et le Cateau. Les maisons de santé complètent l'offre sur les pôles relais.

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE SANTÉ EN 2021 (INSEE BPE)



EVOLUTION DES SERVICES DE SANTÉ ENTRE 2014 ET 2021 (BPE)



L'offre en établissements et services de santé a peu évolué depuis 2014. Elle est en légère baisse sur les pôles principaux et communes rurales, mais progresse dans les pôles relais et villes de la couronne urbaine avec notamment l'apparition de maisons de santé pluriprofessionnelles (Bertry, Villers-Outréaux, Gouzeaucourt, Proville).

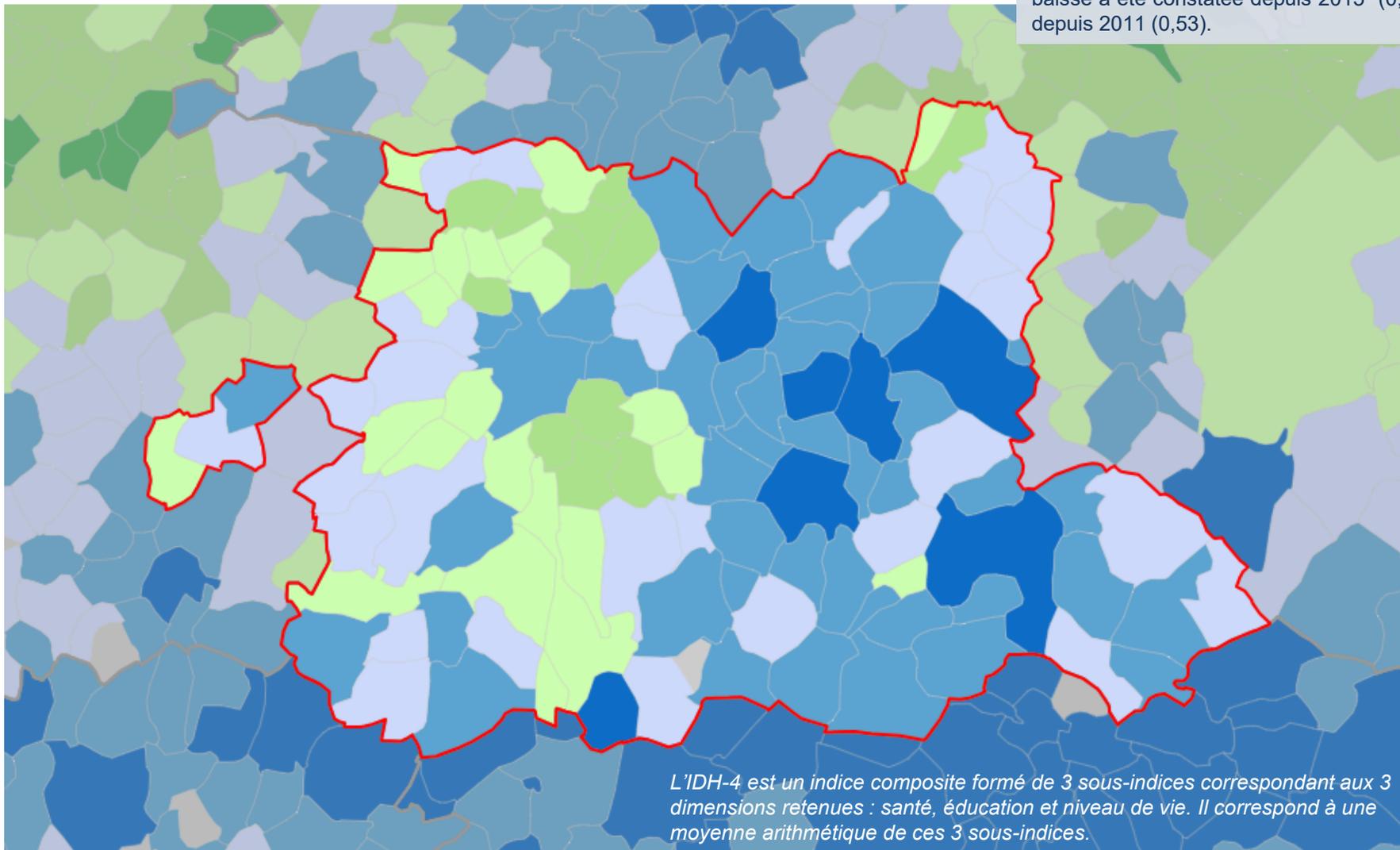




Conditions de vie, développement humain

IDH-4, 2019 - Source : Conseil régional Hauts de France

L'indice de développement Humain (IDH) est de 0,41 en moyenne sur le Cambrésis. Une baisse a été constatée depuis 2015 (0,42) et depuis 2011 (0,53).



IGN

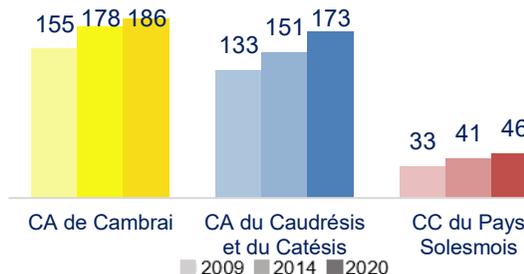
0,110 0,300 0,400 0,451 0,500 0,600 0,700 0,801 0,919 N/A





EVOLUTION DE L'OFFRE DE STRUCTURES SPORTIVES

(par EPCI, en 2009, 2014 et 2021)



Source : BPE - INSEE Réalisation : SMP

Evolution de l'offre en équipements sportifs et de loisirs

Avec 405 équipements sportifs recensés sur le territoire en 2021, on passe de 2,3 équipements pour 1000 habitants en 2014 à 2,54 en 2021.

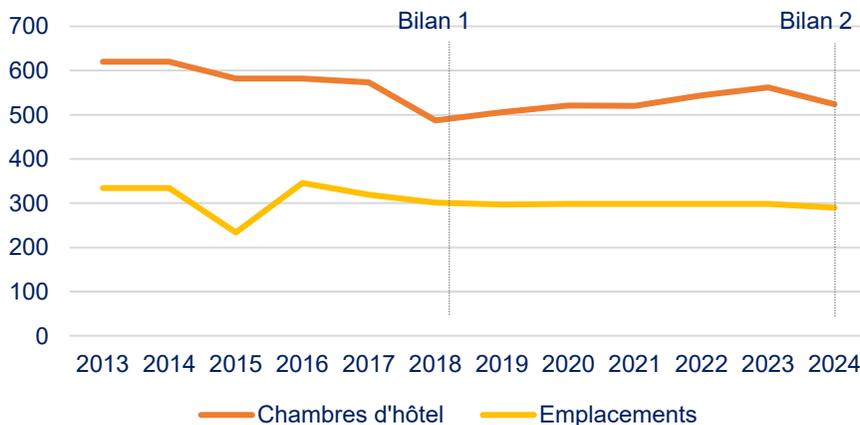
L'offre en structures sportives a encore augmenté sur les trois intercommunalités. En 2021, on compte 67 équipements de loisirs sur l'arrondissement, répartis sur 51 communes. La plupart de ces équipements sont des bibliothèques (51 communes couvertes). En juin 2019, la nouvelle médiathèque de la CAC, le Labo, a ouvert ses portes. Cet équipement se situe dans l'ancien bâtiment du collège des Jésuites datant du XVIIème siècle. Ce lieu culturel et touristique s'étend sur plus de 3000m².

Concernant les équipements touristiques, l'offre en chambres d'hôtel et emplacements de camping a peu évolué depuis 2013. On compte, en 2024, 4 campings (290 emplacements), soit le même nombre qu'en 2018, et 14 hôtels (524 chambres), soit le même nombre qu'en 2018 mais avec davantage de chambres.

Les 5 principaux sites touristiques du Cambrésis (Musée Matisse, Musée de Cambrai, Abbaye de Vaucelles, Musée de la dentelle et l'Archéo'site) enregistrent une fréquentation moyenne annuelle de près de 84 000 visiteurs depuis 2017. Après un net déclin en 2020 et en 2021 dû à la crise sanitaire, on observe une réhausse progressive, excepté pour le musée Matisse, fermé pour cause de travaux depuis juin 2023. C'est le musée Matisse qui concentre la plus grosse part de fréquentation à l'échelle du Cambrésis jusqu'en 2022, puis Vaucelles a progressivement rattrapé son niveau de fréquentation en passant au premier rang des sites les plus fréquentés du Cambrésis en 2023 (31 500 visiteurs).

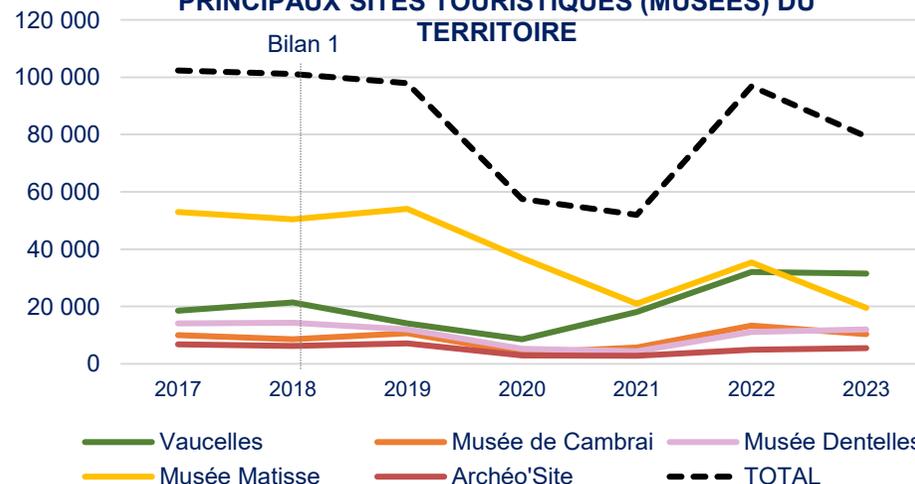
Ce sont les mois de mars, juin et septembre qui concentrent en moyenne la plus grosse fréquentation de ces 5 sites.

EVOLUTION DE L'OFFRE EN CHAMBRES D'HÔTEL ET EMPLACEMENTS DE CAMPING DANS LE CAMBRÉSIS



Source : Insee

EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE DES PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES (MUSÉES) DU TERRITOIRE



Source : Données transmises par l'Agence d'Attractivité du Cambrésis en mai 2024





Rénovation énergétique des équipements publics

Bilan tiré du COT-TRI (extrait du rapport final COT-TRI, juillet 2023) :

Ces actions ont contribué à répondre aux objectifs de maîtrise de la consommation énergétique, de mise en place d'actions en faveur de la réduction de la consommation énergétique.

<p><u>Domaine de coopération n°2</u> : Performance énergétique et écologique du bâtiment</p> <p><u>Indicateur</u> : Nombre de Bâtiments tertiaires rénovés énergétiquement BBC rénovation</p> <p><u>Objectif</u> : 25 bâtiments</p>	<p>Actions menées</p>
	<p>25 bâtiments ont été rénovés sur les communes de Awoingt (Salle des fêtes), Cambrai (Eclipse, Ecole Pierre Corneille, Ecole maternelle du Parc + Gambetta), Proville (Groupe scolaire Charles-de-Gaulle), Beauvois (La Fabrique), Raillencourt Sainte-Olle (Groupe scolaire Ringeval), Bertry (Ecole maternelle), Maurois (Salle des fêtes), Rejet de Beaulieu (Ecole), Cagnoncles (Salle des fêtes), Solesmes (Ecole Suzanne Lannoy), Busigny (Restaurant scolaire), Estrun (Garderie), Walincourt-Selvigny (Salle des fêtes), Wambaix (logement communal), Avesnes les Aubert (salle des fêtes), Caudry (Ecole maternelle Françoise Dolto, Salle Jacques Secretin, Ecole Jean Macé, Ecole Jules Ferry), le Cateau Cambrésis (centre socio-culturel).</p> <p>Ces rénovations ont été réalisées à la suite d'audits énergétiques et ont pu donner lieu à un dépôt par an de certificats d'économie d'énergie. Ces collectivités ont réalisé les travaux avec un objectif BBC rénovation.</p> <p>Raillencourt, rénovation du groupe scolaire Ringeval à la suite de l'accompagnement du Pays, avec une maîtrise d'œuvre complète : « Les locaux de l'école primaire, rue Pasteur, abritent trois classes. Le bâtiment date des années 1960 : <i>“C'est une vraie passoire thermique. L'école est exposée plein sud, elle est devenue inconfortable pour les élèves et les enseignants”</i>. Les travaux ont duré plusieurs mois, pour que les élèves puissent rentrer dans leur belle école en septembre 2022. Un nouveau préau a été construit, les sanitaires extérieurs ont disparu, un bureau est créé pour la direction, l'accueil des parents se fait à l'abri, les fenêtres sont changées, la cour est arborée... En plus de faire l'objet d'une restructuration énergétique, l'élu ne cache pas que la commune sera dotée <i>“d'une très belle école, qui va attirer de nouveaux habitants”</i>. » (Raillencourt-Sainte-Olle : avec 1,5 million d'euros, l'école se refait une beauté, Dimanche 24 Octobre 2021, L'observateur)</p> <p>La commune de Walincourt-Selvigny a décidé de s'engager dans la rénovation de sa salle des fêtes.</p> <p>Awoingt, rénovation complète de la salle des fêtes à la suite de l'audit énergétique. La commune réalise le scénario BBC rénovation.</p>
	<p>Difficultés rencontrées</p>
	<p>Difficulté de recrutement de l'économiste de flux, poste vacant actuellement pour poursuivre la démarche Mettre en place un suivi des performances énergétiques à la suite des travaux.</p> <p>Poursuite de l'action</p> <p>Consolider le recrutement de l'économiste de flux Intégrer un volet qualité de l'air (ACTEE+) dans la phase diagnostic et travaux.</p>



Rénovation énergétique des équipements publics

<p><u>Domaine de coopération n°3</u> Qualité de l'air</p> <p><u>Indicateur :</u> Nombre d'établissements scolaires ayant mis en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'air au-delà de l'aspect réglementaire</p> <p><u>Objectif :</u> 73 établissements</p>	<p>Actions menées</p>
	<p>Mise en place d'un programme d'installation ou de remplacement d'un système de ventilation des bâtiments scolaires en lien avec le programme de rénovation des bâtiments publics du Pays et du fonds CEE :</p> <p>15 écoles/établissements recevant du public scolaire (activités périscolaires) se sont équipées d'une VMC : VMC installées dans 4 bâtiments (Awoingt, Busigny, Solesmes, Val de Riot) et 11 bâtiments école ont fait une rénovation globale avec installation d'une VMC (Cambrai, Proville, Raillencourt, Bertry Rejet de Beaulieu, Caudry). 8 audits énergétiques sont prévus ou réalisés en école.</p> <p>Réalisation d'une sensibilisation, avec le CPIE (partenaire) : 23 collectivités (Rumilly, Fressies, Vendegies, Sommaing, Aubencheul, CA2C, Quiévy, Neuville St Rémy, Troisvilles, Noyelles, Montay, Ramillies, Viesly, Walincourt, Beauvois, Caudry) dont 8 écoles</p> <p>Réalisation d'une journée de sensibilisation sur la qualité de l'air « Agir sur mes bâtiments pour améliorer la qualité de l'air en ERP » : 20 participants dont le CPIE, l'APPA, France renov', le SIEDEC, le groupe L'Oréal. Visite du Site Sicos, Groupe L'oréal à Caudry : visite du bâtiment SENO certifié HQE, (géothermie, panneaux Aero- photovoltaïque, isolation du bâtiment en paille), parking avec ombrières avec panneaux solaires, de la STEP/unité recyclage de l'Eau.</p> <p>Transmission d'un courrier aux 116 communes pour connaître leur intention sur le volet « qualité de l'air » de leurs ERP, notamment les écoles, 7 communes (pour 9 bâtiments) ont répondu favorablement notamment celles qui souhaitent s'engager dans le volet AACTAIR.</p> <p>Le Pays a participé à plusieurs événementiels sur le volet qualité de l'air notamment avec l'APPA</p> <p>→ Soit un total de 30 écoles (et périscolaires), sur 41 communes</p>
	<p>Difficultés rencontrées</p>
	<p>La mise en place de la VMC est un changement d'habitude qui doit être expliqué techniquement aux utilisateurs. Il faut également intégrer dans la réflexion l'entretien (sa fréquence par des spécialistes et son coût).</p> <p>La question des usages se pose et est un levier intéressant dans le volet sensibilisation avec le CPIE ainsi que la notion de confort thermique.</p> <p>Le volet réglementaire se renforce et amène de nouvelles exigences aux Maires qui ont besoin d'accompagnement (dispositif de surveillance exigé depuis le 01/01/23)</p> <p>Ce volet air intérieur n'est pas la préoccupation première des usagers et des décideurs même si la réglementation se renforce – besoin de poursuivre la communication sur les enjeux santé et l'accompagnement avec une entrée concrète.</p> <p>La partie qualité de l'air « extérieure » est déjà pilotée via le fonds air bois reconduit de 2023 à 2025 qui permet notamment de remplacer les poêles défectueux des habitants. Une sensibilisation sur le brûlage des déchets verts est incluse.</p>
<p>Poursuite de l'action</p>	
<p>Organiser une journée d'information auprès des Maires mais aussi des usagers des établissements</p> <p>Poursuivre l'action par une animation qui devra permettre de : compléter les mesures, mettre en place d'un guide/d'un suivi des bonnes pratiques par les enseignants, les élèves, les agents de la collectivité en s'appuyant sur la mallette ecol'air, mettre en place d'ateliers et un plan de formation à destination des agents/de la collectivité, des enseignants (choix du mobilier, des fournitures scolaires, nettoyage des locaux/produits d'entretien...)</p> <p>➔ lien avec l'APPA</p> <p>➔ AACT'AIR dont la candidature du PETR a été retenue avec une expérimentation auprès de 6 nouvelles écoles et une transmission par une journée de restitution à l'ensemble des écoles du territoire.</p>	



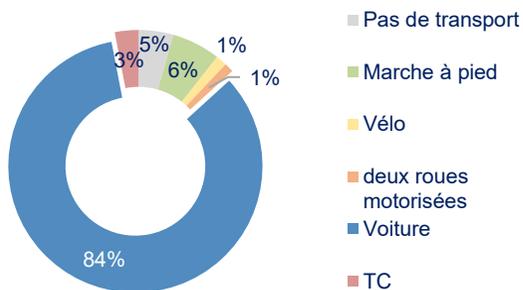
Mobilités : les flux domicile-travail

En 2020 selon l'Insee, le taux de motorisation des ménages s'élève à 81,7%. Il a augmenté de 1% par rapport à 2014, et est désormais supérieur à la moyenne départementale (79%).

La part modale des déplacements a légèrement évolué en faveur de la voiture depuis 2014 (84% des déplacements contre 81% en 2014). Cette hausse a touché plus particulièrement le Solesmois (+4,2%) et la CA2C (+3%) et s'observe sur la quasi-totalité des intercommunalités de la Région, à l'exception des plus urbaines (Lillois, Dunkerquois, Amiénois...).

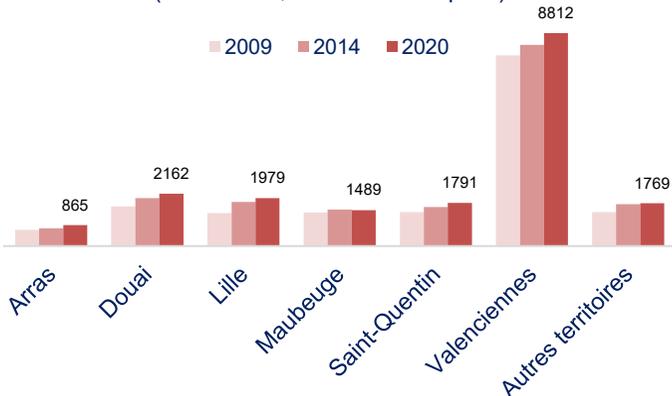
A l'inverse, la marche à pied et les deux roues ont légèrement reculé.

PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2020

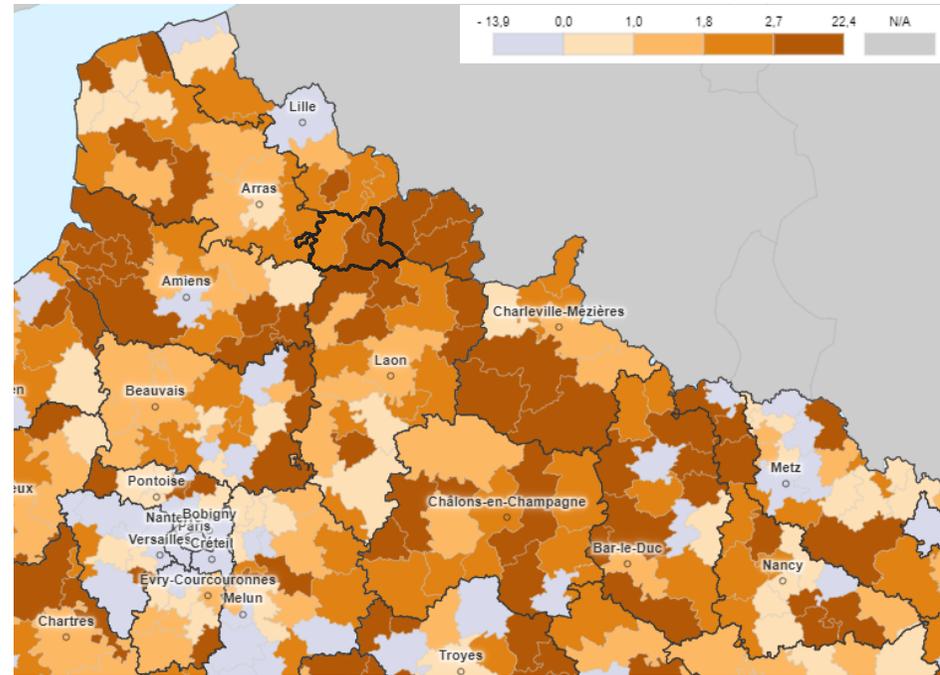


EVOLUTION DU LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DU CAMBRÉSIS

(Insee 2020, à la zone d'emplois)



EVOLUTION DE LA PART DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN VOITURE ENTRE 2014 ET 2020



En 2020, 58300 flux d'actifs journaliers sont comptabilisés sur le Cambrésis, dont 39500 en interne (68%).

Depuis 2014, le nombre de flux a baissé de 1,5%, baisse corrélée à l'évolution du taux d'emplois sur le territoire. La part des flux internes a continué à baisser, passant de 70% en 2014 à 68% aujourd'hui.

Les actifs partant travailler à l'extérieur du Cambrésis s'orientent de plus en plus vers les territoires du Valenciennois, du Douaisis, du Saint-Quentinois et du Lillois. A l'inverse, les flux en direction de la zone d'emplois de Maubeuge baissent et ceux en direction des autres territoires stagnent.

En 2020, 20% des actifs occupés du territoire résident à plus de 30 minutes de leur lieu de travail. Le temps de trajet moyen à l'échelle de la zone d'emplois est de 29 minutes pour une distance parcourue de 31 km.



Les modes alternatifs à la voiture : le train

Entre 2014 et 2020, la part modale des transports en commun est passée de 3,4 à 3% à l'échelle de l'arrondissement. Il n'est pas possible, avec les données Insee, de distinguer la part liée à l'utilisation du train de celle liée à l'utilisation du réseau de bus. Les données SNCF sur la fréquentation des gares et haltes ferroviaires permettent de donner un ordre d'idée de l'évolution de la part modale du train et donc d'en déduire celle de la part modale du bus.

EVOLUTION DES MONTÉES-DESCENTES EN GARE ET AUX POINTS D'ARRÊT DU CAMBRÉSIS ENTRE 2014 ET 2022 (SNCF et bilan 1)

Gare ou point d'arrêt	Iwuy	Escaudœuvres	Cambrai	Wambaix	Cattenières	Caudry	Bertry	Maurois	Busigny	Cateau-Cambrésis	Ors
Population communale (2020)	3358	3186	31559	366	682	14028	2158	404	2440	7016	638
et variation depuis 2014	1,54%	-3,51%	-4,07%	1,67%	0,44%	-6,93%	-3,36%	1,76%	-2,90%	-1,82%	-3,33%
Montées-descentes (moy/j) 2022	16	2	1826	0	1	355	9	1	182	88	1
Et évolution depuis 2014	-21	0	-309	-6	0	44	-12	-1	-30	18	-2

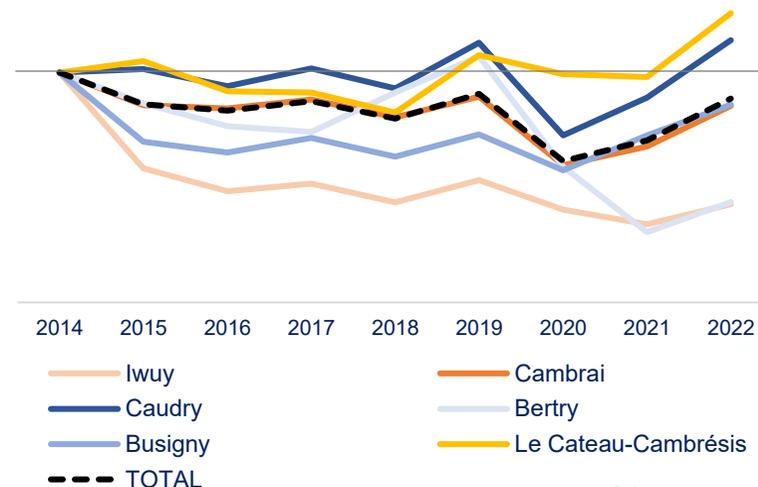
Le train connaît une baisse de fréquentation entre 2014 et 2022 sur l'ensemble des gares et haltes ferroviaires à l'exception de Caudry et du Cateau-Cambrésis. A l'échelle de l'arrondissement, la fréquentation journalière baisse de 320 montées-descentes, soit de 11%. Ces chiffres sont toutefois à relativiser car si l'on prend l'année 2015 plutôt que 2014, on observe une stagnation (+67 montées-descentes journalières en moyenne).

L'évolution année après année de la fréquentation permet d'observer un creux de fréquentation en 2020 (année de crise sanitaire) et depuis, une hausse dans toutes les gares (Bertry et Busigny depuis 2021).

Cette apparente stagnation est toutefois à mettre en relief avec certains éléments de contexte : rapportée au nombre d'actifs ayant un emploi (en baisse), et en tenant compte de la hausse des pratiques de télétravail, le train semble de plus en plus attractif.

L'évolution de l'ensemble des gares du Cambrésis est très proche de celle de la gare de Cambrai, qui compte les 3/4 des montées-descentes de l'arrondissement. Les gares de Bertry et d'Iwuy sont celles dont la fréquentation a le plus baissé depuis 2015. Pour Iwuy, qui se situe sur l'axe Cambrai-Valenciennes, où se concentre la plus grande partie des flux domicile-travail, cette baisse de fréquentation peut s'expliquer par des perturbations liées à des travaux sur la ligne pendant plusieurs mois consécutifs.

EVOLUTION EN BASE 100 DE LA FRÉQUENTATION ANNUELLE DES PRINCIPALES GARES OU POINTS D'ARRÊTS DU CAMBRÉSIS



* La fréquentation d'Escaudœuvres est trop fluctuante et tend à rendre illisible le graphique, c'est pourquoi la donnée n'apparaît pas pour ce point d'arrêt



Quelle évolution pour l'armature territoriale du Cambrésis ?



Les modes alternatifs à la voiture : les transports en commun

La durée minimale des trajets depuis la gare de Cambrai vers les principales gares voisines a été globalement réduite. Seuls les temps de trajet vers Douai et Lens ont augmenté, mais sans doute en raison des travaux en cours sur la ligne Cambrai-Douai. A terme, cette ligne devrait être plus efficace.

On n'observe pas de corrélation systématique entre l'évolution des temps de trajet en train et l'évolution du nombre de flux vers les territoires concernés. Par exemple, le temps de trajet vers Aulnoye-Aymeries et Maubeuge a diminué, mais cela n'a pas généré une hausse des flux vers ce bassin d'emplois. Le nombre de flux en direction de Valenciennes a augmenté, mais la durée de trajet en train reste la même. Par contre, le passage de 80 à 60 minutes entre Cambrai et Lille pourrait avoir eu une influence sur la hausse du nombre d'actifs allant travailler dans ce bassin d'emplois (en hausse).

TEMPS DE TRAJET DEPUIS LA GARE DE CAMBRAI (site SNCF, durée minimale en minutes)



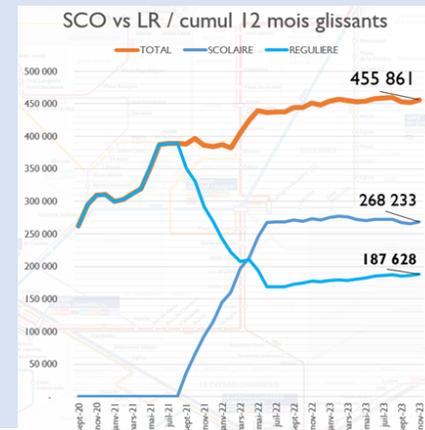
Evolution de l'offre en transport en commun (autre que train) :

Chiffres CAC :

- Depuis le 8 juillet 2022 :
 - 15 lignes régulières (5 lignes urbaines, 10 lignes périurbaines ou rurales),
 - 12 lignes scolaires,
 - 4 navettes urbaines Cambrésiennes,
 - 1 navette parcs d'activités,
 - 2 Transports à la demande.
- 769 980 voyages en 2022-2023, soit -1,6% par rapport à 2021-2022 :
 - Les lignes 1 (Cambrai-Escaudoeuvres) et 5 (Cambrai-Marcoing) sont les plus fréquentées avec 21% du trafic annuel ;
 - Les lignes urbaines (1 à 5) représentent 28% du trafic ;
 - Les lignes péri-urbaines (9 à 18) représentent 36% du trafic ;
 - Les lignes scolaires représentent 20% du trafic ;
 - Les navettes gratuites représentent 5% du trafic ;
 - Le samedi représente 6% du trafic annuel, et la fréquentation a doublé depuis la gratuité (2023) ;
 - 69% des usagers sont des scolaires, suivi des voyageurs occasionnels (12% en titres unitaires) et des validations gratuites (11% des titres validés).

Chiffres CA2C :

- 5 lignes régulières de proximité du réseau CA2C
- 5 lignes scolaires
- 370 arrêts
- 455 861 voyages en 2022-2023 ;
- Les lignes régulières représentent 40% du trafic ;
- -1% par rapport à 2021-2022 pour les lignes scolaires ;
- +6,24% pour les lignes régulières.



La fréquentation des transports en commun étant en grande partie liée aux scolaires, elle dépend beaucoup de l'évolution des effectifs scolaires. En revanche, on peut noter une hausse de la fréquentation hors scolaires pour la CA2C. Pour la CAC, les effets induits par les récentes évolutions de l'offre et services pourront être vérifiés dans les prochaines années.



Les modes alternatifs à la voiture : les transports en commun

Les principaux changements intervenus depuis 2018 sur l'offre en transport en commun et les services liés sont les suivants :

CAC

Depuis la loi LOM de 2021, la Communauté d'Agglomération de Cambrai a récupéré la compétence transports et a donc élargi son réseau de transport à l'ensemble des 55 communes de l'Agglomération. Elle a souscrit à l'outil central de mobilité Pass'Pass.fr et mis en œuvre une nouvelle Délégation de Service Public, confiée à l'opérateur Place Mobilité pour une durée de 8 ans à partir de 2021.

Le nouveau réseau a été lancé en 2022 et dessert les 55 communes de la CAC avec des véhicules plus respectueux de l'environnement. Ainsi, 8 véhicules à motorisation gaz et une navette électrique ont été mis en service le 8 juillet 2022, participant à la réduction des gaz à effet de serre. De plus, en complément de l'offre classique, 5 navettes gratuites ont été mises en place au sein et aux alentours de Cambrai, toutes au départ de la gare. Le réseau est accessible gratuitement aux personnes de 72 ans ou plus et une expérimentation de gratuité le samedi est en cours. Elle montre un doublement de la fréquentation. Un service spécifique de navette pour raccorder les travailleurs aux zones d'activités est également déployé.

Le réseau a été repensé pour être plus pratique pour les usagers : transformation de certaines lignes, développement de solutions numériques...

Une Maison de la mobilité a été créée début 2024, permettant la mise à disposition aux usagers de l'offre de services mobilité portée par la CAC. L'association PHARE va s'y installer pour déployer le service Soli'Mob, qui consiste à accompagner les personnes pour trouver des solutions de transports adaptées à leurs besoins (accès à l'emploi par exemple). Un système de location longue durée et de réparation de vélo y est prévu.

CCPS

Le territoire de la CCPS est Autorité Organisatrice de la Mobilité pour la mobilité douce.

CA2C

Le territoire de la CA2C a repris la compétence de la Région sur les transports urbains en janvier 2019. Des réflexions sont en cours pour optimiser l'offre de transports en commun et éventuellement développer des solutions de transport à la demande en complément ou substitution de lignes qui sont peu empruntées.

Selon le bilan du COT-TRI en février 2023, 13 Plan de Déplacements des Etablissements Scolaires (PDES) ont été réalisés sur le Cambrésis.

Politique de stationnement :

Plusieurs aires de covoiturage ont été réalisées ou sont à l'étude pour optimiser les déplacements en voiture :

- Awoingt (réalisée)
- Iwuy (en projet)
- Fontaine-Notre-Dame (en projet)



Les modes alternatifs à la voiture : le vélo

La part des déplacements domicile-travail en 2 roues a fortement baissé depuis 2009, passant de 4,5% à 2,6% en 2020. Cette baisse peut être corrélée au fait que de moins en moins d'actifs travaillent au sein de leur commune de résidence. L'allongement des distances domicile-travail favorise plutôt l'usage de la voiture ou des transports en commun, au détriment de l'usage des modes doux.

En 2022, selon le diagnostic du schéma Directeur Vélo du Cambrésis, 60 km d'aménagements cyclables (bande ou piste) existent sur l'arrondissement.

Schéma Directeur Vélo du Pays :

Débuté en 2020, le schéma a été validé en mars 2022. Ce sont 106 kilomètres d'aménagements dédiés aux déplacements cyclables qui sont prévus. L'objectif assigné est ambitieux puisqu'il dépasse les recommandations nationales fixant un budget de 30 € / an / habitant.

Le diagnostic a permis de montrer que :

- le territoire, relativement plat, est propice à l'usage du vélo ;
- les pôles d'attractivités (Cambrai, Caudry, le Cateau-Cambrésis, Solesmes/ Saint-Python) sont proches (10 km maximum), mais les infrastructures de transport les reliant sont peu adaptées à l'usage du vélo (dangerosité liée au trafic motorisé important) ;
- il existe des coupures territoriales marquées (autoroutes, RD643, 644, 630, 939, 917, canaux, voies ferrées), nécessitant de travailler à l'amélioration des franchissements ;
- une majorité de la population Cambrésienne réside dans les pôles principaux et pourrait donc potentiellement utiliser le vélo ;
- l'accès aux transports et à la mobilité constitue un enjeu social (accès à l'emploi, aux services, aux commerces pour tous, y compris les jeunes et les personnes âgées) ;
- l'intermodalité est un enjeu fort (réseau bus/TAD, covoiturage, train) ;
- le manque d'infrastructure sécurisée constitue le premier frein à l'utilisation du vélo, et le manque de stationnement sécurisé le deuxième frein (sur 90 personnes enquêtées) ;
- malgré la part importante, pour les pôles urbains, des habitants travaillant dans leur commune de résidence, l'usage de la voiture reste massif. Par exemple, plus de 50% des actifs de Cambrai travaillent au sein de leur commune de résidence, mais 76% des trajets domicile-travail se font en voiture, 4% seulement à vélo. Quant aux autres pôles urbains et pôles relais, la part modale du vélo pour les déplacements internes est plus importante, mais reste largement inférieure à celle de la voiture et de la marche ;
- de nombreux sites touristiques sont accessibles à vélo, mais ce mode d'accès mériterait d'être mieux mis en valeur par l'office du tourisme ;
- il existe des friches ferroviaires à exploiter et des canaux à valoriser.

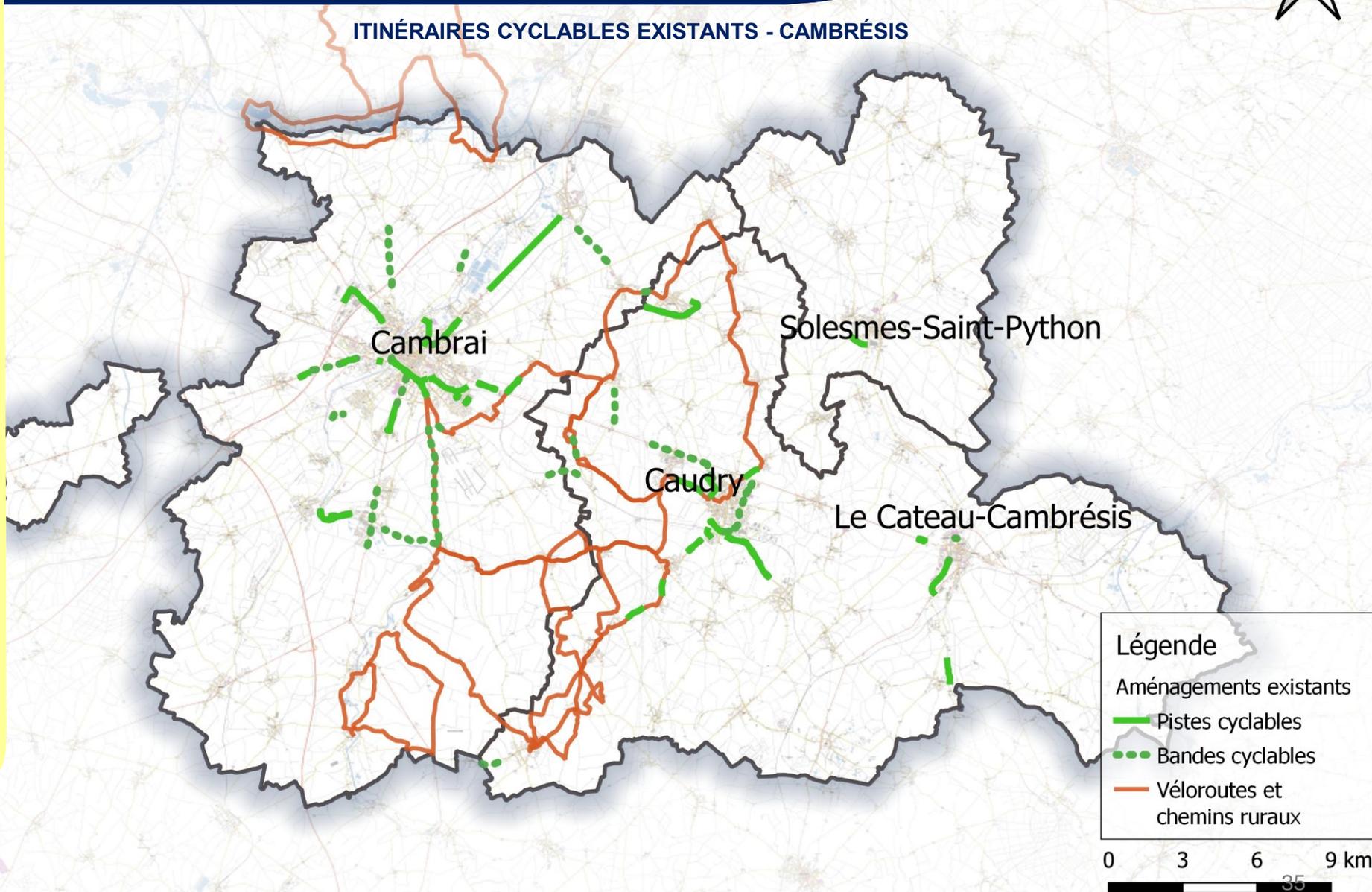


Les modes alternatifs à la voiture : le vélo

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE



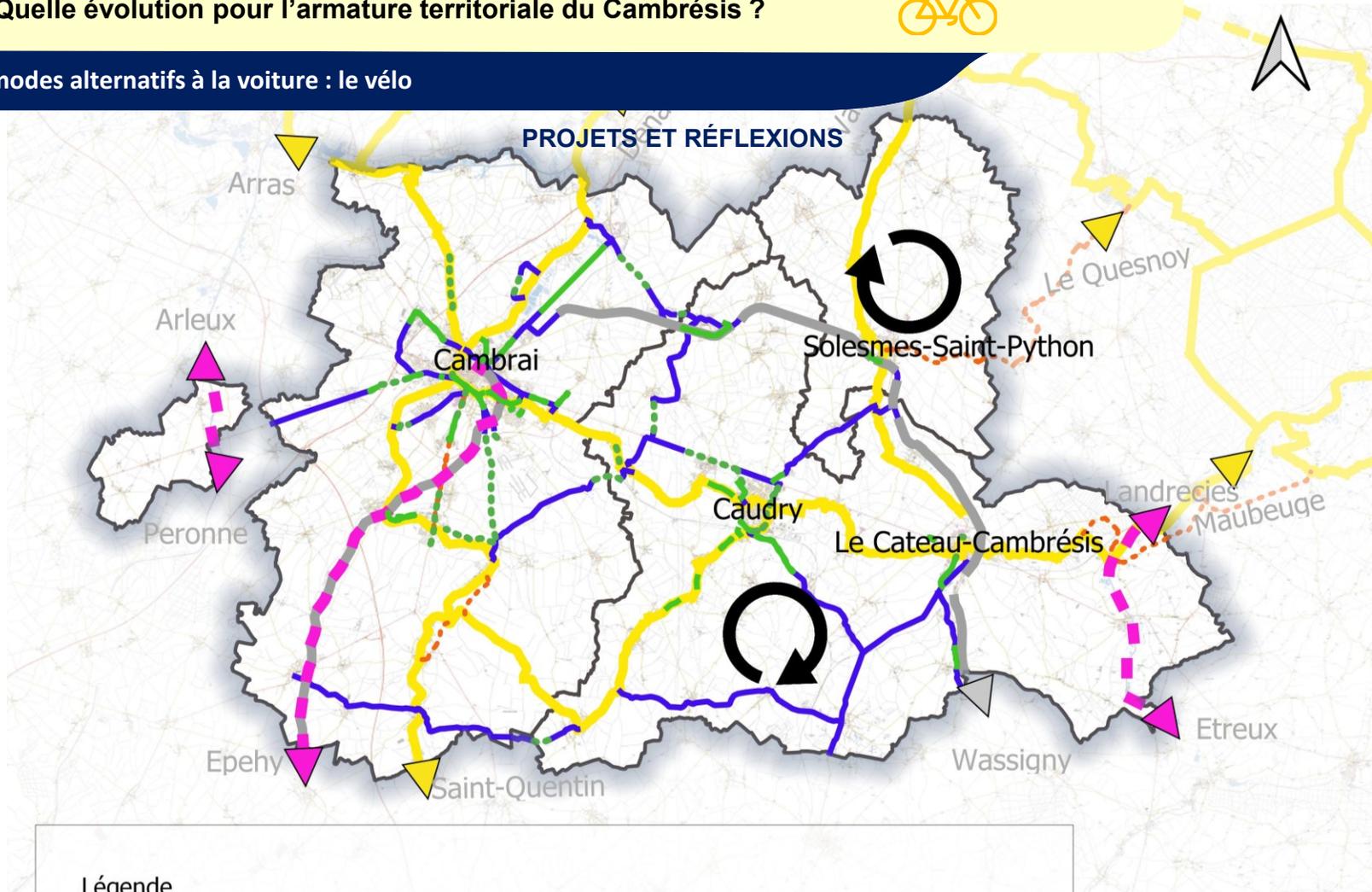
ITINÉRAIRES CYCLABLES EXISTANTS - CAMBRÉSIS





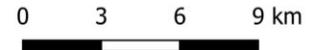
Les modes alternatifs à la voiture : le vélo

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE



Légende

Aménagements existants	Projets et réflexions	A analyser
— Pistes cyclables	Schéma cyclable départemental	— Voies ferrées désaffectées
••• Bandes cyclables	— Réseau structurant	— Liaisons manquantes
	— Réseau irrigant	
	— Projets en réflexion	
	CA2C : réflexion d'une boucle modes actifs	
	CCPS : réflexion d'une boucle VTT	





106 km d'aménagements en site propre

36 km de jalonnement

25 km d'opportunité

95 km de liaisons intra-bourgs

Soit un total de 262 km d'aménagement intéressant à développer (hors schéma Départemental)

Les modes alternatifs à la voiture : le vélo

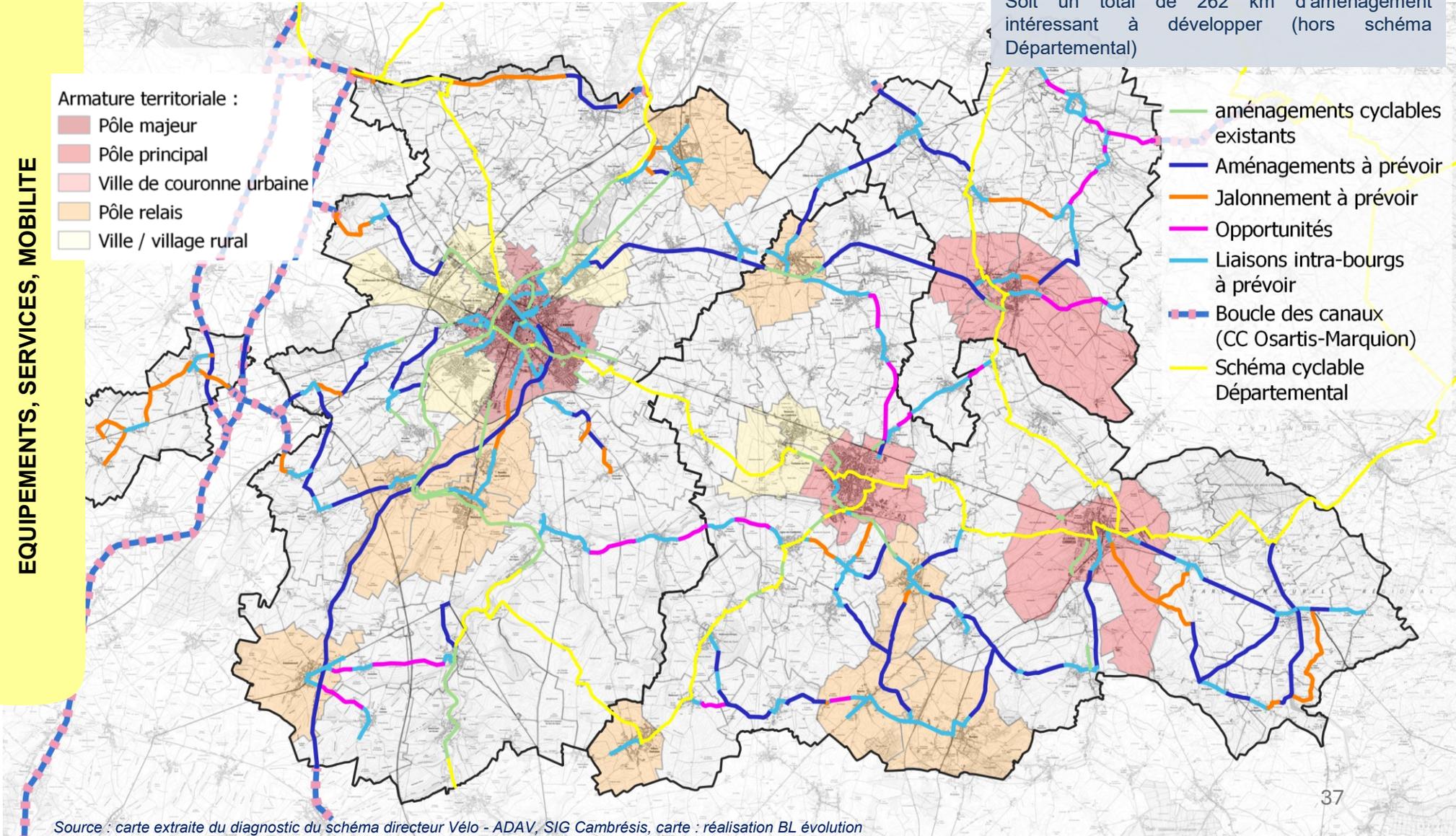
SCHÉMA DIRECTEUR VÉLO DU CAMBRÉSIS

Armature territoriale :

- Pôle majeur
- Pôle principal
- Ville de couronne urbaine
- Pôle relais
- Ville / village rural

- aménagements cyclables existants
- Aménagements à prévoir
- Jalonnement à prévoir
- Opportunités
- Liaisons intra-bourgs à prévoir
- Boucle des canaux (CC Osartis-Marquion)
- Schéma cyclable Départemental

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE





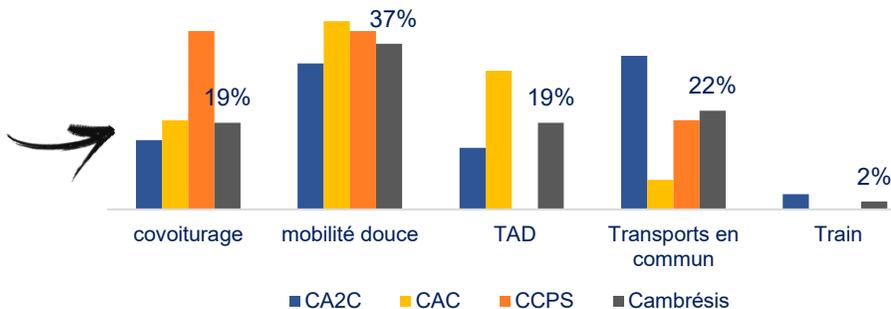
Les modes alternatifs à la voiture : les modes doux

43 réflexions sur des projets de liaisons douces ont été remontés par les élus locaux lors des ateliers du foncier.

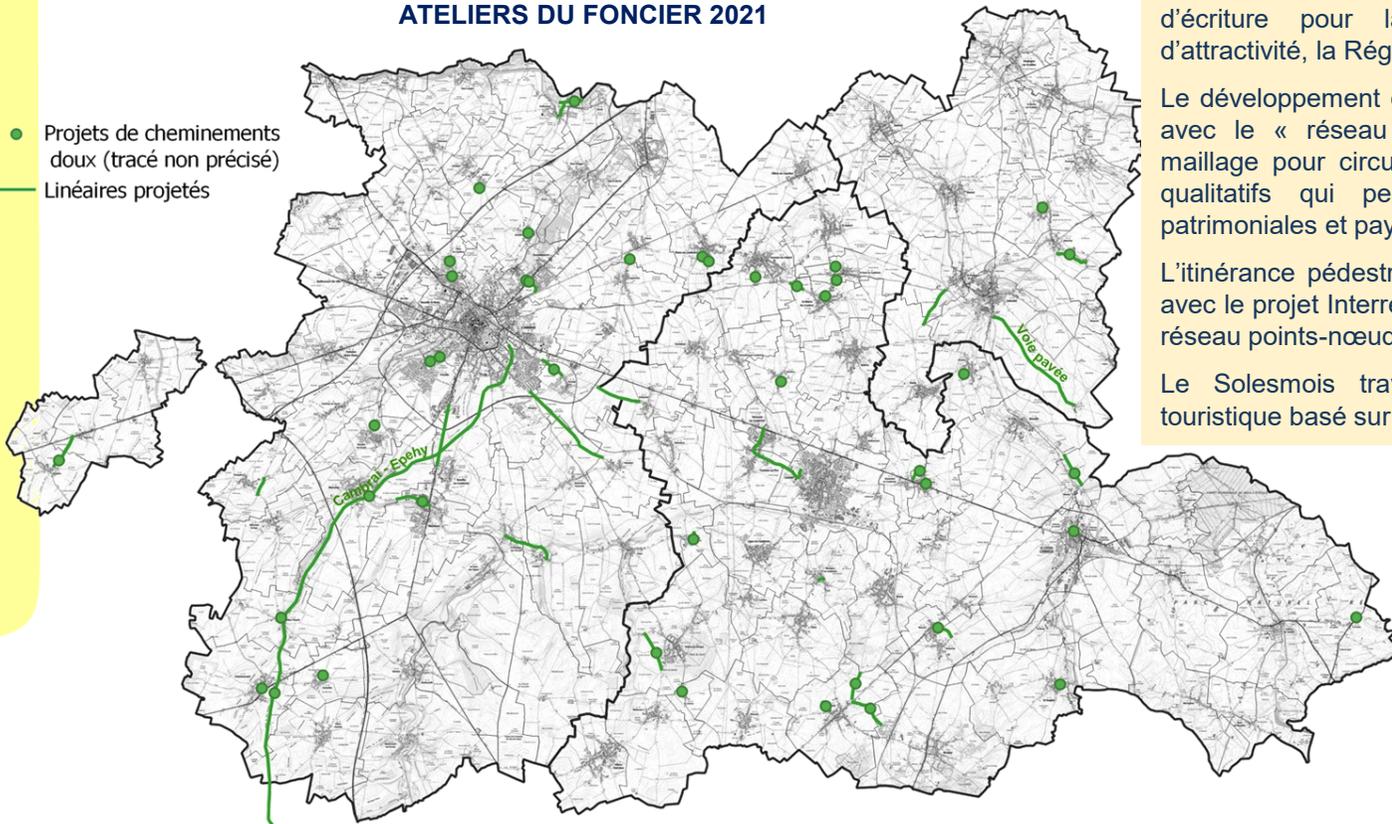
A la question « quelles solutions de mobilité alternative à la voiture souhaiteriez-vous voir travailler à l'échelle intercommunale », 37% des réponses vont en faveur des mobilités douces, soit le type de mobilité alternative le plus cité.

La CAC a mis en place une aide à l'achat de vélo ou vélo électrique depuis septembre 2022, qui fonctionne très bien et montre l'intérêt de nombreux habitants pour cette solution de mobilité. A ce jour, plus de 400 dossiers ont été traités.

SOLUTIONS DE MOBILITÉ ALTERNATIVE (ateliers du foncier 2021)



REFLEXIONS SUR LE DEVELOPPEMENT POTENTIEL DE CHEMINEMENTS DOUX REMONTES PAR LES COMMUNES EN ATELIERS DU FONCIER 2021



L'itinérance touristique et quotidienne sera un axe prioritaire dans le contrat de développement touristique en cours d'écriture pour la période 2024-2027 entre l'Agence d'attractivité, la Région et les 3 intercommunalités.

Le développement de l'itinérance touristique vélo est à l'étude avec le « réseau points-nœuds ». Il s'agit d'identifier un maillage pour circuler en toute sécurité et sur des parcours qualitatifs qui permettent la découverte des richesses patrimoniales et paysagères du territoire.

L'itinérance pédestre est également en cours de déploiement avec le projet Interreg Henriette qui consiste en la création d'un réseau points-nœuds terrestre.

Le Solesmois travaille également à un projet d'accueil touristique basé sur l'itinérance camping-cariste.

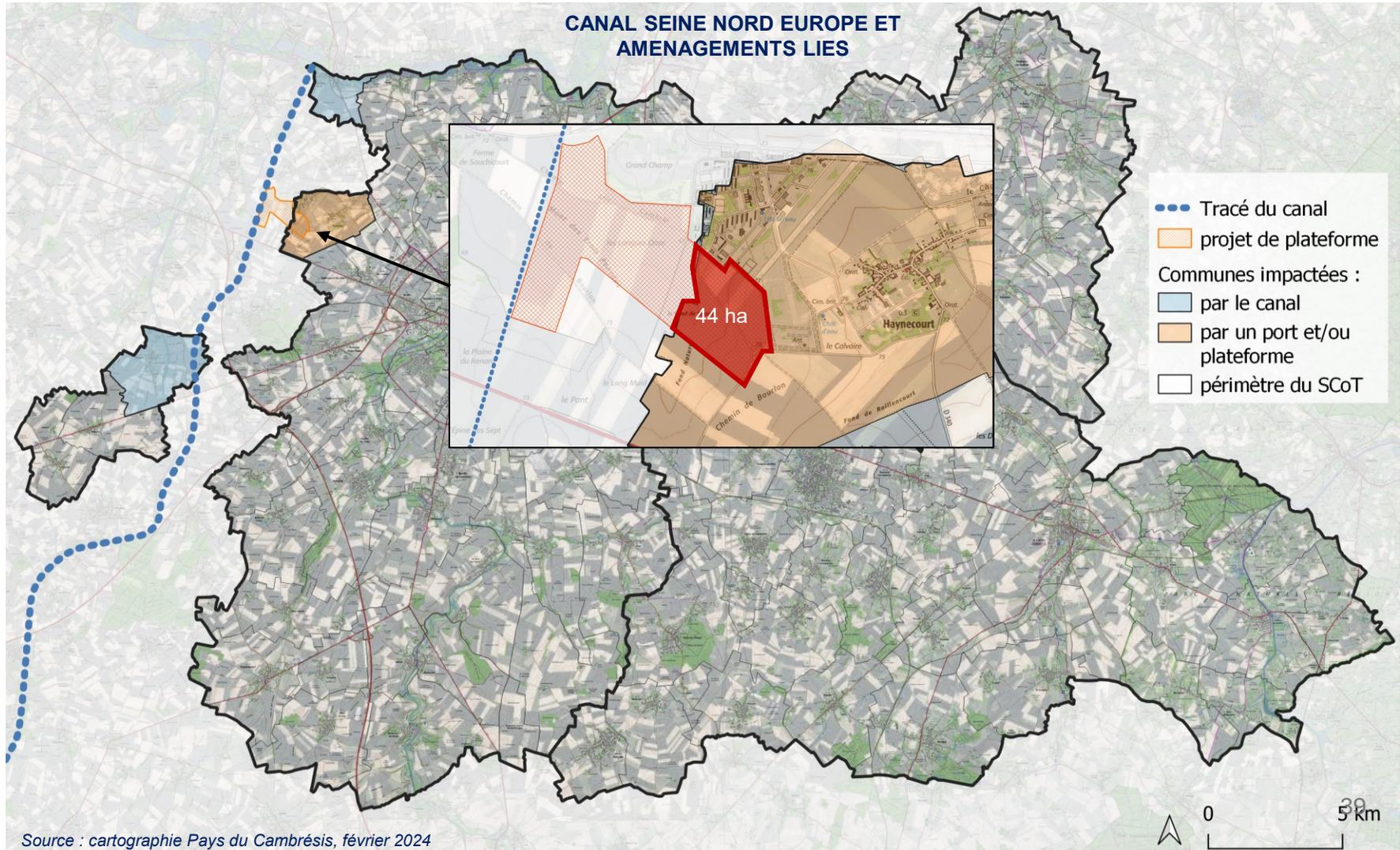
Plusieurs projets ont été ou sont en cours d'élaboration pour valoriser la mobilité via ou au bord des canaux : l'ouverture du canal de la Sambre, réalisée en 2021 ou encore le projet de l'Escaut partagé, qui permettra de relier le bassin rond à l'abbaye de Vaucelles.



La mobilité : le transport de marchandises

Canal Seine-Nord Europe : la section Passel – Aubencheul-au-Bac du Canal Seine Nord Europe fait l'objet d'une enquête publique. Elle concerne le territoire puisque le tracé passe en frange Ouest de la CAC. Elle traverse la commune de Moeuvres et s'achève sur la commune d'Aubencheul-au-Bac. Un port intérieur et une plateforme sont prévus à cheval sur la commune d'Haynecourt (CAC) et de Sauchy-Lestrée (CC Osartis-Marquion). La superficie de la partie située sur Haynecourt serait approximativement de 44 ha. Elle serait connectée à E-Valley. Une liaison ferroutage est prévue

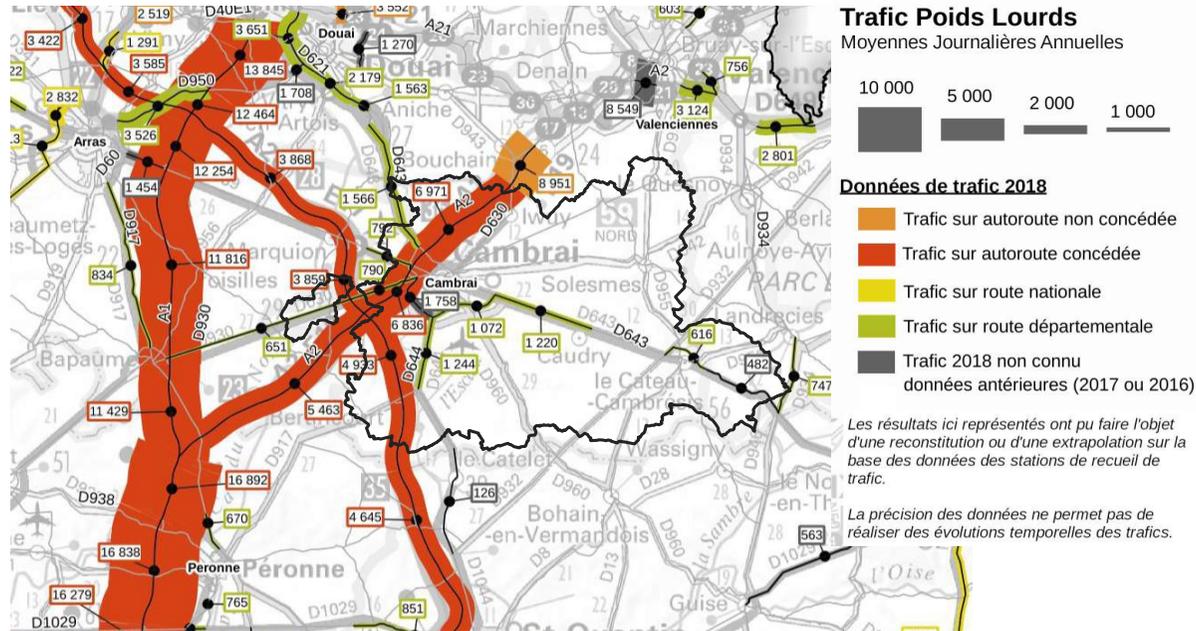
EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE





La mobilité : le transport de marchandises

TRAFIC POIDS LOURDS JOURNALIER MOYEN DANS LE CAMBRESIS
(sur le réseau routier structurant régional, en 2018)



<https://ort.dreal-hauts-de-france.fr/image/routier.png>

Une carte de la DREAL montrant d'importance du trafic de poids lourds à l'échelle de la Région en 2018 permet de voir que ce sont principalement les autoroutes qui supportent ce type de trafic. A l'échelle plus locale, la RD643 est l'axe le plus emprunté par les poids lourds, en particulier sur les tronçons entre Douai et Cambrai, sur le contournant Sud de Cambrai, entre Cambrai et Masnières et entre Cambrai et Caudry.



La mobilité : le trafic routier

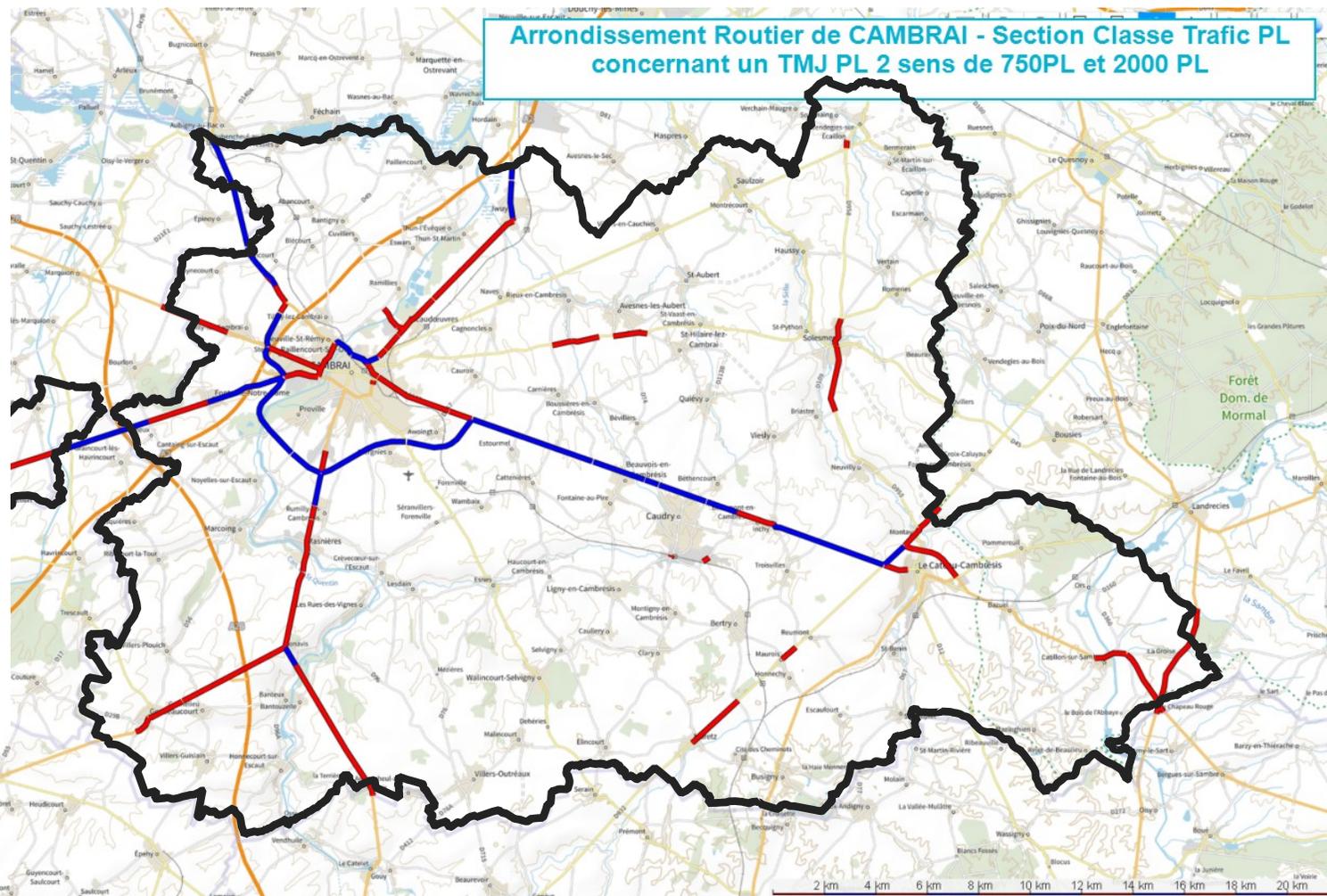
Selon les dernières données de comptage de trafic communiquées par le Département du Nord sur les routes départementales (2021-2024), la voie la plus empruntée est la **RD 643** entre Cambrai et Caudry (14000 véhicules / jour ouvré), suivi par le contournement sud de Cambrai (également RD643) et le tronçon à l'ouest de Cambrai, en direction de Douai. La **RD 944** entre Cambrai et Masnières est le deuxième axe le plus fréquenté (environ 10 000 véhicules par jour avec un taux élevé de poids lourds). Le troisième axe le plus fréquenté est la **RD 630** entre Cambrai et Iwuy. Un comptage de 2022 recense 8400 véhicules à hauteur de Thun Saint Martin, dont 730 camions. Sur les années précédentes (2019-2020), les portions de la RD0630 entre Cambrai et Iwuy (18 600 véhicules par jour dont 18,5% de poids lourds), et la portion entre la sortie de l'autoroute A2 et Iwuy (14 630 véhicules par jour dont 15,8% de poids lourds), étaient les plus fréquentées.

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE

Suivent les axes que l'on pourrait qualifier de « secondaires », comme :

- La **RD 939** entre Cambrai et Arras (7400 véhicules/jour en 2022)
- La **RD 630** entre Cambrai et Bapaume (7500 véhicules/jour en 2022, dont 22% de camions).
- La **RD 958** entre Solesmes et Valenciennes (7400 véhicules/jour en 2022).

La carte ci-contre montre le niveau de fréquentation des routes départementales par les poids-lourds : en bleu les portions à plus de 2000 camions, en rouge les portions entre 750 et 2000 véhicules lourds par jour.





Quelle évolution pour l'armature territoriale du Cambrésis ?

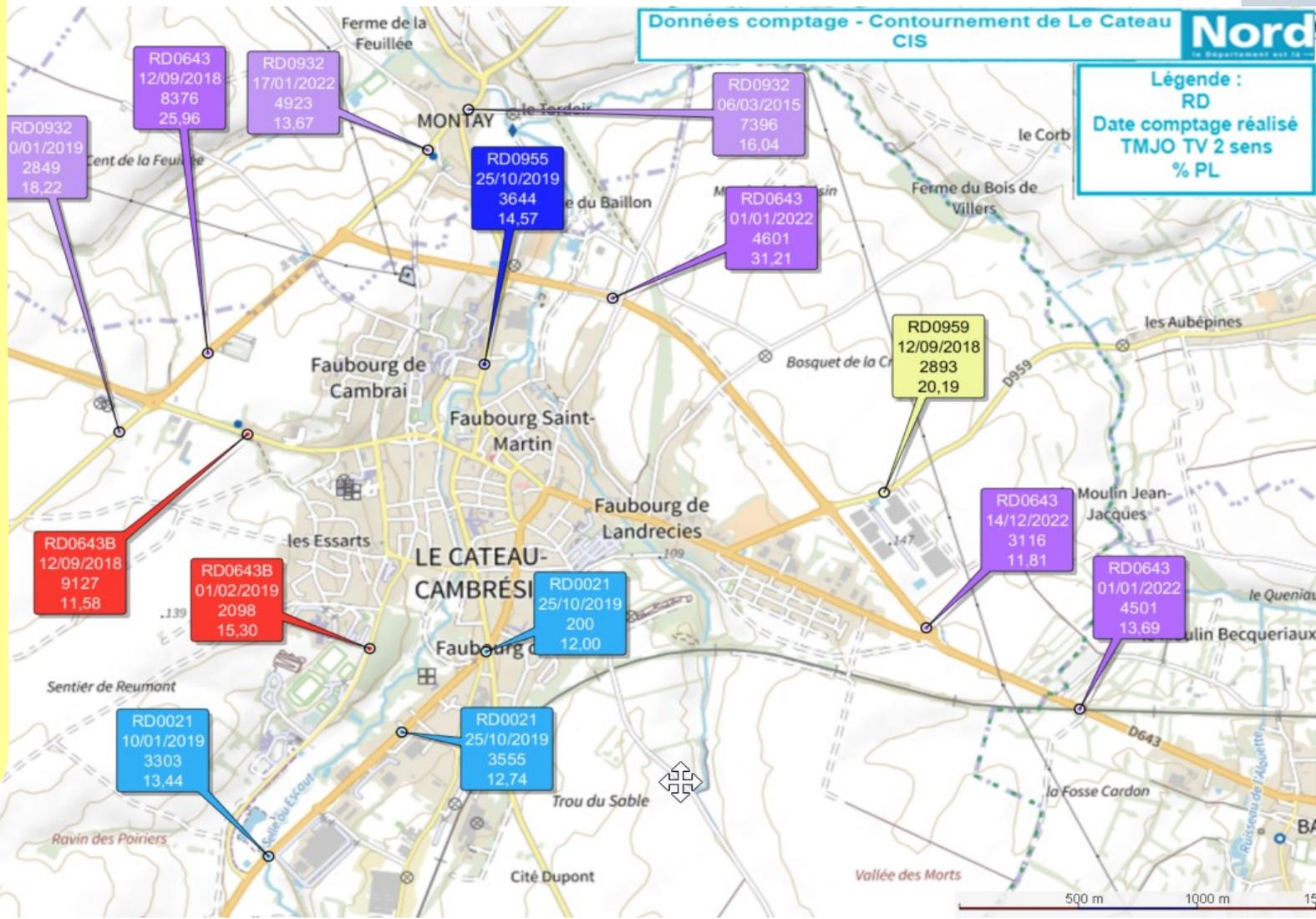


Le contournement a été inauguré le 18 novembre 2017. Les données de comptage communiquées par le Département ont été réalisées une fois le contournement mis en circulation, entre 2018 et 2022.

La mobilité : le trafic routier

Contournement du Cateau-Cambrésis :

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE



En 2018, 9127 véhicules en moyenne par jour ouvré empruntaient la RD643B qui traverse la ville, dont 12% de poids lourds soit 1060 camions.

La même année, 8376 véhicules empruntaient la RD643 en direction ou en provenance de Montay dont 26% de poids lourds soit 2177 véhicules lourds.

En 2022, 4600 véhicules par jour en moyenne ont emprunté le contournement nord dont 30% de poids-lourds, et 3116 se retrouvent à la fin du contournement en direction de Bazuel par la RD643 dont 12% de poids-lourds.

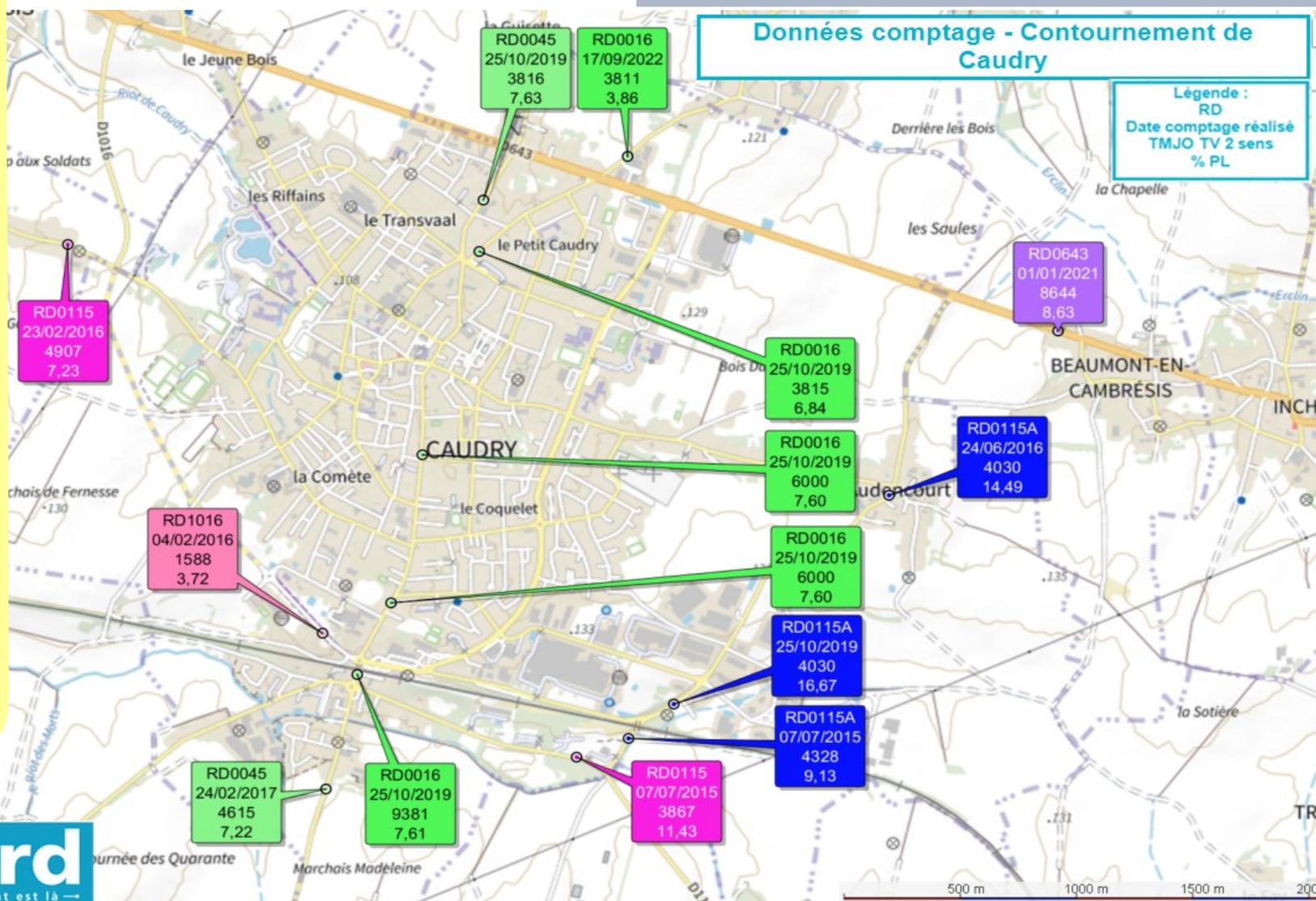


La mobilité : le trafic routier

Contournement de Caudry :

Le contournement ouest de Caudry a été ouvert à la circulation en juin 2023. Aucun comptage n'a été effectué depuis mais les anciens comptages donnent une idée des effets de désengorgement que peut avoir le contournement sur le centre-ville.

EQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITE



En janvier 2021, 8644 véhicules empruntaient la RD643 entre Caudry et Beaumont, 14 150 véhicules étaient enregistrés sur la RD643 entre Cambrai et Caudry en 2022.

En 2016, 6000 véhicules traversaient la ville du nord au sud (RD16) et 4900 empruntaient la RD115 entre Caudry et Fontaine Au Pire.

Le contournement permet sans doute de désengorger la traversée du centre, notamment par les poids lourds, à hauteur d'environ 6000 véhicules/jour.



Conclusions

Offre en équipements, commerces et services :

L'enjeu du 1^{er} bilan d'affirmer la place du Cambrésis dans la stratégie Régionale reste d'actualité. Ce nouveau bilan met en lumière **les disparités infra-territoriales** et la nécessité de mettre en place des mesures de soutien et d'accompagnement des communes pour maintenir leur **dynamisme**, enrayer la perte des médecins généralistes, la baisse des effectifs scolaires ou encore la fermeture du dernier commerce, qui **fragilisent leur attractivité et le confort de vie de leurs habitants**.

Mobilités :

Les enjeux soulignés dans le 1^{er} bilan demeurent d'actualité : améliorer la connaissance des mobilités, porter une attention particulière aux **populations non motorisées** notamment dans un contexte de **vieillesse**, encourager le report modal de la voiture vers les **modes alternatifs**. Le second bilan permet d'ajouter l'enjeu de **poursuivre le développement des modes doux**, et de **mieux cerner les leviers d'attractivité du train**.



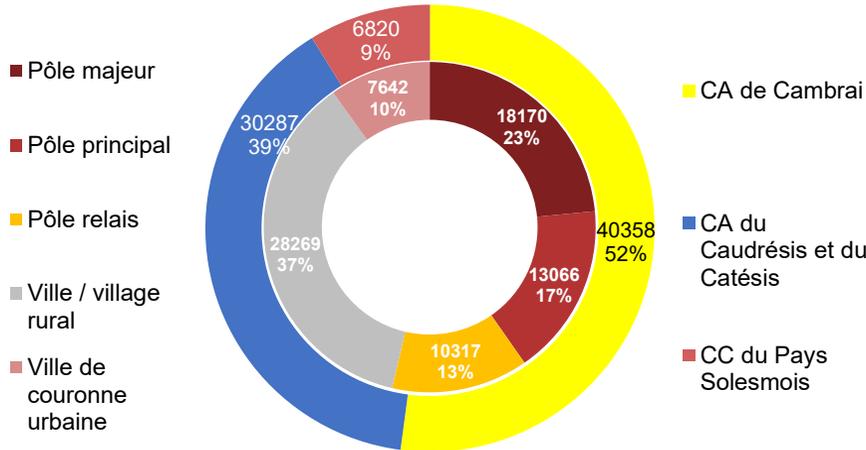
Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Etat des lieux en 2020 du parc de logements

LA REPARTITION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DANS LE CAMBRESIS

(Insee 2020)



En 2020, l'Insee recense 77 464 logements sur le territoire, soit 1550 de plus qu'en 2014 (+2%) et 5360 de plus qu'en 2009 (+7,4%). Sur la période 2014-2020, cette hausse est due, pour 2/3 des logements, à la hausse du nombre de résidences principales, qui ont augmenté de 1067 logements, et pour 1/3 à la hausse des logements vacants, qui ont augmenté de 418 logements à l'échelle de l'arrondissement.

La CAC concentre la moitié du parc de logements. Les communes rurales concentrent la plus grande part avec 37% du parc global. Le pôle majeur de Cambrai concentre à lui seul près d'1/4 du parc de logements.

Les pôles urbains ont la plus forte part de logements vacants (plus de 11% selon l'Insee), tandis que les villes de la couronne urbaine ont la part la moins élevée, avec 7% de vacance.

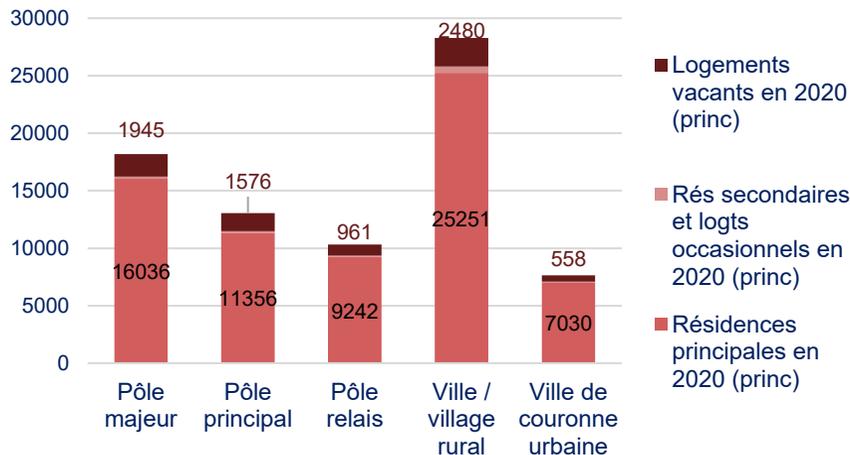
Le taux de résidences secondaires est très faible pour toutes les catégories de l'armature, mais plus important dans les communes rurales.

Le parc est occupé à près de 60% par des propriétaires occupants, et le parc locatif (privé et HLM), représente près de 40% à l'échelle de l'arrondissement.

Depuis 2009, on observe une baisse du taux de propriétaires au profit des logements locatifs.

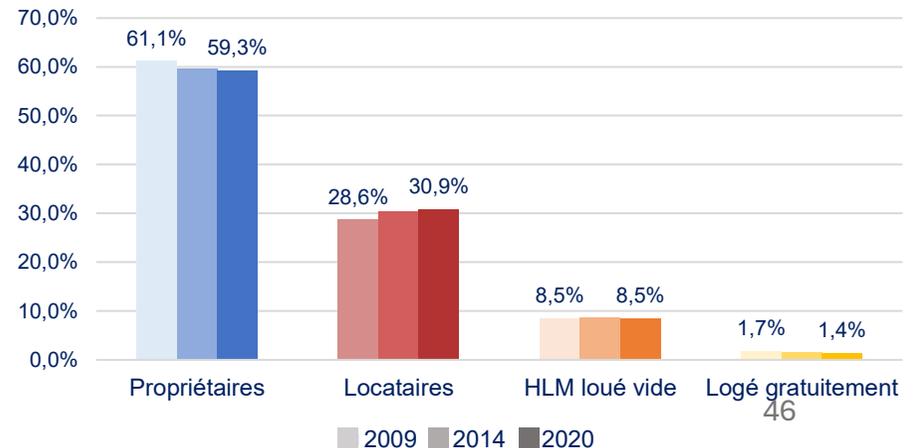
L'OFFRE DE LOGEMENTS DANS LE CAMBRESIS

(Insee 2020)



EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU PARC LOGEMENTS

(Insee 2009 à 2020)





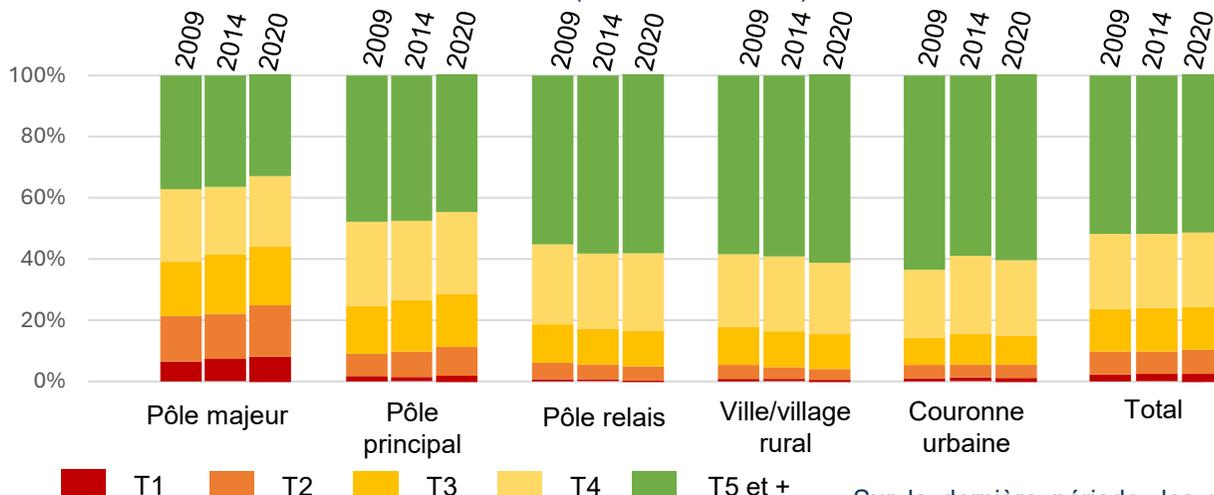
Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Typologies de logements : la taille des logements

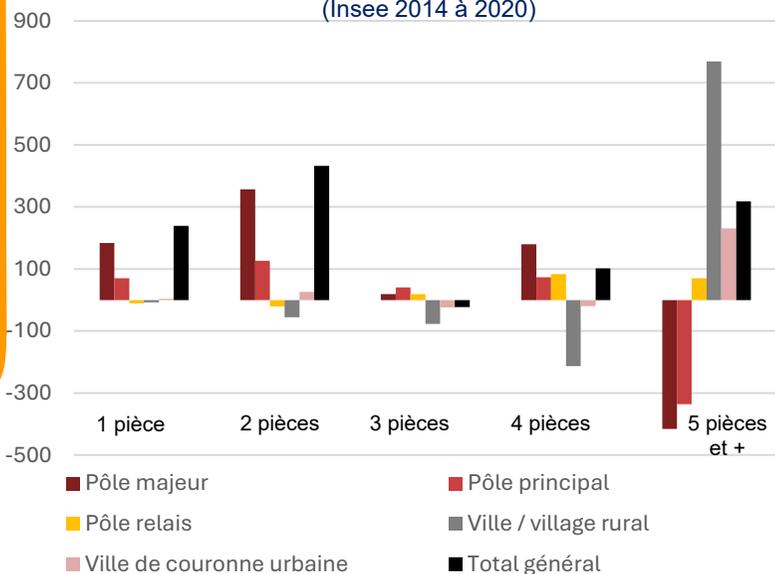
EVOLUTION DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS

(Insee 2009 à 2020)



EVOLUTION DES TYPOLOGIES ENTRE 2014 ET 2020

(Insee 2014 à 2020)

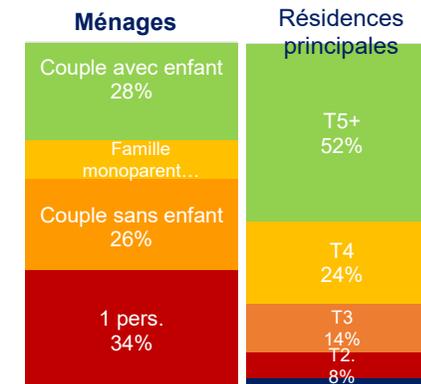


Excepté dans les pôles urbains, la répartition des typologies de logements a peu évolué depuis 2009, malgré la baisse du nombre de personnes par foyer.

Les plus grandes typologies de logement ont toutefois connu un recul dans le pôle majeur et les pôles principaux au profit des petites typologies (T1-T2), mais restent en hausse dans les villes et villages ruraux et les villes de la couronne urbaine, où les logements individuels représentent déjà une très grande partie du parc.

RÉPARTITION DES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS AU REGARD DE LA CONFIGURATION DES MENAGES

(Insee 2020)



Sur la dernière période, les moyennes typologies (T3-T4) sont celles qui ont le moins évolué, tandis que les petites typologies connaissent une hausse dans quasiment toutes les catégories de l'armature et que les T5 et + connaissent une baisse dans les pôles urbains mais une forte hausse dans les territoires péri-urbains et ruraux.

La décorrélation entre les typologies de logements et la configuration des ménages occupants est de plus en plus prononcée.

D'après l'Insee, plus de la moitié des logements de grande taille (T5 et +) sont occupés par des ménages d'une ou deux personnes.

Plus de la moitié des ménages composés d'une personne occupent un logement de 4 pièces ou plus.



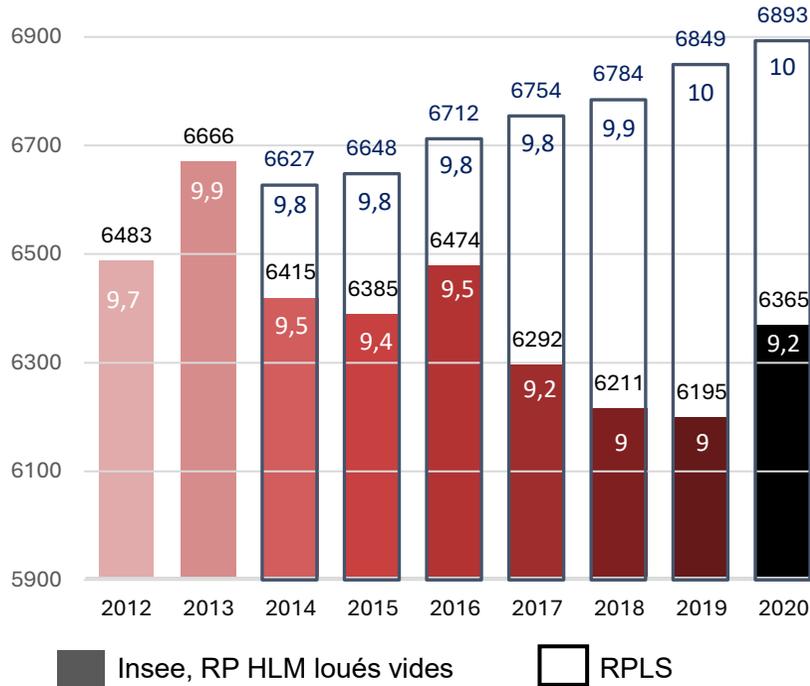
Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Logement social, accès au logement

NOMBRE ET TAUX DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE CAMBRÉSIS

(en %, par rapport aux résidences principales)



■ Insee, RP HLM loués vides

□ RPLS

Le taux de logements sociaux selon l'Insee (HLM loués vides) oscille entre 9 et 10% entre 2012 et 2020, alors qu'il est en constante hausse selon les données RPLS, et arrive en 2019 à un taux proche de 10%. Les écarts entre la base RPLS et celle de l'Insee proviennent du fait que RPLS comptabilise les logements occupés ainsi que ceux en attente de locataire, alors que l'Insee ne comptabilise que les logements occupés (résidences principales).

La vacance des logements sociaux pourra faire l'objet d'une analyse approfondie particulière, sur la base des données LOVAC ou encore de rencontres avec les bailleurs sociaux du territoire.

FINANCEMENTS D'ORIGINE DES LOGEMENTS SOCIAUX

(données RPLS 2023)

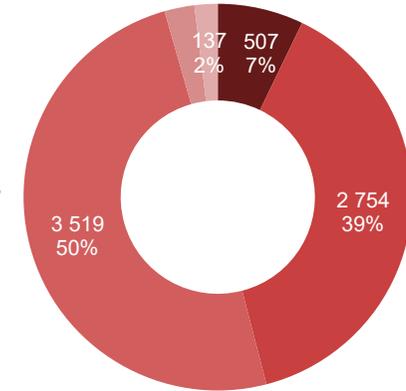
■ PLAI

■ PLUS avant 1977 (*)

■ PLUS après 1977 (*)

■ PLS

■ PLI



Alors que la part de logements « très sociaux » (PLAi) était de 6,2% en 2013, elle atteint 7% en 2023 selon les données RPLS, soit une hausse de seulement 59 logements en 10 ans.

En 2018, selon l'Insee, on enregistre, à l'échelle du Cambrésis, 2,8 demandes en cours pour 1 attribution, contre 1,9 en 2014 : la demande s'accroît de manière plus prononcée que l'augmentation de l'offre.

Selon les données de la CAF, en 2022, 12 000 personnes perçoivent le RSA dans le Cambrésis (800 personnes de moins qu'en 2021 et 1900 personnes de moins qu'en 2020), soit 7,54% de la population totale. Sur les communes pôles (Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrésis et Solesmes), 22,7% des foyers allocataires CAF perçoivent le RSA socle (Insee 2022).

Selon les données de la CAF, 6285 personnes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé en 2022, soit 4% de la population totale (280 personnes en plus qu'en 2021 et 240 personnes de plus qu'en 2020).

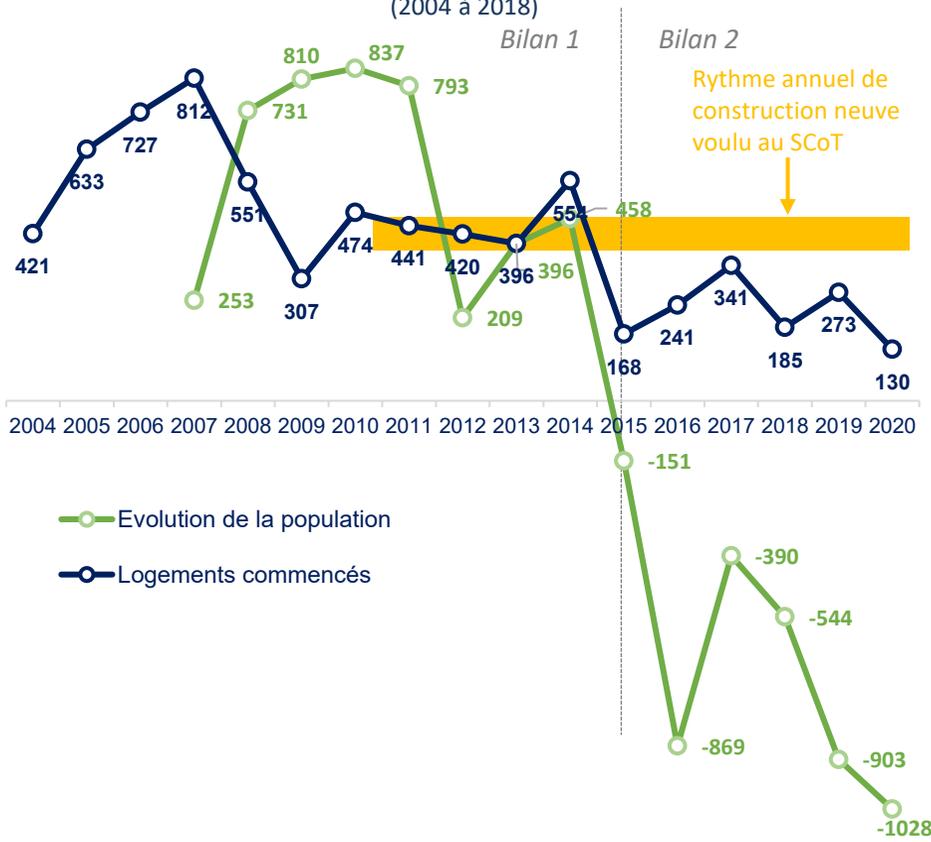


Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



La dynamique de construction au regard de la démographie

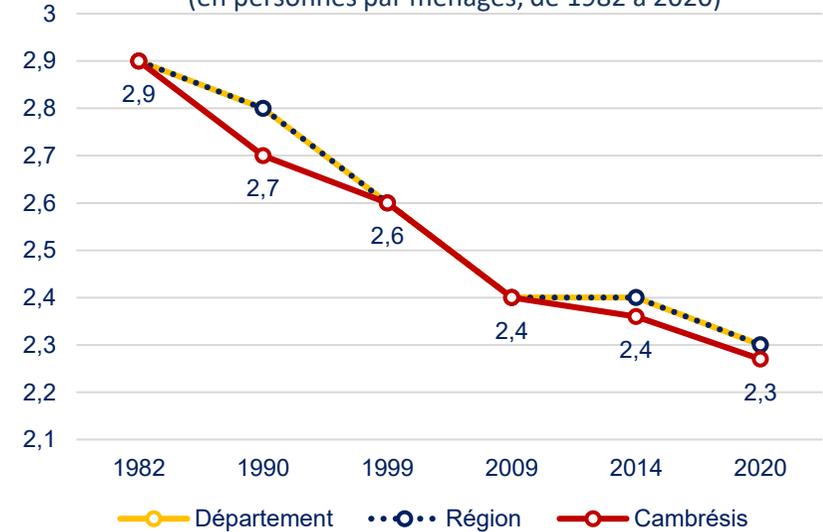
EVOLUTION DE LA CONSTRUCTION AU REGARD DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE (2004 à 2018)



La corrélation observée lors du précédent bilan entre le rythme de construction et l'évolution de la population s'observe également après 2015. Toutefois, depuis cette date, la variation annuelle de la population est négative mais le rythme de constructions neuves, malgré un léger recul, reste positif. Sans parler d'une décorrélation entre construction et démographie, la poursuite d'un rythme soutenu de constructions neuves ne semble plus suffire à générer une hausse de population. Dès que le rythme de constructions diminue, on rencontre une importante baisse de population.

NOMBRE MOYEN D'OCCUPANTS PAR RESIDENCES PRINCIPALES

(en personnes par ménages, de 1982 à 2020)



Cela est probablement en grande partie lié à la baisse de la taille moyenne des ménages (nombre de personne par logement) : le maintien de la population à niveau constant nécessite de produire davantage de logements (construction neuve, résorption de logements vacants, divisions de grands logements...).

La taille moyenne des ménages poursuit sa baisse sur la dernière période, passant de 2,4 personnes par ménage en 2014 à 2,3 en 2020, tendance similaire à celle observée aux échelons supérieurs.

Cela s'explique principalement par le vieillissement de la population et par le déclin, sur la dernière période, des 0-14 ans. Les phénomènes de décohabitation et la hausse des familles monoparentales expliquent également cette tendance.



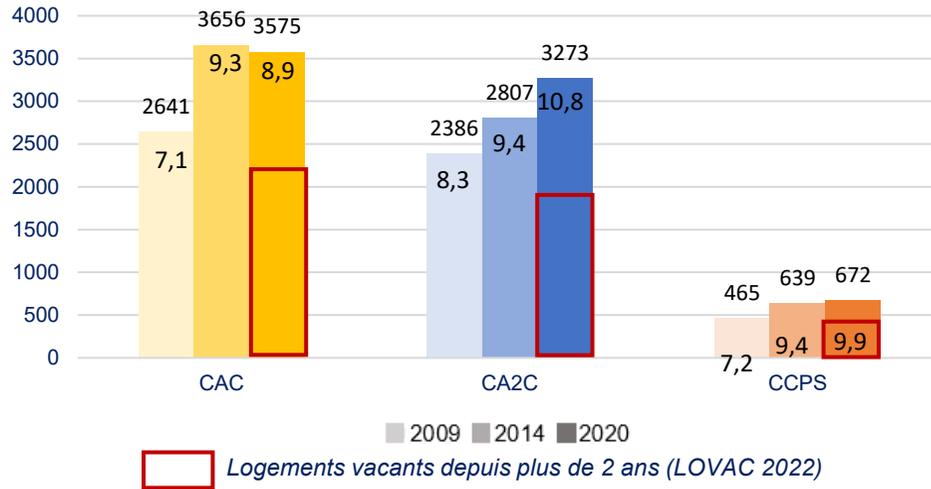
Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Renouvellement urbain : résorption de la vacance

EVOLUTION DE LA VACANCE DANS LE PARC DE LOGEMENTS DU CAMBRESIS

(par EPCI, de 2009 à 2020 ; en volume et en % par rapport au nombre total de logements)



En se basant sur les chiffres de l'Insee, 9,7% des logements sont vacants à l'échelle de l'Arrondissement. L'objectif de 6% de vacance fixé par le SCoT de 2012 n'a pas été atteint.

Toutefois, un recul de la vacance est observé entre 2014 et 2020 sur la CAC, ce qui est très rare à l'échelle des Hauts de France (voir carte en page suivante).

Sur la CCPS, le nombre de logements vacants reste relativement stable.

Etude approfondie des logements vacants avec les données LOVAC :

Une étude est en cours pour approfondir la connaissance des logements vacants et affiner les statistiques sur ce volet. Elle est portée par le Pays et les 3 intercommunalités et vise à mieux comprendre les causes de la vacance et à identifier les secteurs les plus touchés par des problématiques de vacance structurelle (vacance de plus de 2 ans).

Les données LOVAC permettent d'ores et déjà de distinguer la vacance conjoncturelle (liée aux flux résidentiels, vacance de moins de 2 ans) et la vacance structurelle (situation de blocage, vacance de plus de 2 ans). Elles permettent également de distinguer le parc privé du parc social.

Intercommunalité	PP + 2 ans	PP - 2 ans	LS + 2 ans	LS - 2 ans	TOTAL
CAC	1731	2304	432	335	4802
CA2C	1780	1612	189	187	3768
CCPS	368	354	28	17	767
Total général	3879	4270	649	539	9337

Les données LOVAC de 2022 (non affinées) permettent d'ores et déjà de relativiser les taux de logements vacants observés avec les données Insee. La vacance structurelle, sur laquelle il peut s'avérer nécessaire d'intervenir, représente 3879 logements dans le parc privé et 649 logements dans le parc social soit 4500 logements à l'échelle de l'arrondissement, soit 6% du parc total.

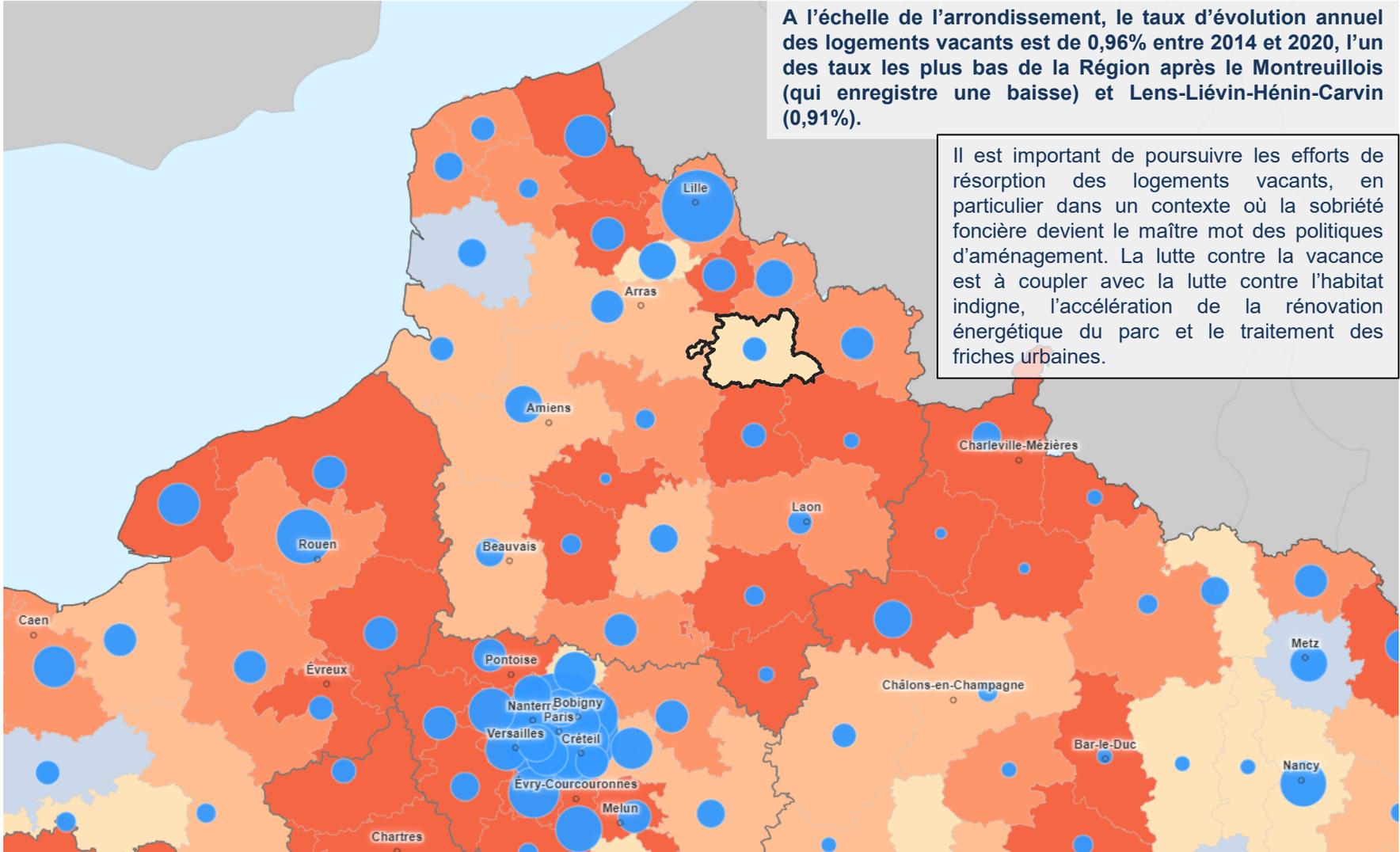


Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?

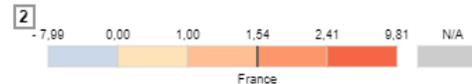


Renouvellement urbain : résorption de la vacance

- 1 Nombre de logements, 2009 (logements) - Source : Insee, RP 1968-2020
- 2 Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants, 2014-2020 (%) - Source : Insee, RP 1968-2020



HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN



© Observatoire des territoires, ANCT 2023 - IGN Admin Express



Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Renouvellement urbain : rénovation du parc logements

Alors qu'en 2014, 12,4% des résidences principales (8400 logements) n'ont pas de chauffage central ou tout électrique, elles ne sont plus que 11,6% en 2020, soit 8060 logements. 2500 résidences principales restent sans salle de bain en 2020 (2800 en 2014). Une nette amélioration a donc été observée sur cette période, mais les efforts de rénovation sont à poursuivre afin que 100% des résidences principales puissent atteindre un niveau de confort satisfaisant.

A travers les cotisations des trois EPCI membres, le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis intervient autour de **plusieurs missions mutualisées en matière de rénovation de l'Habitat** :



L'Espace Conseil France Rénov' et le programme SARE

Depuis 2012, le Pays du Cambrésis met en place l'Espace Conseil France Rénov' afin de faciliter l'accès à l'information des particuliers et d'accompagner le changement des comportements. Ce projet de mise en place d'un Espace Conseil France Rénov' au sein de l'arrondissement de Cambrai s'inscrit dans le cadre du Réseau France Rénov', développé en région Hauts de France et au niveau national.

En 2020, le Pays a été lauréat de l'appel à projet de la Région Hauts de France pour la mise en place d'un Guichet Unique de l'Habitat (GUH). En cohérence avec les directives nationales de faire des Espaces Conseil France Rénov' les « portes d'entrée » privilégiées en matière d'informations et de conseils, l'animation du GUH lui a été confiée.



Renouvellement urbain : rénovation du parc logements



Le Programme d'Intérêt Général (PIG)

Depuis 2013, le Pays du Cambrésis porte un PIG en partenariat avec l'ANAH et le Département : un premier PIG de 2013 à 2018 et un deuxième de 2019 à 2023.

Ce programme d'incitation à la réhabilitation du parc privé est à destination des propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes (selon le barème établi par l'Anah). Les objectifs qualitatifs du programme sont traités à travers deux volets :

- Volet 1 : La promotion de la qualité environnementale des logements à travers la performance thermique (130 dossiers par an) ;
- Volet 2 : L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap (40 dossiers par an).

Le suivi et l'animation du programme sont confiés à l'opérateur INHARI. Des aides nationales et locales viennent abonder ce programme permettant ainsi un effet levier en faveur des ménages les plus modestes du territoire (prime du Pays du Cambrésis, de la CA2C, du Département, de la Région, des caisses de retraite, etc.).

Suite aux nouvelles orientations de l'ANAH (nouvelles aides en 2024, lancement de l'agrément Mon Accompagnateur Renov'), le PIG a été prorogé de deux années supplémentaires (soit jusqu'au 31/12/2025). Les objectifs quantitatifs du programme ont été réévalués pour cette période en cohérence avec les nouveaux dispositifs de l'ANAH :

- Volet 1 : 90 dossiers / an sur le Volet « Rénovation Energétique »
- Volet 2 : 80 dossiers /an sur le Volet « Adaptation des logements au vieillissement et au handicap »

En 2018, le PIG Habiter Mieux avait permis de rénover 662 logements, sur les 850 logements visés entre 2013 et 2017.

Aujourd'hui et depuis 2013, on atteint les 1400 logements rénovés, soit 738 logements de plus qu'en 2017.



Une mission d'audit sur les maisons GMF (Groupe Maisons Familiales)

Dans le cadre du COT TRI dont l'un des objectifs est de massifier la rénovation du bâtiment privé, le Pays a souhaité accompagner les particuliers des maisons GMF – produites en masse sur le territoire depuis 1949 – dans l'amélioration de leur habitat.

Ainsi, le Pays du Cambrésis a lancé de juillet à décembre 2023 une mission d'audits énergétiques et de conseils auprès d'un panel de 5 propriétaires de Maisons GMF sur l'arrondissement. L'objectif est d'aboutir à des documents de préconisations à destination de tous les propriétaires GMF afin de guider les futurs chantiers de rénovation de ce parc.

Cette mission d'audits énergétiques est complétée en janvier 2024 d'une mission de valorisation de la démarche à travers la création d'un podcast de 5 épisodes thématiques mettant en exergue le point de vue des ménages volontaires et des élus pilotant la démarche.



La promotion du Pass Rénovation de la Régie du SPEE

Initiative régionale lancée en septembre 2013, sa gestion et son déploiement ont été confiés à la Régie régionale du SPEE.

Développé sous le nom de « Hauts-de-France Pass Rénovation », ce dispositif a pour objectif de proposer un service complet à tous les propriétaires sans conditions de ressources et consiste à faciliter les projets de manière à réduire significativement les consommations énergétiques. Il comprend :

- Des conseils portant sur les aspects techniques, administratifs et financiers ;
- Un accompagnement technique sur toute la durée du projet et au-delà pendant 3 ans ;
- Un accompagnement financier pour obtenir un maximum de subventions et optimiser le plan de financement du projet ;
- Des solutions de financement (éco-prêt à taux zéro, prêt de tiers-financement), le préfinancement des aides et du reste à charge.

Enfin, en vue du déploiement de ses dispositifs, la Régie noue des partenariats avec les collectivités territoriales de la Région. Dans ce contexte, la Régie régionale du SPEE et le Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis ont formalisé leur collaboration à travers la signature d'une convention de partenariat qui précise notamment la participation du Pays au coût d'entrée du dispositif à titre expérimental et dans le cadre de certains critères, et en matière de communication.



Renouvellement urbain : rénovation du parc logements



Le Fonds Air Bois 2023-2025

L'ADEME a lancé en juin 2015 l'AMI "Fonds Air" : un appel à manifestation d'intérêt à destination des collectivités situées en zones polluées par les particules fines afin d'accélérer le renouvellement des appareils individuels de chauffage au bois anciens (antérieurs à 2002) par des modèles performants. Cet AMI a été prolongé par l'Appel à projet « Fonds Air 2016-2017 », puis par l'édition 2018. En 2018, le Pays du Cambrésis a été lauréat de l'appel à projet lancé par l'ADEME pour le déploiement d'un fonds Air (2019-2021). Le Pays du Cambrésis a de nouveau candidaté durant le printemps 2022 et est lauréat pour mettre en place un fonds Air 2 pour une période de 3 ans (2023-2025).

Le fonds Air 2023-2025 prévoit un objectif de 180 dossiers pour les 3 années :

- 90 dossiers sur la CAC,
- 70 dossiers sur la CA2C,
- 20 dossiers sur la CCPS.

Le plan d'actions arrêté prévoit de soutenir l'achat et l'installation de matériels labellisés Flamme Verte ou équivalent, par la constitution d'un fonds d'aide de 243 000 euros :

- 121 500 euros pour l'ADEME (soit 675 euros par dossier),
- 76 500 euros pour le Pays du Cambrésis (soit 425 euros par dossier),
- 22 500 pour la CAC (soit 250 euros par dossier),
- 17 500 euros pour la CA2C (soit 250 euros par dossier),
- 5 000 euros pour la CCPS (soit 250 euros par dossier).



Renouvellement urbain : rénovation du parc logements

Bilan issu du COT-TRI (extrait du rapport final, juillet 2023) sur la rénovation énergétique du parc de logements :

<p>Domaine de coopération n°1 : Performance énergétique et écologique du bâtiment</p> <p>Indicateur : Nombre de Gwh économisé lors de la rénovation énergétique de parcs résidentiels privés</p> <p>Objectif : 50 Gwh économisés</p>	<p>Actions menées</p> <p>Via le PIG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 452 dossiers accompagnés de propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, répartis sur 94 communes - 250 dossiers soldés gain énergétique >35% à fin avril 2023 <p>Via le SPEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 contrats signés à fin juillet 2023 <p>➔ Soit un total 37 Gwh via le PIG et 0,6 Gwh via le SPEE</p>
	<p>Difficultés rencontrées</p> <p>Besoin du retour de l'ANAH sur ma prime rénov' afin de suivre les objectifs de cette prime, complémentaire au PIG</p> <p>Prise de contact avec les bailleurs sociaux infructueuse ne permettant donc pas de mesurer les gains énergétiques des rénovations énergétiques qu'ils ont réalisées</p> <p>Recrutement difficile pour l'accompagnement des particuliers</p>
	<p>Poursuite de l'action</p> <p>Reconduction de la convention SPEE pour 2023,</p> <p>Étude « Groupe Maison Familiale » lancée sur 5 maisons types – 6 à 7 000 maisons avec 10 typologies sur le Cambrésis (13 000 en Région et 160 000 maisons au niveau national) : Étude sur l'ordonnancement des travaux, le placement d'éco matériaux, des conseils en maîtrise d'ouvrage. Mise à disposition gracieuse de l'étude auprès des propriétaires afin de massifier le nombre de rénovation</p> <p>Lancement de l'OPAH RU sur Cambrai par la CAC</p> <p>Dispositif Petite Ville de Demain : Caudry, Le Cateau-Cambrésis, Avesnes-les-Aubert, Solesmes</p> <p>Bilan PLH en cours sur la CAC et révision du PLH sur la CA2C</p> <p>Conseiller France Rénov</p> <p>Poursuite du Guichet unique de l'habitat et lancement dispositif MAR</p>



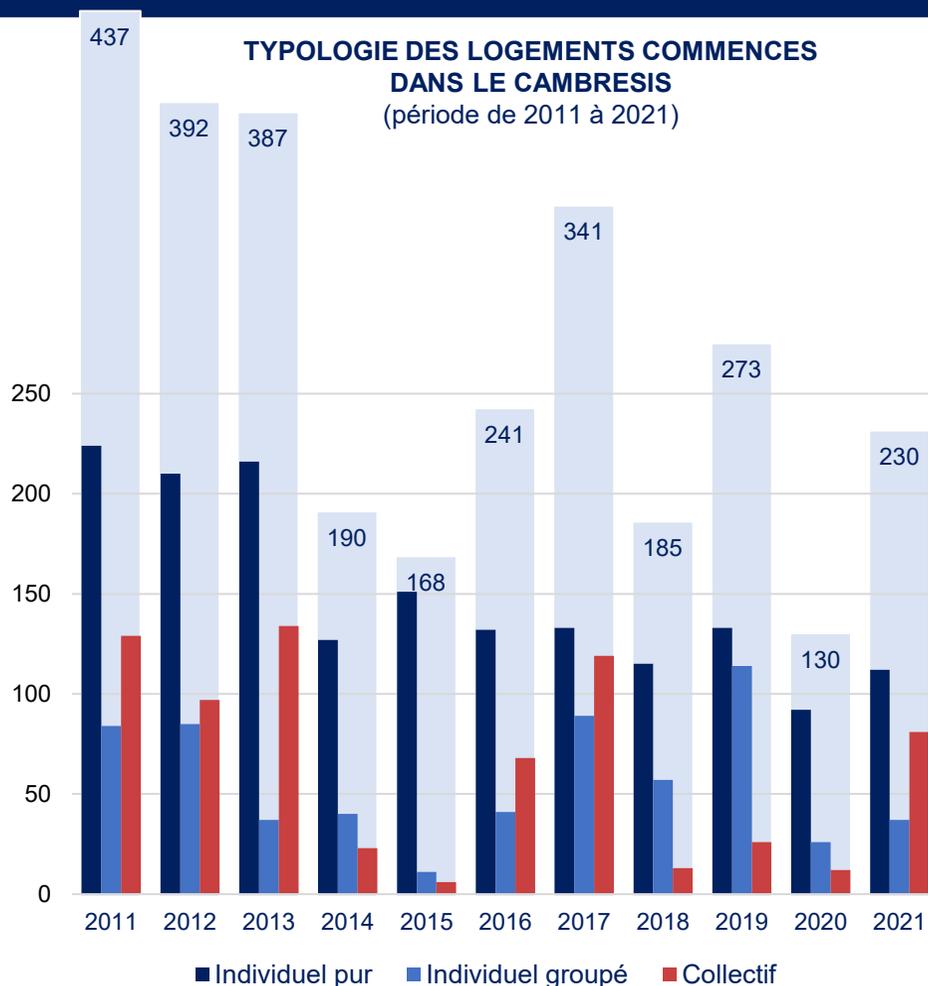
Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Construction neuve : logements commencés

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS COMMENCES DANS LE CAMBRESIS

(période de 2011 à 2021)

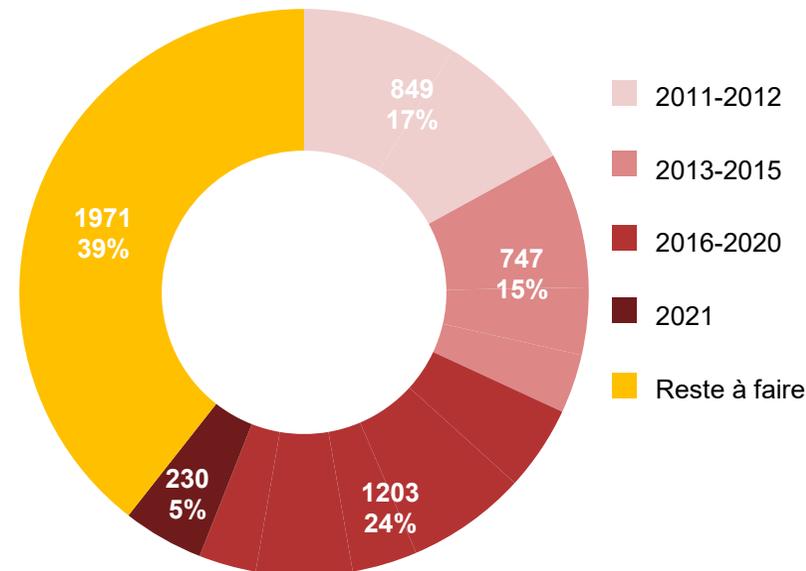


Source : BD Sit@del, Sit@del2 – SOeS Réalisation : SMPC

Depuis le dernier bilan, qui montrait une diminution de la construction de logements neufs, la tendance se poursuit. Le logement individuel pur reste le type de construction le plus répandu (55%), même si le logement collectif connaît quelques pics depuis 2011, notamment en 2017 et en 2021. ¼ des logements construits sont des logements collectifs.

LOGEMENTS COMMENCES DANS LE CAMBRESIS

(période de 2011 à 2021 et objectifs du SCoT)



Source : BD Sit@del, Sit@del2 – SOeS
Réalisation : SMPC

Le dernier bilan (2018), montrait que 1943 logements avaient été commencés entre 2011 et 2015, sur les 5000 logements projetés par le SCoT, soit 40% de l'objectif global initialement prévu à l'horizon 2020. En 2022, le nombre de logements commencés s'élève à 3030, soit 60% de l'objectif poursuivi. La moyenne est de 270 logements commencés par an.

En 2022, il reste encore **1970** logements à produire pour répondre à l'objectif que s'était fixé le SCoT à l'horizon 2020.



Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Construction neuve : renouvellement urbain et extensions

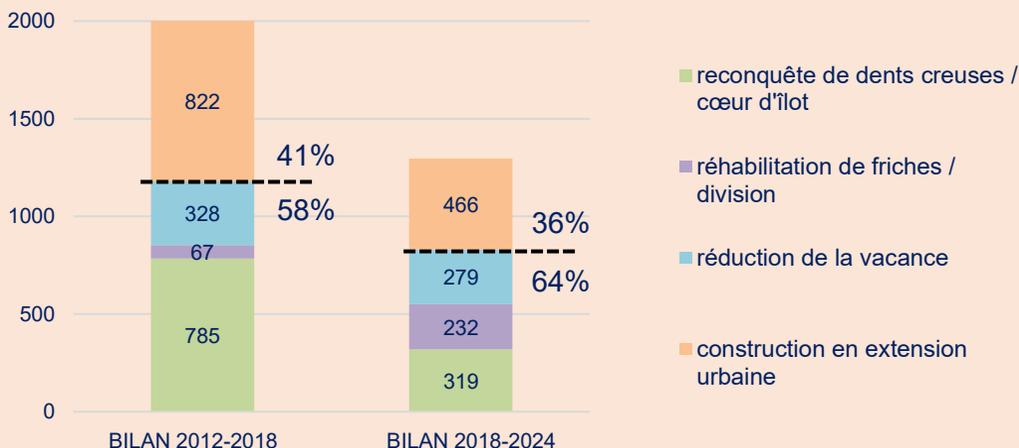
Le SCoT vise au minimum 1 logement sur 3 en tissu urbain existant. Il est difficile d'analyser l'atteinte de cet objectif dans le cadre du bilan. Plusieurs méthodes ont donc été utilisées pour vérifier le respect de cette orientation.

Suivi des documents d'urbanisme arrêtés de 2012 à 2024 :

	En RU	En extension
2010		1288
	61%	39%

Limites : les chiffres issus des documents d'urbanisme reflètent une opportunité mais pas la réalité du terrain. Les méthodes employées peuvent également grandement varier d'une commune à une autre.

EVOLUTION DE LA PART DES LOGEMENTS PROJETES EN RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES PLU ARRETES



Quelle que soit l'approche retenue pour mesurer les efforts de renouvellement urbain (base de données cadastrale ou arrêts de projet des PLU), on peut démontrer l'effort important de construire en renouvellement urbain sur le territoire, **effort plus soutenu que ce qu'impose le SCoT de 2012.**

Cela implique de poursuivre ces tendances vertueuses, mais aussi de prendre en compte le fait que le taux accru de renouvellement urbain conduit progressivement à la raréfaction des potentiels et donc à des difficultés de plus en plus importantes de mobiliser ces gisements. **Le taux de renouvellement urbain, tel qu'observé depuis 2012, ne pourra peut-être pas être aussi important à l'avenir.**

Données sur l'année de construction et la nature des bâtiments (UrbanSimul) croisée avec les tissus urbains existants de 2012 (référence au SCoT 2012) :

	En RU	En extension
2012-2017 (bilan 1)	1554 (92%)	134 (8%)
2018-2022 (bilan 2)	398 (66%)	204 (34%)
2012-2022	1952 (85%)	338 (15%)

Limites : fichiers fonciers pas forcément actualisés ni exhaustifs. Les dernières constructions n'apparaissent pas encore au cadastre, et la nature des constructions prises en compte ne peut être vérifiée avec précision.



Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Construction neuve : extensions urbaines

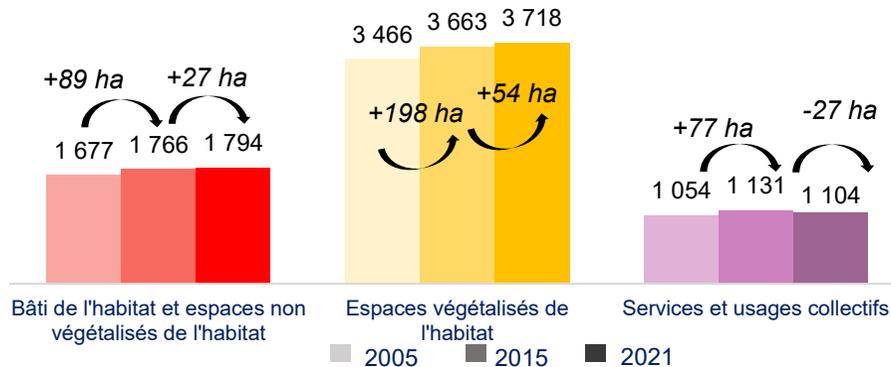
OCS2D mis à jour en 2021 :

Depuis le dernier bilan, un nouveau millésime de l'OCS2D est paru et permet d'analyser l'évolution de l'usage et de la couverture des sols sur la période 2015-2021.

Alors que l'espace dédié à l'habitat progressait de 287 ha entre 2005 et 2015, soit 29 ha en moyenne par an, il ne progresse plus que de 81 ha entre 2015 et 2021, soit 14 ha par an sur 6 ans. Le rythme de consommation est donc deux fois moins soutenu entre 2015 et 2021 qu'entre 2005 et 2015. Il demeure important de poursuivre cette réduction afin de limiter l'impact de l'étalement urbain sur les terres agricoles et naturelles.

ETAT ET EVOLUTION DE L'OCCUPATION DES SOLS DU CAMBRESIS

(à périmètre constant du SCoT applicable, en hectare, de 2005 à 2021)



En considérant que la surface dédiée aux équipements n'a pas évolué (voir encadré violet ci-contre), on atteint 81 ha d'espaces artificialisés entre 2015 et 2021 (364 ha entre 2005 et 2015), soit 14 ha par an en moyenne (28 ha sur 2005-2021), alors que le SCoT prévoyait 57 ha par an au maximum. L'objectif du SCoT n'est donc pas dépassé selon cette source de données.

Quant à l'espace dédié aux équipements, il représente 27 ha de moins en 2021 qu'en 2015. Les 3/4 des surfaces d'équipement perdues (59 ha sur 74) depuis 2015 se retrouvent dans la catégorie des zones délaissées en 2021. Il s'agit principalement de l'ancienne BA 103 (E-Valley) :



Bien que l'OCS2D ne permette pas d'observer la consommation sur la période du SCoT (2012-2020), on peut en déduire que le compte foncier n'a pas été dépassé, car il ne l'a été ni entre 2005 et 2015, ni entre 2015 et 2021, ni même en additionnant les deux périodes (2005-2021). De plus, l'OCS2D tient compte de la consommation en dents creuses et cœurs d'îlot alors que le compte foncier du SCoT ne concerne que les extensions du tissu urbain existant.

ETAT DES LIEUX DE LA CONSOMMATION DU COMPTE FONCIER MIXTE DU SCOT





Construction neuve : extensions urbaines

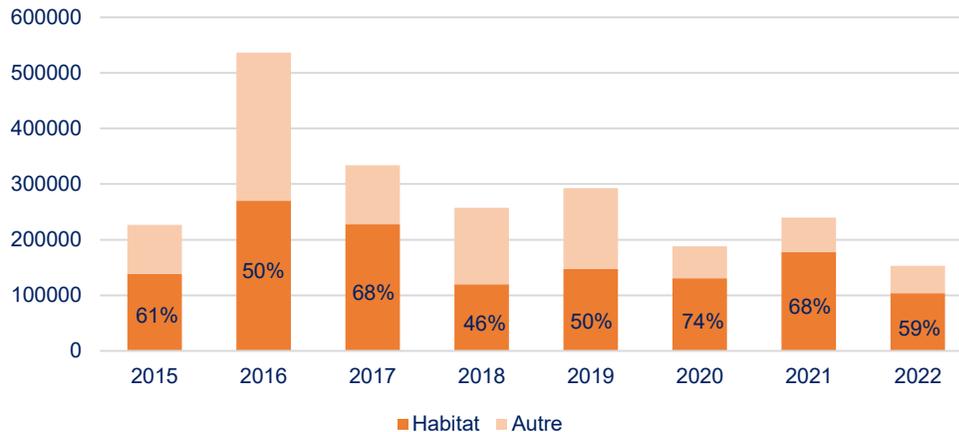
Portail de l'artificialisation :

Le Portail de l'artificialisation est devenu l'outil de référence pour mesurer la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF). Il s'appuie sur le retraitement des fichiers fonciers (base fiscale) par le Céréma. Elle a l'avantage de couvrir l'ensemble du territoire national et de permettre des comparaisons entre territoires et entre millésimes. En revanche, l'échelle la plus fine est celle du carreau de 1x1 kilomètre. Cette maille ne permet pas de vérifier l'exactitude des données et ne permet pas une analyse fine des résultats obtenus.

Voici les grandes tendances à retenir pour la consommation générée par l'habitat entre 2015 et 2022 :

- 59% de la consommation observée sur cette période est générée par l'habitat soit 131 ha.
- Après un pic en 2016 puis un deuxième, moins marqué, en 2021, la consommation d'ENAF semble en régression.
- En 2021 et 2022, 28 ha auraient été consommés pour de l'habitat, sur 39 ha au total.

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS ENTRE 2015 ET 2022



Attention :

- Cet outil comptabilise de manière indifférenciée les espaces consommés en extension des tissus urbains existants et ceux consommés en dents creuses et cœurs d'îlot.
- La temporalité peut s'avérer différente de celle prise en compte par l'OCS2D et la méthode du Pays (détaillée dans les pages suivantes) pour mesurer la consommation du compte foncier du SCoT, qui se basent sur la réalité observée du terrain et non sur les autorisations d'urbanisme.

Source : données issues du Portail de l'artificialisation (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>)



Construction neuve : extensions urbaines

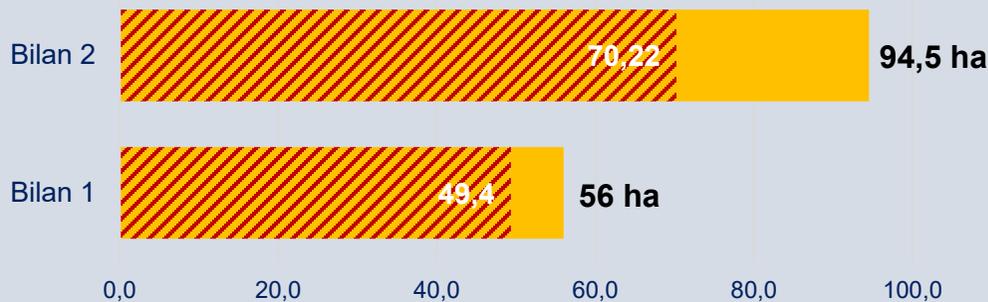
Hectares inscrits dans les documents d'urbanisme :

Entre 2015 et 2022, près de 300 ha de zone urbaine ou à urbaniser à vocation Habitat ont été déclassés dans les documents d'urbanisme du territoire.

Depuis 2015, le nombre de PLU est passé de 43 à 49. Sur les 18 POS encore en vigueur en 2022, 3 n'ont pas été remplacés par un document d'urbanisme. L'écart important des surfaces U ou AU entre 2015 et 2022 provient en partie de la suppression des zones urbaines et à urbaniser des POS.

Type de zone	BILAN 1			BILAN 2	
	Superficie 2013 (en ha)	Superficie 2015 (en ha)	variation 2013-2015	Superficie 2022 (en ha)	variation 2015-2022
1AU	595,53	509,47	-86,06	372,44	-137,03
1AUE	563,05	438,09	-124,96	375,34	-62,75
2AU	290,87	224,04	-66,83	161,80	-62,24
2AUE	102,61	112,78	10,17	27,20	-85,58
U	6013,61	5840,70	-172,91	5744,50	-96,20
UE	1119,06	1014,92	-104,14	1013,45	-1,47
Total habitat	6900,01	6574,21	-325,80	6278,74	-295,5
Total activités	1784,72	1565,79	-218,93	1415,99	-149,80

Consommation du compte foncier du SCoT dans les documents d'urbanisme arrêtés :



Depuis le bilan de 2018, la consommation du compte foncier du SCoT a encore été réduite : elle passe de 88% en 2018 à 74% en 2024. Si l'on ne prend en compte que les projets de PLU arrêtés depuis le dernier bilan, le taux est de seulement **54%** de consommation du compte foncier. Les efforts de réduction de la consommation d'espace sont donc de plus en plus importants.



Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Construction neuve : extensions urbaines

Analyse de la consommation du compte foncier du SCoT à vocation habitat et équipements (source : Pays, sur la base de photo-interprétation) :

L'analyse est fondée sur la comparaison des photographies aériennes de 2012 et de 2020. Les espaces construits ou artificialisés à vocation d'habitat ou d'équipement en extension du tissu urbain existant (défini au SCoT comme la partie actuellement urbanisée, comprenant les espaces bâtis ou artificialisés ainsi que les dents creuses et cœurs d'îlot au sein de ces espaces) ont été délimités le plus finement possible, en s'appuyant au maximum sur le parcellaire.

Les espaces consommés à vocation d'habitat sont classés en plusieurs catégories pour affiner l'analyse de l'étalement urbain :

- Dents creuses (sous-entendues d'une largeur supérieure à 70 m environ, les autres étant considérées comme faisant partie du tissu urbain existant)
- Lotissements
- Extension linéaire
- Second rang d'urbanisation (sauf si l'espace concerné par la construction était d'ores et déjà anthropisé, comme un jardin par exemple, dans ce cas ce n'est pas considéré comme de la consommation d'ENAF).
- Jardin, dépendance, terrain d'agrément (il s'agit d'extension urbaine non bâti, mais considérée comme générant de la consommation d'ENAF).

Limites : la plupart des photographies aériennes datent d'août 2012, mais quelques-unes au Sud-Est du territoire datent d'août 2013. Des espaces non construits ou non aménagés sur la photographie aérienne de 2012 ne sont pas repérés comme consommés dans le cadre de ce SCoT car ils faisaient l'objet d'un permis d'aménager ou permis de construire en cours de validité au moment de l'approbation. Ils ont donc été considérés comme coups partis et ne viennent pas impacter le compte foncier. A noter que l'inverse est vrai également : certains permis d'aménager en cours de validité au moment de l'approbation du SCoT avaient été pris en compte à l'époque et considérés comme tissu urbain existant, mais n'ont pas fait l'objet d'aménagement depuis. Le compte foncier qui avait été octroyé à ces communes, tenant compte de ces projets "coups partis" finalement non réalisés, a donc pu s'avérer insuffisant.

HABITAT, RENOUVELLEMENT URBAIN

Résultats :

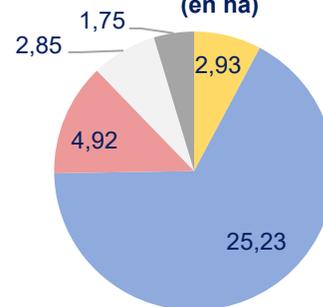
Le compte foncier habitat a été consommé à hauteur de 38 ha (124 sites) entre 2012 et 2020, principalement dans les communes couvertes par un PLU (3/4) et principalement par les villes et villages ruraux (2/3). Elle représente 2,6 m² par habitant.

Les équipements ont consommé 27 ha en extension, répartis sur 31 sites. Cette surface tient compte des projets d'infrastructure comme le contournement du Cateau-Cambrésis.

Le compte foncier Habitat/équipements a donc été consommé à hauteur de 65 ha, soit seulement 28% de la surface prévue.

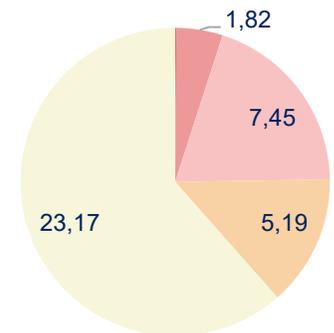
Seules 4 communes ont légèrement dépassé leur compte foncier, dépassements qui n'excèdent pas 6900m².

Répartition de la consommation Habitat par document d'urbanisme (en ha)



■ CC ■ PLU ■ PLUi ■ RNU ■ RNU - ancien POS

Répartition de la consommation Habitat par catégorie d'armature territoriale (en ha)



■ Pôle majeur
■ Pôle principal
■ Ville de couronne urbaine
■ Pôle relais
■ Ville / village rural



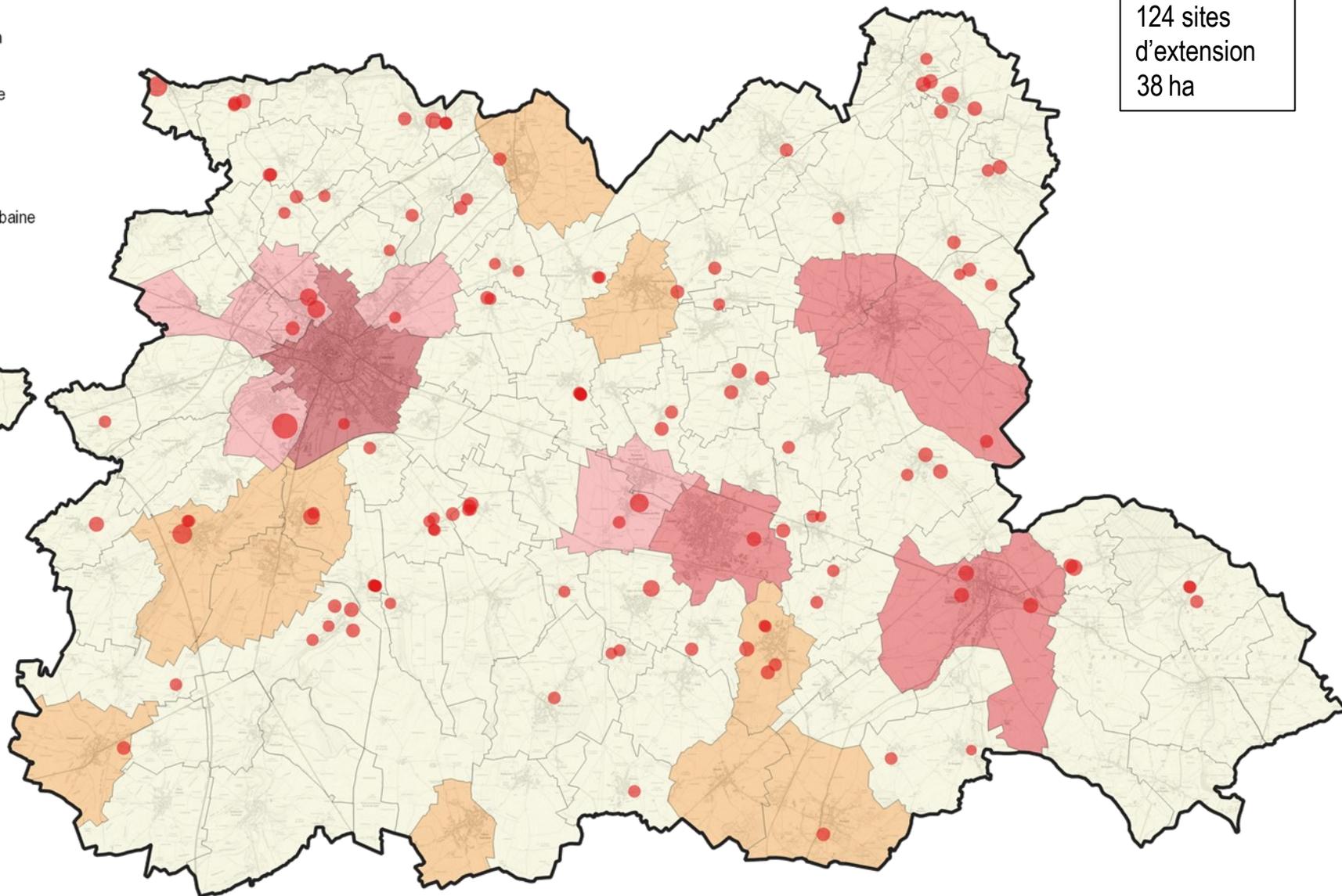
Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Construction neuve : extensions urbaines

- Extension à vocation habitat ou mixte
- Communes selon l'armature du SCoT 2012 :
- Pôle majeur
 - Pôle principal
 - Ville de couronne urbaine
 - Pôle relais
 - Ville / village rural

124 sites
d'extension
38 ha



HABITAT, RENOUVELLEMENT
URBAIN



0 64 5 km



Quelle évolution pour le logement dans le Cambrésis ?



Densité

La densité programmée dans les PLU :

Sur les 14 PLU examinés par le Pays du Cambrésis depuis le premier bilan de 2018 (versions arrêt de projet), 8 projettent une densité moyenne supérieure à celle demandé par le SCoT et 2 ne prévoient pas de zone d'extension (ils ne sont donc pas concernés par cette orientation).

La densité moyenne programmée sur les sites d'extensions projetés est de 15 lgt/ha sur les communes pour lesquelles la densité minimale attendue par le SCoT est de 12 lgt/ha. Elle atteint même 17,3 lgt/ha sur les 5 PLU arrêtés depuis 2021.

La densité réalisée dans les nouvelles opérations :

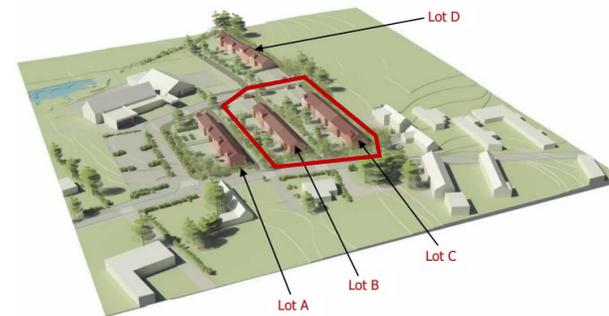
Saint Python : friche SASA :

21 logements sur 4480 m² (emprise dédiée à l'habitat), soit une densité de 47 lgt/ha.



Ors : écoquartier lots B et C :

9 logements sur 3340 m², soit une densité de 27 lgt/ha.





Densité

La densité réalisée dans les nouvelles opérations :

Aubengeul-Au-Bac :

34 logements (pavillons) sur 2,05 ha, soit une densité de 17 lgt/ha.



Proville :

64 MI + 16 logements collectifs, soit 80 logements sur 4,3 ha, soit une densité de 19 lgt/ha.

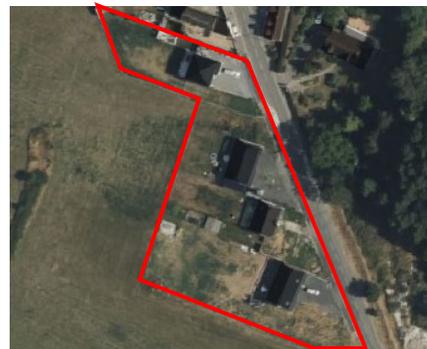


Bien que les densités observées dans les opérations d'ensemble, généralement encadrées par des Orientations d'Aménagement et de Programmation, soient globalement plus denses que ce qu'impose le SCoT, on retrouve des opérations plus ponctuelles à faible densité, qui ne permettent pas une optimisation du foncier consommé. C'est le cas de la plupart des extensions linéaires (sous forme de lots libres le long des voies existantes en entrée ou sortie de ville).

Bertry : extension linéaire de 5260 m² pour 5 logements, soit une densité de 9,5 lgt/ha.



Fressies : extension linéaire de 4500 m² pour 4 logements, soit une densité de 8,9 lgt/ha.



Bermerain : extension linéaire de 4300 m² pour 3 logements, soit une densité de 7 lgt/ha.





Conclusion – Habitat – Renouvellement urbain



Conclusion

Le territoire s'est montré **vertueux** (rythme de constructions, gestion économe du foncier...) en **intensifiant le renouvellement** urbain pour préserver les terres agricoles et naturelles.

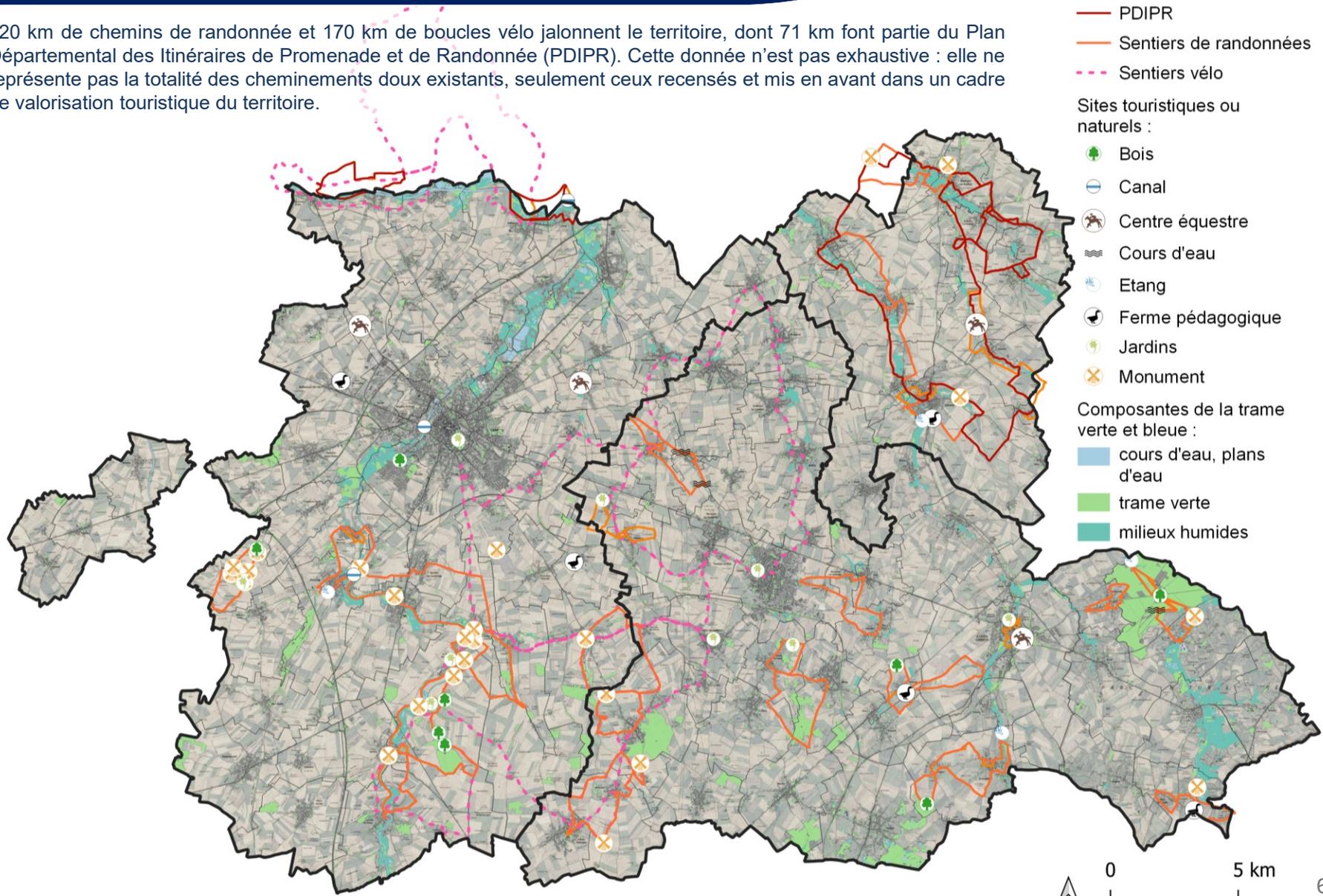
Un travail sur la **résorption de la vacance**, sur la **rénovation énergétique** des logements, sur le **rééquilibrage des typologies** au regard des nouvelles configurations des ménages et sur **l'accentuation de l'offre en logements aidés** est à poursuivre. Une étude est en cours pour affiner la connaissance des logements vacants.



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Valorisation du cadre de vie

320 km de chemins de randonnée et 170 km de boucles vélo jalonnent le territoire, dont 71 km font partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette donnée n'est pas exhaustive : elle ne représente pas la totalité des cheminements doux existants, seulement ceux recensés et mis en avant dans un cadre de valorisation touristique du territoire.



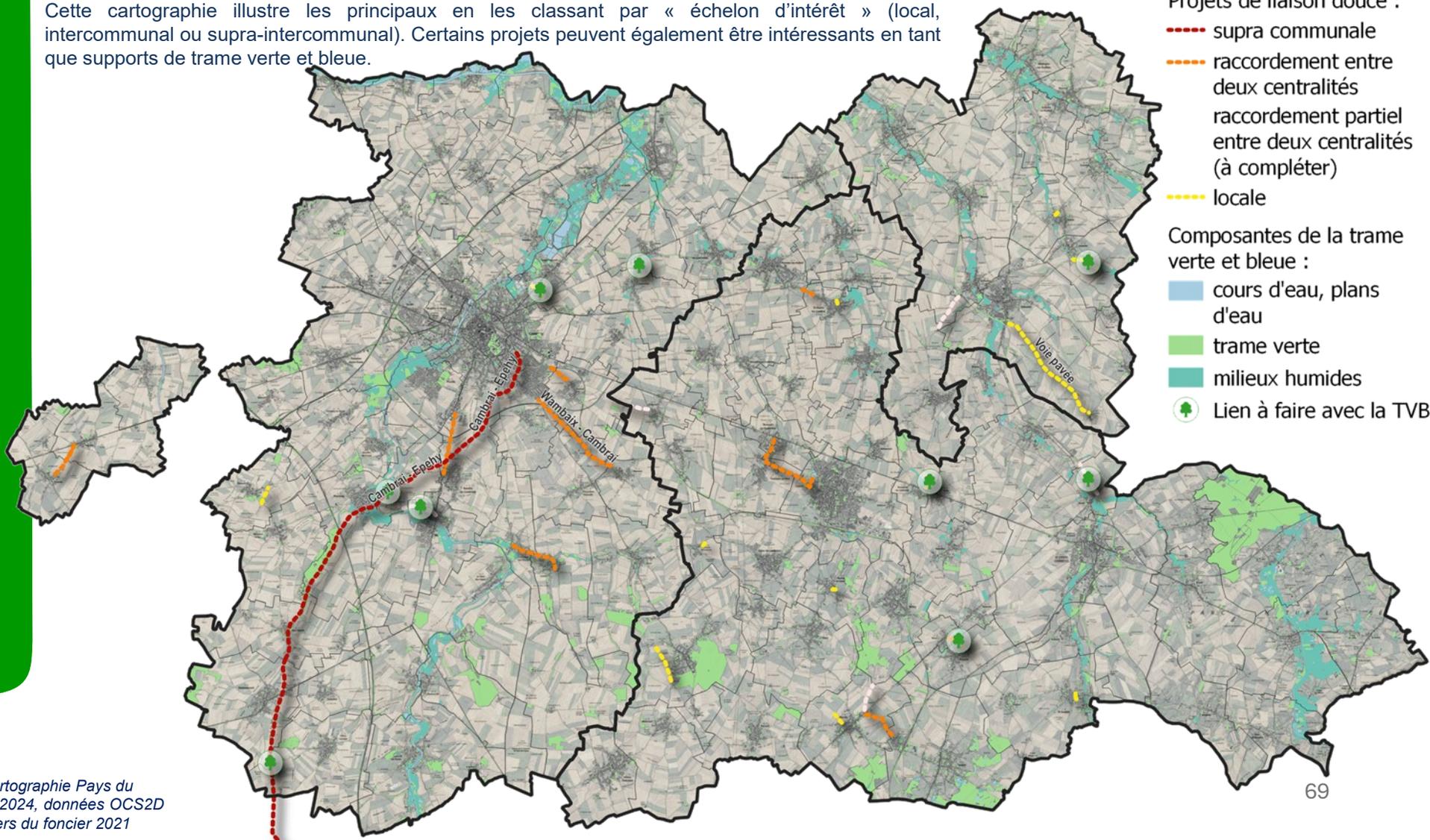


Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Valorisation du cadre de vie

L'offre en matière de chemins de randonnée et plus largement de cheminements doux est progressivement renforcée sur le Cambrésis. De nombreuses réflexions et/ou projets de création ou de réaménagement de voies dédiées aux modes doux ont été remontés par les communes dans le cadre des ateliers du foncier de 2021.

Cette cartographie illustre les principaux en les classant par « échelon d'intérêt » (local, intercommunal ou supra-intercommunal). Certains projets peuvent également être intéressants en tant que supports de trame verte et bleue.





Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Valorisation du cadre de vie, valorisation du patrimoine

Le Cambrésis compte 53 monuments historiques (31 inscrits et 22 classés), qui génèrent près de 2600 ha d'espaces couverts par les Architectes des Bâtiments de France. L'abbaye de Vaucelles et ses abords sont un site inscrit d'une surface de 904 ha. Ces espaces bénéficient d'un encadrement supplémentaire visant à la protection et à la mise en valeur des monuments historiques et de leurs abords.

En parallèle, tous les PLU arrêtés depuis 2012 ont intégré des mesures de protection réglementaire de leur patrimoine ordinaire remarquable. Cela représente environ **225** éléments de patrimoine bâti protégés dans les 14 PLU arrêtés depuis le bilan de 2018.

Parmi ces PLU, on peut souligner l'important travail qui a été mené par deux d'entre eux (ci-après présentés), qui intègrent un recensement particulièrement fin et étoffé et des prescriptions réglementaires très étayées.

Par exemple, le **PLU de Fontaine-au-Pire** protège les éléments de patrimoine remarquable à travers son règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Patrimoniales. Une centaine d'éléments ont été repérés pour être protégés grâce à des prescriptions réglementaires ciblées et donc adaptées à chaque élément.

8- LES BLOCURES

LOCALISATION

ADRESSE	PARCELLE CADASTRALE	VUE D'ENSEMBLE	BLOCURE
31 rue Roger Salengro	000 B 369		
35 rue Roger Salengro	000 B 406		
4 rue Etienne Dollot	000 B 44		

DESCRIPTION

Nature du bâtiment : Habitation (blocure localisée en partie basse du mur pignon)

Fonction : Témoinnage historique

Contexte historique : Les blocures sont des ouvertures localisées en partie basse des maisons de mulquiniens, elles permettaient d'éclairer l'éclairage suffisant dans la cave pour travailler. En effet, le métier de tissage s'exerçait l'hiver, dans les caves où étaient installés des métiers à tisser, l'humidité ambiante facilitant le tissage du lin.

Description : Localisées en partie basse du pignon des habitations, les blocures sont aujourd'hui refermées par un parement de briques, seul la présence de l'arc en briques est visible.

Matériaux : Brique

Teintes : rouge, gris et blanc

ENJEUX

- Lors de travaux (y compris d'isolation par l'extérieur), préserver le dessin de l'ouverture en partie basse du pignon.

4- LA CHAPELLE

ALLOCATION

222 - A l'angle de la Rue de la Chapelle et de la Rue Roger Salengro
Site Localisé : 000 B 367

DESCRIPTION

02 - du bâtiment : Chapelle

022 - Religieuse

Etat historique : La chapelle Notre Dame des Neuf Douleurs fut lement engagée au centre de la rue Roger Salengro. En effet, située à du 10ème siècle, elle a été réédifiée en 1322. Celle-ci a reconstruite à 1387, elle a été reconstruite à son emplacement actuel par les soins de l'archevêque Lambert, premier magistrat du village, grâce à une souscription que déclencha le 2 octobre 1387. La restauration extérieure du bâtiment effectuée en 2012.

Etat actuel : La chapelle présente un parement de briques rouges et une toiture en ardoises. On retrouve un fronton triangulaire surmonté d'un croix. L'intérieur est orné d'une moulure en pierre blanche. Une voûte en pierre se dresse (pas de briques simple ment le pourtour de la voûte). La porte en bois, habillée de fermetures ouvragées sur les 2, se décline sous un arc plein cintre, et est pourvue de deux marches rect.

Etat : Briques rouges, joints clairs, ardoises, bois.

Etat : rouge, blanc- cassé, gris (bleu-gris).

ELUX

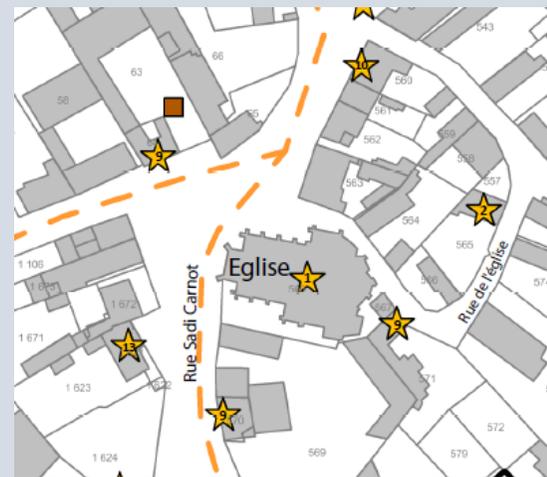
Mise l'emploi des matériaux d'origine, respecter le caractère architectural et le gabarit de l'édifice, réajuster l'emploi des toitures identifiées, séparer les décors et ornements existants.



ADRESSE	PARCELLE CADASTRALE	VUE D'ENSEMBLE	PROTEGEMENT
Rue de l'Église	B 113		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		
Rue de l'Église	B 117		

ELEMENTS DE PATRIMOINE BÂTI A PROTEGER (Article R151-41-3° du Code de l'Urbanisme) : (se référer aux OAP Patrimoniales)

- ★ Éléments de patrimoine bâti :
 - 1 - L'église
 - 2 - La maison Sainte Croix
 - 3 - Le monument aux morts
 - 4 - La chapelle
 - 5 - Le calvaire
 - 6 - Le calvaire du cimetière
 - 7 - Les plaques commémoratives
 - 8 - Les blocures des maisons de Mulquiniens
 - 9 - Les fers d'ancre (se référer à la liste au sein des OAP Patrimoniales)
 - 10 - La maison basse traditionnelle
 - 11 - La villa
 - 12 - La maison de maître
 - 13 - La maison de ville
 - 14 - La maison bourgeoise
 - 15 - La maison bourgeoise
- (se référer à la liste au sein des OAP Patrimoniales)





Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Valorisation du cadre de vie, valorisation du patrimoine

Autre exemple, le **PLU de Busigny**, qui recense et protège de nombreux éléments de patrimoine remarquable à travers son règlement et des fiches détaillant les prescriptions propres à chaque élément protégé : une quarantaine d'éléments ont été repérés et protégés, ainsi que la totalité de la cité des cheminots.

PRESCRIPTIONS SPÉCIFIQUES

Le projet de restauration doit, sauf contraintes fortes liées à l'état des constructions (désordres réversibles), préserver au mieux l'intégrité du bâti identifié, sa cohérence et son esthétique architecturale.

Le titre, **doivent être PRÉSERVÉS :**

Les volumes principaux formant la ferme typique et traditionnelle. Les matériaux et leur appareillage. Les briques apparentes doivent être conservées dans leur aspect d'origine : leur format, leur couleur leur appareillage et la façon des joints. Elles ne doivent pas être peintes, ni enduites, ni recouvertes de produits d'étanchéité, dénaturant l'aspect du matériau.

doivent être ENVISAGÉS :

Le remplacement de la toiture, s'il s'avère nécessaire, se fera dans le respect du matériau d'origine avec un matériau de même aspect (ardoise ou tuile). Dans le cas d'une extension, elle pourra s'effectuer dans le prolongement du bâti et dans les mêmes hauteurs et conditions de volumes de combles, dans des matériaux ne portant pas atteinte aux caractéristiques générales du bâti (ferme à cour carrée) et non visible depuis l'espace public. Le remplacement des menuiseries et volets roulant en PVC. La démolition des volumes annexes (autres que ceux marquant les entrées).

doivent être PROSCRITS :

Tout recouvrement extérieur des matériaux naturels par d'autres d'aspect différent. L'ajout de matériaux de type PVC (porte, huisseries de fenêtres, volets roulants extérieurs) qui nuiraient à l'authenticité de la construction. Tout percement en toiture du volume de la maison.

Contexte
Ferme isolée près de l'étang de pêche

Typologie
Habitation
Agriculture
Grange

Implantation
Alignement
En continuité urbaine
En discontinu

Datés (années) : 1870
Recensés dans la base Mérimée

Description (Maison)
R+V
R+1+C
R+2+C

Façade
Brique
Pierre
Enduit
Touche (moellons)

Ouvertures
Bois
Alu
PVC
Tulle
Ardoise
Autre

Décornement et préservation
Culture
Mur
Grille
Halle
Muret

Plantation
Jardin
Parc
Boisement

Signalétique
Oui
Non

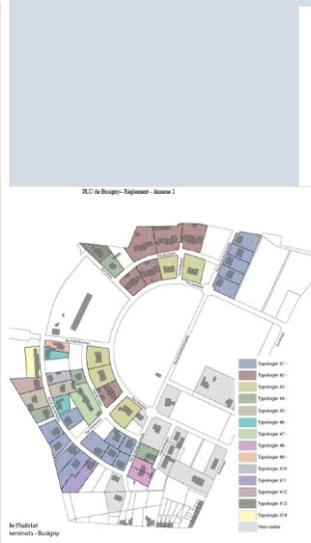
Éléments à caractère dénaturant
Ravalement
Menuiserie
Culture
Autre
Touche (PVC)

Éléments de préservation
Implantation urbaine
Qualité architecturale
Inscription dans le paysage
Valeur identitaire forte

Adresses
Bois des Tailles et Berlem
31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

Situation
Cœur de bourg isolé
Hameau

Agence Divercities



PLU de Busigny - Règlement - Annexe 2

PRESENTATION DES TYPOLOGIES DE CONSTRUCTIONS :

TYPOLOGIE #1

Contexte
Construction d'habitation unifamiliale

On dénombre 15 constructions respectant cette typologie

Description

Type et implantation :
Construction destinée à l'usage d'habitation R+C. Volume simple avec un décrochement. Chaque habitation est parallèle à la voirie, l'entrée se fait soit de façon perpendiculaire soit parallèle à la rue. Les constructions sont en retrait d'alignement, situé à 5 ou 15m de la voirie.

Façade :
Maçonnerie en brique pleine. Certaines façades sont enduites ou peintes.

Ouvertures :
Menuiseries en bois peint ou pvc. Traditionnellement volets battants en bois. Linteaux en béton et briques sur chant apparentes pour certains.

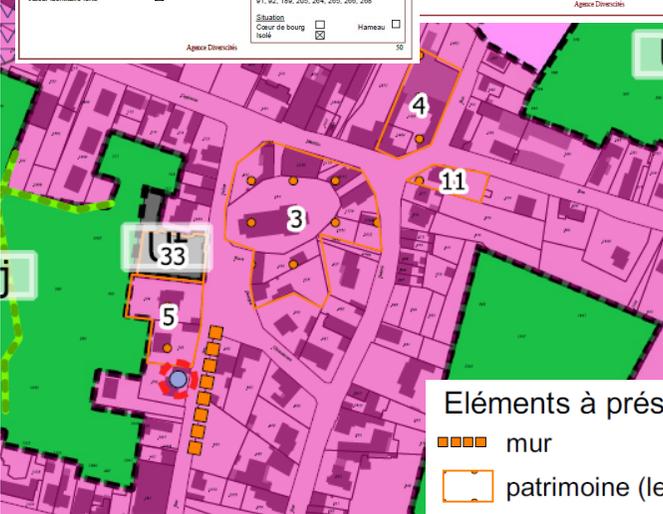
Toitures :
Couverture en tuile 22u/m², faîtage parallèle ou perpendiculaire à la rue. Cheminées en maçonnerie de briques pleines. Rares châssis de toit.

Clôtures et plantations :
Construction en retrait. Clôture végétale en majorité, parfois doublée d'une clôture souple.

Éléments à caractère dénaturant
Disparition des volets battants - Mutation des menuiseries - Intégration et nature du coffre de volet roulant - Ravalement - Extensions - Obturation d'ouverture

Parcelles cadastrales n° : 317, 318, 320, 321, 328, 329, 330, 331, 333, 335, 1270, 1271, 1272, 1273, 1274

89



Source : extraits du plan de zonage et de l'annexe à laquelle renvoie le règlement sur les éléments de patrimoine protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme, PLU de Busigny, approuvé en janvier 2022

ENVIRONNEMENT, TOURISME, CADRE DE VIE



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Valorisation du cadre de vie, valorisation du patrimoine

Lors des ateliers du foncier de 2021, la CCPS a intégré un volet « mise en valeur du territoire » et questionné les élus locaux sur leurs projets et réflexions en matière de patrimoine.

La quasi-totalité des communes ont fait remonter des besoins de rénovation de leur patrimoine, comme des travaux de rénovation d'églises, des aménagements publics pour la mise en valeur de patrimoine (jardin de presbytère, entrée de village et cimetière, mise en valeur d'un château...), des chemins de randonnée, secteurs pavés, réaménagement de zone humide ou prairies, ou encore la rénovation d'un moulin.

5 communes soulèvent aussi une volonté de déployer l'animation autour du patrimoine et des richesses du territoire.

En parallèle, des opérations de valorisation du patrimoine ont été réalisées dans le Cambrésis depuis 2018. Il est difficile de les comptabiliser car il n'existe pas de recensement à l'échelle de l'arrondissement. En revanche, quelques opérations peuvent être citées à titre d'exemple :

- La réhabilitation de l'ancien bâtiment du collège des Jésuites, à Cambrai pour en faire la nouvelle médiathèque communautaire de la CAC : le Labo.
- La commune de Neuville-Saint-Rémy qui a entrepris la rénovation du moulin Mont Farrand en 2020.
- La commune de Fontaine-Notre-Dame qui a rénové le mur d'enceinte de l'église Saint Martin, seul vestige de l'ancienne église détruite lors des combats de novembre et décembre 1917.
- La commune d'Eswars qui a entrepris d'importants travaux de restauration de l'église (extérieur et une partie des vitraux).
- La commune de Montay avec des travaux de rénovation et de mise en valeur du monument aux morts et de la Source, avec la brigade du patrimoine de la CA2C.
- La commune d'Anneux avec la réfection de son calvaire...

Les brigades du patrimoine et peintures de la CA2C interviennent à la demande des 46 communes pour effectuer divers travaux de rénovation du petit patrimoine sur des bâtiments et/ou monuments. Chaque année, les services interviennent suivant un planning prédéfini dans les communes qui ont fait des demandes d'interventions. Par exemple, en 2023, les brigades sont intervenues dans 5 communes pour des travaux de rénovation tel que des chapelles, églises, monuments aux morts et des calvaires.

Les principaux points d'attrait cités par les Maires du Pays Solesmois lors des ateliers du foncier de 2021 :



Le Labo Cambrai



Travaux sur le Moulin Mont Farrand de Neuville-Saint-Rémy



Interventions des brigades du Patrimoine de la CA2C





Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Valorisation du cadre de vie et du paysage

Espaces verts en ville

Selon OCS2D, les espaces verts en ville ont progressé entre 2015 et 2021 :

- Les surfaces de « parcs et espaces verts paysagers » sont passées de 108 à 113 ha soit un gain de 5 ha (+4,6%) ;
- Les « espaces végétalisés de l'Habitat » sont passés de 3790 à 3846 ha soit un gain de 56 ha (+1,5%). En revanche, les surfaces non végétalisées de l'habitat ont progressé davantage : +4% entre 2015 et 2021 ;
- Les « autres espaces artificialisés végétalisés »* ont progressé de 145 ha soit 7,3%.

Selon les données de la BD Topo de septembre 2023 de l'IGN, on recense 1073 ha de zones de végétation dans les tissus urbains existants de 2021.

En 2022, le Bois des Sources à Proville a été planté. Il s'agit d'un parc écologique urbain implanté sur le site d'une ancienne sapinière, réhabilitée par la plantation de 8000 arbres sur près de 12 ha.

ENVIRONNEMENT, TOURISME,
CADRE DE VIE

Boisements et espaces verts

Plantons le Décor a permis la plantation de plus de 60 000 arbres sur le territoire depuis 2010.

Le Pays du Cambrésis, dans le cadre de l'AMI Hauts de France pour la plantation de haies et d'arbres agricoles, a permis la plantation de 5 km d'arbres en intra-parcellaires

La Chambre d'Agriculture a permis, à travers son accompagnement des projets de plantation des agriculteurs, la réalisation de 14,5 ha de plantation d'arbres en intra-parcellaire.



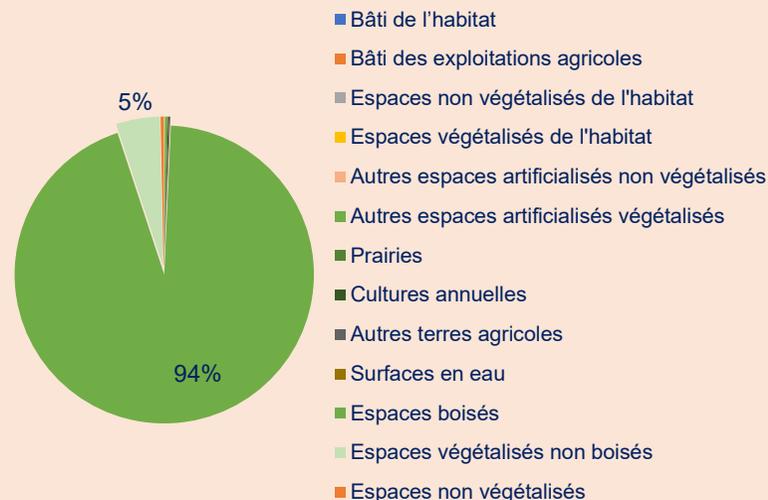
Exemples de plantations réalisées :

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, le Pays Solesmois organise la plantation de vergers sur 5 communes qui se sont portées volontaires. En 2023, 3 ont été plantés (Sommaing, Bermerain et Escarmain). L'objectif est de promouvoir les circuits courts, tout en créant du lien social et intergénérationnel.

La commune de Doignies a planté une forêt sur une surface de 3 ha de terres cultivées. Ces boisements seront laissés à l'état naturel, afin d'y favoriser l'accueil de biodiversité.

Selon OCS2D, les surfaces boisées du Cambrésis (hors vergers et « peuplements mixtes ou indéterminés ») sont passées de 3340 ha en 2015 à 3320 en 2021, soit une perte de 0,66%, qui s'effectue en faveur d'espaces végétalisés non boisés (5%) (zones de coupes et autres plantations des formations herbacées ou basses).

Que sont devenus les espaces boisés de 2015 en 2021 ?



* Les « autres espaces artificialisés végétalisés » correspondent aux surfaces dont l'usage est urbain (hors Habitat) et dont le couvert est végétal (formations arborescentes, arbustives, herbacées ou basses).

Le Pays du Cambrésis travaille en partenariat, de 2023 à 2025, avec la Chambre d'agriculture sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage « Biomasse agricole » sur le territoire du Cambrésis. L'objectif est de développer une demande pour inciter à la production, tout en apportant des bénéfices environnementaux sur l'arrondissement.



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Evolution du paysage

Haies :

Selon le bilan du COT TRI qui est basé sur la compilation des données du Pays, des Planteurs volontaires et de la Fédération des chasseurs, 64 km de haies ont été plantés (février 2023), soit une hausse de 5% depuis 2020 (1300 km de haies recensées en 2020).

Le Pays du Cambrésis, à travers l'AMI Hauts de France pour la plantation de haies et d'arbres agricoles, a permis la plantation de 12 km de haies en pourtour de parcelles agricoles.

Selon le PNR de l'Avesnois, 5,36 km de haies ont été plantés sur les communes du Cambrésis appartenant au périmètre du PNR.

La Chambre d'agriculture a accompagné la plantation de 19 Km de haies sur 19 communes du territoire pour lutter contre l'érosion. D'autres ouvrages ont été réalisés (fascines, noues, bandes enherbés, fossés...).

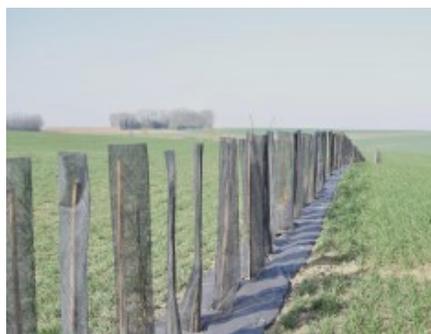
La chambre d'agriculture a permis, à travers son accompagnement des projets de plantation des agriculteurs, la réalisation de 2,35 km de haies, réparties sur 5 communes.

Exemples de plantations réalisées :

A Villers-Plouich, des haies ont été plantées par les agriculteurs pour permettre une meilleure infiltration des eaux de pluies dans les sols et lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols agricoles (<https://info.lenord.fr/planter-des-arbres-pour-mieux-gerer-leau>)



A Banteux, la commune a réalisé avec l'aide technique du SMABE (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin) une barrière de haies pour protéger ses habitations des inondations : 2,5km de haies ont été plantées pour faire barrage aux ruissellements et coulées de boues (article VDN de 2023)





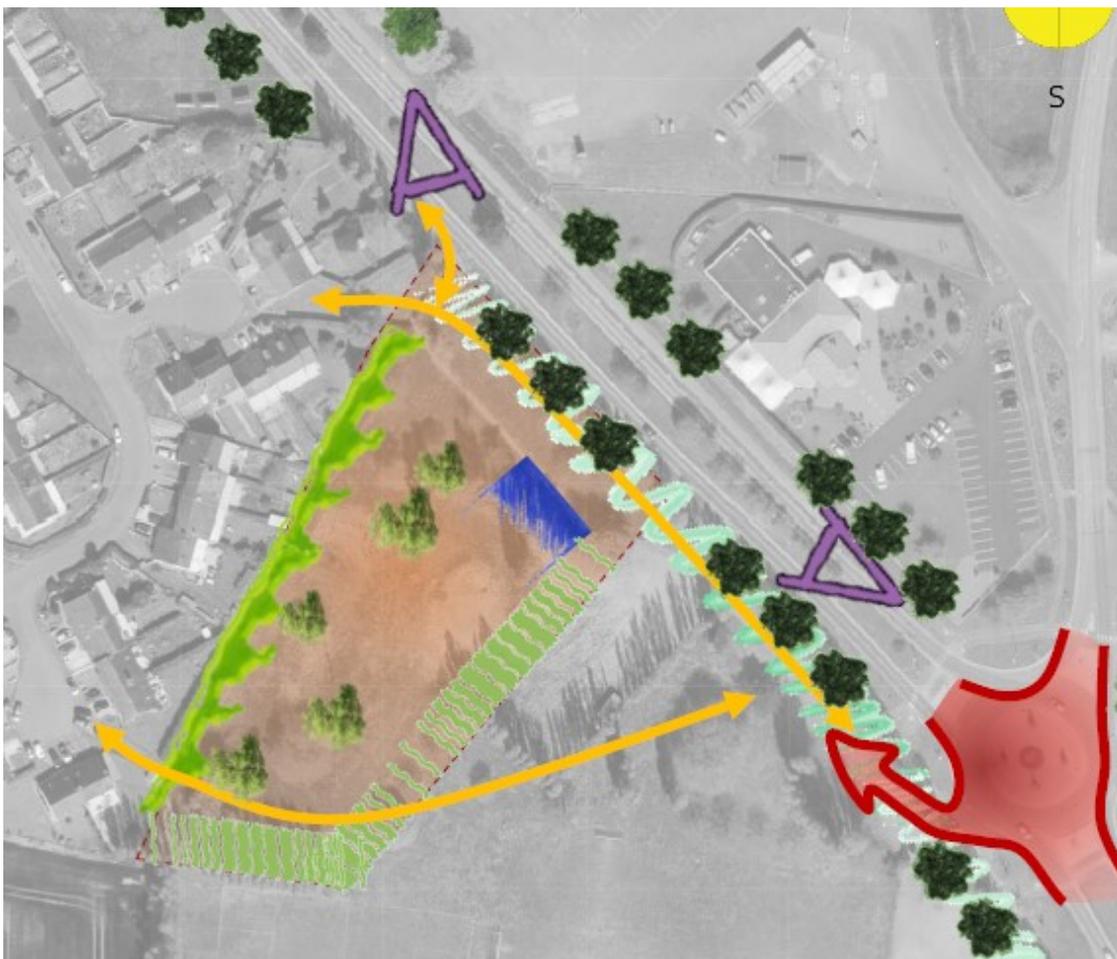
Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Protection du paysage dans les documents d'urbanisme

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 rend obligatoire l'intégration dans les PLU(i) d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Trame verte et bleue », et permet ainsi de généraliser la protection du paysage en même temps que la protection des éléments naturels constituant la trame verte et bleue.

Préservation des entrées de villes :

- Exemple du PLU de Neuville-Saint-Rémy, qui contient une étude d'entrée de ville « amendement Dupont » visant à assurer le traitement qualitatif d'une zone d'urbanisation future aux abords de la RD 2643 :



Les grandes orientations d'aménagement ciblées permettent de définir les principes d'organisation du secteur en terme :

- d'inscriptions paysagères et environnementales dans le site,
- d'implantation des constructions destinées à l'activité,
- d'inscription sur les structures viaires existantes.

Périmètre à urbaniser

1, Qualité urbaine et architecturale : Inscrire le programme de développement de la zone d'activités et d'hôtellerie dans l'esprit d'un espace de transition

- Afficher une façade urbaine qualitative du point de vue du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture
- Homogénéiser le traitement de la voirie ainsi que les limites de la zone d'activités
- Réglementer (homogénéiser/réduire) les affichages publicitaires sur l'ensemble du tracé

Assurer le développement de la zone d'activités et d'hôtellerie dans l'épaisseur de la résidence Mouchotte. L'implantation des bâtiments laissera des perméabilités sur le paysage agricole qui s'esquisse en arrière plan.

Restructurer le front végétal existant, en privilégiant davantage de perméabilités et transparence sur le site et le complexe sportif.

2, Intégration paysagère et environnementale : assurer la transition douce entre le complexe sportif et la zone résidentielle

- Constituer une bande tampon entre l'espace d'activités et son environnement
- Vues et/ ou ouvertures paysagères à conforter
- Porte végétale marquant l'entrée de ville et de la zone d'activité à maintenir
- Gestion des limites avec l'existant par le biais de haies arbustives. Maintenir autant que possible les quelques arbres structurants exprimant un esprit jardiné

3, La sécurité et les nuisances : Garantir une desserte aisée de la zone

- Assurer la sécurité routière tout au long de la RD 2643 vers la future zone d'hôtellerie
- Favoriser les déplacements aux modes doux en périphérie
- Adapter les constructions aux contraintes sonores dues à la proximité d'axe bruyant.

Desservir efficacement la zone en cohérence avec l'armature viaire existante.

Accrocher le développement urbain à la résidence et au complexe sportif par des liaisons douces les plus directes à l'écart de la RD.

Cette étude « Loi Barnier » garantit la qualité de l'aménagement de la zone. Ainsi différentes mesures sont déclinées pour assurer un aménagement cohérent et de qualité.

Extraits de l'étude d'entrée de ville « amendement Dupont du PLU de Neuville-Saint-Rémy



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Protection du paysage dans les documents d'urbanisme

Impact des projets de résorption de friche :

- Exemple du traitement de la friche SASA Saint Python :



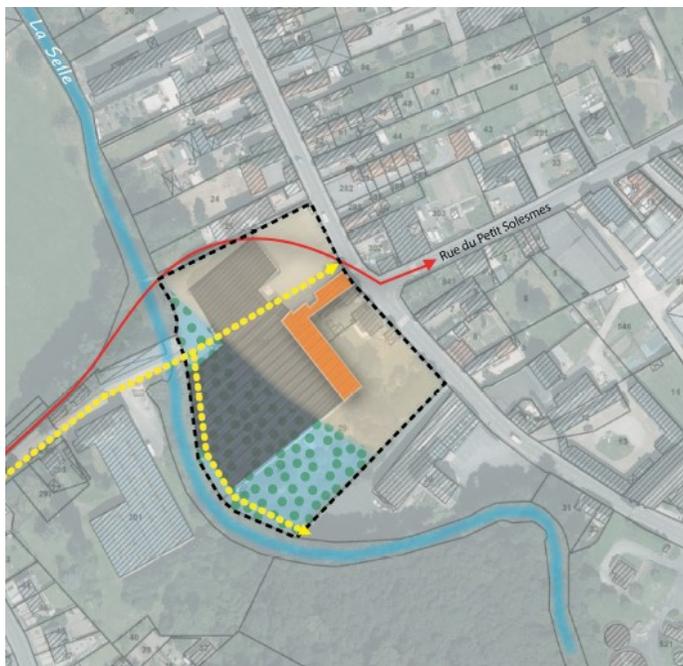
Aout 2018



Septembre 2019



Juin 2023



Principes de composition urbaine :

- La Selle
- Zone exposée au risque inondation
- Bâtiment à démolir

Principes de programmation :

- Périmètre de l'OAP
- Future zone d'habitat
- Bâtiments d'intérêt à conserver

Principes de desserte :

- Principe de desserte
- Principe de tracé d'une liaison douce

Principes de paysage et risques :

- Jardin d'eau



Avril 2024



Avril 2024



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Protection du paysage dans les documents d'urbanisme

Impact des projets de résorption de friche :

- Exemple du traitement d'une friche à Villers-en-Cauchies :



Aout 2016



Septembre 2023



-  Principe d'aménagement d'un accès adapté aux engins d'entretien du verger
-  Principe d'aménagement d'un cheminement piétonnier
-  Secteur dédié à l'aménagement de logements en front à rue de RD114 et éventuellement de la rue J. Guesde
-  Secteur dédié à l'aménagement d'un verger et d'une noue paysagère
-  Itinéraire de promenade pédestre existant à liasonner au projet
-  Aménager une noue paysagère permettant la récupération des eaux pluviales et l'amélioration de la gestion du risque d'inondation

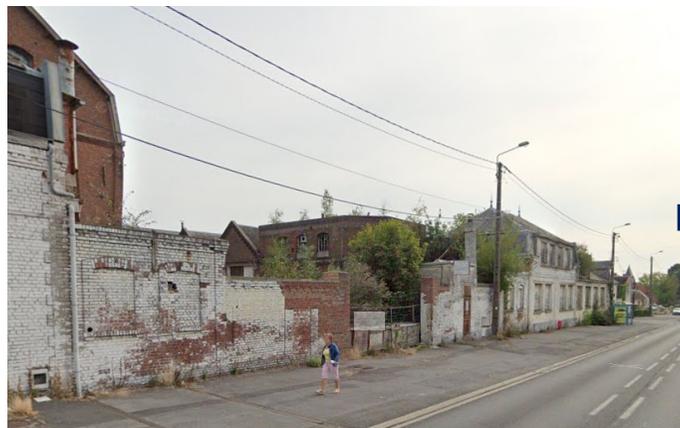


Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Protection du paysage dans les documents d'urbanisme

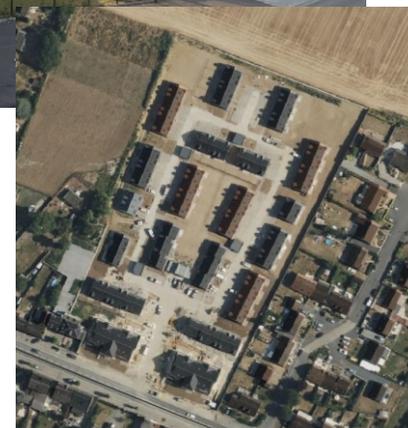
Impact des projets de résorption de friche :

- Exemple du traitement d'une friche à Neuville-Saint-Rémy :



Aout 2019

Juin 2023



- Limite communale
- Principes d'aménagement :**
- Périmètre de l'OAP
 - Secteur de reconversion urbaine mixte à vocation dominante habitat
- Principes de desserte / accès :**
- ➔ Principe d'entrée/sortie - accès unique
- Principes de traitement paysager :**
- Principe d'un traitement qualitatif de la limite d'emprise publique et de la façade bâti (clotures, traitement paysager...)
 - ➔ Principe de préservation des vues vers la zone1AU

- Le secteur permettra à terme une opération d'ensemble intégrant à la fois de l'habitat, des activités, des services et des équipements.
- La densité brute globale minimale à atteindre est de 18 logements par hectare.
- Le projet proposera parmi l'offre nouvelle en logements, des logements aidés afin de répondre aux exigences réglementaires de la loi SRU.



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Protection du paysage dans les documents d'urbanisme

Impact des projets d'extension urbaine :

- Exemple d'extension linéaire au niveau de l'entrée de ville du Pommereuil :



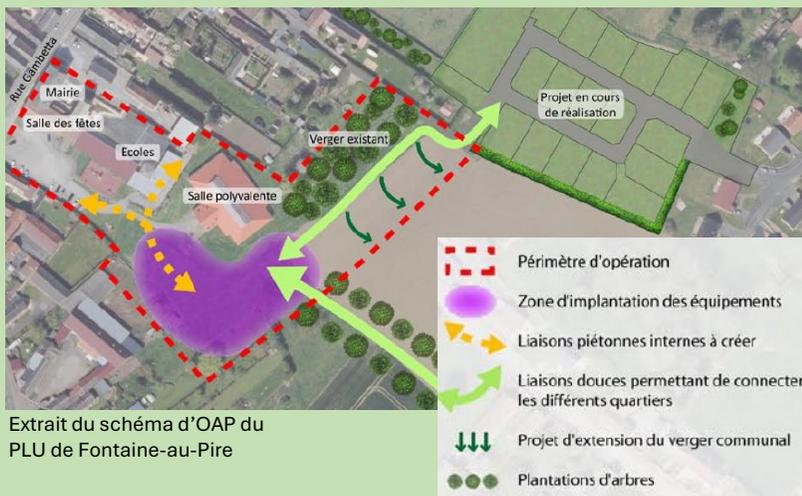
Mai 2016



Septembre 2018

Les extensions linéaires du tissu urbain existant tendent à dévaloriser les entrées de ville. Les habitations implantées s'intègrent peu dans le paysage, en particulier lorsqu'elles surplombent la voirie, et ce type de projet ne permet pas une optimisation du foncier. Ici, 3 logements seulement ont été construits sur 4900m², soit une densité de 6 logements par hectare. Enfin, la multiplication d'accès en entrée de ville peut causer un accroissement de la dangerosité liée à la vitesse automobile (la voie s'apparente davantage par sa largeur et son marquage à une route qu'à une rue), sans compter le coût du déploiement des réseaux.

- Exemple d'un lotissement en cours en cœur d'îlot à Fontaine-au-Pire :



Extrait du schéma d'OAP du PLU de Fontaine-au-Pire



Le PLU permet d'encadrer l'aménagement et l'intégration de ce projet de logements en cœur d'îlot. Il permet d'optimiser le foncier, mais aussi d'atteindre un niveau de qualité urbaine et paysagère ambitieux : plantations, connexions avec les équipements de la commune. La maîtrise réglementaire de ces aménagements (lotissements et futurs équipements) garantiront la qualité de vie des futurs habitants.



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

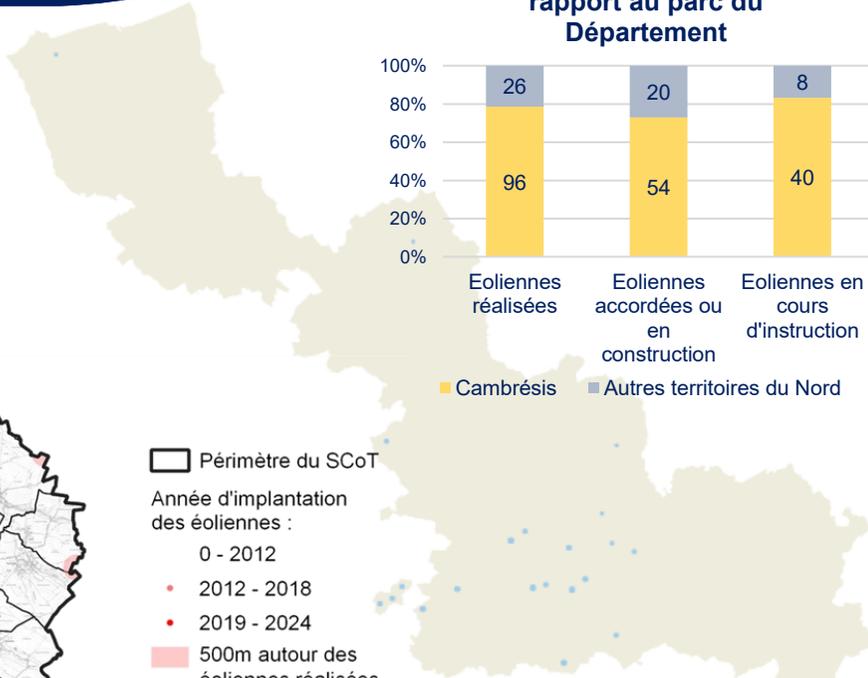
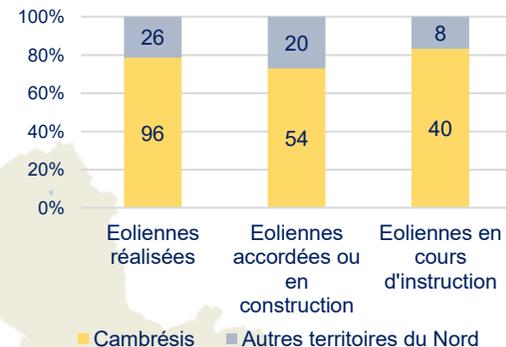
Evolution du paysage

Eolien :

Selon l'observatoire régional des éoliennes, on compte 96 éoliennes réalisées sur le Cambrésis, 54 accordées ou en construction et 40 en cours d'instruction. La part des éoliennes du Cambrésis dans l'ensemble du parc éolien du Département s'élève à environ 80%. En revanche, à l'échelle de la Région, le Département du Nord est celui qui compte le moins d'éoliennes (seulement 5% des éoliennes régionale).

Le nombre médian d'éoliennes visibles dans un périmètre de 20km va de 18 pour la CA2C à 24 pour la CAC (22 pour la CCPS). Il est beaucoup plus élevé qu'aux échelons du Département (4,6) et de la Région (12,5). On peut en déduire que l'impact des éoliennes sur le paysage du Cambrésis est très élevé.

Eoliennes Cambrésiennes par rapport au parc du Département



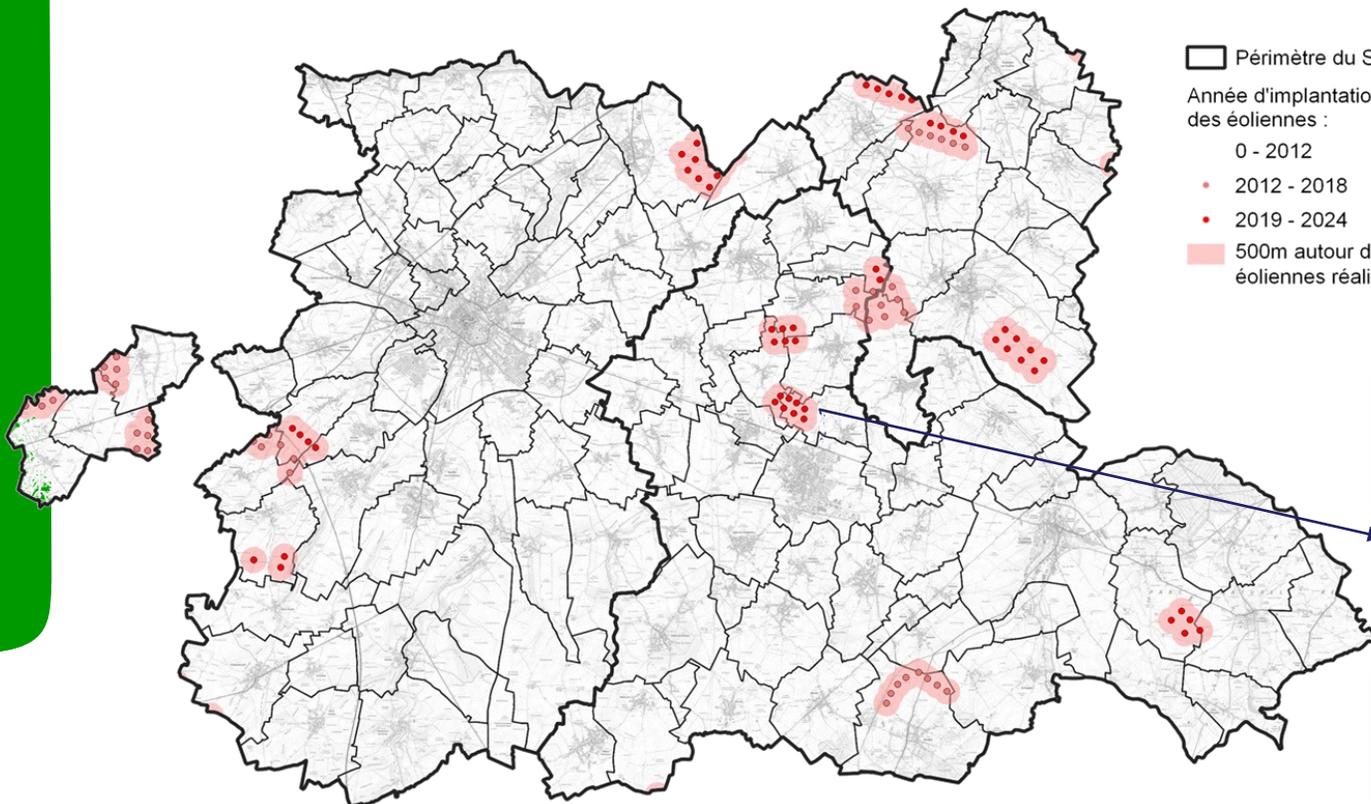
□ Périmètre du SCoT

Année d'implantation des éoliennes :

- 0 - 2012
- 2012 - 2018
- 2019 - 2024
- 500m autour des éoliennes réalisées

**<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-eolien-quatrieme-trimestre-2023-0>*

ENVIRONNEMENT, TOURISME,
CADRE DE VIE



Photographie prise le long de la RD643, Pays du Cis 2024



Quelles mesures pour la trame verte et bleue ?

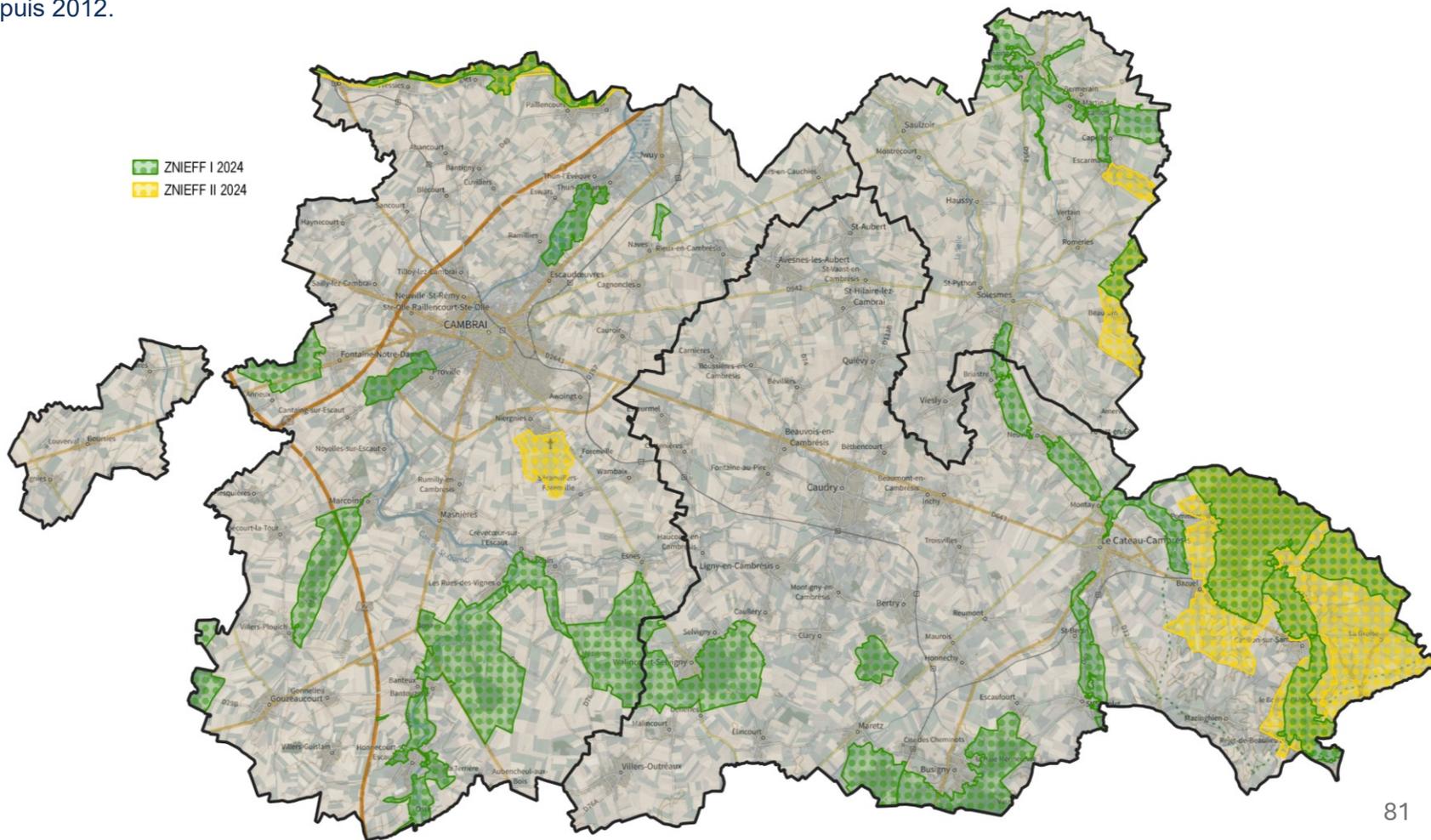
Préservation des espaces naturels

Les Zones d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique n'ont pas ou très peu évolué depuis 2012.

Au total, **17 100 ha** en zone d'inventaire (ZNIEFF de type I ou II)

	Périmètre du SCot de 2012	Echelle de l'arrondissement
ZNIEFF I	9860 ha	10 756 ha
ZNIEFF II	6330 ha	6 330 ha
TOTAL	16 190 ha	17 086 ha

	Périmètre du SCot de 2012	Echelle de l'arrondissement
ZNIEFF I	9860 ha	10 756 ha
ZNIEFF II	6330 ha	6 330 ha
TOTAL	16 190 ha	17 086 ha



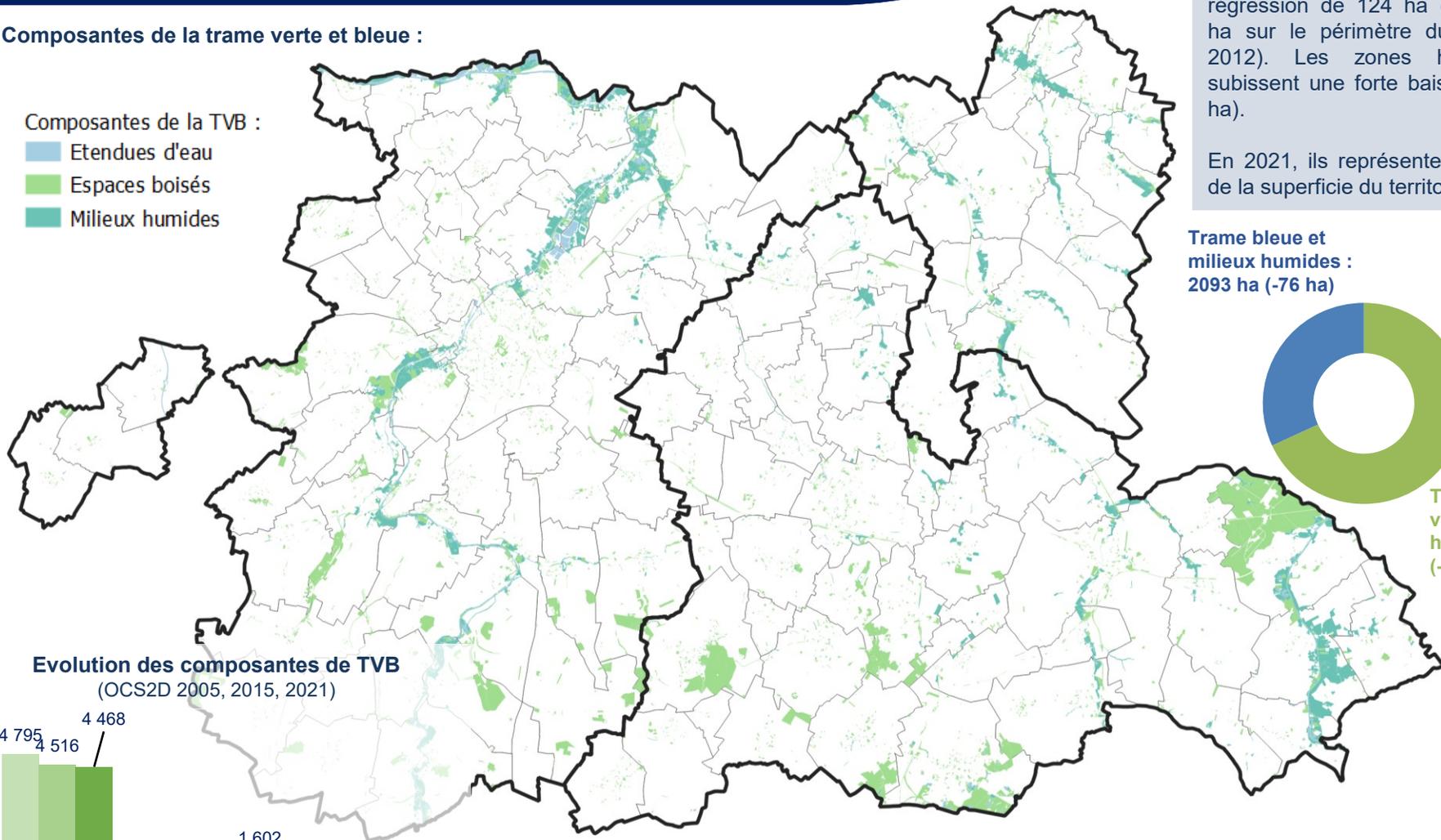
Quelles mesures pour la trame verte et bleue ?

Préservation des espaces naturels

Composantes de la trame verte et bleue :

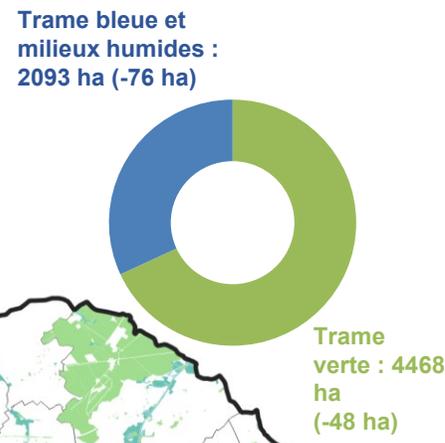
Composantes de la TVB :

- Etendues d'eau
- Espaces boisés
- Milieux humides

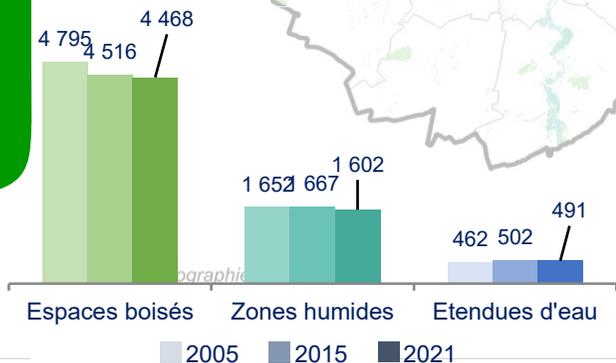


Depuis 2015, selon l'OCS2D, les surfaces composantes de la trame verte et bleue* sont en régression de 124 ha (de 113 ha sur le périmètre du SCoT 2012). Les zones humides subissent une forte baisse (-65 ha).

En 2021, ils représentent 7,3% de la superficie du territoire.



Evolution des composantes de TVB (OCS2D 2005, 2015, 2021)



* Les composantes de l'OCS2D retenues sont les feuillus, les boisements humides, les conifères, les peuplements mixtes ou indéterminés, les vergers et petits fruits, les fourrés et broussailles, les fourrés humides, les prairies humides, les formations herbacées humides, les plans d'eau et les cours d'eau.



ENVIRONNEMENT, TOURISME, CADRE DE VIE

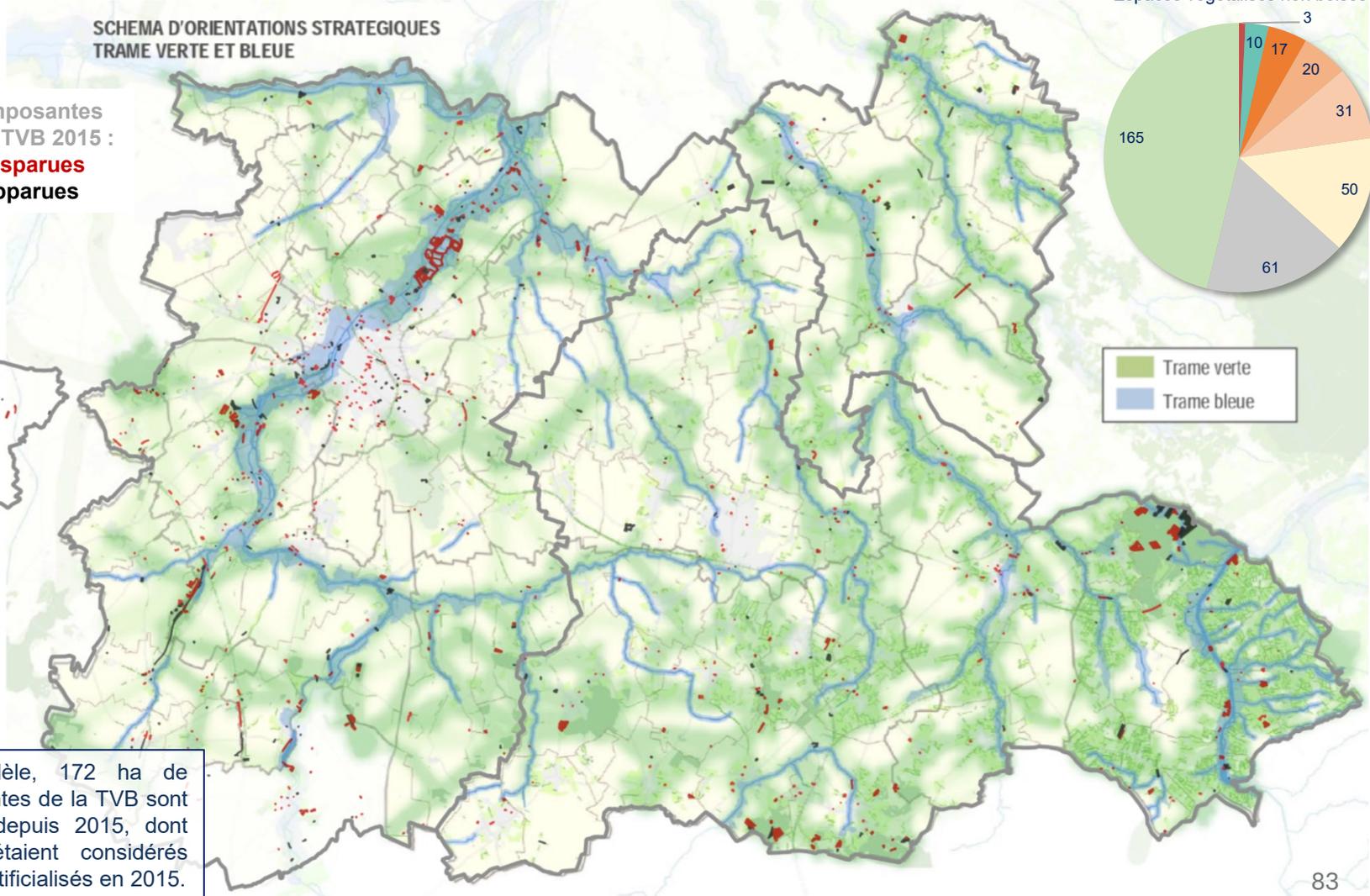
Quelles mesures pour la trame verte et bleue ?

Usage en 2021 des composantes disparues de la TVB 2015 (ha)

- Espaces non végétalisés de l'habitat
- Prairies
- Autres espaces artificialisés non végétalisés
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces artificialisés végétalisés
- Cultures annuelles
- Espaces non végétalisés
- Espaces végétalisés non boisés

Préservation des espaces naturels

Cette régression est toutefois à relativiser : près de 80% des surfaces perdues sont restées des espaces naturels (226 ha) ou agricoles (60 ha). 74 ha ont en revanche été artificialisés entre ces deux dates. L'analyse demanderait à être poursuivie et approfondie.



En parallèle, 172 ha de composantes de la TVB sont apparus depuis 2015, dont 30 ha étaient considérés comme artificialisés en 2015.



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

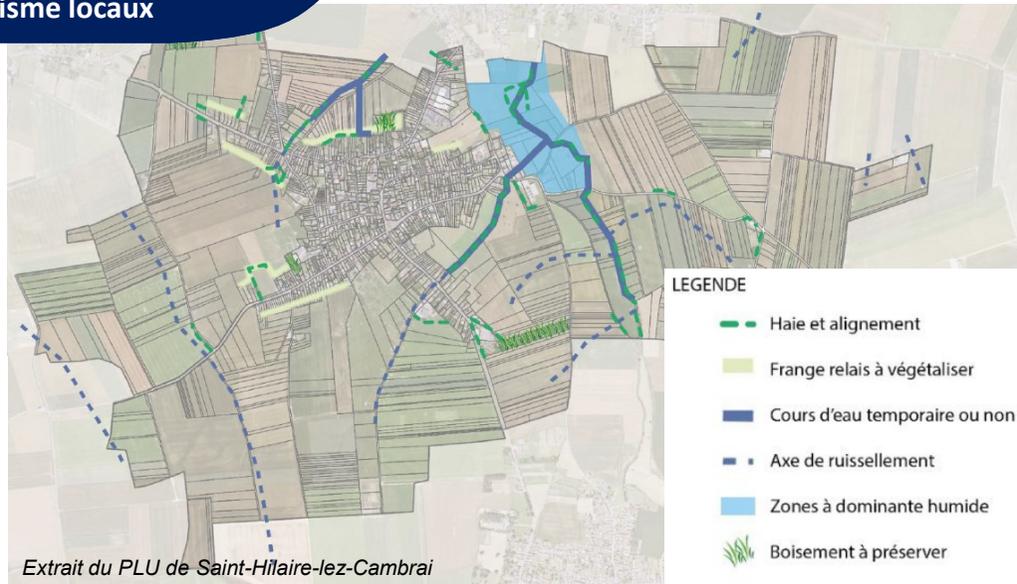
Protection de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme locaux

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 rend obligatoire l'intégration dans les PLU(i) d'Orientations d'Aménagement et de Programmation « Trame verte et bleue », et permet ainsi de généraliser la protection du paysage en même temps que la protection des éléments naturels constituant la trame verte et bleue.

Le PLU de Saint-Hilaire-lez-Cambrai fait partie des premiers PLU à avoir intégré ce type d'OAP. Il se base sur les cartographies du SCOT pour déterminer les entités et linéaires végétalisés à protéger.



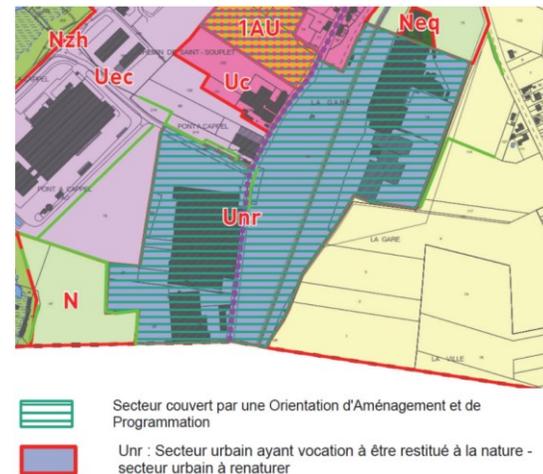
Sources : SCOT du Pays du Cambrésis



Extrait du PLU de Saint-Hilaire-lez-Cambrai

ENVIRONNEMENT, TOURISME,
CADRE DE VIE

Le PLU du Cateau-Cambrésis, arrêté en février 2021, intègre des prescriptions en faveur du développement de la trame verte et bleue : une zone de renaturation est prévue sur l'emprise d'une friche ferroviaire, et permettra d'obtenir une mosaïque d'habitats semi-naturels ainsi que le maintien et le développement d'espèces protégées. L'OAP identifie également des linéaires de haie à planter et des espaces boisés à conserver.



Par ailleurs, les PLU arrêtés depuis 2018 ont tous mis en place des règles de protection des linéaires végétalisés, entités boisées et cours d'eau et fossés recensés localement.



Quelles mesures pour la trame verte et bleue ?

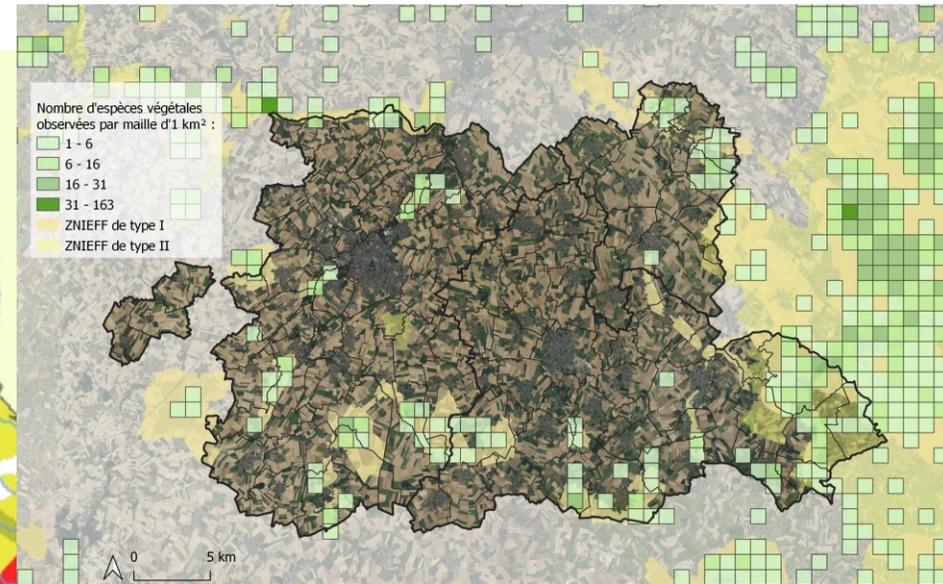
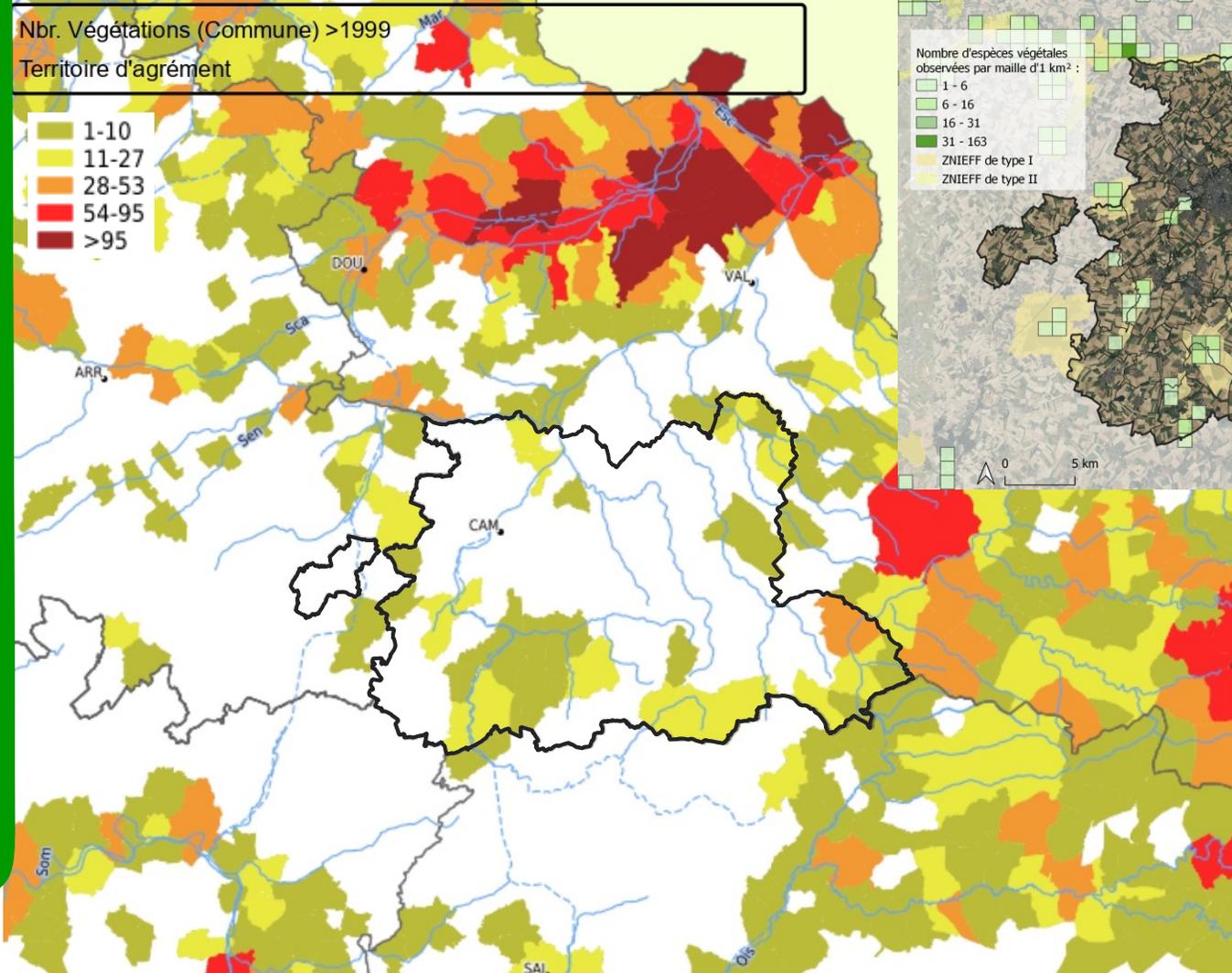
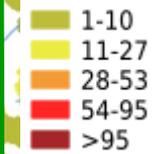
Biodiversité

Nombre d'espèces végétales par commune toute période confondue

Nombre d'espèces végétales par commune :

Nbr. Végétations (Commune) >1999

Territoire d'agrément



Source : Conservatoire Botanique National de Bailleul, Digital2

Jusqu'à 33 espèces ont pu être observées par commune (Ors est la commune où le plus grand nombre d'espèces végétales a été observé), suivant les données du conservatoire botanique de Bailleul. Ces données sont basées sur des inventaires qui semblent être réalisés en priorité dans les zones d'inventaires, ce qui explique en partie que la diversité d'espèces observées soit particulièrement élevée dans les périmètres de ZNIEFF.

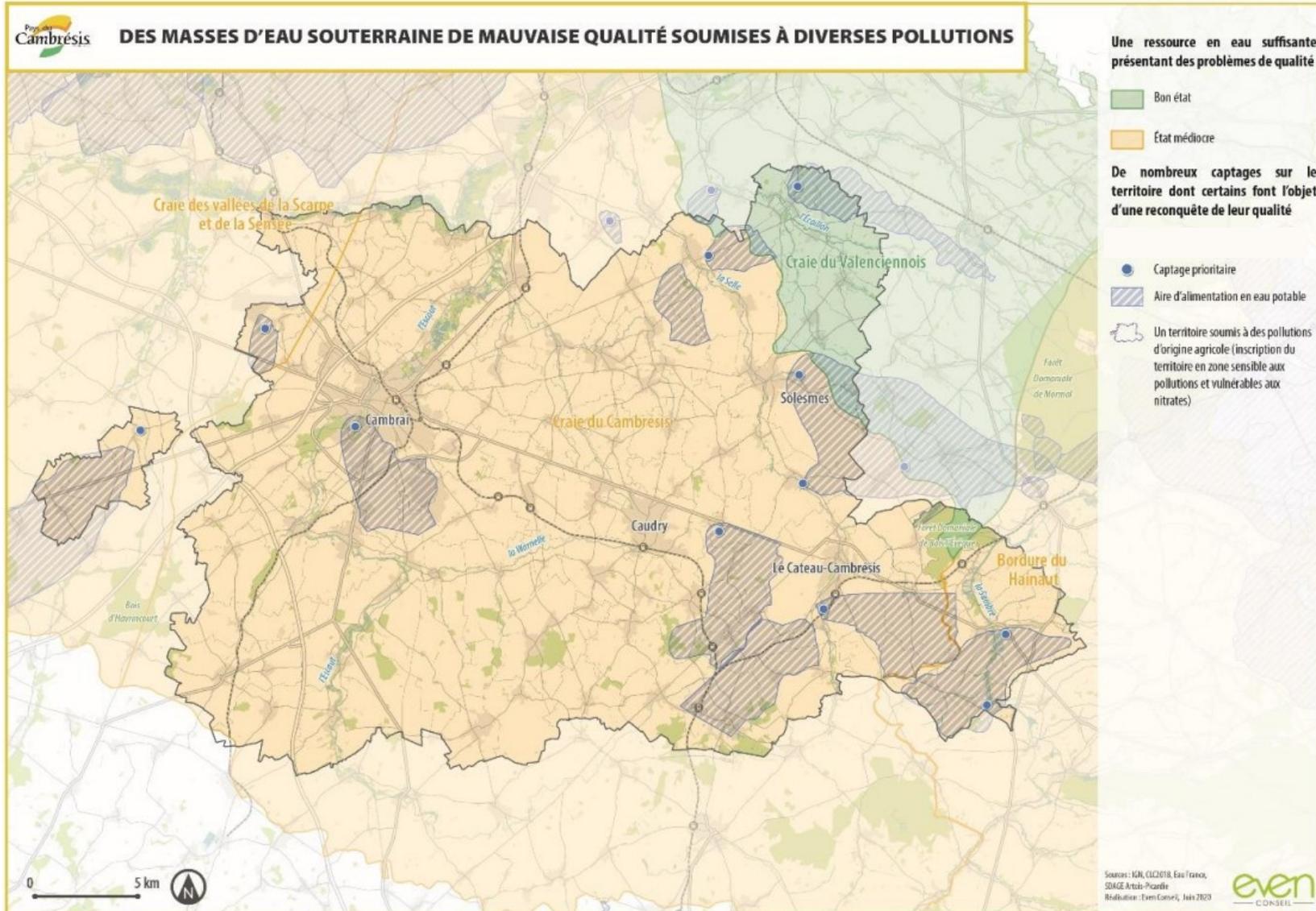
Les données ARCH sur les habitats naturels ne sont pas actualisées après 2013 et ne peuvent donc pas être exploitées dans le cadre de ce bilan.



Comment assurer la protection de la ressource en eau ?

La ressource en eau

Qualité des nappes d'eau :



Source : diagnostic de la révision du SCoT, cartographie Even Conseil



Comment assurer la protection de la ressource en eau ?

La ressource en eau

Evolution de l'état écologique des masses d'eau rivières du Cambrésis :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CANAL DE SAINT QUENTIN DE L'ECLUSE N° 18 LESDINS AVAL A L'ESCAUT CANALISEE AU NIVEAU DE L'ECLUSE N° 5 IWUY AVAL	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Moyen						
ECAILLON	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
ESCAUT CANALISEE DE L'ECLUSE N° 5 IWUY AVAL A LA FRONTIERE	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
ERCLIN	Mauvais	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
RIVIERE SAMBRE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
SAMBRE	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
SELLE/ESCAUT	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
SENSEE DU CANAL DU NORD A LA CONFLUENCE AVEC L'ESCAUT CANALISEE	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen
CANAL DU NORD	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Bon	Bon	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Bon

Bon
 moyen
 médiocre
 mauvais

L'état écologique des masses d'eau rivières est relativement stable, voir en amélioration pour le canal de Saint Quentin, le canal de l'Escaut et le canal du Nord, ou encore sur la rivière Sambre.

En revanche, on note une dégradation sur l'Ecaillon depuis 2018.

La Selle et l'Erclin demeurent quant à eux dans un état écologique médiocre à mauvais, bien que :

- pour la Selle, les pollutions rejetées par le secteur industriel dans la masse d'eau sont en baisse ;
- pour l'Erclin, les matières en suspension rejetées par le secteur industriel ont connu une nette baisse depuis 2012, puis une nouvelle hausse en 2021 et 2022 (8 tonnes en 2021 et 7 tonnes en 2022).



Comment assurer la protection de la ressource en eau ?

2012	2018	2023
-------------	-------------	-------------

La ressource en eau

Captages actifs			87
Captages fermés	26	32	32
Captages en perspective d'abandon			3

Etat des captages d'eau potable fin 2023 :

Une grande partie du territoire du Cambrésis est concernée par des zones à enjeu d'eau potable. La situation actuelle des captages en eau est cependant en voie d'amélioration, avec des mesures de sécurisation de la ressource.

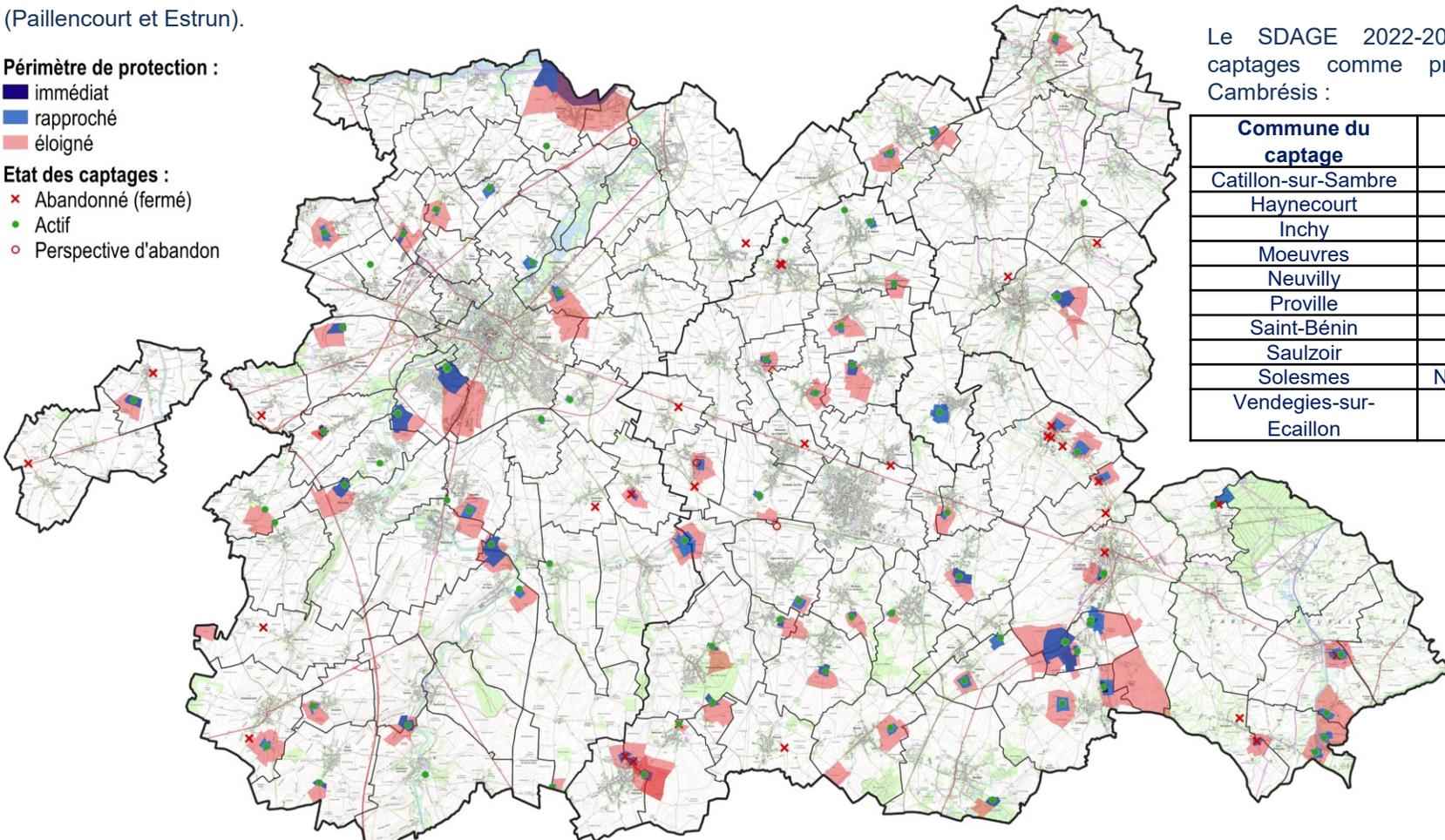
Les captages trop pollués sont abandonnés, tandis que de nouveaux périmètres de protection des captages ont été révisés autour de 2 captages : Ligny en Cambrésis et Honnechy-Reumont (2017). Deux périmètres de protection (rapproché et éloigné) instaurés ou modifiés en 2014 couvrent également le territoire (Paillencourt et Estrun).

Périmètre de protection :

- immédiat
- rapproché
- éloigné

Etat des captages :

- x Abandonné (fermé)
- Actif
- Perspective d'abandon



Le SDAGE 2022-2027 identifie 10 captages comme prioritaire sur le Cambrésis :

Commune du captage	Problématique associée
Catillon-sur-Sambre	
Haynecourt	Pesticides
Inchy	
Moeuvres	Nitrates
Neuvilly	
Proville	Nitrates
Saint-Bénin	
Saulzoir	Nitrates
Solesmes	Nitrates/Pesticides
Vendegies-sur-Ecaillon	



Comment assurer la protection de la ressource en eau ?

Zones humides

Les zones à dominante humide du SDAGE n'ont pas évolué depuis 2012. On en recense 644 sur le Cambrésis, qui s'étendent sur 4012 ha.

Les zones humides n'ont pas la même définition selon les SAGE, les données sur les zones humides à l'échelle des SAGE sont donc difficilement comparables.

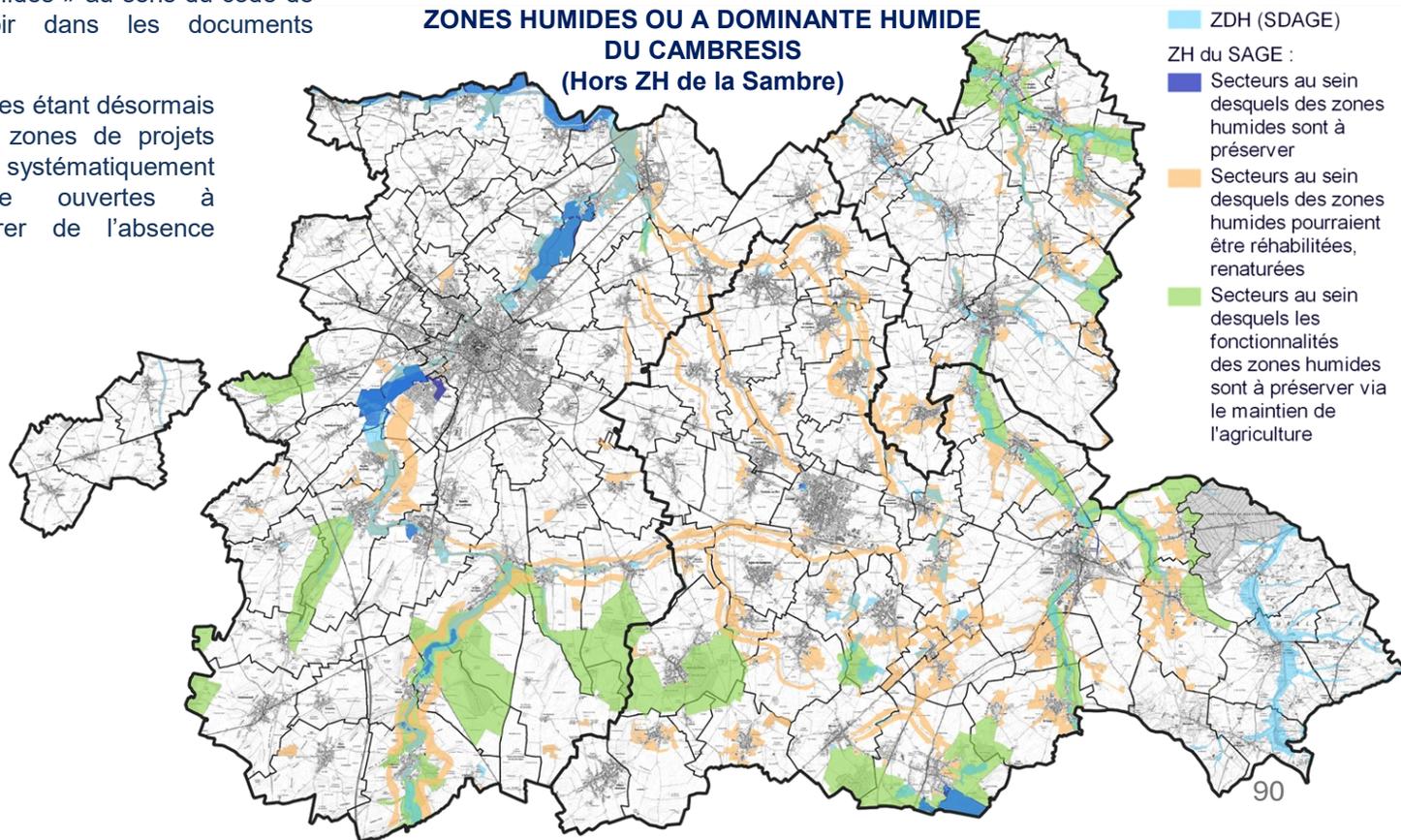
Les 4 documents incitent à affiner la connaissance des zones humides en complétant les inventaires dans le cadre des procédures de PLU. Une protection optimale des zones inventoriées et confirmées « humides » au sens du code de l'environnement est à prévoir dans les documents d'urbanisme concernés.

Les évaluations environnementales étant désormais obligatoires pour les PLU, les zones de projets urbains devraient être systématiquement diagnostiquées avant d'être ouvertes à l'urbanisation afin de s'assurer de l'absence d'atteinte à une zone humide.

SURFACE DES ZONES HUMIDES OU POTENTIELLEMENT HUMIDES EN 2024

	SDAGE	SAGE Escaut	SAGE de la Sensée	SAGE de la Sambre
A préserver	4012 ha	875 ha	28 ha	1,4 ha
A réhabiliter / renaturer		7340 ha	165 ha	17,5 ha
A préserver via le maintien de l'agriculture		8224 ha	0 ha	38 ha

ZONES HUMIDES OU A DOMINANTE HUMIDE DU CAMBRESIS (Hors ZH de la Sambre)

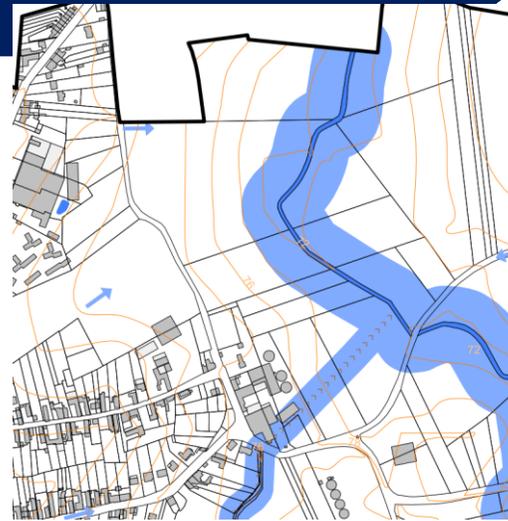




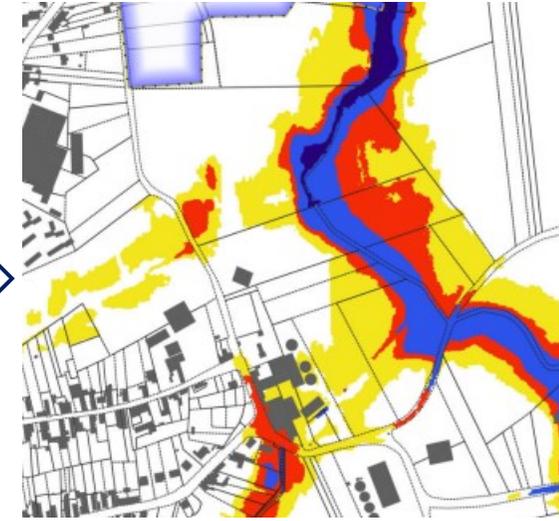
Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques naturels

Une mise à jour des cartographies de l'Etat sur la prise en compte des risques naturels dans le Cambrésis a eu lieu en 2021 : les axes de ruissellement et zones soumises à un aléa d'inondation par accumulation ou débordement de cours d'eau ont été affinées (découpage plus fin) :



- Zone potentiellement Inondable
- Zone(s) d'Inondation Constatée(s)
- Zone(s) de Coulée(s) de Boue Constatée(s)
- Talweg
- Sens de ruissellements

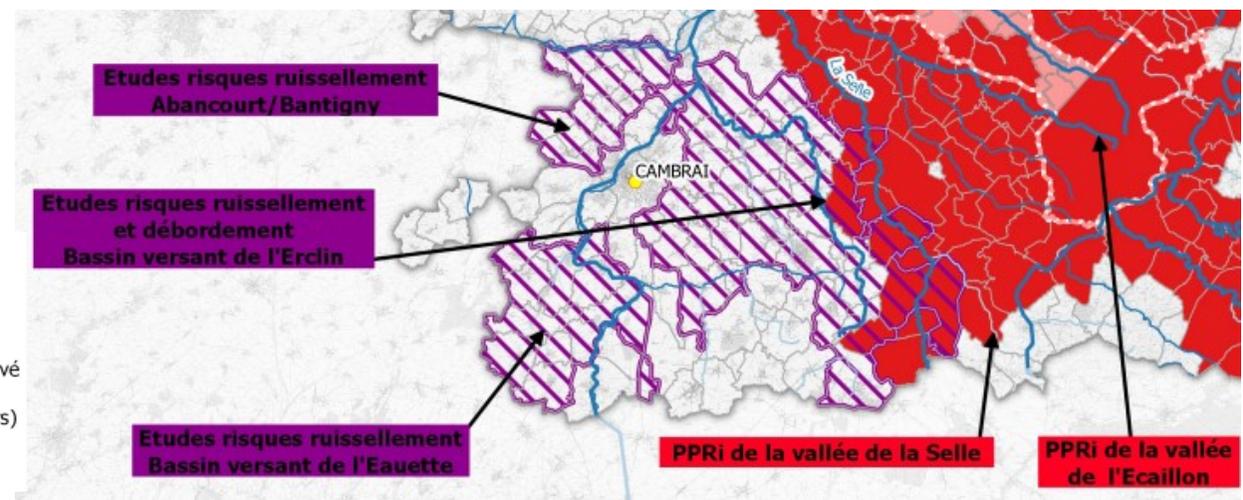


- Aléa ruissellement secteur Erclin**
- aléa faible ($h < 0.5m$)
 - aléa modéré ($0.5 < h < 1m$)
 - aléa fort ($1 < h < 2m$)
 - aléa très fort ($h > 2m$)

Source : monographies sur les risques naturels du Cambrésis réalisées par la DDTM du Nord en 2013 et en 2021 (extrait de la commune de Saint-Hilaire-lez-Cambrai)

Aucun nouveau PPR n'a été approuvé depuis 2018. Le PPRi de la Vallée de la Rhonelle, mentionné dans le bilan n°1, a été approuvé en 2022 mais ne couvre pas le territoire. Des études semblent en cours depuis 2019, mais aucune information n'est disponible à ce jour sur l'avancement de ces dernières. Une modification du PPRi de la Vallée de l'Ecaillon, approuvé en septembre 2017, est en cours.

- Périmètre du PPRi prescrit
- PPRi ou PPRL prescrit
- PPRi, PERi ou PPRL approuvé
- PPR en cours (aléa en cours)
- PPR initié



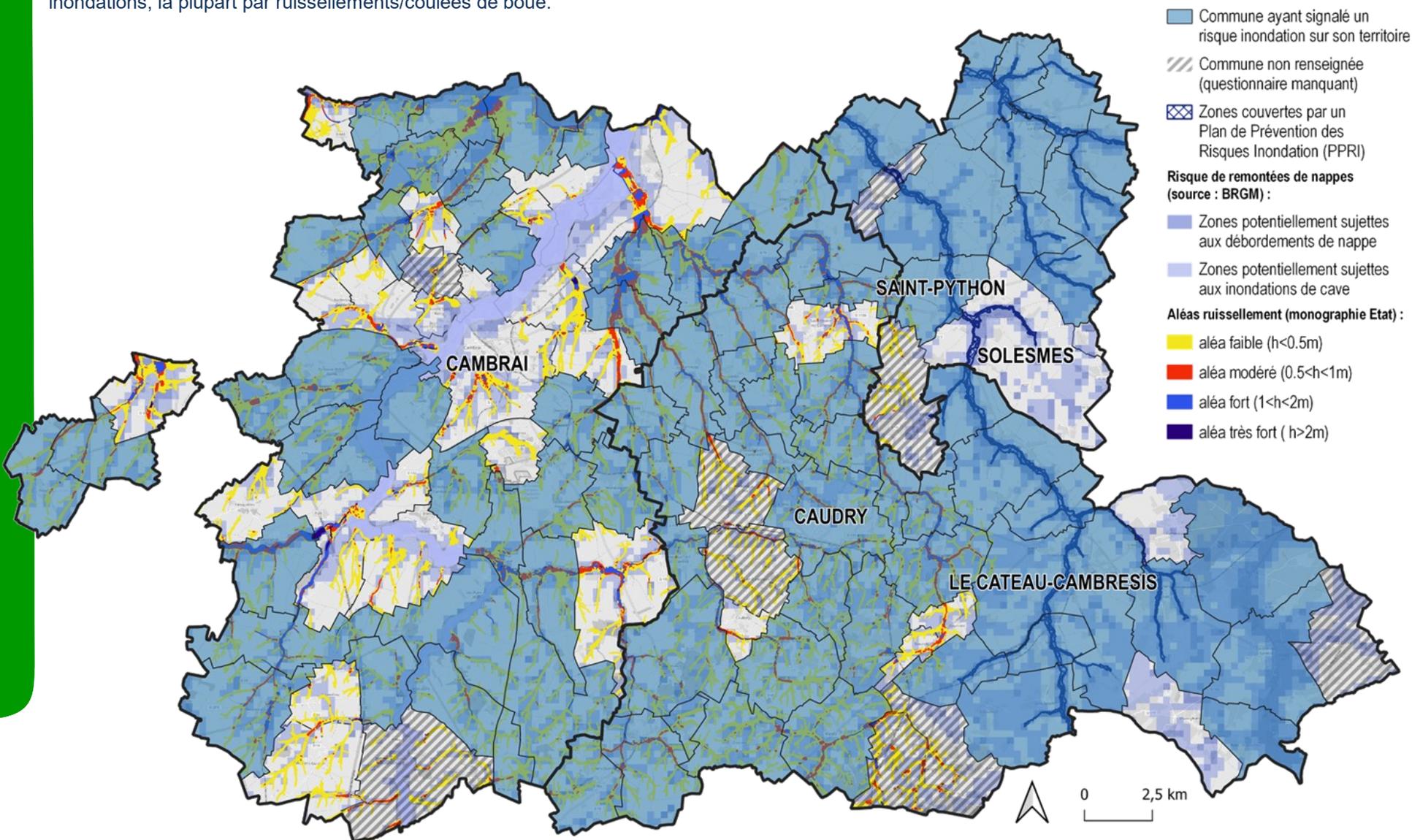
Source : extrait d'une cartographie réalisée en 2019 par la DDTM 59 : https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/57557/366868/file/Avancement_PPRi_janvier_2019_A3.pdf



Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques naturels

Lors des ateliers du foncier, 80 communes sur 98 interrogées ont signalé être sujettes aux risques inondations, la plupart par ruissellements/coulées de boue.





Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques naturels

Depuis 2013 (date à laquelle s'arrêtait le premier bilan), 51 nouveaux arrêtés de catastrophes naturelles ont été publiés, dont 21 pour inondation par ruissellement et 30 pour mouvements de terrain/sécheresse. C'est la catégorie « sécheresse » qui a connu la plus forte progression, illustrant bien l'accélération des aléas climatiques et ses répercussions directes sur la sécurité des habitants : on passe de 1 arrêté par an en moyenne entre 1982 et 2013 à 2 par an entre 2014 et 2024.

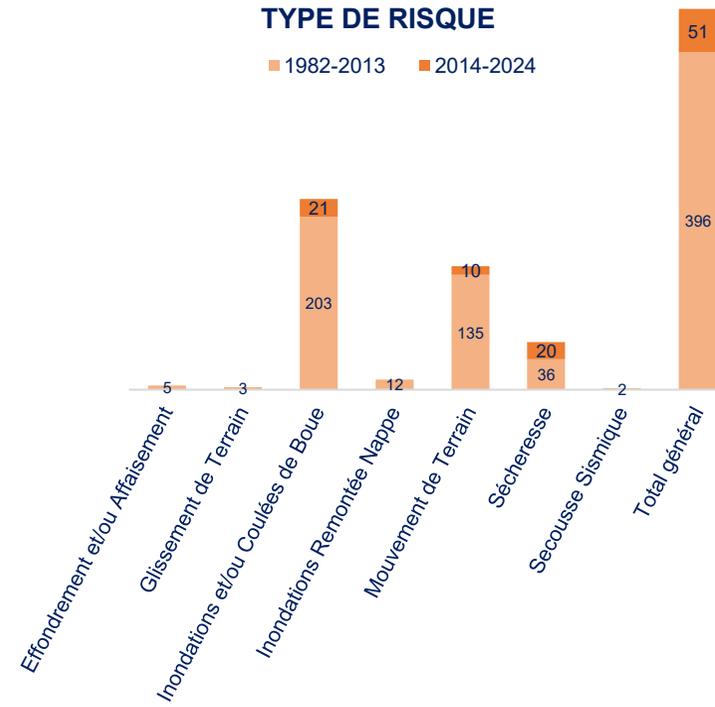
Il est donc important de continuer à prévenir du risque de mouvement de terrain, amplifié par les épisodes successifs de sécheresses, pour adapter le lieu et les techniques de constructions.

Quant aux inondations par ruissellement et coulées de boues, il est important de poursuivre la prise en compte de l'aléa dans le choix des secteurs de développement de l'urbanisation, de poursuivre la réduction de la consommation d'espace agricole et la limite de l'imperméabilisation des sols, et en parallèle, d'adapter au mieux les pratiques agricoles qui sont susceptibles de générer ces ruissellements.

La loi ELAN rend l'étude de sol obligatoire préalablement à une construction dans les zones d'aléa modéré et fort de retrait-gonflement des argiles. Dans les autres cas, elle est fortement recommandée.

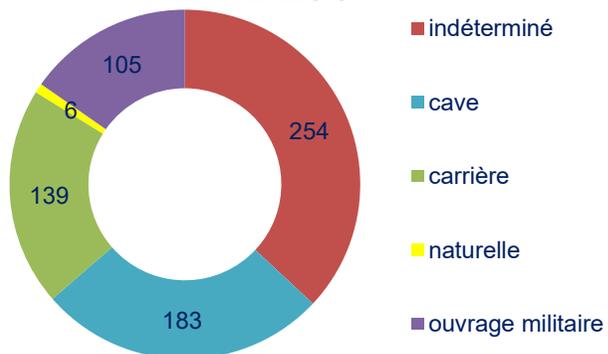
Environ 770 cavités sont recensées à l'échelle de l'arrondissement, dont 1/3 ont une origine indéterminée. La connaissance des risques liés aux effondrements de cavité doit être encore approfondie.

NOMBRE D'ARRÊTÉS DE CAT'NAT PAR TYPE DE RISQUE



Concernant le nombre et la superficie des zones d'expansion des crues, il ne semble pas exister de données cartographiques de ces zones. Ce bilan ne peut donc apporter cette information.

TYPES DE CAVITES CONNUES DANS LE CAMBRESIS



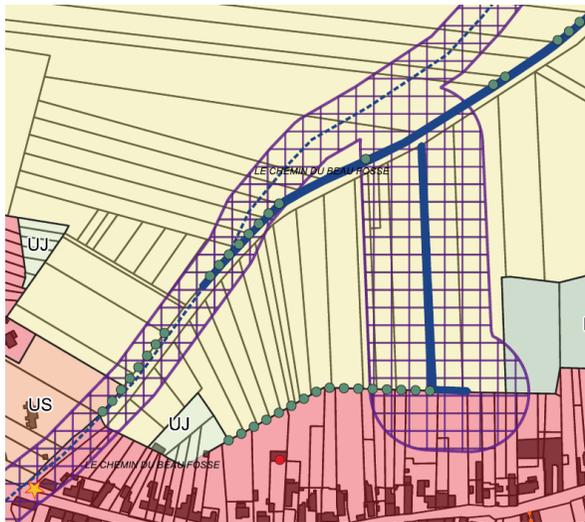
Source : <https://www.georisques.gouv.fr/>



Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

La prise en compte des risques naturels dans les PLU

Le PLU de Saint-Hilaire-Lez-Cambrai, approuvé en 2023, intègre des mesures de protection contre les risques naturels (inondations et cavités) dans le règlement (zonage et règlement écrit) :



-  Couloir de ruissellement et/ou de débordement potentiel
-  Périmètre exposé au risque d'effondrement de cavités
-  Zone d'inondation constatée
-  Périmètre de captage

Secteur avec condition spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général :

- Zones de ruissellement potentiels 
- Zone d'inondations constatées : 

De manière générale :

- Les constructions et aménagements ne devront en aucun cas aggraver le risque.
- Les travaux et installations liés à la réduction du risque inondation sont autorisés.
- Les réseaux devront être insensibles à l'eau.
- L'infiltration des eaux pluviales est obligatoire sauf en cas d'impossibilité technique avérée ou si elle peut constituer un phénomène aggravant.
- Pour les réseaux d'électricité et de gaz, les dispositifs de coupure devront être implantés à +20 cm par rapport à la voirie.
- Les affouillements et exhaussements non strictement nécessaires aux constructions autorisées sont interdits.
- Les aménagements, constructions, installations et activités ne devront en aucun cas altérer ou porter atteinte directement ou indirectement à la qualité du milieu.
- Les clôtures devront soit être composées de haies, soit présenter un vide d'au moins 95%, afin de favoriser la transparence hydraulique.

ENVIRONNEMENT, TOURISME,
CADRE DE VIE

Le PLUi du Pays Solesmois intègre des prescriptions pour la gestion des risques naturels dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation des sites concernés. Par exemple, l'OAP de la friche SASA encadre la requalification du secteur à vocation habitat mais prévoit également des prescriptions pour maintenir un espace non constructible aux abords de la Selle, à aménager en jardin d'eau :

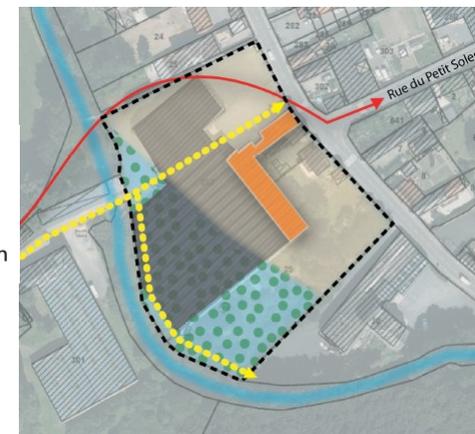
La plupart des PLU arrêtés depuis 2012 intègrent une bonne prise en compte des risques. Toutefois, la connaissance fine des risques et de leur évolution dans un contexte de changement climatique reste à approfondir et le déploiement des mesures d'adaptation en termes d'aménagements et de bonnes pratiques des citoyens est à encourager.

■ Principes de composition urbaine :

-  La Selle
-  Zone exposée au risque inondation

■ Principes de paysagement et risques :

-  Jardin d'eau





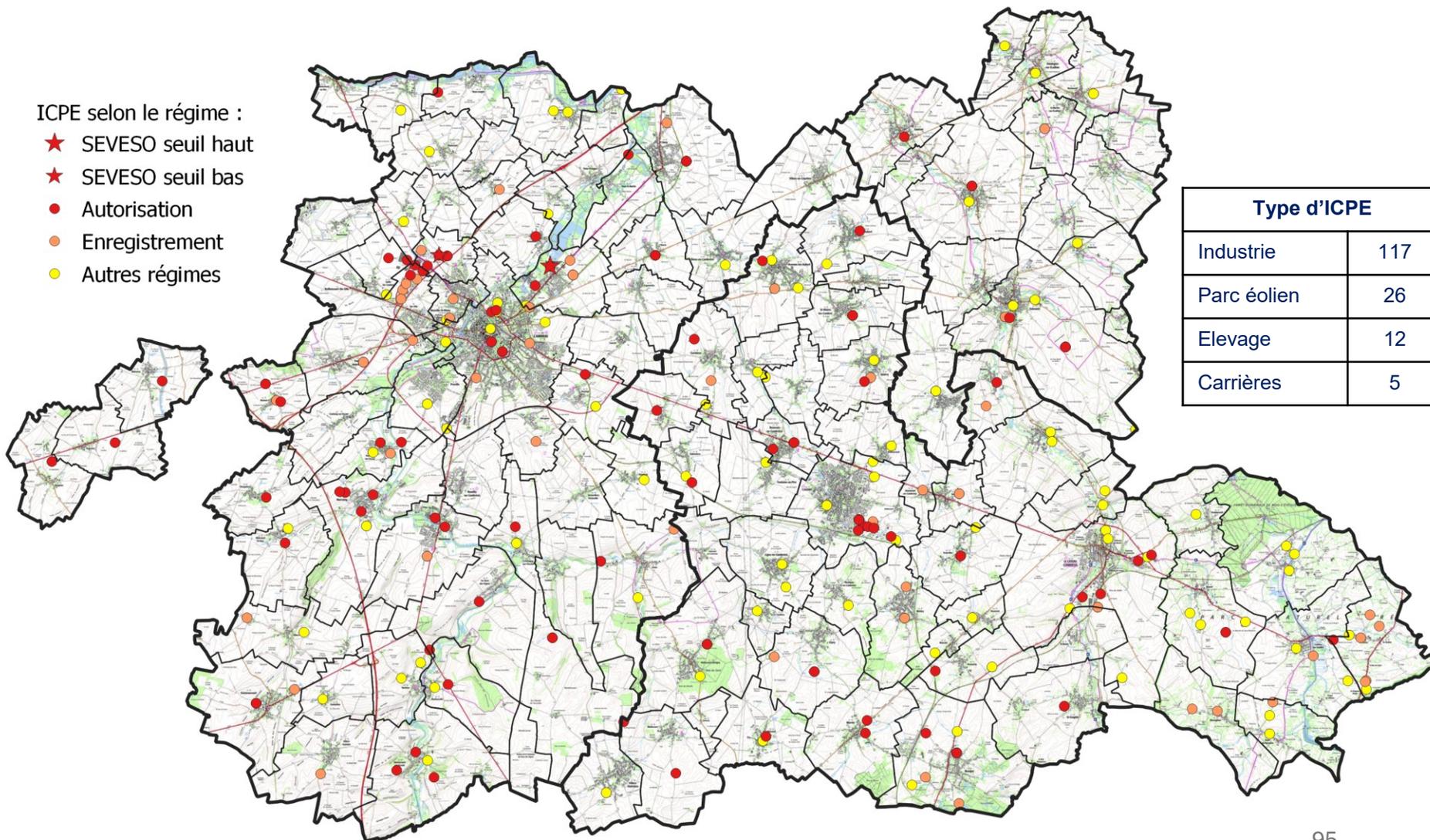
Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques technologiques et nuisances

En avril 2024, le Cambrésis compte 307 installations classées pour la protection de l'environnement, dont 92 soumises à autorisation, 69 soumises à enregistrement, et 2 sites SEVESO (3M France à Tilloy et Campine France à Escaudœuvres).

ICPE selon le régime :

- ★ SEVESO seuil haut
- ★ SEVESO seuil bas
- Autorisation
- Enregistrement
- Autres régimes



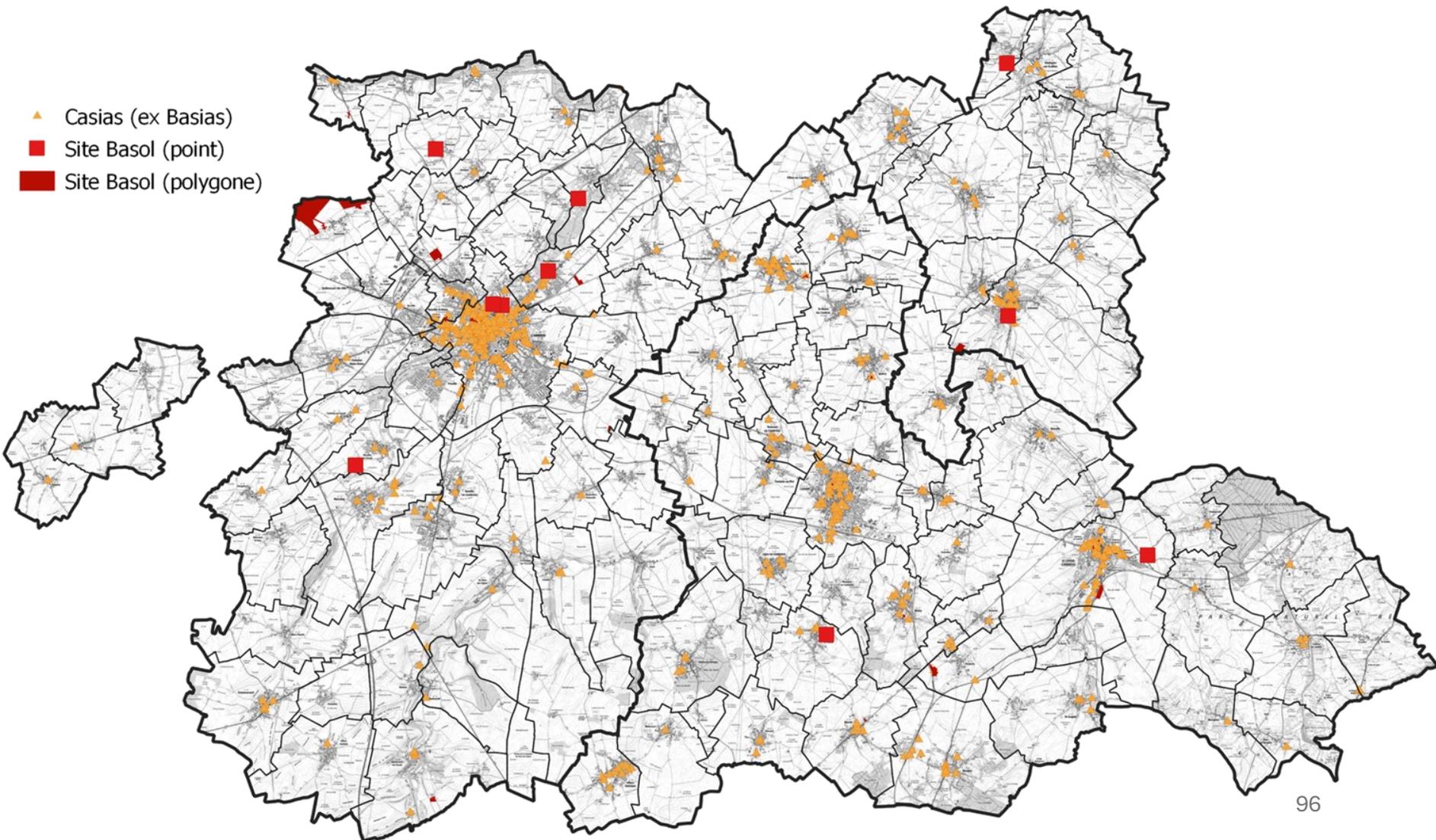
Type d'ICPE	
Industrie	117
Parc éolien	26
Elevage	12
Carrières	5



Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques technologiques et nuisances

En 2024, 570 sites Basias (aujourd'hui Casias) sont recensés sur le périmètre du SCoT de 2012 (578 à l'échelle du Cambrésis) et 33 sites Basol (aujourd'hui « sites et sols pollués »). Il n'y a pas eu d'évolution depuis 2012, en revanche, plusieurs sites ont fait l'objet d'une reconversion ou sont en train d'être traités, comme l'ancienne BA 103, aujourd'hui E-Valley.



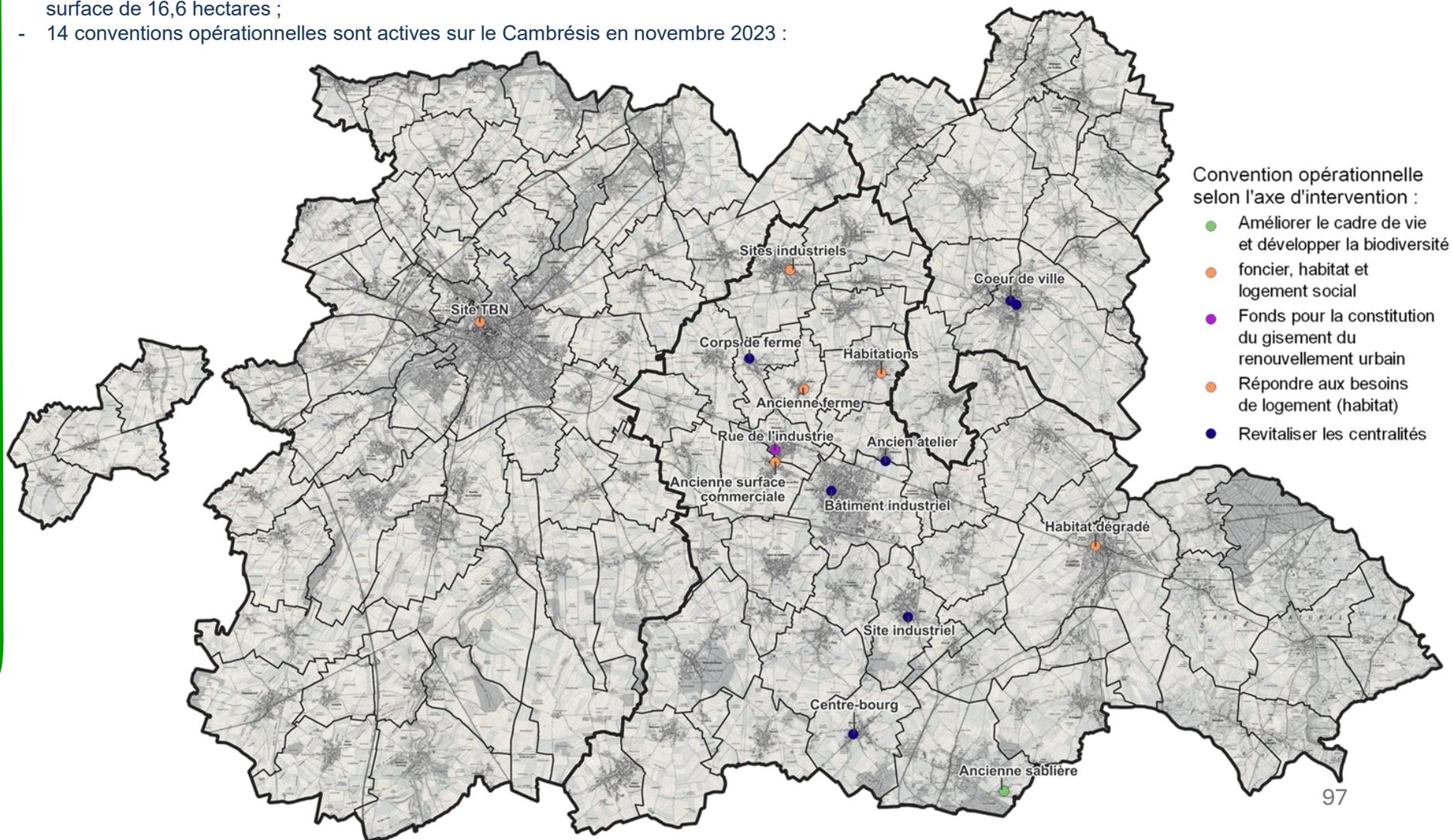


Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques technologiques et nuisances

Reconversion des sites pollués :

- 25 communes du territoire ont déjà fait l'objet d'une intervention de l'EPF, 24,2 ha ont été remis sur le marché depuis la création de l'EPF (en 1990) ;
- Selon les données de l'EPF de mai 2024, depuis 2016, 22 cessions ont été réalisées sur 20 sites du territoire du Cambrésis correspondant à une surface de 16,6 hectares ;
- 14 conventions opérationnelles sont actives sur le Cambrésis en novembre 2023 :





Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques technologiques et nuisances

Evolution des nuisances sonores :

Aucune donnée homogène à l'échelle de l'Arrondissement n'est disponible sur les points noirs de bruit et leur évolution. En revanche, certains gestionnaires d'infrastructure (routière ou ferroviaire) identifient les zones exposées au bruit et mettent en place des plans de résorption ou de prévention.

Le classement sonore des infrastructures terrestres du Nord a été approuvé en 2016. Des modifications ont été apportées depuis mais ne concernent pas le Cambrésis.

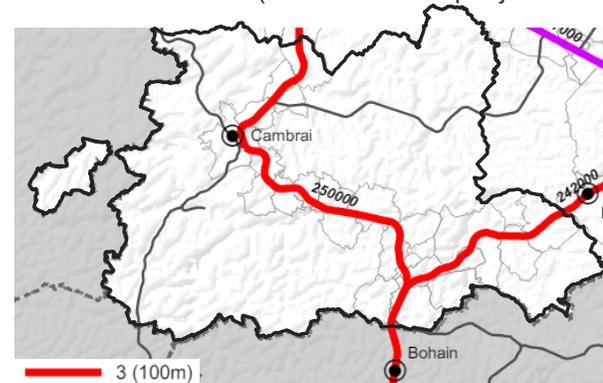
A noter que le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Cambrai-Epinoy a été abrogé par arrêté inter-préfectoral en février 2016.

La carte du Classement sonore des voies bruyantes ne tient pas compte des voies les plus récentes comme les contournements du Cateau-Cambrésis et de Caudry :

Le classement sonore des voies ferrées a connu une évolution en 2017, ajoutant un nouveau tronçon sur le Cambrésis entre Busigny et Cambrai, et entre Cambrai et Iwuy. Un autre tronçon a été modifié (diminution de la catégorie sonore) :

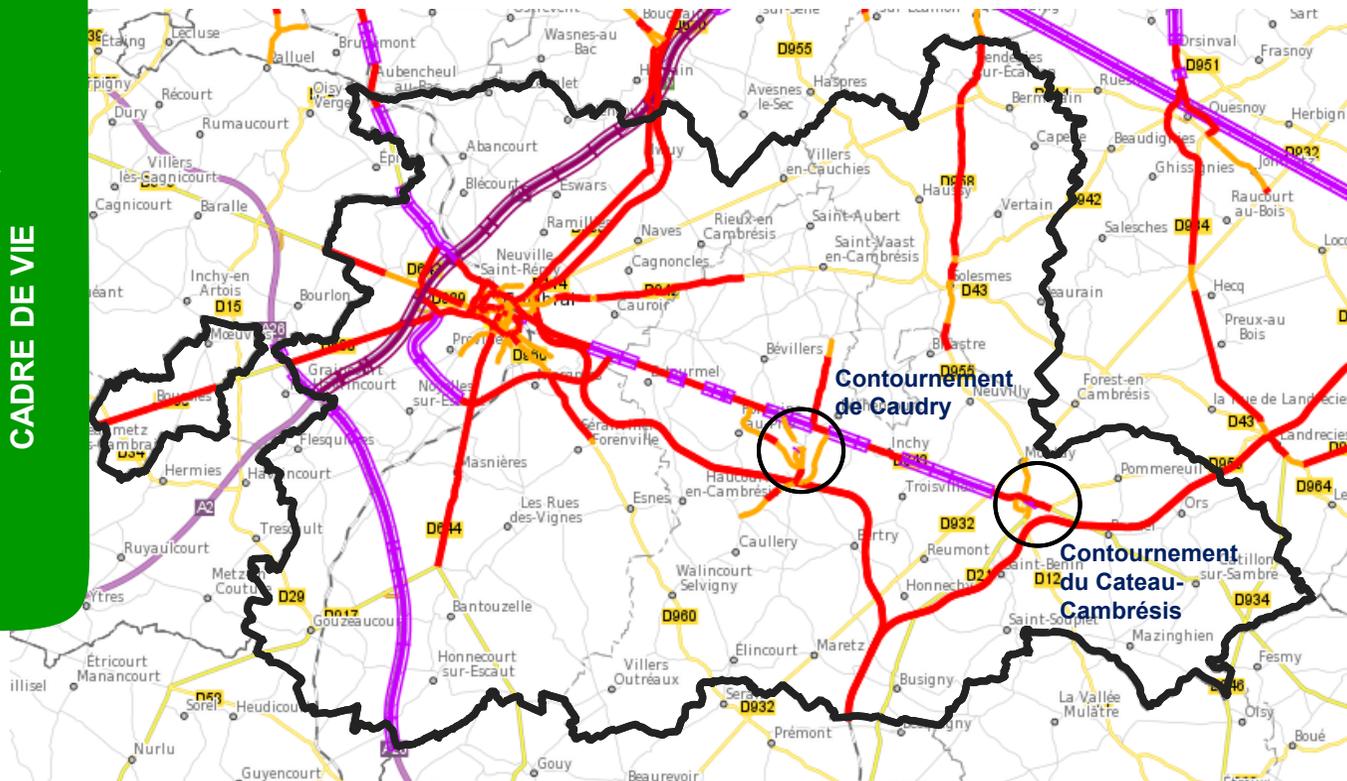


Le Cambrésis est traversé par des voies ferrées de catégorie 3 (zone de bruit de 100m) et des voies non classées (trafic <40 trains par jour):



https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/54666/352964/file/SNCF%20R%C3%A9seau_Classement_sonore_evolution_dept_59.pdf

ENVIRONNEMENT, TOURISME,
CADRE DE VIE





Quelle prise en compte des risques et nuisances ?

Risques technologiques et nuisances

Evolution des nuisances sonores :

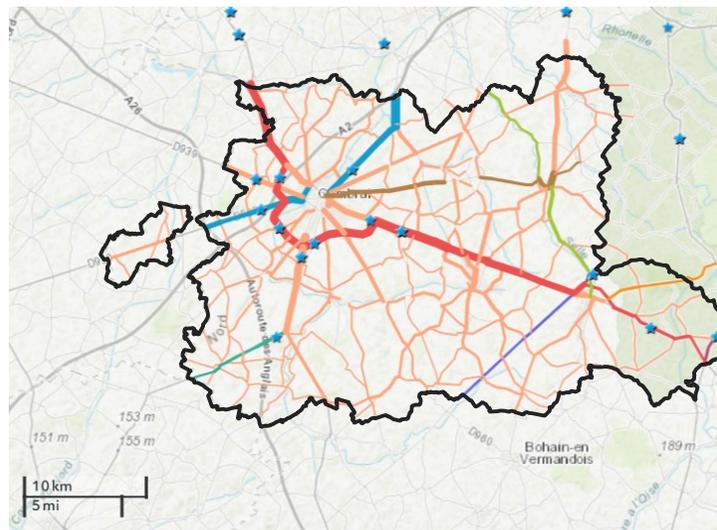
Sur les routes départementales, quelques indicateurs peuvent être tirés du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Nord, approuvé en 2023 (<https://services.lenord.fr/plan-prevention-bruit-environnement-ppbe>).

Sur les 70 points de mesure du bruit relevés en 2021, 16 dépassent le seuil réglementaire, dont 3 dans le Cambrésis : Carnières (RD 643), Thun-Saint-Martin (RD 630) et Masières (RD 644).

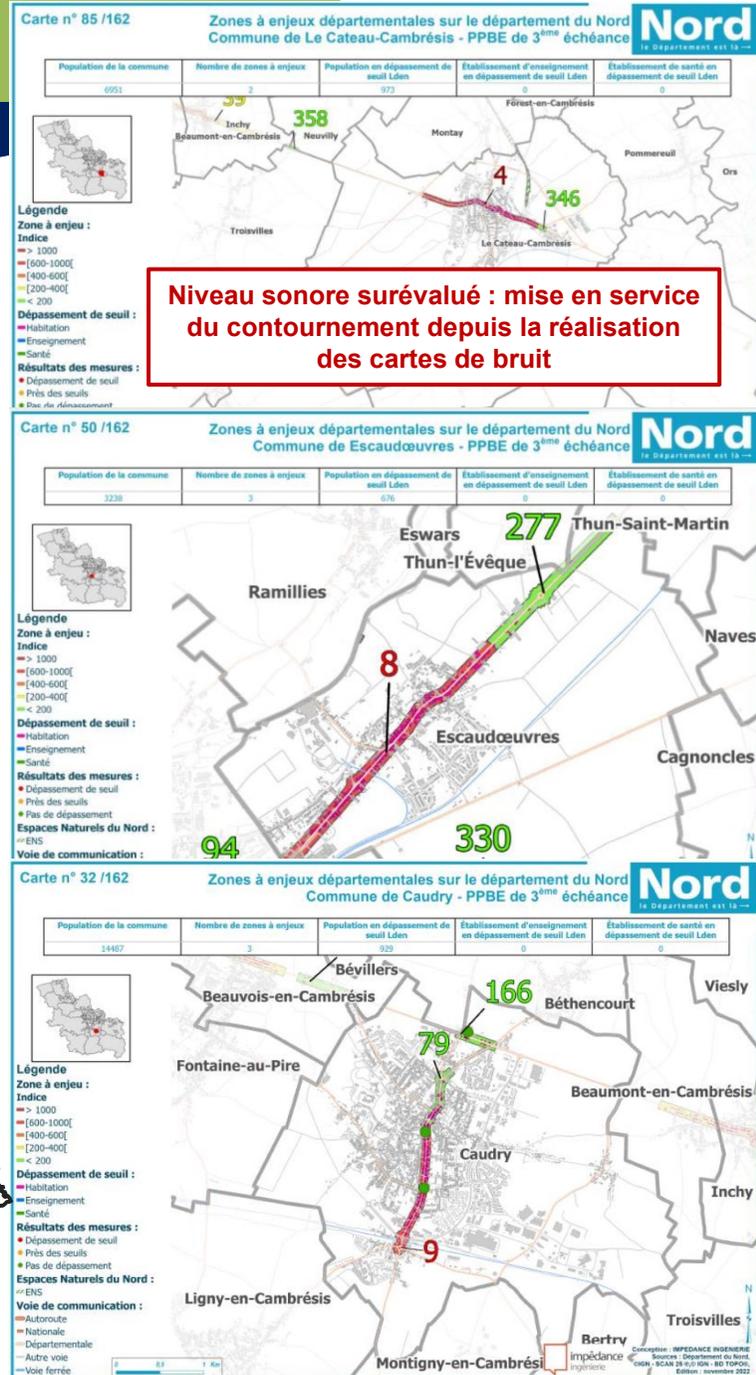
Des zones à enjeu ont été définies, parmi lesquelles la portion de la RD2643 traversant Le Cateau Cambrésis se trouve au 4^{ème} rang. Toutefois, la mise en service du contournement depuis la réalisation des cartes de bruit permet de lever l'alerte (niveau sonore surévalué). Une portion de la RD630 au niveau d'Escaudœuvres est classée 8^{ème} des zones prioritaires et la RD16 au niveau de Caudry est classée 9^{ème} (cf. cartes ci-contre). Cette dernière portion n'est peut-être plus concernée depuis l'ouverture à la circulation du contournement de Caudry en 2023. Cambrai, Iwuy, Masières, Neuville-Saint-Rémy, Raillencourt-Sainte-Olle, Rumilly en Cambrésis, Solesmes et Thun Saint Martin sont également des communes concernées par les 50 zones les plus impactées par les bruits.

Parmi les établissements sensibles en dépassement de seuil se trouvent l'école Henri Matisse d'Aubenchœul-au-Bac et l'école Jacques Brel de Cambrai.

Le Département met à disposition une application permettant de visualiser le trafic routier des routes départementales. Sur les 740 km du réseau Cambrésien, 3530 véhicules par jour sont recensés en moyenne (<https://lenord.maps.arcgis.com/apps/MinimalGallery/index.html?appid=fdb7a97967b34c42a9a7bfc4f5601793#page=2&viewer=abea7fbfc3aa4664812ceba184d78a49>).



IGN, Esri, HERE, Garmin, USGS, NGA



Niveau sonore surévalué : mise en service du contournement depuis la réalisation des cartes de bruit

ENVIRONNEMENT, TOURISME, CADRE DE VIE

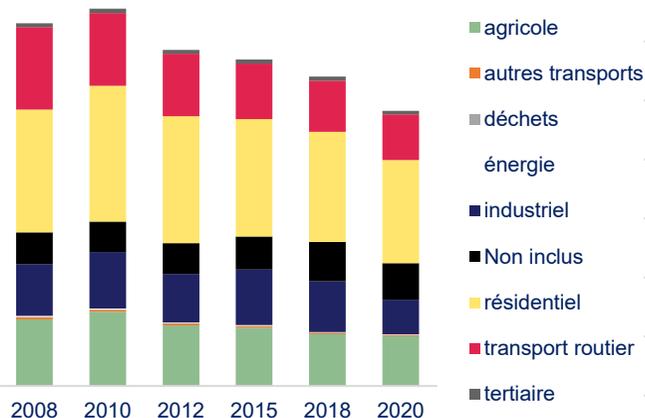


Quels enjeux énergétiques pour le Cambrésis

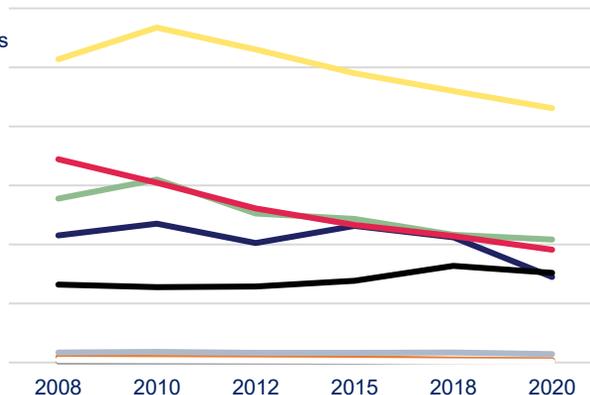
Air et énergie

Les émissions de polluants atmosphériques sont en baisse pour l'ensemble des polluants analysés et sur l'ensemble des secteurs.

EVOLUTION DES EMISSIONS DE POLLUANTS SUR LE CAMBRESIS ENTRE 2008 ET 2020



EVOLUTION DES ÉMISSIONS GLOBALES DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES SELON LES SECTEURS

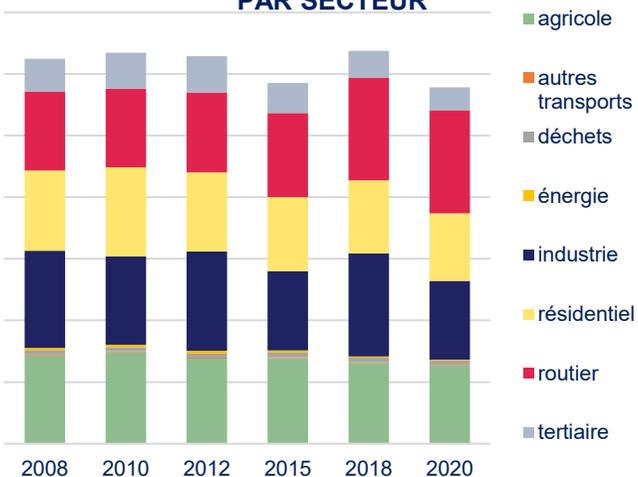


Le poste le plus émetteur de polluants est le secteur résidentiel, suivi par le secteur agricole, celui des transports routiers et de l'industrie. Parmi les secteurs les plus émetteurs, c'est le secteur industriel qui a enregistré la plus forte diminution d'émission entre 2018 et 2020 (-32%) ainsi que sur la période 2012 à 2020 (-28,5%).

Sur l'ensemble des polluants et tous secteurs confondus, le Cambrésis a enregistré une baisse de 11% des émissions entre 2018 et 2020, et de 18% entre 2012 et 2020.

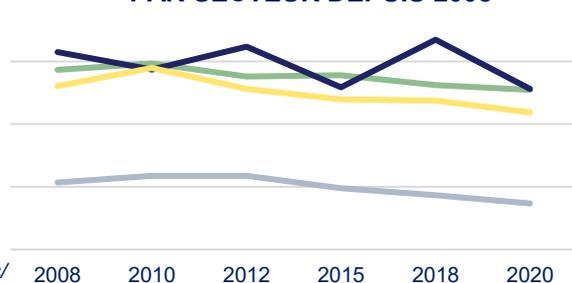
Emissions de polluants par secteur :	2018-2020	2012-2020
agricole	-3,75%	-17,55%
industriel	-31,75%	-28,47%
Non inclus	-7,15%	18,12%
résidentiel	-6,28%	-18,71%
transport routier	-10,82%	-26,75%
Total général	-11,05%	-18,12%

EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR

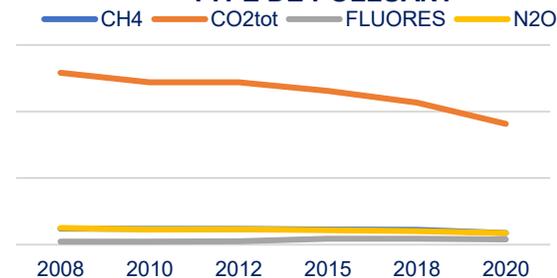


Le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en 2020 est l'industrie, suivi de près par l'agricole puis le résidentiel. L'ensemble des GES à l'échelle du Cambrésis sont en relative stagnation depuis 2015 (-1,22%), en baisse depuis 2018 (-9,32%) et depuis 2012 (-8%). Parmi les secteurs les plus émetteurs, c'est le tertiaire qui a enregistré la plus forte baisse depuis 2012 (-37%) suivi du secteur industriel (-21%). Le polluant le plus émis est le CO2. C'est celui qui a observé la plus forte baisse, les autres polluants émetteurs de GES sont en stagnation. Cette baisse est toutefois moins marquée qu'aux échelons supérieurs.

EVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEUR DEPUIS 2008



EVOLUTION DES GES SELON LE TYPE DE POLLUANT





Quels enjeux énergétiques pour le Cambrésis

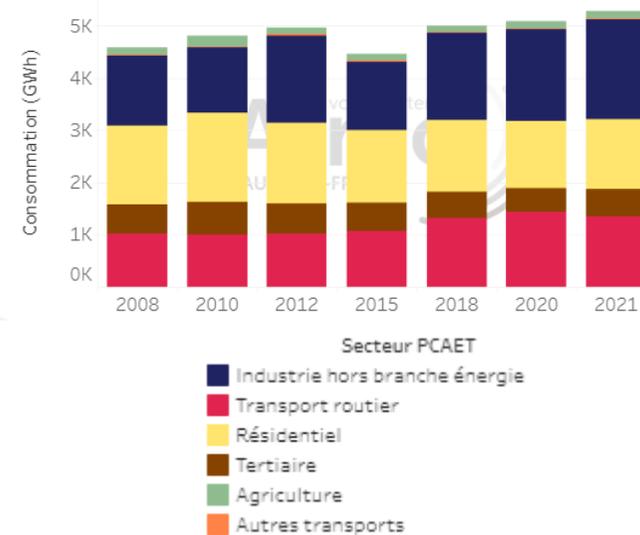
Air et énergie

Selon les données de l'observatoire Régional (TRACE), en 2021, les consommations d'énergies du Cambrésis s'élèvent à 5278 GWh, soit une hausse de 5,4% par rapport à 2018. Le secteur le plus consommateur d'énergie est le secteur industriel (36%), suivi du résidentiel (25%), et des transports routiers (26%). Les secteurs industriels et des transports routiers ont enregistré une hausse des consommations d'énergie depuis 2008, tandis que le secteur résidentiel est en baisse. Depuis 2018 (date du premier bilan), la consommation a progressé de 5%.

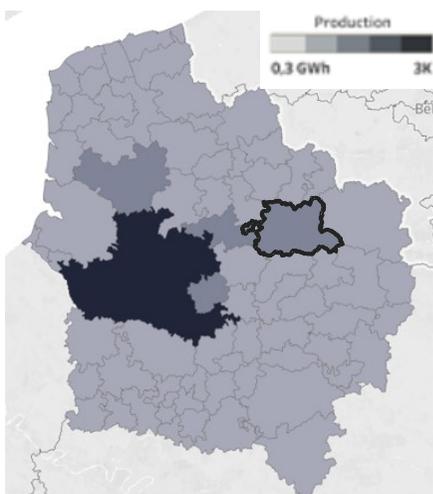
Selon ces mêmes données, le Cambrésis produit 915 GWh d'énergie renouvelable en 2023, essentiellement via les filières éolienne (92,5%) et photovoltaïque (7,5%). Il est le 3^{ème} territoire de PCAET des Hauts de France producteur d'énergies renouvelables, derrière le Grand Amiénois et Sud-Artois. En 2018, le territoire produisait 710 GWh. La production a donc augmenté de près de 30%.

Le Cambrésis concentre à lui seul près de 80% des éoliennes du Département (96 éoliennes réalisées, en cours de construction ou en cours d'instruction en 2023). Quant au photovoltaïque, le Cambrésis est le 2^{ème} territoire le plus producteur, avec 14% de l'énergie photovoltaïque régionale produite. A noter que ce chiffre de 2023 ne tient peut-être pas compte en totalité de la ferme solaire réalisée sur l'ancien aérodrome Niergnies-Séranvillers. [Cette donnée serait à vérifier.](#)

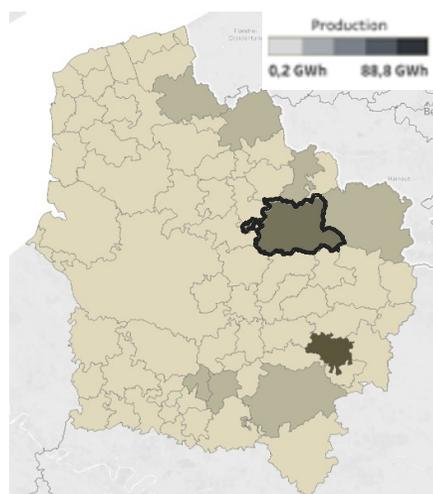
Consommation d'énergie par secteur PCAET de 2008 à 2021



Energie produite par l'éolien en 2023 (échelle des PCAET)

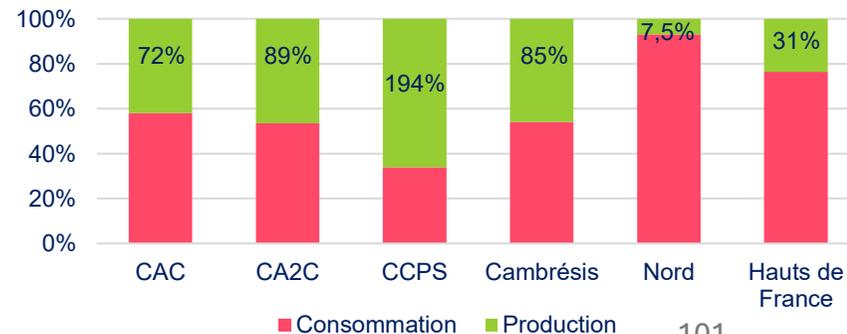


Energie produite par le photovoltaïque en 2023



Sur les productions et consommations d'électricité, le portail d'Enedis et de l'agence ORE mettent en avant un ratio entre production et consommation d'énergie en 2022, qui montre que le territoire est proche de l'autosuffisance : 85% de la consommation d'énergie est produite localement (7,5% pour le Département et 31% pour la Région) :

COMPARAISON PRODUCTION / CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ





Quels enjeux énergétiques pour le Cambrésis

Déchets

CAC : 453 kg/hab/an de déchets valorisés

La CAC est engagée, depuis 2012, dans la livraison de composteurs à destination de la population. En totalité, 3010 composteurs ont été livrés, correspondant ainsi à environ **508 tonnes de biodéchets évitées par an**.

Deux ambassadeurs de tri ont été recrutés en 2022. Ces recrutements ont permis d'augmenter le nombre d'interventions auprès des usagers : 30 séances de Sensibilisation pour scolaires et adultes, soit 1478 personnes sensibilisées.

Le marché de collecte des déchets ménagers comprend la mise à disposition par l'entreprise SUEZ de l'outil Tritruck, véhicule démonstrateur sur les bons gestes de tri. Le tritruck a été mis en service auprès du public scolaire.

En 2023, environ **37 077 tonnes** de déchets produits sur le territoire de la CAC ont été **valorisés et transformés en matières premières ou énergie** en remplacement de ressources naturelles, soit une **augmentation de 24% par rapport à 2022**. Ce tonnage porte le **taux de valorisation à plus de 64%** du tonnage collecté par la Communauté d'Agglomération. Le taux de valorisation moyen en France se situe à 44%.

Depuis 2021, la CAC s'est engagée vers l'extension de consigne de collecte de tri et a donc anticipé l'obligation réglementaire mise en place en 2022. Le Comité Consultatif d'Evaluation et de Suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers a également été mis en place, initiant notamment des travaux sur l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Une ressourcerie communautaire a été inaugurée en 2023, dénommée « Recycle ». Un partenariat a été engagé en 2023, permettant à l'association Emmaüs de créer une entreprise d'insertion dont la mission est de mettre à disposition une équipe de quatre valoristes sur les déchetteries de Cambrai et Marcoing, deux locaux dans les déchetteries destinés à stocker les objets, un véhicule et, enfin, un local de vente sur le site Emmaüs de Fontaine-Notre-Dame. Environ **60 tonnes de déchets destinés à l'élimination ont été remis dans un circuit de vente**.

En parallèle, plusieurs initiatives portées par des acteurs locaux ont été financées par la CAC.

CCPS :

En cours

CA2C :

La compétence collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés a été transférée au SIAVED le 1^{er} janvier 2017. Le SIAVED couvre 3 intercommunalités dont la CA2C. Il a pour mission le traitement et la valorisation des déchets, la collecte en porte à porte, la gestion des déchèteries, et propose des actions sur la réduction de la quantité et la toxicité des déchets.

En 2023, **23 511 tonnes de déchets** ont été collectés, soit **365 kg/an/habitant**, dont :

- 16 835 t. d'ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers banals
- 2 776 t. de verre
- 3 492 t. de collecte sélective
- 408 t. d'encombrants.

Entre 2019 et 2023, **121 800 tonnes de déchets ont été collectés dans les 6 déchèteries du territoire**. L'année 2021 enregistre un pic de collecte, avec 28 000 tonnes de déchets (moyenne annuelle autour de 24 360 tonnes).

La quantité de déchets produits par habitant a enregistré **une baisse de 6,38% depuis 2021**, et était en stagnation en 2019 et en 2020.

Le SIAVED a mis en place l'application « SIAVED Info », qui donne accès gratuitement à des informations et conseils pratiques. De nombreuses actions d'informations et de sensibilisation sont également effectuées sur l'enjeu de la réduction des déchets, le recyclage ou encore l'accompagnement au tri. En 2022, 1200 poules ont été distribuées, 13 communes labellisées « commune Zéro Déchet », 26 ateliers du Savoir-faire ou encore 77 animations en milieu scolaire ou extra-scolaires organisés sur les 3 intercommunalités couvertes.



Quelle mise en valeur du patrimoine du Cambrésis ?

Les objectifs du SCoT en matière de prise en compte des éléments paysagers, **cônes de vue** et de protection des **entrées de ville** demeurent d'actualité.

La **limitation des extensions linéaires** est à poursuivre ainsi que la **reconversion des friches urbaines**. Pour cela, la priorité reste à donner au comblement des dents creuses et cœurs d'îlot, afin de limiter au mieux l'impact paysager (mais aussi sur les sols) de l'urbanisation.

La valorisation du patrimoine pour **l'attrait touristique du territoire** reste à poursuivre ainsi que la mise en réseau des principaux sites touristiques.

Quelles mesures pour la trame verte et bleue ?

Les objectifs du SCoT en matière de protection de la trame verte et bleue ont été respectés et retranscrits dans tous les documents d'urbanisme arrêtés depuis 2012.

Les composantes de la trame verte et bleue sont à priori en régression et il serait nécessaire d'approfondir l'analyse pour comprendre à quoi cette régression, si elle s'avère vérifiée, est due. Les **outils de mesure et d'observation** de ces éléments mériteraient donc d'être **compilés voire développés**, pour s'assurer du bon respect et de l'efficacité des orientations du SCoT sur le long terme.

Quels enjeux liés à la lutte contre le changement climatique ?

La **baisse des émissions de polluants atmosphériques** et de gaz à effet de serre est **à poursuivre**. La **préservation des espaces de stockage carbone** demeure un enjeu prioritaire (zones humides, espaces boisés en tête).

La **production d'énergies renouvelables est à amplifier**, tout en **mesurant les effets sur le paysage et l'environnement**.

La plupart des PLU arrêtés depuis 2012 intègrent une bonne prise en compte des risques. Toutefois, la connaissance des risques dans un contexte de changement climatique reste à approfondir, et le déploiement des mesures d'adaptation en termes d'aménagements et de bonnes pratiques des citoyens est à encourager.

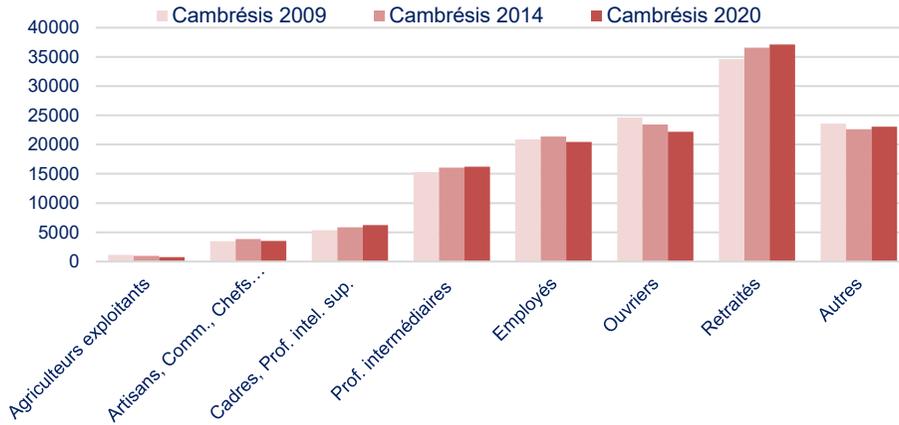


Quel développement pour l'industrie, l'artisanat et le tertiaire ?

Le profil des actifs

EVOLUTION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DANS LE CAMBRÉSIS

(Insee 2009 à 2020)



Le nombre d'habitants de 15 ans ou plus a légèrement augmenté par rapport à 2009 (+500).

Parmi la population de 15 ans ou plus du Cambrésis, la catégorie des retraités demeure la plus représentée. Les retraités sont suivis par la catégorie des « sans activité professionnelle » (population inactive au sens de l'Insee) puis celle des ouvriers et celle des employés.

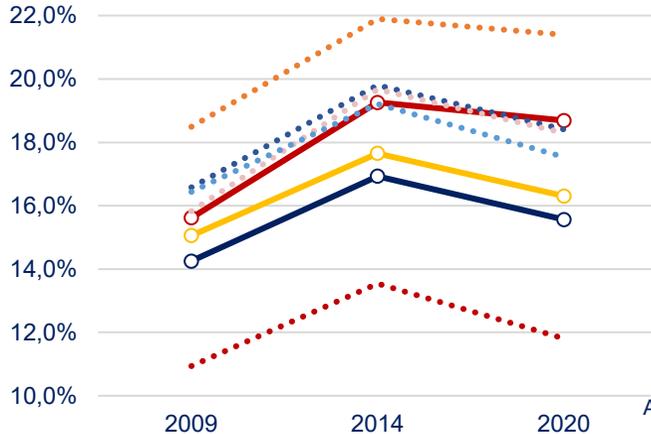
Depuis 2009, les retraités n'ont fait qu'augmenter, en raison du vieillissement de la population. Les ouvriers et employés ont également baissé, en faveur des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires. Les agriculteurs ont également subi une forte baisse (-33% entre 2009 et 2020).

Le taux de chômage recule depuis 2014, tendance observée aux échelons supérieurs et sur les zones d'emplois voisines. La baisse du taux de chômage du Cambrésis est toutefois moins prononcée que sur les territoires de comparaison. Le chômage touche en particulier les catégories « ouvriers » et « employés ».

En 2020, près d'un chômeur sur 4 n'a pas de diplôme. A l'inverse, les actifs ayant un niveau bac+2 ou plus représentent seulement 13% des actifs.

EVOLUTION COMPAREE DU TAUX DE CHOMAGE

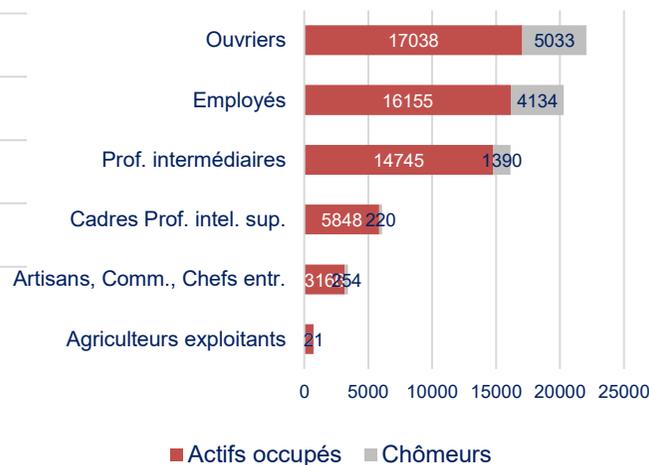
(Insee 2009, 2014 et 2020)



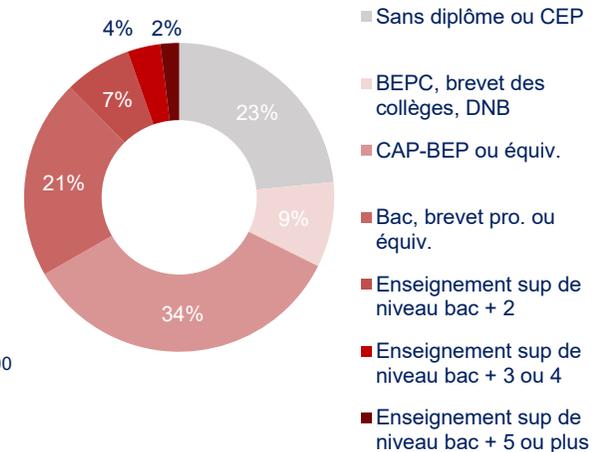
- Cambrésis
- ZE Valenciennes
- ZE Maubeuge
- ZE Saint Quentin
- ZE Douai
- ZE Arras
- Département
- Région

TAUX DE CHÔMAGE SELON LA CSP

(Insee 2020)



NIVEAU D'ÉTUDE DES CHÔMEURS DU CAMBRÉSIS

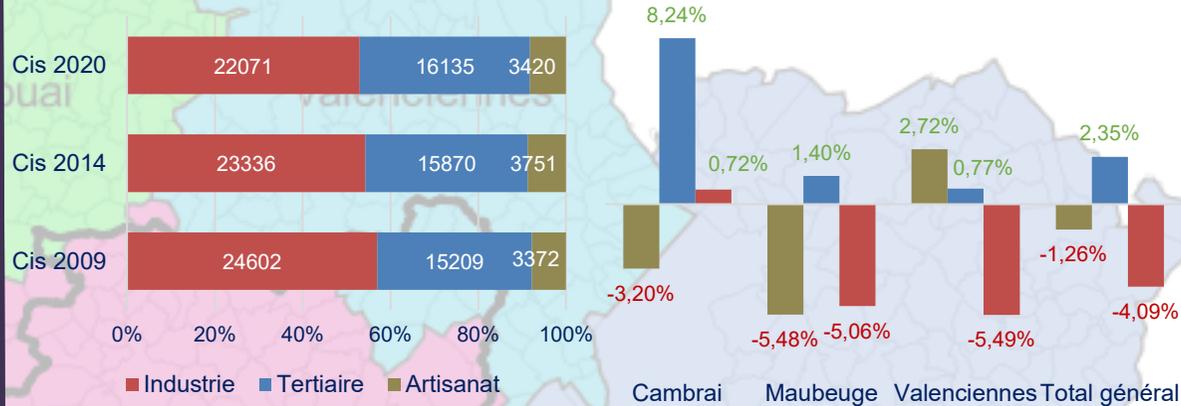




Quel développement pour l'industrie, l'artisanat et le tertiaire ?

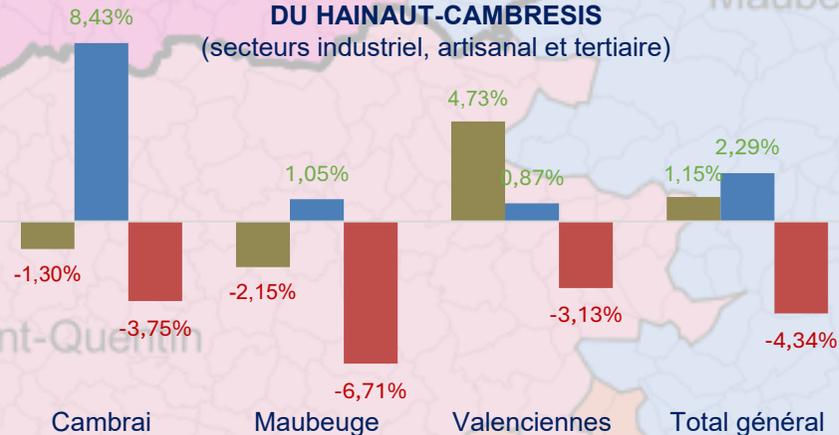
Etat des lieux de l'emploi

ETAT ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE PAR SECTEURS INDUSTRIELS, ARTISANAUX ET TERTIAIRES DANS LE CAMBRESIS ET DANS LE HAINAUT-CAMBRESIS (par CSP en 2020 et évolution 2014-2020)



Attention, le graphique de gauche montre l'échelle de l'arrondissement de Cambrai alors que celui de droite est basé sur le découpage des zones d'emplois. Les écarts de résultats, notamment dans l'industrie, proviennent de cette différence de géographie de référence.

EVOLUTION DE L'EMPLOI DE 2014 A 2020 DANS LES ZONES D'EMPLOIS DU HAINAUT-CAMBRESIS (secteurs industriel, artisanal et tertiaire)



Attention, ces graphiques ne tiennent pas compte de toutes les CSP, seulement des professions intermédiaires pour le tertiaire, des ouvriers pour l'industrie et des artisans, commerçants et chefs d'entreprises pour l'artisanat. De plus, les commerçants se retrouvent dans la catégorie « artisanat ».

Depuis 2009, on enregistre une hausse de 2130 actifs résidant dans le Cambrésis (+3%). C'est la seule zone d'emploi du Hainaut Cambrésis qui enregistre une hausse des actifs, mais aussi une hausse des emplois.

Les actifs de la zone d'emplois du Cambrésis sont de plus en plus nombreux dans le tertiaire (+1175).

A l'échelle de l'arrondissement, on compte en 2020, 2500 actifs du secteur industriel en moins qu'en 2009 et environ 1000 de plus dans le tertiaire sur cette même période.

L'indice de concentration d'emploi (nombre d'emplois sur le territoire pour 100 actifs occupés résidant sur le territoire) s'élève à 84 en 2020, contre 85,8 en 2014. La vocation résidentielle du territoire est de plus en plus prononcée.

A l'échelle des zones d'emplois, le Cambrésis est parmi les zones d'emplois les plus « résidentielles » avec celles de Douai et de Maubeuge. A titre de comparaison, le Saint-Quentinois a un ICE de 95 et le Valenciennois de 92.

Le Cambrésis se distingue des autres zones d'emplois du Hainaut-Cambrésis par la forte progression des emplois du secteur tertiaire. L'analyse (partie suivante) de l'évolution des effectifs des grandes entreprises du territoire permet d'éclairer, au moins en partie, cette hausse. Le recul du secteur industriel du Cambrésis est quant à lui moins marqué que dans l'Avesnois, mais tout de même légèrement supérieur au Valenciennois. Le secteur de l'artisanat semble relativement stable.

Depuis le dernier bilan, la perte d'emplois dans l'industrie se poursuit (-550), mais le secteur tertiaire montre un regain très prononcé (+952 professions intermédiaires), pour un nombre d'emplois total au lieu de travail qui augmente (+610 emplois, soit 1,24%).

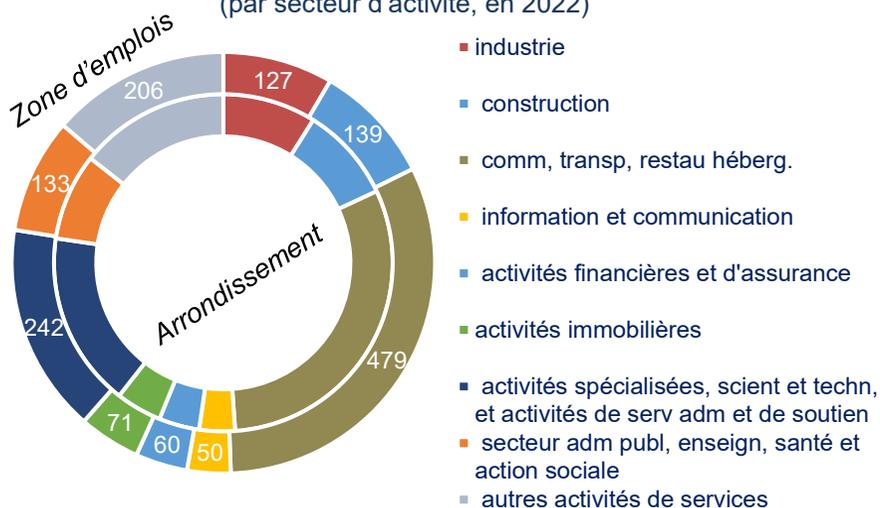


Quel développement pour l'industrie, l'artisanat et le tertiaire ?

Les entreprises

CREATIONS D'ETABLISSEMENTS DANS LE CAMBRESIS ET DANS LA ZONE D'EMPLOIS DE CAMBRAI

(par secteur d'activité, en 2022)



CREATION D'ENTREPRISES

(par zone d'emplois du Hainaut Cambrésis)



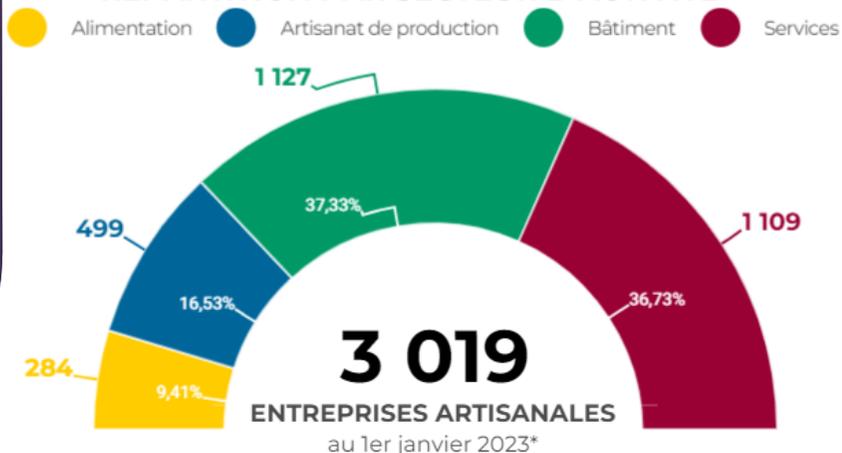
Depuis 2013, on compte en moyenne 963 créations d'entreprise par an à l'échelle de la zone d'emplois. Après un léger creux entre 2015 et 2017, la création d'entreprises connaît un rebond avec 1150 entreprises créées par an en moyenne de 2018 à 2021, rebond toutefois moins marqué que dans la ZE de Valenciennes.

En 2022, 1526 établissements ont été créés à l'échelle de l'arrondissement, 1507 à l'échelle de la zone d'emplois. Le secteur le plus représenté est celui des commerces, transports, restauration et hébergement, suivi des activités spécialisées et activités de services.

La répartition par secteur est sensiblement la même que sur les autres zones d'emplois du Hainaut Cambrésis. Par rapport à 2015, la création d'établissements dans l'industrie a sensiblement augmenté (56 en 2015).

FOCUS SUR L'ARTISANAT :

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Selon la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France, on recense 3019 entreprises artisanales au 1^{er} janvier 2023, soit une densité de 189,7 pour 10 000 habitants.

Depuis 2015, on observe une croissance de 45% (2082 entreprises artisanales en 2015). La hausse de 29% constatée dans le premier bilan entre 2009 et 2015 se poursuit, et même s'accroît.

464 entreprises artisanales ont été créées en 2022, contre 275 radiées. Le secteur connaît donc une forte progression.

La part du bâtiment a légèrement régressé depuis 2017, mais le nombre d'entreprises a tout de même beaucoup augmenté (+288). Seule la part des services a augmenté, passant de 33% en 2017 à 37% en 2023.



Quel développement pour l'industrie, l'artisanat et le tertiaire ?

Les principaux employeurs du Cambrésis

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS PRIVES DU CAMBRESIS (2008, 2015 et 2024)

Rang 2024	Etablissement	Secteur	ville	effectif 2008	effectif 2015	effectif 2024	Evolution 2015-2024
1 (=)	SICOS ET CIE	Industrie	CAUDRY	602	496	504	1,61%
2 (+6)	GSF STELLA	Service	CAMBRAI	300	249	401	61,04%
	AUCHAN HYPER	Commerce	ESCAUDOEUVRES	NR	NR	377	
3 (-1)	CMD	Industrie	CAMBRAI	282	330	291	-11,82%
4 (+1)	STEELZE MASNIERES PARFUMERIE	Industrie	MASNIERES	474	250	285	14,00%
	LIDL	Commerce	SAILLY LEZ CAMBRAI	NR	NR	267	
	CORA	Commerce	CAMBRAI	NR	NR	253	
5 (+1)	CANDIA	Industrie	AWOINGT	239	250	249	-0,40%
6 (+3)	3M France	Industrie	TILLOY	196	230	244	6,09%
7 (-4)	GRUPO ANTOLIN CAMBRAI	Industrie	RAILLEN COURT	290	281	234	-16,73%
8 (N.C)	SPAC NESTLE	Industrie	CAUDRY	NR	NR	189	
9 (+4)	ROYAL CANIN	Industrie	LES RUES DES VIGNES	166	180	188	4,44%
10 (+1)	BARDUSCH	Service	FONTAINE NOTRE DAME	177	194	173	-10,82%
11 (N.C)	ADECO France	Service	CAMBRAI	NR	NR	167	
12 (N.C)	FLEURY MICHON	Industrie	TILLOY	NR	NR	167	
13 (-9)	SASA	Industrie	LE CATEAU	279	256	165	-35,55%
14 (N.C)	TREMOIS	Industrie	LE CATEAU	NR	NR	164	
15 (N.C)	SOFRATEL	Service	CAMBRAI	NR	NR	161	
16 (N.C)	MAN POWER	Service	CAUDRY	NR	NR	157	
17 (-5)	SANIEZ SERVICES	Service	SOLESMES	144	184	154	-16,30%
18 (N.C)	SOFEDIT	Industrie	GOUZEAU COURT	NR	NR	156	
19 (-11)	DENTELLE SOPHIE HALLETTE	Industrie	CAUDRY	174	236	147	-37,71%
20 (N.C)	NSI 2	Service	CAUDRY	NR	NR	144	
21 (N.C)	FLORETTE France GMS	Industrie	RAILLEN COURT	NR	NR	140	
22 (N.C)	GRAPHIC PACKAGING INTERNATIONAL	Industrie	MASNIERES	NR	NR	139	
23 (N.C)	HYODAL	Industrie	BERTRY	NR	NR	134	
24 (N.C)	ADECO France	Service	CAUDRY	NR	NR	131	
25 (N.C)	AFFIVAL	Industrie	SOLESMES	NR	NR	123	
26 (N.C)	CRIT INTERIM	Service	CAMBRAI	NR	NR	121	
	DESENFANS	Commerce	CAMBRAI	NR	NR	111	
27 (N.C)	CLINIQUE SAINT ROCH	Service	CAMBRAI	NR	NR	107	
28 (N.C)	YGNIS INDUSTRIE	Industrie	CAUROI R	NR	NR	102	
29 (N.C)	COLUMBIA	Commerce	RAILLEN COURT	NR	NR	101	
30 (?)	NOVIAL	Industrie	NOYELLES SUR ESCAUT	-	219 (tous sites confondus)	73 (site de Noyelles S/E)	

En 2024, on compte 32 entreprises de plus de 100 salariés, 12 de plus de 180 salariés.

Le premier bilan ne semble pas avoir pris en compte les entreprises du secteur commercial. Sur les 4 entreprises apparues dans la liste (en gris), 2 (Auchan et Cora) existaient déjà en 2015 et comptaient probablement déjà plus de 100 (ou 180) salariés.

Depuis le premier bilan, plusieurs évolutions ont été constatées :

- 7 des entreprises de plus de 180 salariés en 2015 ont subi une perte conséquente de leur effectif (en rouge et orange), les plaçant derrière plusieurs entreprises de services, comptant entre 100 et 180 salariés ;

- 2 entreprises du secteur industriel ont dépassé les 180 salariés (SPAC Nestle Caudry, récemment repris par Little Pizza, qui prévoit à terme 140 emplois ; et Royal Canin) ;

- L'entreprise qui a connu la plus forte progression d'effectif est une entreprise de service (GSF STELLA Cambrai), suivie d'une entreprise du domaine industriel (3M) ;

- 4 entreprises de plus de 180 salariés en 2015 se maintiennent (effectif relativement constant), elles sont du secteur industriel.

- Novial ne semble pas en difficulté : la donnée de 2015 concernait l'ensemble des sites du groupe tandis qu'en 2024, elle ne concerne que le site du Nord).



Quelle dynamique pour les Zones d'Activités Economiques ?

Où en est-on ?

Tableau dressant l'état des lieux des ZAE et de leurs disponibilités extrait du premier bilan (2018) :

	Cambrésis	Valenciennois	Sambre-Avesnois
Etat des lieux des Z.A.E	Le territoire compte : - 19 Z.A.E principales dont 3 pôles commerciaux majeurs - ces zones représentent un total de 669 ha dont 233 ha disponibles	Le territoire compte : - 36 Z.A.E principales dont 5 pôles commerciaux majeurs - ces zones représentent un total de 2399 ha dont 87 ha disponibles	Le territoire compte : - 45 Z.A.E principales - ces zones représentent un total de 700 ha
Développement des Z.A.E	D'ici 2020 : 163 ha de surfaces disponibles + 70 ha de zones d'activités commerciales disponibles + 176 ha de Z.A.E à créer = 409 ha au total (environ 58 ha/an) + reconversion de la BA 103 et de l'aérodrome de Niergnies	D'ici 2030 : 87 ha de surfaces disponibles + 30 ha d'extension des zones d'activités commerciales + 390 ha d'extension des Z.A.E = 507 ha au total (environ 34 ha/an) + prise en compte des projets en cours	D'ici 20 ans : Zones aménagées ou en projet + 200 ha d'extension des Z.A.E (plus de 10 ha/an)
Localisation du développement	Renforcement des zones existantes par l'utilisation des espaces disponibles + création de 8 nouvelles Z.A.E	Renforcement des zones existantes par l'utilisation des espaces disponibles + création de 2 nouvelles Z.A.E	Priorité donnée au renforcement des zones existantes

Evolution depuis le dernier bilan (présentées en page suivante)

Le SCoT du Valenciennois et le SCoT Sambre-Avesnois n'ont pas évolué depuis le dernier bilan.



Quelle dynamique pour les Zones d'Activités Economiques ?

La dynamique des ZAE

Sur la période 2012-2020 :

■ Sur les zones existantes :

- Selon les données de la CAC, leurs zones d'activités économiques représentent 458 ha et sont comblées à 97% (en mai 2024). Les quelques disponibilités restantes représentent une surface cumulée de 13,7 ha.
- Selon leur inventaire des zones d'activités économiques de janvier 2023, les zones aménagées de la CA2C ont un taux de remplissage d'environ 95%. Les disponibilités restantes représentent une surface cumulée de 7,5 ha.

■ Sur les zones « à créer » :

- 2,9 ha ont été aménagés dans des zones « à créer » du SCoT :
 - > 1 ha à Aubencheul Au Bac (Aldi),
 - > 1,6 ha à Béthencourt/Caudry (Lidl) (déjà réalisé lors du dernier bilan),
 - > 0,25 ha à Rumilly Nord (pharmacie / maison médicale).
- 33 ha ont été investis dans des zones « à créer » du SCoT :
 - > 20 ha au Cateau Cambrésis (zone des 4 Vaux),
 - > 10 ha à Solesmes-Saint-Python,
 - > 3 ha à Avesnes-les-Aubert.

■ Sur les zones conditionnées à la réalisation d'une étude d'impact : depuis 2017, les espaces de renouvellement identifiés par le SCoT (aérodrome de Cambrai-Niergnies et ancienne BA 103) ont été convertis :

- > 144 ha sur l'ancien aérodrome Cambrai-Niergnies, aménagés en parc photovoltaïque et golf ;
- > 123 ha sur e-Valley, pour de la logistique.

Environ 7 ha de délaissés resteraient potentiellement disponibles selon une étude du Pays du Cambrésis de 2022 sur les ZAE existantes. Ces 7 ha se répartissent en petites emprises, qui peuvent être rattachées à des activités existantes ou difficiles à remobiliser.

=> Les ZAE existantes à la date d'approbation du SCoT ont été presque entièrement comblées selon les données des intercommunalités et 36 ha ont été investis ou aménagés dans les zones créées depuis. Le comblement des zones existantes a donc permis de limiter l'impact du développement économique sur les terres agricoles ou naturelles.



Quelle dynamique pour les Zones d'Activités Economiques ?

Occupation et usage des sols

EVOLUTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS LIEE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE CAMBRESIS

(par grands postes, périodes 1990-2005, 2005-2015, et 2015-2021 en hectares)

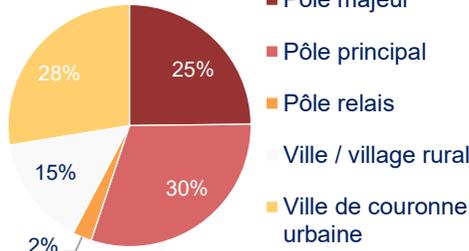
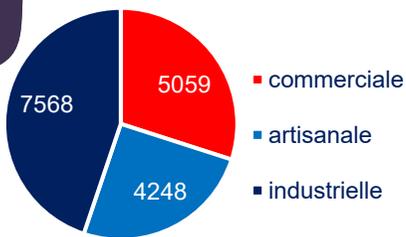


Source : CORINE Land Cover et OCS2D 2021- Géo2France, traitement Pays du Cambrésis

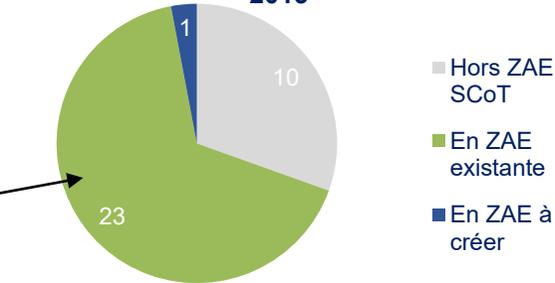
En 2021, on compte 1120 ha d'espaces à usage économique, industriel ou commercial dans le Cambrésis, dont **454 ha se situent en ZAE** (40%).

L'artificialisation des sols pour le développement économique a encore été réduite sur la dernière période, passant de 6,8 ha par an en moyenne entre 2005 et 2015 à **5,5** entre 2015 et 2021.

Entre 2016 et janvier 2024, 1,7 ha de surfaces économiques ont été créées dans le Cambrésis selon les bases des autorisations d'urbanisme :



LOCALISATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE POUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEPUIS 2015



Depuis 2015, seul 1 ha de terre agricole a été consommé pour du développement économique dans une zone d'intérêt prioritaire du SCoT de 2012, et 23 ha ont été consommés en zone existante en 2012.

Selon les données du Portail de l'Artificialisation, la consommation générée par l'activité entre 2015 et 2022 est de 55 ha, soit 25% de la consommation totale.

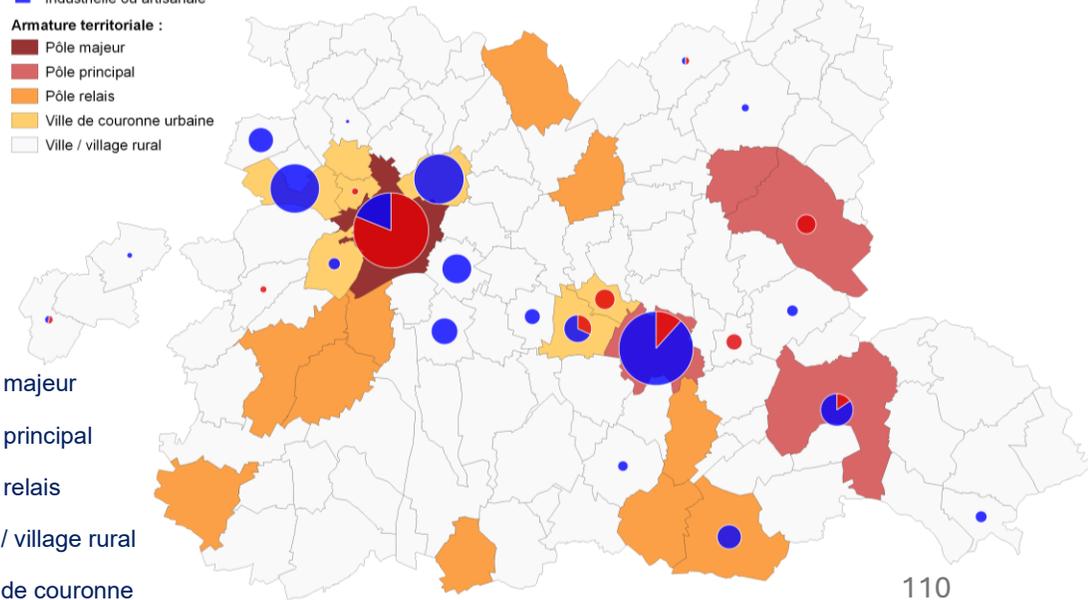
SURFACES COMMERCIALES, ARTISANALES OU INDUSTRIELLES CREEES ENTRE 2016 ET 2024 SELON L'ARMATURE TERRITORIALE DU CIS

Surface des locaux créés entre 2016 et janvier 2024 :

- commerciales
- industrielle ou artisanale

Armature territoriale :

- Pôle majeur
- Pôle principal
- Pôle relais
- Ville de couronne urbaine
- Ville / village rural



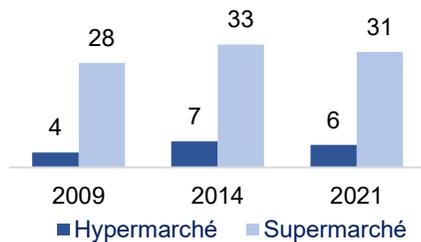
Source : Sit@del jan. 2024, locaux, traitement cartographique Pays du Cis



Quel développement des pôles commerciaux ?

Etat des lieux et évolution de l'offre commerciale

EVOLUTION DES SUPER ET HYPERMARCHES DU CAMBRESIS (2009 à 2021)



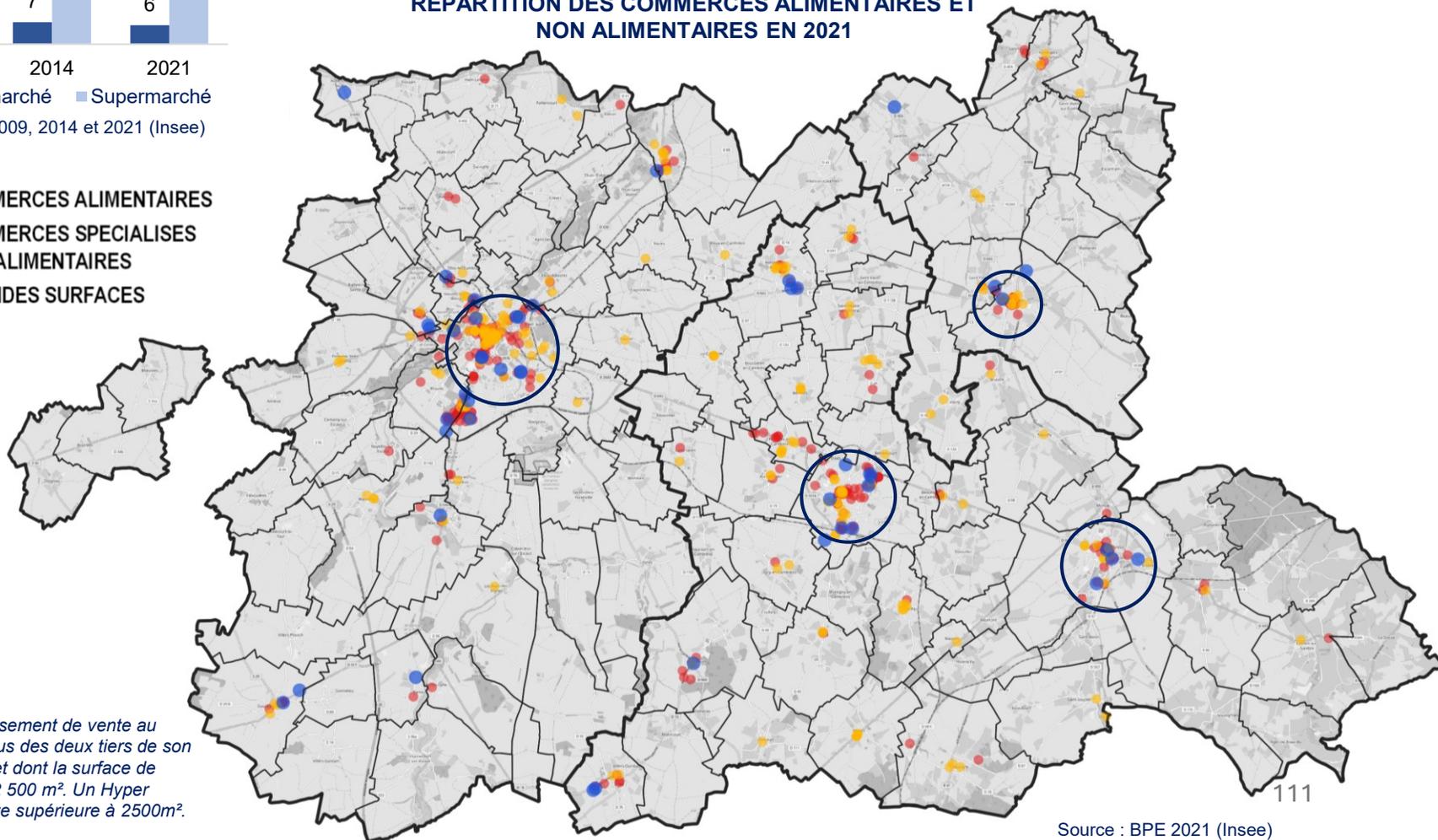
Source : BPE 2009, 2014 et 2021 (Insee)

La Base Permanente des Equipements de l'Insee enregistre, depuis 2014, une légère régression de l'offre en super et en hyper marché*.

Le premier bilan sur la typologie commerciale des centres-villes des communes pôles ne peut être actualisé faute de données disponibles. En revanche, on compte 390 commerces dans les tissus urbains mixtes de ces communes pôles selon la BPE 2021 sur 676 commerces à l'échelle du Cambresis, soit 58%.

REPARTITION DES COMMERCES ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES EN 2021

- COMMERCES ALIMENTAIRES
- COMMERCES SPECIALISES NON ALIMENTAIRES
- GRANDES SURFACES



* Un Super marché est un établissement de vente au détail en libre-service réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m². Un Hypermarché a lui, une surface de vente supérieure à 2500m².

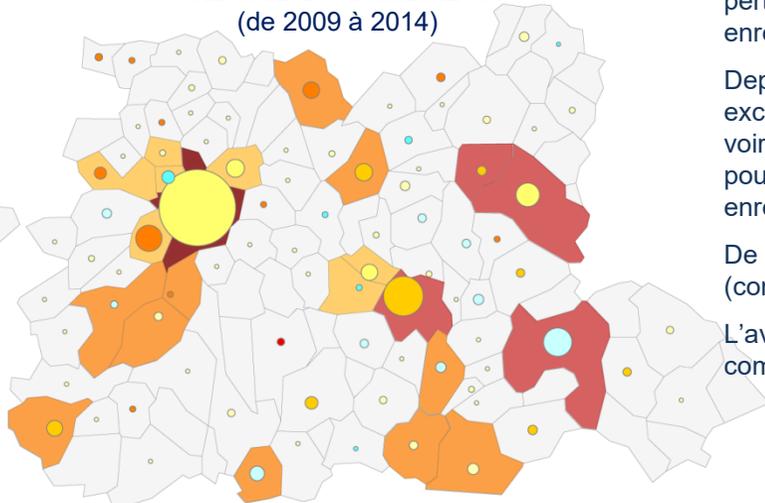


Quel développement des pôles commerciaux ?

Etat des lieux et évolution de l'offre commerciale

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EVOLUTION DES COMMERCE DANS L'ARMATURE URBAINE DU CAMBRESIS (de 2009 à 2014)



communes de l'armature urbaine du Cambresis

- pôle majeur (Cambrai)
- pôles principaux (Caudry, le Cateau, Solesmes/Saint-Python)
- pôles relais (Iwuy, Avesnes les Aubert, Busigny-Marets, Bertry, Villers-Outreaux, Gouzeaucourt et Masnières-Marcoing-Rumilly)
- couronne urbaine

variation du nombre de commerces (de 2009 à 2014, en %)



nombre de commerces (en 2014)



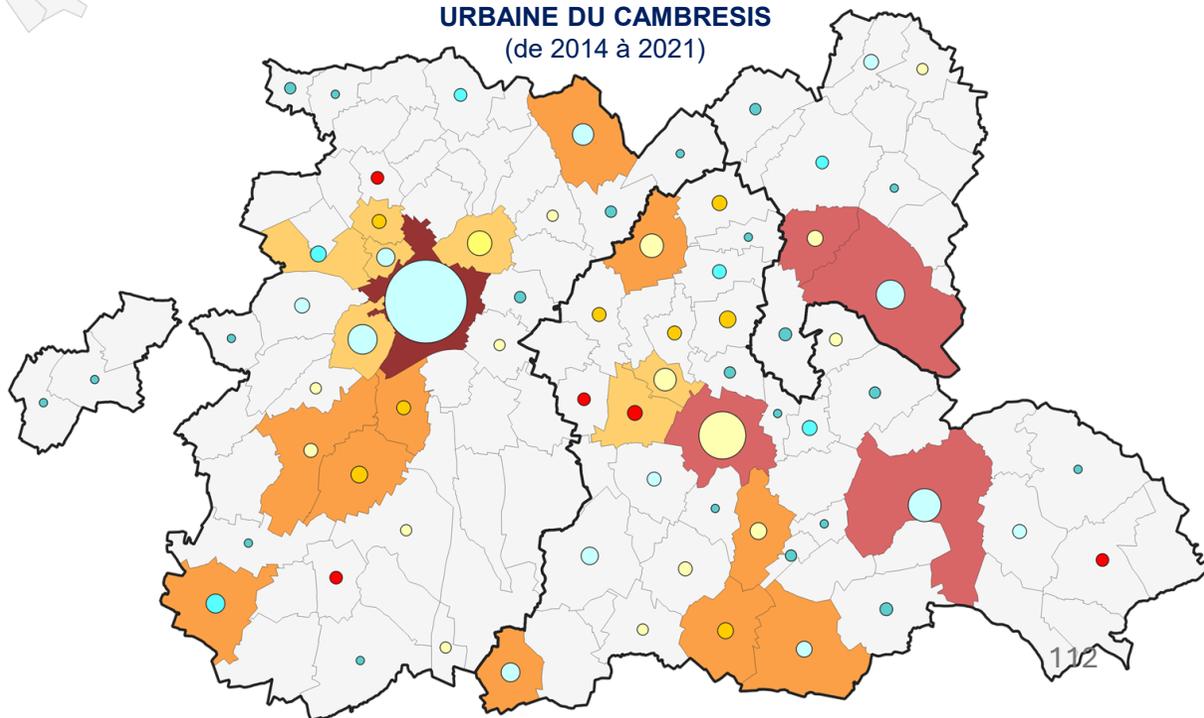
A l'échelle du Cambresis, on enregistre 111 commerces en moins en 2021 qu'en 2014, soit une perte de 14%. La tendance à la hausse observée entre 2009 et 2014 s'est donc inversée. On enregistre, en 2021, 21 commerces en moins qu'en 2009, soit une baisse de 3%.

Depuis 2014, les pôles principaux ont connu une légère baisse du nombre de commerces, excepté Caudry, qui connaît une stabilité. La moitié des pôles relais bénéficient d'une stabilité voire d'une hausse du nombre de commerces, tandis que les tendances sont très hétérogènes pour les communes plus rurales. La plupart des communes ayant peu de commerces enregistrent une baisse, ce qui soulève la question du maintien du dernier commerce.

De nombreuses actions en faveur du maintien du commerce de proximité sont à souligner, (comme Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, programme LEADER...).

L'avenir du commerce de proximité serait également à interroger au regard de la montée du e-commerce et de son impact sur le commerce physique et les habitudes de consommation.

EVOLUTION DES COMMERCE DANS L'ARMATURE URBAINE DU CAMBRESIS (de 2014 à 2021)

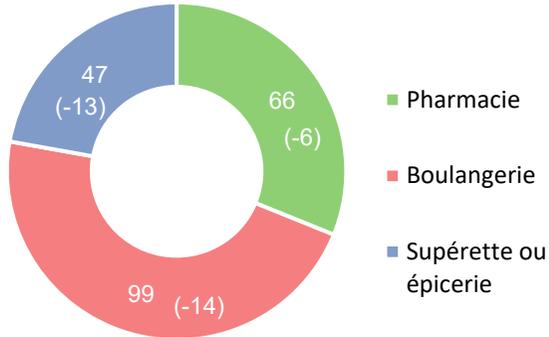




Quel développement pour le commerce de proximité ?

Commerce de proximité et de première nécessité

EVOLUTION DES COMMERCES DE PREMIERE NECESSITE (de 2014 à 2021)



Source : BPE 2014 et 2021 (Insee)

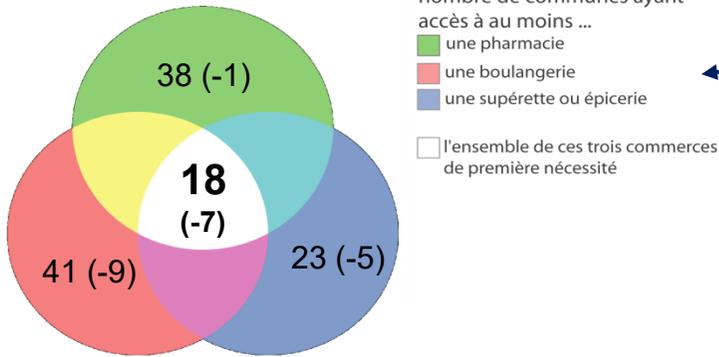
Depuis 2014, le nombre de commerces de première nécessité a encore baissé sur le Cambrésis. La décroissance est encore plus prononcée que sur la période précédente, et suit donc la même tendance que pour l'ensemble des commerces.

Les ateliers du foncier, organisés avec les élus du territoire en 2021, ont été l'occasion pour de nombreux Maires de faire remonter leurs inquiétudes face au risque de fermeture du dernier commerce, ou encore face au phénomène de vacance commerciale :

- 27% des communes sont concernées par des problématiques de vacance,

- 22 communes alertent sur un manque de commerce de proximité (réponses à la question : « quels sont les manques en matière d'offre en équipements et services ? »). Cela représente plus du quart des manques exprimés en matière d'offre de proximité.

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Source : BPE 2014 et 2021 (Insee)

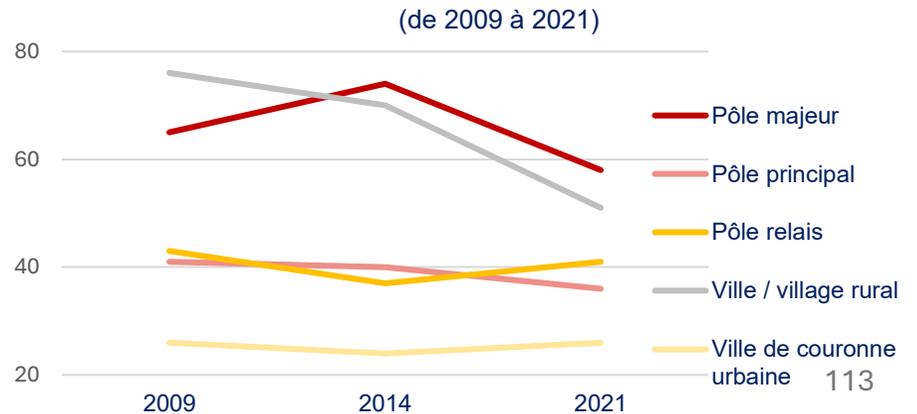
nombre de communes ayant accès à au moins ...

- une pharmacie
- une boulangerie
- une supérette ou épicerie
- l'ensemble de ces trois commerces de première nécessité

Le nombre de communes bénéficiant des 3 types de commerce de première nécessité (supérette ou épicerie, boulangerie et pharmacie, est passé de 25 en 2014 à 18 en 2021. Le déclin de l'offre de proximité, y compris pour les commerces de première nécessité, se poursuit donc.

Le pôle majeur et les villes et villages ruraux sont particulièrement touchés par cette perte d'offre de proximité. Seuls les pôles relais et villes de la couronne urbaine arrivent à la maintenir.

EVOLUTION DES COMMERCES DE PREMIERE NECESSITE SELON L'ARMATURE TERRITORIALE (de 2009 à 2021)





Quel développement pour le commerce de proximité ?

Le développement commercial

Depuis le dernier bilan (2018), 14 CDAC ont été réunies, dont une a donné lieu à un refus. Il s'agissait d'une enseigne de moins de 1000m². La CDAC a été saisie de manière exceptionnelle à la demande des élus du Pays du Cambrésis, pour questionner l'impact de ce projet sur le commerce de centre-ville. Les membres de la CDAC ont décidé de refuser le projet.

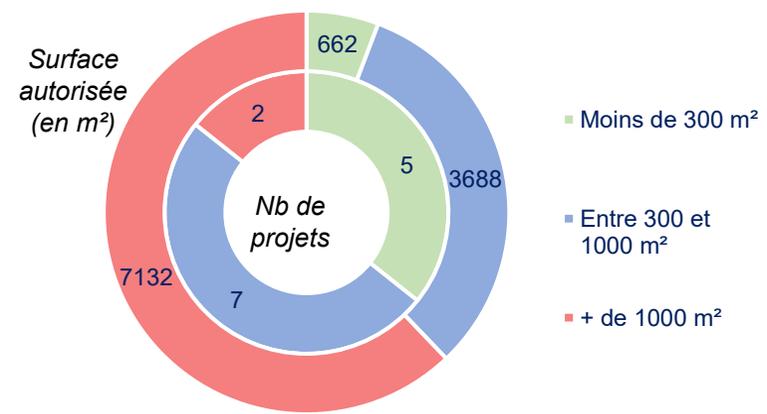
Sur les 14 dossiers, seuls 4 portaient sur des projets de création. Sur ces 4 projets de création, 3 ont été accordés, dont 1 sur une surface déjà existante.

La surface autorisée générée par les projets de création suite aux CDAC favorables est légèrement inférieure à 5000m².

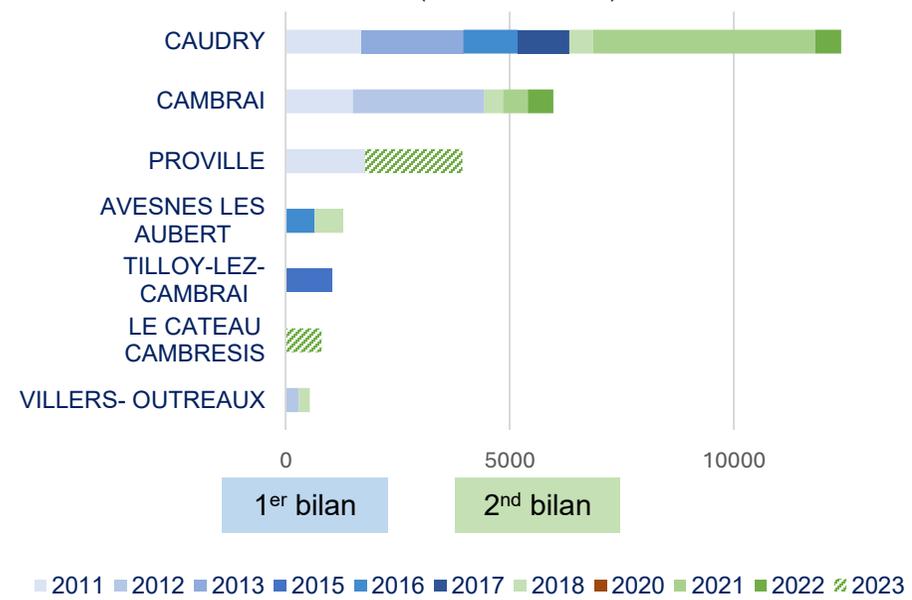
L'ensemble des projets (extension + création) accordés en CDAC depuis 2018 représente une surface de vente supplémentaire de 1,1 ha. La moyenne des surfaces autorisées est de 883m², la médiane de 425m². Parmi les 14 dossiers, 4 portaient sur des surfaces de moins de 300m², 7 sur des surfaces entre 300 et 1000m² et seuls 2 sur des surfaces de plus de 1000m².

A noter que les surfaces de vente autorisées n'engendrent pas systématiquement de l'artificialisation.

REPARTITION DES TYPES DE PROJETS AUTORISES DEPUIS 2018 SELON LA SURFACE CREEE (de 2018 à 2023)

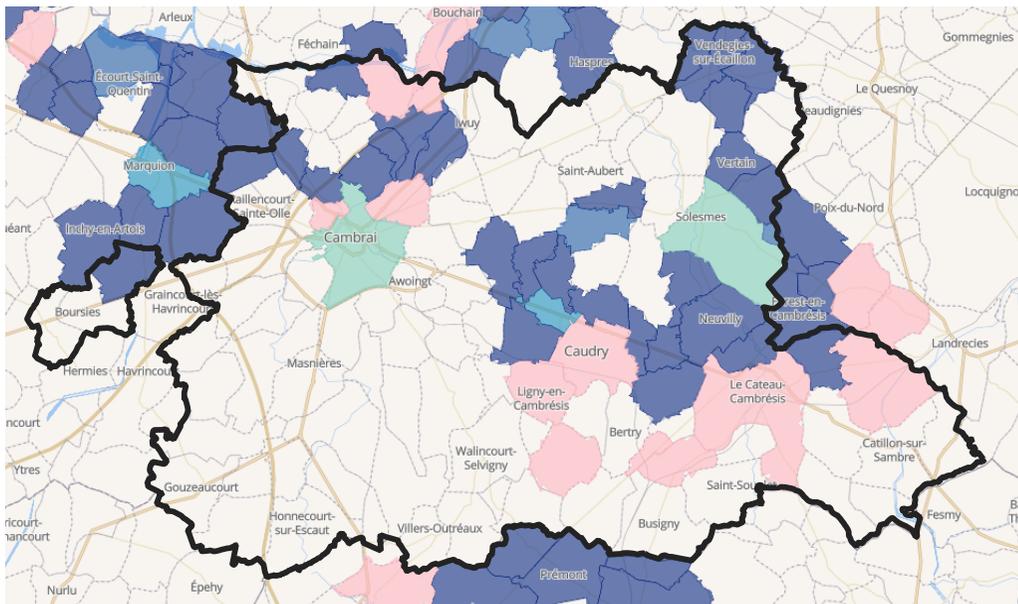


REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SURFACES AUTORISEES EN CDAC (de 2011 à 2023)





TAUX DE LOCAUX RACCORDABLES A LA FIBRE OPTIQUE (données ARCEP au 30/09/2018)



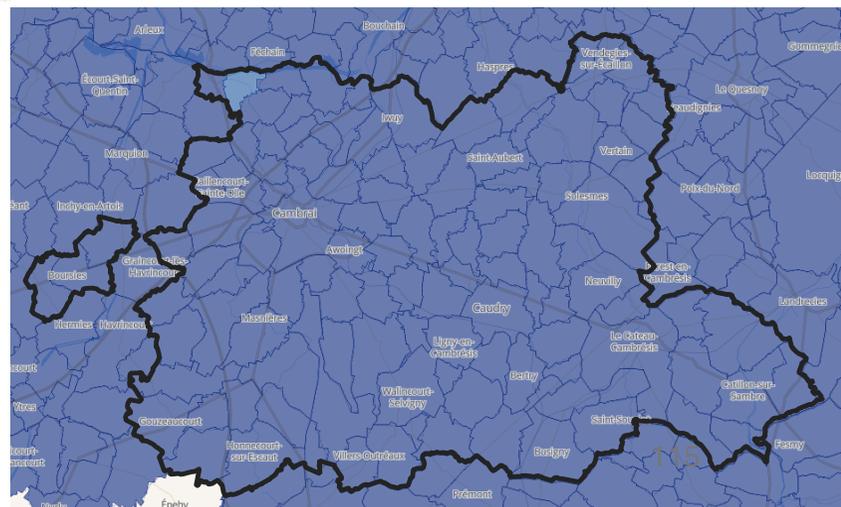
En 2023, la presque totalité des communes du Cambrésis (toutes sauf Fressies pour laquelle le taux atteint 75,5%), a un taux de locaux raccordables supérieur à 80%. Elles bénéficient donc d'un haut niveau de desserte.

En 2018, seules 29 communes bénéficiaient de ce taux de couverture. Le taux de couverture optimum est donc passé de 25% à 99% des communes depuis la date du dernier bilan.

En 2023, 87 672 locaux sont raccordables, soit 97,5% des locaux estimés par l'ARCEP. Ils étaient 12 297 en 2018 soit 13,7%.

Toutes les ZAE existantes au moment de l'approbation du SCoT sont raccordables, excepté le Trou à Loup, dont le raccordement de la déchetterie est programmé.

TAUX DE LOCAUX RACCORDABLES A LA FIBRE OPTIQUE (données ARCEP au 30/09/2023)



COUVERTURE FTTH

Taux de locaux raccordables

- Supérieur à 80%
- De 50% à 80%
- De 25% à 50%
- De 10% à 25%
- De 0% à 10%
- Aucun





Quel développement pour l'activité agricole ?

L'activité agricole dans le Cambrésis

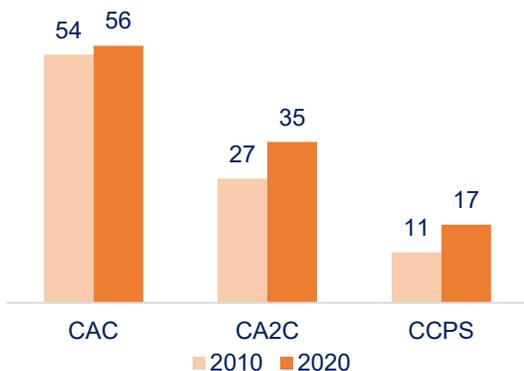
	Cis 2010	Cis 2020	Evolution Cis	Evolution CAC	Evolution CA2C	Evolution CCPS
Nombre d'exploitations	1010	875	-13,37%	-11,02%	-18,44%	-4,84%
SAU totale (ha)	73141	71986	-1,58%	-2,24%	-2,31%	+3,28%
Travail total (ETP)	1575	1337	-15,11%	-21,73%	-10,14%	+0,82%
Nombre de chefs d'exploitation	1245	1074	-13,73%	-11,27%	-18,80%	-4,08%
Exploitations en agriculture biologique	11	45	+300%	+260%	+467%	+233%

La Surface Agricole Utile baisse de 1,58% en 10 ans, tandis que le nombre d'exploitations subit une baisse de 135 exploitations soit 13%.

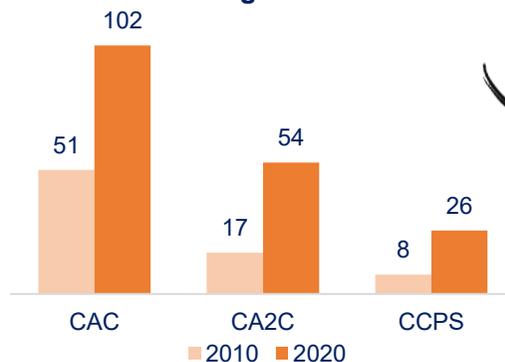
La baisse du nombre d'exploitations est particulièrement prononcée sur la CA2C tandis que la CAC observe la plus grande diminution du nombre d'emplois sur cette même période. A l'inverse, la CCPS bénéficie d'une hausse du travail dans ce secteur ainsi que d'une hausse de la surface agricole utile.

Depuis 2010, le nombre d'exploitations en agriculture biologique a triplé mais reste peu significatif dans le total des exploitations du Cambrésis (5%).

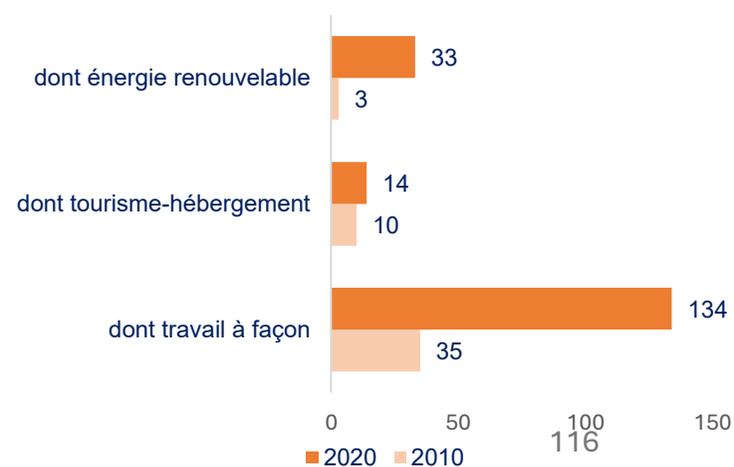
Evolution des circuits courts



Evolution de la diversification agricole



Secteurs de diversification



Les circuits-courts sont passés de 92 à 108 en 10 ans, soit un bond de 17%, particulièrement marqué sur la CA2C (+30%) et la CCPS (+55%).

Les exploitations ayant diversifié leur activité sont de plus en plus nombreuses, passant de 72 en 2010 à 182 en 2020 (+225%). Parmi les secteurs de diversification, ce sont les énergies renouvelables et le travail à façon qui ont connu la plus forte progression.



Quel développement pour l'activité agricole ?

Les enjeux paysagers et environnementaux

La Surface Agricole Utile passe de 73 141 ha en 2010 à 71 986 ha en 2020, soit une perte de 1155 ha en 10 ans (1,6%), **115 ha par an en moyenne**. A noter que la surface agricole utile est la surface agricole exploitée par les exploitants du territoire, mais ne reflète pas la surface agricole présente sur le territoire.

Selon l'OCS2D 2021, les surfaces agricoles s'élèvent à 73 640 ha. En 2015, on était à 73 800 ha, soit 160 ha de plus qu'en 2021. 220 ha de zone à usage agricole en 2015 sont considérés comme artificialisés en 2021, dont 120 étaient des cultures annuelles et 100 des prairies, et 44 ha sont considérés comme naturel. A l'inverse, 86 ha à usage agricole en 2021 étaient considérés comme artificialisés en 2015.

Cela équivaut à une perte nette de 150 ha terres agricoles au profit de l'urbain en 6 ans, soit **25 ha par an en moyenne**.

La disparition des prairies se poursuit :

Selon l'OCS2D, près de 2000 ha de prairies avaient disparu entre 2005 et 2015, dont 265 ha artificialisées (**16,7%**) et 1600 ha converties en culture annuelle. En parallèle, 360 ha de prairies sont apparus sur cette même période, dont 31,5 ha étaient artificialisés en 2005 (9%).

La perte nette de prairies s'élève donc à 1640 ha, soit **109 ha par an**.

Entre 2015 et 2021, 977 ha de prairies ont disparu, dont 100 ha (**10%**) ont été artificialisées. En parallèle, 260 ha de prairies sont apparus depuis 2015, dont 38 ha proviennent de terres artificialisées (13%).

La perte nette de prairies entre 2015 et 2021 s'élève donc à 717 ha, soit **120 ha par an**.

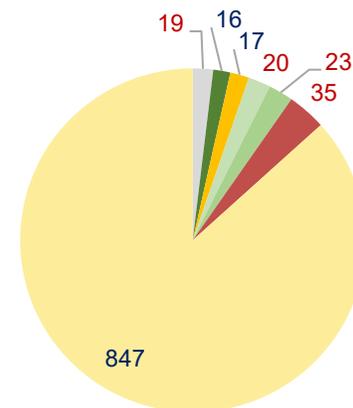
L'OCS2D montre une tendance à la régression des prairies qui s'accroît sur la dernière période. L'impact de l'artificialisation sur la perte des prairies s'est toutefois atténué depuis 2015.

L'enjeu de préservation des prairies du Cambrésis reste, dans tous les cas, primordial pour le maintien de la biodiversité, de la ressource en eau, de la qualité du cadre de vie et du rôle de tamponnement que certains de ces espaces peuvent jouer.

Cette analyse demanderait à être approfondie pour vérifier l'exactitude de la donnée et approfondir le devenir des prairies disparues. Une comparaison avec les territoires voisins pourrait également apporter des éclaircissements sur l'ampleur du phénomène observé.

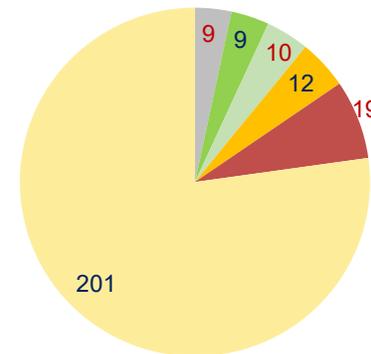
QUE SONT DEVENUES LES PRAIRIES DE 2015 ?

- Autre (non significatif)
- Espaces boisés
- Autres terres agricoles
- Espaces végétalisés de l'habitat
- Autres espaces artificialisés végétalisés
- Autres espaces artificialisés non végétalisés
- Cultures annuelles



D'OÙ VIENNENT LES PRAIRIES APPARUES DEPUIS 2015 ?

- Autres (non significatif)
- Espaces végétalisés non boisés
- Autres espaces artificialisés végétalisés
- Autres terres agricoles
- Autres espaces artificialisés non végétalisés
- Cultures annuelles





Conclusion

Les enjeux soulignés dans le 1^{er} bilan, de poursuivre le développement de l'offre de **formation**, de **soutenir l'industrie**, de préserver le **commerce de proximité**, demeurent d'actualité.

Le développement économique depuis 2012 s'est fait presque exclusivement en reconversion des friches et en comblement des zones existantes. Le territoire a désormais besoin de nouvelles disponibilités foncières pour envisager la **pérennisation des entreprises existantes** et le **développement économique futur**, en complément de **l'optimisation et de la montée en qualité** des zones existantes.

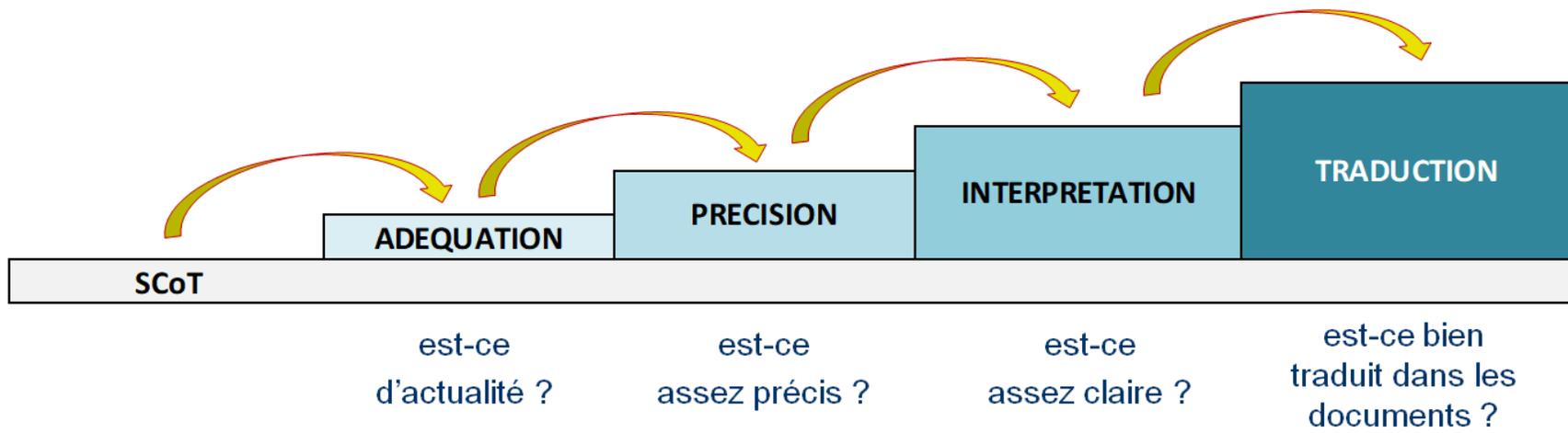
L'élaboration d'une évaluation qualitative par paliers :

En complément d'une analyse des indicateurs du rapport de présentation, le Bilan comprend une analyse qualitative qui tient compte du suivi des documents d'urbanisme et de l'évolution du territoire. Cette méthode d'évaluation « par paliers » a l'avantage de ne pas évaluer une éventuelle performance des orientations, de se baser sur des faits et non sur une note arbitraire.

La méthode retenue a été de questionner chaque orientation de la manière suivante :

- 1/ est-elle oui ou non en bonne adéquation avec les besoins du territoire, c'est-à-dire bien d'actualité ?
- 2/ a-t-elle alors oui ou non une bonne précision, c'est-à-dire est-elle assez précise ?
- 3/ rencontre-t-elle alors oui ou non une bonne interprétation par les différents acteurs, c'est-à-dire est-ce assez claire ?
- 4/ rencontre-t-elle alors oui ou non une bonne traduction, à savoir dans les documents d'urbanisme ?

PALIER D'EVALUATION DES ORIENTATIONS DU SCoT



L'analyse qualitative du Bilan

Regard sur les orientations du SCoT

Thème	Questions évaluatives				Questions évaluatives			
	Premier Bilan 2012-2018				Second Bilan 2018-2024			
	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"
Stratégie territoriale								
1- Positionnement stratégique du Cambrésis dans la région Nord-Pas-de-Calais								
2- Renforcement de l'armature urbaine cambrésienne								
3- Développement des pôles gares								
4- Maintien du caractère agricole du territoire								
5- Prise en compte du Plan Climat								
Environnement								
1- Protection des Cœurs de Nature								
2- Préservation des Espaces Naturels Relais								
3- Préservation et restauration des eaux superficielles et zones humides								
4- Préservation et restauration des corridors écologiques								
5- Prise en compte de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois								
6- Préservation des paysages identitaires et entrées de ville								
7- Recours aux énergies renouvelables								
8- Ressource en eau								
9- Gestion des eaux pluviales et rejets								
10- Prise en compte des risques et nuisances								
11- Gestion des déchets								

L'analyse qualitative reste similaire à celle du premier Bilan.

La nouvelle évaluation qualitative est surtout influencée par le contexte (crises mondiales, ...).

Ainsi, se pose désormais la question de la bonne adéquation avec les besoins du territoire pour les orientations relatives aux ressources du territoire (recours aux énergies renouvelables et ressource en eau).

L'analyse qualitative du Bilan

Regard sur les orientations du SCoT

Thème	Questions évaluatives				Questions évaluatives			
	Premier Bilan 2012-2018				Second Bilan 2018-2024			
	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation ?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"	ADEQUATION "L'orientation est-elle en adéquation avec un besoin du territoire ?"	PRECISION "L'orientation est-elle assez précise ?"	INTERPRETATION "L'orientation empêche-t-elle toute difficulté d'interprétation ?"	TRADUCTION "L'orientation est-elle bien traduite dans les documents d'urbanisme ?"
Habitat								
1- Rythme de constructions								
2- Diversification de la production de logements								
3- Renouvellement urbain								
4- Maitrise de l'extension urbaine								
5- Densité								
6- Maitrise du foncier								
7- Mixité fonctionnelle								
Développement économique								
1- Développement des zones d'activités économiques								
2- Offre commerciale								
3- Accessibilité aux TIC								
4- Développement des équipements et tertiarisation du territoire								
5- Tourisme								
Transports								
1- Optimisation des pôles gares								
2- Maillage du transport collectif								
3- Réseau routier								
4- Intermodalité du transport de marchandises								
5- Déplacements doux								

Les évolutions législatives récentes et notamment la loi Climat et Résilience influencent également la nouvelle évaluation qualitative.

La loi impose une réduction d'ENAF puis de l'artificialisation des sols et limite le développement commercial sur les polarités existantes.

Si les orientations du développement commercial peuvent être requestionnées, les orientations visant à maîtriser l'extension urbaine ont eu un résultat très positif sur le territoire. La loi impose désormais de réduire la consommation d'ENAF puis l'artificialisation en remplacement du principe d'extension urbaine. Toutefois des travaux sont actuellement menés par le Sénat afin de modifier les obligations de la loi. Dans l'attente, les orientations visant à maîtriser l'extension de l'urbanisation sont toujours d'actualité et favorisent la réduction de la consommation d'ENAF

Sur la période du second Bilan (de 2018 à 2024), 19 PLU ont été arrêtés ont été analysés en commission urbanisme du Pays :

- 1 PLU a fait l'objet d'un avis favorable et les 18 autres d'un avis favorable avec demandes de modifications mineures,
- 1 PLU a dû faire l'objet de deux arrêts de projet (seul le second arrêt de projet est intégré dans l'analyse),
- 9 dossiers ne sont toujours pas approuvés aujourd'hui.

Sur les 9 dossiers non approuvés:

- 1 PLU est en cours de finalisation,
- 1 PLU a fait l'objet d'une annulation au Tribunal Administratif,
- 7 dossiers sont actuellement bloqués.

L'analyse qualitative du Bilan

Regard sur les orientations du SCoT

Thème	Premier Bilan (de 2012 à 2018)				Second Bilan (de 2018 à 2024)			
	Le document d'urbanisme :				Le document d'urbanisme :			
	est compatible avec le SCoT	est compatible sur la base de modification	présente une incompatibilité majeure		est compatible avec le SCoT	est compatible sur la base de modification	présente une incompatibilité majeure	
pouvant être ajustée avant approbation			susceptible de remettre en cause le projet	pouvant être ajustée avant approbation			susceptible de remettre en cause le projet	
Stratégie territoriale								
1- Positionnement stratégique du Cambrésis dans la région Nord-Pas-de-Calais	18				19			
2- Renforcement de l'armature urbaine cambrésienne	17	1			14	5		
3- Développement des pôles gares	18				19			
4- Maintien du caractère agricole du territoire	11	7			8	11		
5- Prise en compte du Plan Climat	18				19			
Environnement								
1- Protection des Cœurs de Nature	14	2	2		13	6		
2- Préservation des Espaces Naturels Relais	8	10			9	10		
3- Préservation et restauration des eaux superficielles et zones humides	11	4	3		10	9		
4- Préservation et restauration des corridors écologiques	11	4			15	4		
5- Prise en compte de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	18				19			
6- Préservation des paysages identitaires et entrées de ville	7	11			4	15		
7- Recours aux énergies renouvelables	15	3			17	2		
8- Ressource en eau	10	7	1		5	14		
9- Gestion des eaux pluviales et rejets	6	12			8	11		
10- Prise en compte des risques et nuisances	4	12	2		6	13		
11- Gestion des déchets	12	6			17	2		

Pourtant, l'analyse des remarques émises en commission urbanisme sur les projets arrêtés montrent une meilleure appréhension des orientations du SCoT par rapport au premier Bilan.

Ainsi aucune réserve majeure n'a été émise sur les cœurs de nature, les zones humides, la ressource en eau ou la prise en compte des risques.

L'analyse qualitative du Bilan

Regard sur les orientations du SCoT

Thème	Premier Bilan (de 2012 à 2018)				Second Bilan (de 2018 à 2024)			
	Le document d'urbanisme :				Le document d'urbanisme :			
	est compatible avec le SCoT	est compatible sur la base de modification	présente une incompatibilité majeure		est compatible avec le SCoT	est compatible sur la base de modification	présente une incompatibilité majeure	
pouvant être ajustée avant approbation			susceptible de remettre en cause le projet	pouvant être ajustée avant approbation			susceptible de remettre en cause le projet	
Habitat								
1- Rythme de constructions	18				18	1		
2- Diversification de la production de logements	16	2			17	2		
3- Renouvellement urbain	16	2			16	3		
4- Maitrise de l'extension urbaine	16		2		17	2		
5- Densité	12	5	1		16	3		
6- Maitrise du foncier	17	1			18	1		
7- Mixité fonctionnelle	18				19			
Développement économique								
1- Développement des zones d'activités économiques	11	5	2		16	3		
2- Offre commerciale	18				17	2		
3- Accessibilité aux TIC	17	1			18	1		
4- Développement des équipements et tertiarisation du territoire	18				19			
5- Tourisme	13	5			19			
Transports								
1- Optimisation des pôles gares	18				19			
2- Maillage du transport collectif	18				19			
3- Réseau routier	18				19			
4- Intermodalité du transport de marchandises	18				19			
5- Déplacements doux	15	3			19			

Les orientations sur l'habitat et le développement économique ont également été mieux traduites dans les PLU sur la période la plus récente.

Seule l'orientation sur l'offre commerciale a fait l'objet de quelques remarques mineures depuis 2018 tandis qu'auparavant aucune remarque n'avait été émise par la commission.

Analyse qualitative 2024	
Stratégie territoriale	
1- Positionnement stratégique du Cambrésis dans la région Nord-Pas-de-Calais	Ces orientations sont très générales et font référence aux grands projets du territoire. Le Cambrésis a connu depuis l'approbation du SCoT, d'importantes variations de l'évolution démographique : une hausse de population de 2006 à 2014 suivie d'une baisse jusqu'en 2024. L'enjeu est désormais de viser un regain de population pour garantir la pérennité des équipements, services et commerces, et la vitalité des centres-villes/centres-bourgs, en cohérence avec la dynamique économique mais aussi en tenant compte d'un phénomène de périurbanisation et des grands projets (CSNE, E-Valley...).
2- Renforcement de l'armature urbaine cambrésienne	Le phénomène de périurbanisation s'est renforcé sur les six dernières années. Pour autant, l'armature territoriale du Cambrésis n'a pas été bouleversée. Les orientations du SCoT actuel sont assez fines et ne remettent pas en cause la liberté des communes. Concernant l'interprétation, le seuil de 2,5% de hausse de population a parfois été considéré de manière trop stricte par certains partenaires, notamment pour les communes rurales atteignant rapidement un taux élevé d'évolution démographique. Par ailleurs, le SCoT souligne l'importance de renforcer les pôles de centralité par une production soutenue de logements et un développement des fonctions urbaines. Cette orientation majeure du SCoT visant à la recherche d'un équilibre du développement territorial ne devrait pas être remise en cause par la tendance démographique observée au dernier recensement de l'Insee.
3- Développement des pôles gares	Le PLU de Cambrai a anticipé ces orientations du SCoT en définissant des Orientations d'Aménagement sur le pôle gare. Les PLU du Cateau-Cambrésis et de Busigny ont définis des orientations sur ces secteurs à enjeux. Les communes de Caudry, Bertry et Iwuy intègrent l'importance des gares dans leurs projets de PLU. Ces orientations sont donc généralement bien intégrées dans les documents d'urbanisme. La précision donnée aux orientations mérite toutefois d'être questionnée car chacun de ces pôles gares présente des caractéristiques particulières.
4- Maintien du caractère agricole du territoire	Le SCoT du Cambrésis veille à l'équilibre entre les activités du monde agricole et le développement de l'habitat, des équipements et des zones économiques. Le maintien du caractère agricole est un souci constant, tant par une consommation raisonnée des terres que par l'attention portée aux changements de destinations de sites ou aux accès agricoles. En matière de consommation foncière, le second Bilan démontre que le Cambrésis s'est montré vertueux qu'il s'agisse de la consommation foncière réelle ou projetée dans les documents d'urbanisme.
5- Prise en compte du Plan Climat	La question de la transition climatique prend une place de plus en plus importante dans l'aménagement du territoire : augmentation du nombre de catastrophes naturelles, diminution des ressources notamment pour l'eau et l'énergie, disparition de la biodiversité, ... Les élus du Pays du Cambrésis ont approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial le 09 avril 2024. Son contenu permettra de compléter et d'affiner les orientations du SCoT en cours de révision.

Analyse qualitative 2024	
Environnement	
1- Protection des Cœurs de Nature	Le Schéma de Trame Verte et Bleue a permis d'enrichir le contenu du SCoT lors de son élaboration. Les actions menées par le Pays en faveur de cette trame verte et bleue ont contribué à la protection des corridors écologiques. Les cœurs de nature, espaces naturels relais et zones humides sont généralement bien appréhendés dans les documents d'urbanisme. Toutefois, des difficultés d'interprétation ont été rencontrées dans certains dossiers : oubli de mesure de protection sur certains corridors, manque de cohérence entre les pièces, ...
2- Préservation des Espaces Naturels Relais	
3- Préservation et restauration des eaux superficielles et zones humides	
4- Préservation et restauration des corridors écologiques	Les corridors écologiques ont été identifiés, protégés et parfois même développés dans les PLU récents. Le SCoT actuel anticipait l'enjeu de recenser le foncier mutable et d'étudier le potentiel de renaturation. Certains PLU ont ainsi intégré des projets de renaturation d'espaces présentant de réels enjeux environnementaux qui permettront de contribuer au renforcement de la TVB (commune du Cateau-Cambrésis, ...).
5- Prise en compte de la Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	La charte du Parc Naturel Régional et le SCoT du Cambrésis sont en cours de révision. Le PNR et le Pays travaillent en collaboration et le SCoT sera rédigé en veillant à la bonne compatibilité de ses orientations et objectifs avec ceux de la charte.
6- Préservation des paysages identitaires et entrées de ville	Même si de nombreuses remarques ont été émises dans le cadre des avis, cette thématique reste bien appréhendée dans les documents d'urbanisme. Seuls les Plans Locaux d'Urbanisme permettent d'introduire des mesures de protection pour les éléments de patrimoine. Le PLU intercommunal apporte également une cohérence globale et une mise en relation des éléments du patrimoine facilitant le développement d'itinéraires touristiques. Pour les paysages, le PLU et le règlement local de publicité constituent des outils adaptés pour garantir une bonne préservation.
7- Recours aux énergies renouvelables	Le contexte mondial a renforcé l'importance de la question énergétique et de l'autonomie des territoires. Le PCAET approuvé récemment, les projets portés par les intercommunalités et les réflexions menées par les communes pour définir les zones d'accélération des énergies renouvelables permettront d'enrichir les travaux du SCoT.
8- Ressource en eau	La ressource en eau constitue aujourd'hui une des préoccupations majeures pour les territoires. Les orientations du SCoT ont été respectés dans les documents d'urbanisme les plus récents : repérage des captages, prise en compte des arrêtés préfectoraux et de la capacité de prélèvement autorisée. Si l'analyse qualitative du premier Bilan ne faisait pas apparaître de difficultés d'application des orientations du SCoT, l'écriture des orientations actuelles du SCoT mériteraient d'être réinterrogées pour tenir compte de la diminution et dégradation de la ressource et de l'avancée du SDAGE et des SAGE.
9- Gestion des eaux pluviales et rejets	La gestion des eaux pluviales et rejets a posé problème sur plusieurs dossiers de PLU. Le SCoT reste général et un accompagnement renforcé est nécessaire sur ce sujet. Le fait d'imposer l'infiltration à la parcelle peut être problématique si à la première inondation un raccordement au réseau est réalisé
10- Prise en compte des risques et nuisances	Le réchauffement climatique ne fera que renforcer les aléas et augmenter le nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (ruissellement, retrait gonflement des argiles, ...). Le SCoT reste général mais ne peut être trop précis en matière de prise en compte des risques sachant que la gestion des risques nécessite une expertise au cas par cas. Les nombreuses remarques émises dans le cadre des projets de PLU pourraient être évitées par un accompagnement renforcé au démarrage des procédures.
11- Gestion des déchets	La question des déchets est de mieux en mieux prise en compte par les bureaux d'études. Cependant, la problématique des déchets industriels, agricoles et artisanaux demeure complexe. En effet, les décharges sauvages, le mélange illégal des déchets ainsi que leur non-déclaration sont autant d'éléments qui font que la gestion des déchets est une problématique à mieux aborder.

L'analyse qualitative du Bilan

Regard sur les orientations du SCoT

Analyse qualitative 2024	
Habitat	
1- Rythme de constructions	L'orientation générale s'est traduite dans les PLH de la CAC et de la CA2C, ainsi que dans le Programme d'Orientations et d'Actions du PLUi de la CCPS. Toutefois, le rythme de construction actuel ne devrait pas permettre d'atteindre les 5000 logements demandés au SCoT. Le second Bilan met en évidence une diminution du rythme de construction sur les six dernières années dont les causes peuvent être multiples : conjoncture économique, marchés foncier et immobilier, crises mondiales, ...)
2- Diversification de la production de logements	Seuls les PLH et les PLU permettent une bonne traduction de ces orientations du SCoT. Celles-ci restent très générales pour les communes rurales. Les objectifs de réalisation de logements aidés précisés au SCoT sont définis à l'échelle du Pays et non à l'échelle communale.
3- Renouveau urbain	L'analyse du second Bilan permet d'affirmer que le Cambrésis a été exemplaire en matière de renouvellement urbain. En effet, de 2018 à 2022, 66% des constructions se sont faites à l'intérieur du Tissu Urbain Existant (analyse du cadastre). De même, de 2018 à 2024, les PLU arrêtés ont inscrits 64% de leurs projets de développement en renouvellement urbain. La priorité est systématiquement donnée à la reconversion des friches, puis au comblement des dents creuses et cœurs d'îlots. Cette tendance n'est pas nouvelle et n'est pas le résultat de la loi Climat et Résilience mais bien des orientations du SCoT et de la volonté politique des élus communaux et intercommunaux.
4- Maitrise de l'extension urbaine	Le SCoT du Cambrésis prévoit dans ses orientations de limiter l'extension de l'urbanisation et au contraire encourager la densification au sein du Tissu Urbain Existant (dents creuses, cœurs d'îlots, ...). Cette approche a permis de donner la priorité au renouvellement et limiter considérablement la consommation d'espaces agricoles et naturels situés en périphérie impactant fortement les prairies et cultures. Ainsi, seulement la moitié de la consommation autorisée par le compte foncier du SCoT a été programmé dans les PLU arrêtés depuis 2018. Les efforts de réduction de la consommation d'espaces sont de plus en plus importants et les orientations du SCoT ont eu un véritable impact sur les projets d'aménagement du territoire. Ainsi, l'application des objectifs du SCoT sur ce point est une réussite. Malgré l'impact positif de ces orientations sur le territoire, des problématiques d'interprétation ont été rencontrées. En effet, avec l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, l'équilibre initialement recherché en matière d'aménagement du territoire a laissé place à la cristallisation des débats sur une approche chiffrée liée au foncier. Une circulaire a clairement précisé que l'objectif de réduction de la consommation foncière imposée par la loi devait se décliner dans les SRADDET puis les SCoT et non pas s'appliquer directement aux documents d'urbanisme locaux. Pour autant, plusieurs projets de PLU arrêtés après 2021 ont été contestés en fin de procédures. Ces difficultés rencontrées pour finaliser les PLU en révision, ont pour conséquence de ralentir et parfois bloquer les procédures visant pourtant systématiquement le déclassement de nombreux hectares constructibles. Le recours systématique à la calculatrice sans tenir compte des besoins locaux et choix politiques, risque d'être contre-productif et occulte les problématiques urgentes pour les territoires : diminution des ressources, transition climatique, crise du logement, réindustrialisation, ...
5- Densité	Les PLU arrêtés depuis 2021 projettent une densité moyenne de 17,3 logements/ha tandis que la densité minimale affichée au SCoT est seulement de 12 logements/ha. Seuls les PLU permettent de définir des objectifs de densité à respecter. L'approche intercommunale ou communale permet d'ajuster la densité en tenant compte des caractéristiques de chaque site à urbaniser. La mention d'une densité "brute" a parfois posé des problèmes de confusion et ne doit pas limiter l'aménagement d'équipements et espaces publics de qualité.
6- Maitrise du foncier	Seuls les PLU intègrent des outils de maîtrise foncière (Emplacements Réservés, Orientations d'Aménagement et de Programmation, ...). Les communes dotées d'un PLU se saisissent systématiquement de ces outils indispensables pour maîtriser le développement des villes et villages.
7- Mixité fonctionnelle	Les textes de lois visent à l'intégration lors des projets des différentes fonctions urbaines : habiter, travailler, se déplacer, se récréer. Ces orientations générales sont intégrées aux documents d'urbanisme par la création de zones urbaines ou à urbaniser mixtes.

Analyse qualitative 2024	
Développement économique	
1- Développement des zones d'activités économiques	Les orientations sur la stratégie de développement économique (quantitatives et qualitatives) sont bien appréhendées dans les plans locaux d'urbanisme. Le territoire a donné la priorité à la requalification des friches notamment en portant notamment le projet E-Valley et la reconversion de l'aérodrome de Niergnies. Le SCoT ne prévoit pas de limite à la consommations foncière liée aux extensions des activités existantes ce qui a permis le développement de plusieurs entreprises du territoire. Le développement économique depuis 2012 s'est fait presque exclusivement en reconversion des friches (notamment le projet E-Valley et la reconversion de l'aérodrome de Niergnies) et en comblement des zones existantes. Le territoire a désormais besoin de nouvelles disponibilités foncières pour envisager la pérennisation des entreprises existantes et le développement économique futur, en complément de l'optimisation et de la montée en qualité des zones existantes.
2- Offre commerciale	Les orientations du SCoT en matière d'offre commerciale ont bien été traduites dans les documents d'urbanisme. Le Pays du Cambrésis a pu, grâce à la saisine de la CDAC, éviter l'implantation d'une enseigne commerciale venant concurrencer le commerce de centre-ville de Cambrai. Depuis l'approbation du SCoT, les nouvelles enseignes se sont principalement développées au sein des zones commerciales existantes (densification d'un espace mutable, reconversion d'une friche, reprise d'un bâtiment existant, ...). La Loi Climat et Résilience a renforcé les contraintes en matière d'aménagement commercial, en limitant les projets générant de l'artificialisation des sols. La révision du SCoT devra tenir compte de ce changement législatif tout en permettant de conforter les polarités commerciales existantes et en particulier les centres-villes.
3- Accessibilité aux TIC	Le code de l'urbanisme impose aujourd'hui d'intégrer une réflexion sur le développement des communications numériques. Ces orientations sont bien intégrées aux projets de PLU arrêtés mais restent très générales.
4- Développement des équipements et tertiarisation du territoire	La zone d'emploi de Cambrai est marquée par une diminution du nombre d'emplois pour les secteurs industriel et artisanal (-3,8% et -1,3% de 2014 à 2020). A l'inverse, le nombre d'emplois du secteur tertiaire est en nette hausse (+8,4%). Fortement tournée vers la tertiarisation de l'économie, la rédaction actuelle du SCoT pourrait également préciser les orientations liées à l'artisanat et l'industrie.
5- Tourisme	Le développement touristique est généralement bien appréhendé dans les documents d'urbanisme (protection du patrimoine, itinéraire de randonnées, ...).

Analyse qualitative 2024	
Transports	
1- Optimisation des pôles gares	La précision des orientations en matière de pôles gare mériterait d'être questionnée car ces pôles-gares présentent différentes caractéristiques fonctionnelles et urbaines.
2- Maillage du transport collectif	Optimiser le réseau de transports collectifs et l'intermodalité demeure un objectif fort du SCoT. Le développement des aires de covoiturage, et la pratique même de ce partage, mériteraient d'être évoquées plus en détail dans le SCoT révisé. Tout comme la question de la captivité et de la dépendance du fait de la non-motorisation et du vieillissement de la population.
3- Réseau routier	Le réseau routier du Cambrésis a connu d'importantes réalisations depuis l'approbation du SCoT : contournements Sud de Cambrai, Nord du Cateau-Cambrésis, Ouest de Caudry. Les réflexions inscrites au SCoT demeurent d'actualité. Une mise à jour du réseau routier existant est à réaliser dans le futur.
4- Intermodalité du transport de marchandises	Le transport de marchandises est abordé dans le SCoT sous l'angle quasi-exclusif du fret. Le devenir du CSNE oblige à repenser cette orientation dans une logique d'intermodalité avec le port intérieur. L'analyse des flux générés par E-Valley est un enjeu fort pour le territoire.
5- Déplacements doux	Le développement des modes doux a largement été intégré dans les documents d'urbanisme rendus compatibles avec le SCoT. Les actions en faveur de la Trame Verte et Bleue sont allées de paire avec un souci renforcé de la prise en compte des pratiques piétonnes ou cyclistes. Les OAP des PLU déclinent concrètement les réalisations de voies douces, reliant, traversant ou pénétrant des îlots de renouvellement urbain mais aussi les nouveaux secteurs ouverts à l'urbanisation. Cependant, les délaissés ferroviaires ne sont parfois pas identifiés dans les projets de PLU. La coulée verte de Péronne à Cambrai est un potentiel à dimension régionale forte qui illustre ce lien entre modes doux et TVB.

L'exercice de cette méthode révèle au préalable que quelques orientations ne sont plus en adéquation, elles sont **dépassées** au vu des nouveaux besoins et réalités du Cambrésis, à savoir : Positionnement stratégique du Cambrésis dans la région Nord Pas-de-Calais ; Intermodalité du Transport de marchandises ; Développement des Zones d'Activités Economiques ; **Recours aux énergies renouvelables, Ressource en eau, Offre commerciale**

Les orientations qui présentent une **bonne adéquation mais qui manquent de précision** par rapport aux enjeux qu'elles couvrent sont : Maintien du caractère agricole du territoire ; Prise en compte du Plan Climat ; Maillage du Transport Collectif ; **Recours aux énergies renouvelables,** Gestion des déchets.

Les orientations qui présentent de **bonnes adéquation et précision mais butent sur des problèmes d'interprétations** vis-à-vis de certains partenaires sont : Renforcement de l'armature cambrésienne ; Développement des pôles gares ; Optimisation des pôles Gares ; Protection des Cœurs de Nature ; Préservation des Espaces Naturels Relais ; Préservation et restauration des eaux superficielles et zones humides ; Maîtrise de l'extension urbaine.

Les orientations qui présentent de **bonnes adéquation, précision et interprétation mais qui ont rencontrées des soucis de traduction** dans les documents d'urbanisme, notamment par des bureaux d'études, sont : Déplacement doux ; Préservation et restauration des corridors écologiques ; Gestion des eaux pluviales et rejets ; Prise en compte des risques et nuisances ; Densité.

Les orientations qui présentent de **bonnes adéquation, précision, interprétation et traduction** sont : Réseau Routier ; Prise en compte de la charte du PNR de l'Avesnois ; Préservation des paysages identitaires et entrées de ville ; **Ressource en eau** ; Diversification de la production de logements ; Renouvellement urbain ; Maîtrise du foncier ; Mixité fonctionnelle ; Tourisme. Dans le cadre de cette évaluation, ces orientations sont d'actualité, bien rédigées et ne posent pas de problème de clarté ou de traduction.

Conclusion de l'analyse des résultats d'application du SCoT

La première analyse des résultats d'application du SCoT dite « Bilan du SCoT », réalisée pour la période 2012 à 2018, a fait apparaître les enjeux :

- **d'étendre les orientations du schéma à l'ensemble de son périmètre afin de tenir compte des six nouvelles communes ayant intégré le Pays du Cambrésis en janvier 2013,**
- **de tenir compte des nouvelles réalités du territoire avec l'avancée du Canal Seine Nord Europe et de la reconversion de la BA 103, du bouleversement démographique rencontré récemment, de l'évolution du contexte économique et logistique ainsi que du nouveau cadre régional des Hauts-de-France,**
- **de définir les orientations et objectifs au-delà de l'horizon 2020 et d'alimenter le contenu du SCoT grâce aux études et projets portés par le Pays dont notamment le Plan Climat Air Energie Territorial.**

La seconde analyse des résultats d'application du SCoT, réalisée sur la période 2018 à 2024, **conforte les enjeux précédemment cités et en fait apparaître de nouveaux :**

- **anticiper au mieux les conséquences des crises actuelles (climatiques, économiques, ...) en prenant appui sur les ressources du territoire (eau, énergies renouvelables, ...),**
- **poursuivre la révision en tenant compte des nombreuses et fréquentes évolutions législatives tout en maintenant l'objectif de définir un aménagement du territoire cohérent et équilibré, tenant compte des besoins locaux et de la réalité de terrain.**